TITUTS SOLVAY
(... LÉOPOLD, BRUXELLES)

INSTITUT
SOCIOLOGIE

Nos. 11-14
1911

BULLETIN MENSUEL

ARCHIVES SOCIOLOGIQUES, publiées par E. WAXWEILER.
Contributions nouvelles, nos 164-180.

Chronique mensuelle, par D. WARNOTTE.

Réunions des groupes d'études.

Index des principales acquisitions de la Bibliothèque.

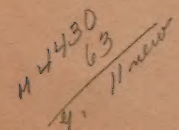
N° 11. — Janvier 1911

DÉPOSITAIRES :
...SCH et THRON
...uxelles et Leipzig
...
...ARCEL RIVIÈRE
...aris

Table des Matières.

Janvier 1911.

Contributions nouvelles aux " Archives sociologiques " de l'Institut :



SOCIÉTÉ ANONYME
M. WEISSENBRUCH
IMPRIMEUR DU ROI

Contributions nouvelles

aux

Archives Sociologiques

publiées par Emile Waxweiler

Les contributions aux Archives sociologiques *de l'Institut ne sont ni des comptes rendus bibliographiques, ni des analyses critiques. Le programme général en a été exposé dans le* Bulletin *n° 1.*

Les contributions aux Archives sociologiques *sont réparties entre les rubriques suivantes :*

Introduction à la Sociologie humaine.

I. **Énergétique et biologie générale dans leurs rapports avec la sociologie.**

II. **Éthologie des rapports inter-individuels chez les êtres vivants autres que les hommes.**

III. **Physiologie et psychologie humaines et comparées dans leurs rapports avec la sociologie.**

Sociologie humaine.

I. **L'accommodation sociale.**

II. **L'organisation sociale.**

III. **Doctrine et méthode.**

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE HUMAINE.

I. — ÉNERGÉTIQUE ET BIOLOGIE GÉNÉRALE DANS LEURS RAPPORTS AVEC LA SOCIOLOGIE.

Réflexions sur la sélection naturelle.

A propos de :

Ch. Walker, *Hereditary characters and their modes of transmission*. — Londres, E. Arnold, 1910, 239 pages, 8 sh. 6 d.

Au moment où certaines grandes théories scientifiques semblent devenues trop étroites pour rendre compte de tous les faits observés, il est toujours intéressant d'examiner de près les tentatives de ceux qui souhaiteraient leur rendre toute leur portée.

Le livre de Walker est un essai de ce genre ; malgré le titre très général qu'il porte, il est tout imprégné de darwinisme ou, plutôt même, de néodarwinisme. Il est, d'ailleurs, très clairement écrit, et je conseille fort sa lecture à tous ceux qui veulent se faire une idée précise des principales découvertes biologiques grâce auxquelles on a pu, dans ces dernières années, poser le problème de l'hérédité sur des bases scientifiques.

Ainsi qu'il arrive toujours dans la science, une vision plus claire du problème à résoudre en a singulièrement élargi les données, et, par une conséquence non moins habituelle, a nécessité l'étude et la critique spéciales d'une série de questions secondaires dont la solution, à l'heure actuelle, n'est pas encore complètement fournie.

Un des résultats de cette dispersion forcée dans les recherches objectives est de provoquer souvent, chez les

savants spécialisés, des opinions trop unilatérales; ceux qui, par l'objet de leurs études, ont été amenés à reconnaître dans LAMARCK un grand précurseur rejettent, peut-être avec trop d'assurance, toute participation de la sélection naturelle à la marche de l'évolution, et ceux qui, d'autre part, croient encore qu'il y a, dans les vues de Darwin, une large part de vérité trouvent volontiers que la théorie des mutations n'a pas tenu toutes ses promesses. D'autres enfin — et ce sont peut-être les plus nombreux —, à qui répugnent les spéculations théoriques prématurées, observent une prudente réserve, et attendent des travaux actuellement en cours des éléments d'appréciation suffisants; car, depuis quelques années, les recherches objectives, bien orientées, commencent à donner de belles et fructueuses moissons : l'étude des lois de l'hérédité mendélienne est à l'ordre du jour de tous ceux qui disposent des ressources nécessaires; on commence à soulever le voile qui cachait jusqu'ici les causes de la sexualité; les propriétés intrinsèques de l'œuf mûr et de l'œuf fécondé, presque ignorées il y a dix ans, apparaissent de plus en plus clairement.

On ne peut sûrement pas ranger WALKER parmi les prudents dont je viens de parler. Il croit fermement à la toute-puissance de la sélection naturelle et refuse toute portée réelle aux autres facteurs possibles de l'évolution. C'est ainsi qu'il discute longuement les mutations, montre que dans tous les cas bien connus, elles ont porté sur des plantes cultivées, c'est-à-dire modifiées par l'homme et résultant peut-être de croisements, et conclut dans les termes suivants :

...Until we find some well-authenticated cases of mutations being perpetuated among wild species, the theory that evolution of any species has been brought about by mutations and not by constant fluctuating variations, cannot be held as probable.

Ce scepticisme est fort exagéré; je crois que la majorité des botanistes reconnaissent la réalité des mutations, et s'il en est bien ainsi, il est incontestable qu'elles ont joué un rôle dans l'évolution. Quel a été ce rôle? Nous l'ignorons complètement, et nous l'ignorerons probablement toujours.

La transmission héréditaire des caractères acquis n'a pas

non plus trouvé grâce devant Walker ; il ne la considère pas comme impossible, mais il constate qu'il n'en a été signalé aucun exemple qui fût à l'abri de toute critique. C'est exact, mais cela n'indique que l'état actuel de nos connaissances, et cela ne s'applique qu'aux caractères relativement grossiers sur lesquels porte notre examen.

Mais admettons que jamais un caractère acquis pendant la vie individuelle ne puisse être directement transmis aux descendants. Un caractère peut être acquis à n'importe quelle période de la vie, depuis l'œuf fécondé jusqu'à l'état adulte, mais pour qu'il le soit, il faut que l'œuf ou les cellules qui proviennent de son développement aient un pouvoir inné d'acquisitions nouvelles, c'est-à-dire aient la propriété de réagir d'une façon déterminée à un stimulus déterminé. Si ce stimulus se répète pendant toutes les ontogénèses successives, la réaction se reproduira à chaque génération, et elle pourra prendre, à nos yeux, l'apparence d'un caractère inné. L'expérimentation appliquée à l'embryologie a nettement montré l'origine épigénétique de divers organes, et j'ai la conviction que les interminables discussions qu'ont fait naître les caractères acquis et innés sont dues, dans bien des cas, à la façon vicieuse dont on pose la question. Mais ce sujet m'entraînerait trop loin, et je préfère revenir au livre de Walker. Chez l'homme, le pouvoir de faire des acquisitions nouvelles est très grand, dans le domaine mental surtout :

...In considering mental characters of man, we are forced to the conclusion that almost all are acquirements and that very little besides consciousness, memory, capacity for making various acquirements and a few instincts are inborn.

Je note en passant que Walker ne précise pas ce qu'il entend par « instinct », il en admet l'existence et paraît employer ce mot dans son sens banal.

Plus loin, l'auteur ajoute :

...Mental characters are also due very largely to acquirements. Of course individuals differ in their capacity for making various mental acquirements, but these characters must depend to a considerable extent upon environment, that is upon education in its

broadest sense. Any form of education which limits the making of mental acquirements must be fundamentally wrong That child will have the best chance of complete mental development who is taught to think for itself and to judge between the true and false, reason and unreason.

Je crois qu'en cela tout le monde sera d'accord avec WALKER.

Néanmoins, quelle que soit l'importance des acquisitions nouvelles, elles ne sauraient être directement transmises aux descendants; ceux-ci ne les feront que s'ils sont placés dans les mêmes conditions de milieu que leurs parents.

Mais passons au rôle de la sélection naturelle et de son corollaire nécessaire : la variation germinale. Il est parfaitement exact qu'en utilisant ce seul principe, on peut très bien se représenter le mode de formation des espèces, l'apparition de caractères nouveaux et héréditaires, comme la disparition de certains autres. J'estime, pour ma part, que la sélection des variations utiles a joué un grand rôle dans l'évolution des organismes; l'expérience a montré qu'elle est parfaitement capable de créer des races nouvelles, et les résultats de la sélection artificielle ont une valeur démonstrative tout aussi grande que ceux qu'ont fourni les recherches sur les mutations ou sur l'hérédité mendélienne.

Aussi bien que n'importe quelle autre interprétation, la sélection permet de comprendre l'influence du milieu et des conditions générales de l'existence sur les transformations qu'ont subies les générations successives. En effet, la sélection ne portera que sur les caractères avantageux, ceux qui donneront à l'individu qui les possède une supériorité réelle, ceux qui, en d'autres termes, réalisent une adaptation meilleure. Si le milieu vient à changer, certains caractères désormais inutiles disparaîtront, parce qu'ils cesseront dès lors d'être sélectionnés.

L'évolution toute entière, pour WALKER, reconnaît comme cause la sélection naturelle. Cette opinion peut se défendre, bien qu'elle rentre dans les manières de voir trop unilatérales, dont je parlais au début de cet article. Seulement l'auteur ne se contente pas de l'émettre, il en tire encore une série de déductions qui, s'appliquant à l'espèce humaine,

sont remarquables par l'assurance avec laquelle il les formule. Qu'on en juge :

...If civilised races are deteriorating, the cause is not the existence of slums in their towns, but that comparatively unfit individuals who would formerly have died early survive to produce childern. Beneficial as the advance of knowledge in medicine, surgery, hygiene and sanitation is to individuals, it must tend to lower the physical standard of the race, through the preservation of individuals who would not have survived under more stringent condition of selectien.

Il ne serait utile de discuter cette phrase de WALKER que si les races civilisées étaient réellement « deteriorating ». Or, c'est absolument inexact ; il serait puéril de le démontrer en présence de la prodigieuse activité dont elles font preuve dans tous les domaines. Et il n'y a aucune légèreté à avancer que si l'homme est en progrès c'est grâce, en partie du moins, à la disparition des « slums », aux progrès de l'hygiène et de l'éducation. Je ne sais si WALKER veut surtout dire que la taille, la puissance musculaire, etc., sont en décroissance. Si même il en était ainsi, ce serait de fort minime importance. L'homme moderne n'a pas seulement besoin de muscles puissants ; au contraire, l'évolution des conditions de la vie et du travail réclame de lui d'autres qualités beaucoup plus utiles qu'une musculature d'athlète. N'est-ce pas une adaptation profitable que celle qui permet d'obtenir le maximum d'effet utile avec le minimum d'effort physique ? La sélection dans les races humaines poursuit d'autres buts que dans celle des chevaux de course.

Une autre déduction de WALKER, se rapportant à l'immunité contre les maladies infectieuses est plus intéressante :

...Immunity to a disèase can only be obtained by a race in the presence of selection, that is, the disease must exist in the environment. When tuberculosie is introduced into a race that has not been subject to selection, a large part of the population is destroyed or the race may even be exterminated. Of course there will be variations away from the racial standard of immunity, even in the most immune races, and the individuals that vary thus will contract the disease. Anything then, that diminishes the chance of

infection generally in an immune race will tend to lower the racial standard; hence it is doubtful whether it is wise to adopt general measures to lessen the risks of infection in the case of those diseases where it is impossible to hope that all risks of infection may be permanently removed.

Si les races de l'Europe du Nord ont réellement acquis l'immunité contre la tuberculose, et si le raisonnement de Walker est exact, il est certain que la disparition du microbe serait suivie de près de celle des armes par lesquelles notre organisme lutte contre lui, en vertu des lois mêmes de la sélection naturelle.

Seulement, c'est une assertion toute gratuite de dire que ceux des Européens du Nord qui contractent la tuberculose sont les victimes d'une variation régressive. Cette façon par trop simpliste de traiter des problèmes aussi graves est dangereuse au plus haut point.

Je citerai, pour terminer, une dernière déduction de Walker. Elle touche à la politique, et son pessimisme me paraît fort exagéré :

...There can be little doubt that most of the socialistic theories now in vogue would, if put into practice, end in the decadence and perhaps in the extinction of the race that adopted them. The ultimate object of these theories is so to regulate competition, that every one shall live in comfort and comparative ease, irrespective to the relative capacity of individuals. Competition constitutes a very effective mode of selection and if selection ceases, all the available evidence shows in the clearest manner possible that regression, that is the disappearance of characters follows.

Une longue analyse critique des lois et des facteurs de l'évolution conduit donc Walker à la condamnation du socialisme. Je ne suis pas grand clerc en la matière, mais il me semble que si l'on démontrait qu'un des résultats de l'application des doctrines socialistes serait de rendre les compétitions accessibles à un très grand nombre d'individus, sinon à tous, on devrait en attendre un résultat exactement inverse de celui que Walker redoute avec raison.

D'ailleurs, si le biologiste a le droit de chercher à reconstituer l'histoire des êtres vivants et de dégager les lois qui l'ont dirigée, il ne peut oublier que l'espèce humaine poursuit le cours de son évolution sous l'influence de facteurs nombreux, grands et petits; elle est guidée par des désirs et des aspirations complexes qui décident du sens dans lequel la sélection s'exerce.

A. Brachet.

INTRODUCTION A LA SOCIOLOGIE HUMAINE.

II. — ETHOLOGIE DES RAPPORTS INTER-INDIVIDUELS CHEZ LES ÊTRES VIVANTS AUTRES QUE LES HOMMES.

Agglomération d'êtres vivant sous l'action d'un tropisme.

A propos de :

C. Hess, *Ueber Lichtsinn und Farbensinn in der Tierreiche.* — (*Die Umschau*, XIV, 1910, pp. 934-947, 976-979.)

Hess, Carl. Né en 1863. Fit ses études aux universités de Paris, Bonn, Heidelberg, Berlin. Professa à Marbourg (1896), à Wurzbourg (depuis 1900). Fit en 1907 une série de conférences dans les universites américaines. Principaux travaux : *Ueber Linsentrückungen in ihren Beziehungen zu Allgemeinerkrankungen* (1896); *Die Anomalien der Refraktion und Akkomodation des Auges* (1902); *Pathologie und Therapie des Linsensystems* (1905); *Zum sogenannten Akkomodationskampf* (1905); *Erregungsvorgänge im Sehorgan* (1905); *Uebertragungsversuch von Trachom auf Affen* (1906); *Dunkeladaptation und Sehpurp bei Hühnern und Tauben* (1907); *Sehen- und Pupillenreaktion von Tag- und Nachtvögeln* (1908); *Einfluss der Akkomodation auf den Augendruck in der Wirbeltierreihe* (1909); *Lichtsinn beim Fisch* (1909); *Akkomodation der Kephalopoden* (1909). Nombreux articles dans *Archiv für Augenheilkunde*, etc.

En préconisant l'application du point de vue éthologique à l'analyse de la vie sociale, l'un de nous a maintes fois insisté sur la distinction qu'il faut établir entre les agglomérations d'êtres vivants dues à la simple action simultanée de facteurs agissant sur chacun des individus agglomérés, et les groupements proprement sociaux où les individus réagissent les

uns à l'égard des autres (voir, par exemple, WAXWEILER, *La vie dans les phénomènes sociaux*, p. 5; IDEM, deux communications dans le *Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles*, 1907, décembre et, 1909, juin; IDEM, *La vie sociale* [SYLLABUS], pp. 1-3).

Il a montré combien, par l'étude des « tropismes » les idées de LOEL, JENNINGS aux États-Unis, de BOHN en France, pour n'en citer que quelques-uns, pouvaient servir à éclairer l'interprétation des rapports interindividuels élémentaires. Précisément les récentes expériences de E. HESS apportent d'utiles confirmations à ces vues.

A la vérité, HESS ne s'est pas préoccupé de rechercher les circonstances plus ou moins favorables à l'agglomération des êtres vivants : il a voulu établir dans quelle mesure on retrouve, à travers la série animale, la sensibilité aux diverses couleurs. Avant de nous arrêter à ce que ses expériences peuvent avoir d'intéressant pour l'éthologie des agglomérations, nous dirons donc quelques mots de la question générale abordée par HESS.

On a l'habitude de distinguer, dans le spectre solaire, sept couleurs principales, entre lesquelles sont ménagées toutes les transitions, c'est-à-dire que l'on aurait aussi bien pu en distinguer plus ou moins. On sait, d'ailleurs, que, parmi les sept couleurs du prisme, il n'en est que trois fondamentales, susceptibles de donner, par leur mélange, toutes les autres ! Enfin, il est aussi de notion courante que le spectre solaire comprend des rayons — infra-rouges et ultra-violets — qui sont invisibles pour notre œil humain, ce qui ne veut pas dire qu'ils le soient pour des appareils visuels autrement adaptés.

Rappelons d'abord, avec HESS, la façon dont l'œil humain voit le spectre solaire. L'œil normal voit, dans un spectre d'intensité moyenne, un maximum de clarté dans la région du jaune; s'agit-il, au contraire, d'un spectre très faiblement lumineux, et l'œil est il adapté à l'obscurité, il ne distingue plus les couleurs, mais voit le spectre sous l'aspect d'une bande claire incolore, le maximum de clarté se trouvant main-

tenant dans le vert-jaune. C'est exactement de cette façon qu'un spectre, si lumineux soit-il, est vu par les yeux complètement dyschromatopsiques.

La dyschromatopsie est l'affection, ou mieux l'altération de la vision qui fait la distinction des couleurs incomplète ou même nulle. Le daltonisme, bien connu, n'en est qu'un exemple particulier, consistant en la non-vision du rouge; mais la même anomalie se rencontre pour d'autres couleurs et parfois pour toutes à la fois, auquel cas on peut dire qu'il y a dyschromatopsie absolue, ou bien, pour traduire le « farbenblind » allemand : chromo-cécité. Les personnes atteintes de cécité des couleurs voient le spectre solaire sous la forme d'une bande lumineuse incolore, l'intensité seule de la lumière variant d'une région à l'autre.

Or, précisément, la conclusion générale à laquelle Hess a été conduit est qu'à travers toute la série, les animaux qu'il a observés se comportent, à l'égard des couleurs, comme le ferait un homme qui serait atteint de chromo-cécité totale :

...So verschieden der Bau der Augen bei den hier untersuchten Tieren : Fischen, Amphioxus, Krebsen, Kephalopoden, Insekten ist, alle verhielten sich bei allen unsern Versuchen so, wie es der Fall sein muss, wenn die Erregbarkeit der nervösen Substanz ihres Sehorganes eine ähnliche oder die gleiche ist, wie beim total farbenblinden Menschen [1] (p. 979).

---

[1] Bien qu'en dehors du domaine de ces *Archives*, certains faits rapportés par Hess sont si caractéristiques, surtout au point de vue des abus des interprétations anthropomorphiques, que nous donnerons ici ces quelques remarques :

Des Poissons adultes ont donné les résultats suivants : leur aquarium étant éclairé par le spectre, l'expérimentateur leur a jeté des morceaux de viande blanche; les morceaux colorés en vert étaient saisis immédiatement tandis que les morceaux colorés en rouge étaient laissés de côté, apparemment inaperçus; les mêmes morceaux étaient happés dès le moment où l'on faisait tomber sur eux la lumière verte. Tout se passe donc comme si le comportement des Poissons étudiés était celui de dyschromatopsiques. L'auteur fait remarquer que le désaccord le plus grand règne entre les pêcheurs à la ligne sur l'importance de la couleur des appâts employés et note avec raison que si des amorces de couleur différente donnent des résultats différents — si cer-

Voyons à présent comment, sous l'action des sollicitations lumineuses d'intensité différente, qui correspondent aux diverses raies du spectre, c'est-à-dire, en somme, sous l'action du *spectro-tropisme*, se constituent des agglomérations d'êtres vivants.

Chez les poissons, Hess a commencé par établir que certaines espèces, surtout les jeunes, se montrent très sensibles à des différences relativement faibles d'éclairage, et se portent, avec une préférence marquée, vers les régions les plus éclairées de leur aquarium :

...Die Untersuchungsmethode gründet sich auf die von mir gefundene Tatsache, dass von den Fischen manche Arten, wenigstens im Jugendzustande, überraschend feine Unterschiedsempfindlichkeit für Helligkeiten besitzen und ausgesprochene Neigung zeigen, in ihrem Bassin stets die für sie hellste Stelle aufzusuchen. Ich hatte z. B. solche Fischchen in ein Bassin mit planparallelen Wänden gebracht und dieses so aufgestellt, dass jede der beiden seitlichen Hälften unabhängig von der andern mit den Lichte einer 32 kerzigen Glühlampe bestrahlt wurde. Waren beide Lampen 100 Zentimeter vom Bassin entfernt, so verteilten sich die Fische in annähernd gleichen Mengen auf beide Hälften. Wurde die eine Lampe auch nur um 10 Zentimeter dem Bassin genähert, die Lichtstärke dieser Hälfte also nur von 1 auf 1.22 erhöht, so hatte sich in wenigen Sekunden die Mehrzahl der Fische in dieser Bassinhälfte gesammelt (p. 944).

---

taines couleurs attirent plus de Poissons —, cela peut tenir non pas à ce que les Poissons voient des couleurs différentes, mais simplement les différences d'éclat correspondant à ce qui, pour nos yeux, représente des couleurs différentes. La fantaisie de coloration de certains appâts artificiels très efficaces semble donner raison aux doutes que Hess jette sur le sens coloriste des Poissons.

Parmi les Amphibiens, Hess a étudié des Salamandres et des Crapauds, qui ont donné des résultats très semblables à ceux de la vision humaine, les limites du spectre visible paraissant sensiblement les mêmes de part et d'autre. En tout cas, les Amphibiens étudiés voient bien le rouge, propriété qui a peut-être son application empirique dans l'emploi de morceaux d'étoffe rouge pour pêcher les grenouilles (je ne pense pas que l'efficacité de cet appât soit un conte).

Les Reptiles et les Oiseaux ont également été étudiés, les Tortues et les

L'aquarium étant maintenant éclairé par un spectre suffisamment large, les poissons se portent, en grande majorité et très rapidement, dans la région du jaune-vert et du vert (fig. 1), non pas, naturellement, que les poissons distinguent ces couleurs, mais parce qu'elles correspondent, comme on l'a vu plus haut (p. 2), au *maximum d'intensité* lumineuse.



Fig. 1.

...Werfe ich nun ein genügend breites Spektrum auf dieses Bassin mit planparallelen Wänden, so sammeln die Fische sich in kürzester Zeit vorwiegend in der Gegend des Gelbgrün bis Grün

---

Poules s'étant montrées les meilleurs sujets. Les animaux étant mis, dans l'obscurité, en présence d'une traînée de particules alimentaires blanchâtres (par exemple des grains de riz) colorées par un spectre, ils ramassent toutes les particules éclairées depuis le rouge inclus, jusqu'aux vert-bleu, bleu et violet exclus, qu'ils ne voient apparemment pas. Le spectre visible pour ces animaux est donc considérablement plus court que le nôtre, ce que Hess exprime de façon frappante en disant que les Poules voient le monde des couleurs à peu près comme nous le verrions à travers un verre jaune pâle, légèrement rougeâtre. L'auteur constate aussi que, si, ainsi qu'il semble, les Oiseaux ne voient que peu ou point les couleurs du bleu au violet, ces couleurs n'auront que peu d'importance au point de vue ornemental. Les oiseaux bleus seraient donc beaucoup moins beaux à leurs propres yeux qu'aux nôtres, et il est à noter que la couleur bleue que nous voyons à certains oiseaux n'est pas due, comme c'est le cas pour les autres couleurs, à un pigment spécial, mais uniquement à un phénomène d'interférence. Aussi, là où nous voyons des reflets bleus à un Oiseau, ses congénères ne voient-ils très probablement qu'un éclat brillant, très suffisant pour les éblouir et les séduire, — si c'est vraiment de cela qu'il s'agit. Hess fait encore valoir, à l'appui de la non-vision du bleu et de la vision du rouge par les Oiseaux, que la plupart des baies que mangent les Oiseaux, baies dont ils dispersent et ensemencent les graines, sont rouges, tandis que les fruits bleus sont beaucoup plus rares ou ne sont guère mangés par la majorité des Oiseaux.

des Spektrums (vgl. die nebenstehende Abbildung) ; nach dem roten Ende nimmt ihre Zahl rasch ab, schon im Gelb sind sie beträchtlich spärlicher als im Gelbgrün und Grün, im Orange und Rot finden sich meist nur wenige, oft gar keine Fische. Auch nach dem kurzwelligen Ende nimmt die Zahl der Fische ab, doch weniger rasch als nach dem roten. Schiebt man einen Karton vor der Vorderwand des Bassins so vor, dass dieses zum Teil beschattet wird, so kann man die Fische in dem belichteten Teile des Bassins auf einen schmalen Raum zusammendrängen; nur im Rot des Spektrums gelingt dies nicht (p. 944).

Un fait tout à fait analogue ressort des expériences faites par Hess sur quelques invertébrés.

Ainsi une sorte de crustacé, les Daphnies, exposée aux rayons du spectre dans des conditions identiques à celles expliquées ci-dessus, donne lieu à la même agglomération dans la région vert-jaune.

Le cas des chenilles n'est pas moins intéressant (fig. 2) : Hess en tire argument contre une interprétation de Loeb, qui tendait à représenter ces insectes comme presque exclusivement soumis à l'action orientatrice des rayons bleus et violets; ces régions, au contraire, ne semblent aucunement attirer les chenilles; il en est de même, d'ailleurs, de mouches, de guêpes, d'abeilles, qui toutes s'agglomèrent dans la région jaune-vert.

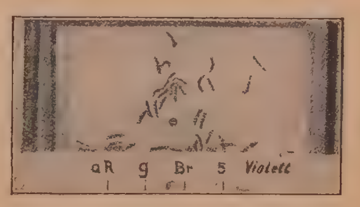


Fig. 2.

... Einige Versuche an Raupen von *Porthesia chrysorrhoea* sind deshalb von Interesse, weil gerade auf Grund von Versuchen an diesen Lœb die Meinung ausgesprochen hatte, die Tiere würden vorwiegend oder ausschliesslich durch die blauen und violetten Strahlen gerichtet : es lässt sich leicht zeigen, dass die Tiere, die stets in dem für sie hellsten Teile ihres Behälters zu kriechen anfangen, im Spektrum vorwiegend im Gelb und Grün nach oben kriechen; im Rot kriechen wenig oder gar keine, im Blau einige Tiere, aber viel weniger als im Grün und

Gelb, nacho ben Ebenso wie Porthesia verhalten sich mehrere andre von mir untersuchte Raupenarten. Mit wie einfachen Methoden sich die Irrigkeit jener herrschenden Lehre nachweisen lässt, können auch Versuche mit unsrer gewöhnlichen *Stubenfliege* zeigen; bringe ich den etwa 50 Fliegen bergenden Behälter mit planparallelen Wänden so ins Spektrum, dass seine mittleren Teile von Blau und Violett bestrahlt werden und sein eines Ende dem Gelb bis Grün entspricht, so laufen und fliegen fast alle Tiere eilig nach diesem Ende, nicht aber ins Blau oder Violett, wie es nach jener Theorie der Fall sein müsste. Das gleiche Verhalten wie diese Raupen und Fliegen zeigten auch von mir untersuchte *Wespen- und Bienenarten* (p. 977).

Hess a poursuivi ses expériences à la station zoologique de Naples, notamment sur diverses espèces de crustacés : le spectro-tropisme amenait uniformément l'agglomération, parfois presque instantanée, des animaux dans la même région.

M. de Selys-Longchamps et E. Waxweiler.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

I. — L'ACCOMMODATION SOCIALE.

Sur le caractère imitatif du langage.

A propos de :

E. Lombard, *De la Glossolalie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires.* (Etude d'exégèse et de psychologie.) — Lausanne, Buch, Paris, Fischbacher, 1910, 254 pages.

Lombard, Emile, est l'auteur de divers ouvrages d'exégèse biblique et d'une « Classification des phénomènes de glossolalie » parue dans les *Archives de Psychologie* en 1907 et dont ce livre est le développement.

La glossolalie ou *parler en langue* (s), — γλώσσῃ ou γλώσσαις λαλεῖν — dont il est question dans la première épître aux Corinthiens, est un langage automatique ou plutôt un pseudo-langage, d'abord inintelligible pour les auditeurs et même pour le glossolale qui souvent n'attache qu'après coup un sens aux sons qu'il profère. L'expression *parler en langue* (s) ne désigne pas les langues *étrangères*, bien que la notion de la xénoglossie apparaisse aussi dans le livre des Actes.

L'auteur n'a pas trouvé d'exemples bien avérés de glossolalie dans les documents juifs et païens antérieurs au christianisme. L'apôtre Paul, tout en la regardant comme un *charisme* ou signe d'inspiration divine, tend à combattre ou à décourager l'abus qu'on en faisait à Corinthe.

Lombard consacre à ce phénomène et à ses analogies modernes (montanisme au IIe siècle, irvingisme au XIXe siècle, etc.) une monographie, dont une partie relève de l'exégèse et une autre de la psychologie pathologique. Mais le quatrième

chapitre, qui traite des « conditions psychologiques » du phénomène, contient quelques données qui intéressent la sociologie.

D'abord, la glossolalie tend à devenir épidémique dans les conventicules où elle se produit. Nous y voyons alors une forme élémentaire de contagion mentale, une de celles que G. Bouché, dans un article de ces « Archives » (n° **138**, p. 3), appelait des cas de « réflection » motrice plutôt que de contagion.

Ensuite, la glossolalie éclaire par certains côtés la psychologie du langage. Le phénomène suppose une rupture de l'équilibre mental qui ramène à la surface des états normalement refoulés où prédominent les éléments effectifs. Il a souvent le caractère rythmique d'une sorte de cantilène, intermédiaire entre le chant et la parole. Il ressemble au langage enfantin, ce qui, pour ceux qui croient au parallélisme de l'ontogénèse et de la phylogénèse, intéresse la question des origines linguistiques.

Mais, dans le langage enfantin, l'auteur, suivant Wundt et C. et W. Stern (*Die Kindersprache*, 1907), a soin de distinguer plusieurs phrases. Il y a le langage *prégrammatical*, antérieur à l'articulation proprement dite, se rattachant à l'étude des mouvements expressifs réflexes (*Ausdrucksbewegungen*), composé de grimaces et de cris qui ont un sens « pour la mère » de l'enfant, mais n'acquièrent que par l'expérience et l'adaptation la valeur de signes et de signaux. Jusqu'ici rien qui distingue absolument l'enfant des animaux supérieurs.

Vient ensuite le premier verbiage articulé qui correspond à un jeu des organes (*Lallspiel*). On y trouve, soit la même articulation répétée sur un rythme monotone, soit des syllabes variées où dominent les duplications, les assonances, les allitérations et aussi « des gloussements, des claquements, « dont la notation écrite est quasi-impossible et dont l'équi- « valent ne se trouve pas dans les langues des peuples civi- « lisés » (p. 129).

Mais bientôt l'imitation vient compliquer ces *ludismes* pseudo-verbaux. L'enfant veut faire comme les grandes personnes qu'il entend et voit parler... C'est surtout dans

l'acquisition des mots que se dessine l'effort imitatif. Enfin, l'enfance nous offre, mais plus tardivement, vers la sixième ou la septième année au plus tôt, des exemples de « simulacres verbaux *intentionnels* ». L'idée leur vient de proférer des suites de syllabes baroques qui doivent représenter quelque idiome exotique (*parler sauvage*) ou de pure imagination... Les écoliers se fabriqueront des glossaires conventionnels dans l'intention arrêtée d'avoir une langue à eux, réfractaire à la compréhension des non-initiés.

C'est de ce dernier type que l'auteur rapproche la glossolalie. « Parce que le divin est incompréhensible, irréductible « à l'humain, on croit qu'un langage défiant la compréhen- « sion humaine sera celui où le divin s'exprimera le mieux.» Il y aurait dans ce souci de créer une langue sacrée une préoccuption plus ou moins analogue à celle qui fait naître certains argots.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point l'auteur a raison de supposer une sorte de calcul, même subconscient chez les glossolales. Mais ce que nous retiendrons de ces analyses, c'est une confirmation du caractère éminemment, irrémédiablement imitatif du langage. On sait que dans l'évolution des langues, le néologisme absolu, le mot créé de toutes pièces ne s'appuyant sur aucun mot préexistant, est extrêmement rare. A part les onomatopées qui sont encore une manière d'imitation, l'exemple classique est le mot *gaz*, forgé, dit-on, par Van Helmont, mais qu'il est possible de ramener à l'analogie du mot flamand *geest*, du mot *chaos* et du mot *blas*, terme d'astrologie que désignait « l'air froid qui tombe des étoiles ». Il est curieux de voir que les néologismes subliminaux des glossolales sont dans le même cas, comme le prouverait, par exemple, l'analyse du langage de Mlle Smith, qui croyait parler « martien » et dont le cas a été étudié par Flournoy. Il en est de cet idiome comme de celui que Mme Stern, l'un des auteurs de *Kindersprache*, avait entrepris de fabriquer avec une de ses amies, vers 10 ou 12 ans. *The ratta lis the ratta alla shoming* voulait dire : « Der Vater und die Mutter haben Kinder ». Comme l'observe l'auteur, la construction de la phrase, la coupe des mots sont absolument conformes à

l'allemand; on reconnaît, en outre, l'influence des premières leçons d'anglais.

Pareillement chez les glossolales, des mots qui voudraient être inventés ne sont que des mots empruntés à une ou plusieurs langues et plus ou moins dénaturés, détournés de leur sens ou de leur son primitif : même en ces formes de langage qui visent expressément à l'inédit, qui naissent, d'après l'auteur, d'un désir et d'un parti pris de se différencier des langues connues, on reconnaît l'impossibilité d'échapper à l'imitation, de s'en évader en quelque sorte.

P. de Reul.

Les rites militaires
et
la discipline dans l'armée.

A propos de

LIEUTENANT JARAY, *Du Formalisme au « Débrouillez-vous »*. — Paris, R. Chapelot et Cie, 1910, 37 pages, 1 fr. 20.

JARAY, JULES, lieutenant au 130e régiment d'infanterie à Mayenne. Né en 1880. Fit ses études à l'École spéciale militaire de Saint-Cyr. Principaux travaux : *L'orientation intellectuelle des officiers de compagnie* (1909).

Le lieutenant JARAY rappelle à propos de l'évolution des réglements militaires comment, malgré leurs textes, tendant à l'atténuation des différences entre la manœuvre de combat et la manœuvre de garnison, ce dualisme traditionnel subsiste encore dans l'armée française.

...Aujourd'hui, comme hier, nous avons deux manières : l'une, rigide, précise, impeccablement régulière, manœuvre de parade et de cour de quartier ; l'autre, en revanche, nébuleuse, flottante, indécise : manœuvre de terrain varié, manœuvre de combat !

Il faut s'entendre. Des pratiques, telles que la correction de l'alignement ou de l'attitude, la cadence du pas, sont d'une utilité évidente. Elles renforcent le sens de l'ordre, inculquent le respect du rang, uniformisent l'allure, etc., etc. Leur maintien est donc parfaitement justifié (p. 4).

...Si les exercices du *drill* ont véritablement pour effet d'ancrer plus profondément dans les inconscients certaines habitudes indispensables, rien de mieux. Mais n'oublions pas qu'on peut exceller dans les figures de quadrille ou de carrousel et n'avoir cependant aucune discipline de combat : « Ce n'est plus la même chose », se dit le brave troupier, et, dans son cerveau simpliste, s'infiltre la notion des deux manœuvres : celle où l'on manœuvre, et... l'autre (p. 5).

La « manœuvre de parade et de cour de quartier » n'a plus de liaison bien définie avec la pratique de la guerre. Elle est abandonnée sur le champ de bataille. On ne peut lui reconnaître qu'une valeur éducative, et l'on peut dire, sans se tromper beaucoup, que la plupart des exercices à rangs serrés, les exercices *d'école,* ne sont plus que des rites, qui viennent grossir la liste déjà longue des rites militaires.

Et ceci m'amène à rechercher tout ce qui, dans les exercices et cérémonies militaires, peut être appelé *rite.*

L'armée a ses cérémonies réglementées, se répétant de la même manière dans les mêmes circonstances. Ce sont de véritables rites, parmi lesquels il faut ranger non seulement les *cérémonies militaires* proprement dites : revues et défilés en public ou non, — prestation de serment ou reconnaissance des officiers, — remise des décorations devant le front de la troupe, — salut au drapeau, — cérémonial de la garde (parade de garde) et remplacement d'un poste ; — mais encore toutes les *marques extérieures de respect* : salut de l'inférieur à son supérieur, — prise de la position du soldat sans arme (au port de l'arme) pour parler à un chef, — présentation de la troupe à l'officier qui vient en prendre le commandement ou l'inspecter, etc., etc.

Il faut encore y ranger les *honneurs réglementaires :* porter ou présenter l'arme par les sentinelles, — sortie des gardes (pour rendre les honneurs), — sonneries de clairon pour les généraux ou le colonel du régiment, — cri : « à l'ordre ! » quand un officier entre dans la chambrée, etc. — et même des usages comme les visites de corps.

Mais ce n'est pas encore toute la série des rites militaires, car le rite n'est qu'un développement supérieur de l'habitude (Guyau, *Éducation et hérédité,* p. 37) et l'on peut donner la qualification de rite militaire : au port de l'uniforme, — à la correction de la tenue, — à un certain point de vue, aux exercices mécaniques (manœuvres à rangs serrés et maniement d'armes).

Le rite est un moyen d'éducation, il agit par suggestion et *fait naître* ou *renforce* l'idée ou le sentiment.

Tout le monde sait qu'en prenant une attitude ou en prononçant des paroles qui expriment une émotion, on peut se suggérer à soi-même cette émotion.

Paul Levy, dans *L'Education de la volonté*, dit qu'il nous est permis, par une triple série de manifestations : attitude, paroles, actes, d'exercer une influence indirecte, mais réelle et profonde, sur notre manière de penser, de sentir, de vouloir.

...Ainsi, impressionnables, sachons nous habituer à graver le calme sur nos traits, à modérer en tout temps la vivacité de nos mouvements ; timides, à redresser notre corps, à parler à voix haute et distincte, à fixer franchement les yeux sur nos interlocuteurs.

...Sommes-nous tristes, préoccupés ? Une chanson, que nous fredonnerons d'abord à contre cœur, parviendra insensiblement à faire rayonner en nous un peu de gaieté. Si l'on nous convie à une réunion, à un spectacle, prenons sur nous d'accepter, malgré notre répugnance instinctive, et, sans même que nous nous en apercevions, notre esprit se laissera peu à peu captiver par des idées plus riantes.

Bien souvent, ce que nous pouvons faire de plus efficace pour nous transformer, c'est de nous placer ainsi dans des conditions qui nous forcent d'acquérir certaines habitudes, dans des situations où nous soyons forcés d'agir. Il s'agit seulement de commencer, le reste ira de lui-même. Peu importe que nous aimions ce que nous faisons. L'essentiel est de le faire, nous finirons par l'aimer (pp. 95-96).

C'est exactement ce qu'écrit Payot dans son livre bien connu :

...Les plus profonds psychologues pratiques qui se sont occupés de l'éducation du sentiment, Ignace de Loyola aussi bien que Pascal recommandent les actes externes de la foi comme éminemment propres à placer l'âme dans l'état affectif correspondant. On sait qu'à l'état de sommeil hypnotique, l'attitude correspondant à une émotion est souveraine pour suggérer l'émotion. Quelle que soit la passion que l'on veut exprimer par l'attitude du patient, quand les muscles nécessaires à cette passion sont mis en jeu, la passion elle-même éclate tout d'un coup, et l'organisation tout entière y répond.

Dugald Stewart raconte que Burke assurait avoir souvent éprouvé que la colère s'allumait en lui à mesure qu'il contrefaisait les signes extérieurs de cette passion. Est-ce que les chiens, les enfants et même les grandes personnes qui luttent en jouant ne finissent pas par se fâcher tout de bon ? Est-ce que le rire, les larmes, ne sont pas contagieux ?... Le cérémonial chinois, si propre à suggérer une haute idée de l'autorité, n'a-t-il pas été délibérément établi par Confucius qui, comme Loyola, pensait que les gestes tendent à suggérer les sentiments correspondants ? Est-ce que les pompes catholiques, avec leur cérémonial d'une psychologie si profonde, ne sont pas singulièrement propres à faire sur les âmes, même peu croyantes, une grande impression ?... — Payot, *Education de la volonté* (pp. 61-62).

Waynbaum démontre que le fait mécanique du rire augmente notre joie subjective :

...Si l'on pense à quelque chose de gai et si l'on ne veut pas lui donner suite, on s'abstient de rire pour ne pas augmenter son état joyeux qu'on veut réfréner. On peut avoir l'idée de la joie, sans vouloir la développer ou l'exprimer ; dans ce cas, pour l'atrophier, on fait des efforts violents pour ne pas rire ; ce qui prouve donc bien que l'acte mécanique ou physique du rire, quand l'émotion joyeuse existe déjà, augmente et nourrit la joie, en congestionnant les centres supérieurs. (*La Physionomie humaine*, p. 62.)

L'acte qui constitue le rite (parole, geste, attitude, cérémonie) peut donc *provoquer* le sentiment, l'émotion dont il était la manifestation.

* * *

Parmi les rites militaires pouvant agir ainsi, je m'arrêterai à ceux qui me paraissent les plus caractéristiques.

Le port correct de l'uniforme. — « L'homme tend naturellement, dit le capitaine Simon, à s'adapter au costume qu'il porte. » (*Instruction des officiers...*, p. 402.) Et Guyau a développé cette pensée :

... Non seulement la profession, mais l'uniforme même a une puissance suggestive incomparable, et ce n'est pas sans raison que les législateurs ont toujours attaché tant d'importance à l'uniforme.

Il n'est pas un simple enfantillage : c'est pour ainsi dire la profession rendue visible pour celui qui l'exerce; c'est toute une règle d'actions systématiques rendues palpables dans la coupe d'un vêtement. L'habit ne fait pas le moine, c'est vrai, mais le respect de l'habit est pour beaucoup dans la conduite du moine. (*Éducation et hérédité*, p. 28.)

La personne correctement vêtue s'observe; elle prend, peut-on dire, les manières qui conviennent à l'habit.

S'habiller correctement est un rite de dignité, de respect de soi-même, de fierté.

Or, l'uniforme militaire est, plus que tout autre costume, « la profession rendue visible pour celui qui l'exerce et pour les autres. Il met en évidence non seulement la spécialité, mais le rang. Le port correct de l'uniforme par les chefs est un moyen d'inspirer le respect des inférieurs.

... La tenue de l'officier est toujours belle et correcte, simple et naturelle. Ni négligence ni pose. (Lebaud, *Éducation dans l'armée d'une démocratie*, p. 6.7)

Indépendamment du respect de soi-même, l'uniforme impose encore le respect de l'institution à laquelle on appartient. On dit : « Respecter son uniforme ». Il impose aussi ce respect aux personnes qui n'appartiennent pas à l'institution.

... Les hommes du même grade, étant habillés de même, apprennent qu'ils sont tous égaux et qu'ils sont solidaires : un homme, en compromettant son uniforme, compromet tous ceux qui le portent. (P. Simon, *ouv. cit.*, p. 405.)

La tolérance des effets de fantaisie, surtout remarquée dans certains corps, permet l'inégalité de la tenue et par là se manifeste l'inégalité de fortune. Or, la bonne camaraderie et l'affection mutuelle imposent l'égalité de la tenue.

Il faut ajouter que l'uniforme d'un pays est caractéristique : le porter correctement est imposer aux étrangers le respect de l'armée et, par extension, du pays lui-même.

Certains mouvements a rangs serrés et le maniement d'armes. — Ces mouvements peuvent aussi, à un certain point

de vue, être rangés parmi les rites provocateurs de l'idée, du sentiment.

Ils sont toujours exécutés,

... identiques à eux-mêmes, comme forme et comme cadence, à la suite de commandements brefs, formulés toujours dans les mêmes termes, et dont l'exécution suit toujours instantanément le commandement du chef. (P. Simon, *ouv. cit.*, p. 352.)

A force d'être répétés, ils deviennent automatiques. La volonté n'a plus aucune part dans leur exécution. Exécutés pour eux-mêmes, ils seraient alors sans aucune valeur, puisqu'ils n'apprendraient plus rien. C'est à ce moment qu'ils prennent surtout le caractère de rites. L'abus de ces exercices, c'est, pour Jaray, le *formalisme.*

Dans les autres exercices, les soldats sont plus ou moins abandonnés à leur spontanéité propre. Ils n'agissent plus sous l'impulsion d'un commandement bref qui déclanche des mouvements réflexes : leur volonté reste en action. Les ordres ne sont plus exécutés qu'après un délai plus ou moins long; parfois il n'y a plus d'ordres donnés, mais seulement des instructions, des indications.

Il en est ainsi dans les exercices de combat en ordre dispersé, dans les exercices de service en campagne (découverte, sûreté) et en général dans tous les travaux où l'homme agit en dehors d'un ensemble et peut donner libre cours à son initiative.

C'est cette trop grande latitude laissée au soldat dans les exercices de combat que Jaray craint, quand il parle du *Débrouillez-vous* et l'oppose au *formalisme*, à la pratique des « rites pointilleux dont l'homme ne conçoit pas le sens » (p. 26).

Quoi qu'il en soit, on peut craindre que le « Débrouillez-vous » n'ait pour résultat d'accoutumer le soldat à trop d'indépendance, de lui faire perdre le sentiment de la cohésion, même de lui faire perdre l'habitude de l'obéissance immédiate. Aussi des règlements prescrivent de rassembler des hommes après un travail un peu libre et de leur faire exécuter quelques mouvements à rangs serrés pour « reprendre la troupe en

main ». Le réglement français interdit de faire exécuter plusieurs fois de suite des « mouvements compliqués qui n'auraient pas leur utilité en campagne » et il prescrit que :

...les mouvements destinés à remettre la troupe en main sont choisis, autant que possible, parmi ceux dont l'emploi est justifié par la situation du moment, de façon à frapper l'esprit du soldat et à lui faire comprendre la nécessité de la discipline du rang (p. 27).

C'est là qu'est le rite.

Les commandements brefs « Garde à vous! » « Portez, arme! », etc., déclanchent des mouvements réflexes, certes, mais qui fortifient chez l'homme les réflexes d'obéissance. Le rite fait reparaître l'idée de cohésion, d'obéissance instantanée.

... L'habitude donnée au soldat d'obéir au commandement peut être d'un puissant secours pour le chef qui voit sa troupe sur le point de faiblir, parce qu'elle reçoit des projectiles; c'est un reflexe, et je crois très bien à la possibilité de cet épisode que j'ai entendu raconter d'un chef de bataillon de la garde qui, à la bataille du 16 août 1870, a arrêté un commencement de débandade de sa troupe par les commandements réguliers faits dans le haut de la voix : Garde à vous! guides sur la ligne! sur le centre, alignement! (Gal Daudignac, *Réalités du combat*, p. 105.)

Le pas cadencé, dans certaines circonstances. — Une troupe traverse une localité au pas de route. Les chefs ont toléré un trop grand laisser aller. Les rangs sont disloqués, confondus, les distances sont perdues; les serre-files ont envahi le trottoir; les soldats rient, fument, interpellent les jeunes filles, les habitants accourus aux portes. .

Généralement l'impression produite sur le public est peu favorable.

Ou bien la troupe traverse au pas cadencé, c'est-à-dire que les rangs sont alignés, à distance réglementaire; que tous les chefs et serre-file sont à leur place; que l'attitude est en tous points correcte. Les habitants resteront silencieux, peut-être émus. Ce ne sont pas seulement des « soldats qui passent ». C'est une force qui impose le respect : souvent les habitants se découvrent au passage du chef...

Ce n'est pas, à dire vrai, le pas cadencé qui a imposé le respect, mais l'attitude générale qu'a dû prendre la troupe lorsqu'on lui a ordonné le pas cadencé. Celui-ci a provoqué d'autres actes, des attitudes, des sentiments.

Le caractère de rite se marque donc mieux si l'on considère l'effet produit sur le soldat.

On en a bien souvent la preuve dans la pratique militaire : le chef d'une troupe en marche au pas de route a dû renouveler plusieurs fois certaines observations, vite oubliées; il croit remarquer que son autorité est un peu méconnue : il aurait tort de se fâcher, de gourmander, de punir... Qu'il se contente de faire reprendre le pas cadencé. Les seuls mots, prononcés d'une voix forte : « Clairons, le pas ordinaire! » produisent instantanément leur effet : déjà les rangs se reforment, les coiffures se replacent, les pipes disparaissent, les conversations cessent...

Encore ici, rite d'obéissance.

Position du soldat. — Il n'est guère possible de voir autre chose qu'un rite dans cette mise en position si compliquée, si minutieusement réglée.

Et c'est encore un rite d'obéissance, de respect. Le gradé subalterne le *sent* bien, quand, mécontent de l'attitude d'un subordonné, et à bout d'argument, il affirme en fin de compte son autorité par un : « En position, soldat! » (Il ajoute le mot « soldat » ou « caporal » au commandement.) La petite scène est journalière.

La mise en position devient un symbole, c'est l'image matérielle de la discipline.

Or, tous ces rites sont abandonnés sur le champ de bataille; c'est ainsi que l'article 294 du règlement des manœuvres en Belgique prescrit que : « Dans les applications en terrain « varié, les mouvements se font non seulement sans jalon- « neurs, mais toute prescription d'alignement est formel- « lement interdite. »

* * *

Nous retrouvons le rite dans diverses *cérémonies militaires*, telles que le salut au drapeau, la prestation de serment des

officiers, la reconnaissance des officiers et la remise des décorations nationales devant le front de la troupe.

Salut au drapeau. — Il a la plus grande puissance de suggestion. Le drapeau, qu'une compagnie d'escorte, avec la musique, est allée prendre chez le chef de corps, est présenté au régiment rassemblé. Les clairons sonnent : Au drapeau ! La musique joue l'air national. C'est un rite expressif, qui fait vibrer le sentiment patriotique et exalte l'esprit de corps.

... Et lorsque tous ces hommes mettront baïonnette au canon pour lui rendre les honneurs, ce ne sera pas un mouvement de l'école du soldat, mécanique et machinal, qu'ils exécuteront, mais bien le geste martial de l'athlète retroussant ses manches avant la lutte, et semblant dire : « Touches-y, si tu l'oses ! »

Puis, quand la sonnerie vibrante retentira, chacun, frémissant d'émotion, se redressant de toute sa taille, cherchera la vision de la soie glorieuse, et le Drapeau, symbole désormais compris de tous, accomplira ce prodige que lui seul est capable de réaliser : deux mille hommes, au même instant, ayant la même pensée, et ce même serment montant de tous les cœurs sur toutes les lèvres : Nous jurons de ne jamais t'abandonner, de te suivre partout, et de donner, s'il le faut, notre vie pour toi. (Roland, *Éducation patriotique du soldat*, pp. 136, 137.)

Ce salut au drapeau est réellement impressionnant pour le militaire. Il a une haute valeur éducative, et ceux qui ont senti leur cœur bondir pendant la cérémonie comprendront tout ce que renferme cette réponse d'un soldat français à qui on demandait : « Qu'est-ce que le drapeau? » « Le drapeau, c'est ça pour quoi on se fait casser la tête ».

Le mouvement : « Halte et front » du militaire isolé au passage du drapeau est aussi rite de patriotisme et de respect pour le régiment.

Le salut au drapeau impressionne tout aussi bien le civil. Il ne songe pas à sourire du soldat qui fait halte et front, mais il ne salue pas toujours lui-même le drapeau du régiment qui passe. Et cependant, le patriote éclairé devrait donner le salut. L'acte du salut, s'il est imité par d'autres, est éducateur. Ceux qui ont salué une fois par imitation salueront encore,

et l'accomplissement du rite, manifestation extérieure de patriotisme, engendrera puis renforcera celui-ci. Certes, le patriotisme éclairé n'a pas besoin d'un drapeau matériel : il est au fond de l'âme, très vivace, prêt à déclancher toutes les énergies. Mais la masse n'arrive pas à la compréhension du patriotisme d'une façon aussi abstraite; pour elle, il faut des représentations matérielles, des symboles, et l'acte, générateur de sentiment.

Prestation de serment des officiers. — Si les officiers prêtent serment entre les mains du chef de corps, la cérémonie est renouvelée solennellement devant le front des troupes. L'officier prête serment à haute voix, la main gauche prenant la soie du drapeau, symbole de la patrie. C'est un rite de patriotisme.

Reconnaissance des gradés devant le front de la troupe. C'est un rite d'obéissance. La formule de reconnaissance des officiers fait d'ailleurs appel directement à ce sentiment. « ...Vous reconnaîtrez... et lui obéirez en tout ce qu'il vous commandera pour le bien du service et l'exécution des réglements militaires. »

Remise des décorations nationales. — Rite de patriotisme.

Revues et défilés. — Exécutées *en public*, à l'occasion d'une fête nationale, ces cérémonies sont des rites de patriotisme, de respect au souverain.

Mais elles ont aussi ce caractère particulier d'être une sorte de présentation de l'armée au peuple : du défilé de nombreuses troupes en armes se dégage une impression de force; cette impression peut appeler un sentiment de confiance en l'armée.

Cependant, en se plaçant au seul point de vue de la valeur éducative de ce rite pour le soldat, il faut reconnaître que la cérémonie de la revue avec défilé en public n'a pas toujours la valeur qu'on serait tenté de lui attribuer. Elle impose de grandes fatigues, surtout quand les troupes viennent de loin, et le soldat n'en comprend pas toujours la signification : il ne

peut pas suffisamment dégager la raison de l'acte, de sa forme. (« Dans le rite, dit Guyau, *Irréligion de l'avenir*, p. 92, il y a confusion de la raison d'un acte et de sa forme. »)

La revue suivie de défilé *non en public* est un rite de respect pour le chef qui passe la revue. Elle appelle la même objection en ce qui concerne sa valeur éducative, si la cérémonie a été le seul motif de la sortie des troupes.

Le défilé exécuté après une manœuvre, devant le commandant des troupes, reprend avec plus de force le caractère de rite de respect et de soumission ; il tient du rite « mouvements d'ensemble et maniement d'armes » en ce qu'il permet de reprendre la troupe en main, mais il est plus marquant.

Il a encore un autre caractère : c'est, de la part du chef, une *marque de courtoisie* pour ses soldats, *dont il prend congé* de cette manière, sans se contenter de remettre son sabre au fourreau après la manœuvre et de quitter ses troupes sans autre adieu. C'est ainsi un rite de déférence réciproque des soldats envers les chefs et des chefs envers les soldats.

... Ne quittons pas notre troupe en lui tournant simplement le dos. Ce groupe d'hommes est autre chose qu'un paquet dont on se débarrasse en le laissant là. Le commandement de rompre les rangs, fait au port du sabre et vis-à-vis du centre suffit ; mais si nous faisons reconduire notre unité au quartier par un subalterne, prenons position de manière à la voir défiler jusqu'au dernier homme et ne partons qu'ensuite. Nous aurons ainsi marqué que nous prenons congé d'elle. (Gavet, *L'art de commander*, cité par Lebaud, *L'éducation dans l'armée d'une démocratie*, p. 71.)

De la même nature est le mouvement de « Présentez arme ! » à la rentrée dans la cour de la caserne, avant de faire rompre les rangs. Le chef salue du sabre en même temps que ses hommes, auxquels il fait face, présentent l'arme.

***

Nous avons vu que le rite peut *renforcer* l'idée ou le sentiment.

L'idée ou le sentiment préexiste et provoque l'acte (geste, parole, attitude). L'acte — conséquence — réagit à son tour pour renforcer sa cause.

... Entre l'idée et son expression physique, il existe une association constante et tellement intime qu'on ne peut agir sur l'un de ces deux éléments sans agir sur l'autre. L'acte accompli va donc aller, par une sorte de ricochet, de choc en retour, renforcer l'idée génératrice. Toute idée tend, nous l'avons vu, à se traduire en acte, mais voici la contre-partie : qu'on simule la traduction extérieure de l'idée, et l'idée, si faible, jusqu'alors, qu'elle s'ignorait elle-même, s'éveillera, se fortifiera, se précisera de plus en plus. (P. Levy, *ouv. cit.*, p. 87.)

Ainsi l'idée du respect que l'on doit au supérieur provoque immédiatement l'acte respectueux : le salut, l'honneur rendu. Par une action de retour, l'acte respectueux renforcera l'idée de respect, de déférence. Nous savons tous d'ailleurs que si une personne haut placée exige que « nous gardions notre distance », que nous ne l'abordions qu'avec un certain cérémonial, nous apprenons inconsciemment à la respecter.

Le contraire se produit si l'acte accompli est incorrect; le salut est exécuté avec négligence, les honneurs sont rendus avec nonchalance, sans conviction : il s'ensuit une perte de force pour l'idée. Comme le dit P. Simon :

... Les marques extérieures de respect et les honneurs sont incontestablement de puissants moyens de suggestion, qui vous impriment en quelque sorte la déférence dans l'organisme. Les chefs de tout grade n'ont pas de moyen meilleur pour affermir leur autorité que d'exiger qu'on leur rende tous les honneurs qui leur sont dus, aux termes des règlements. En y renonçant, ils s'exposent à faire naître la familiarité, le sans-gène et peu à peu le manque de déférence et de soumission à leur égard (*ouv. cit.*, p. 801).

L'analyse sommaire que je viens de faire de la portée psychologique de certaines pratiques collectives dans l'armée, fait apparaître avec force les rapports qui existent entre elles et la discipline : il est intéressant de noter que c'est par une sorte d'intuition de ces rapports que la plupart des rites militaires ont été établis et consolidés de génération en génération.

Capitaine Fastrez.

Sur une évaluation par appel à l'opinion commune.

A propos de :

H. L. Lutz : *The Somers System of Realty Valuation.* — (*Quarterly Journal of Economics*, 1910, novembre, p. 172.)

La plupart des innombrables jugements collectifs qui se forment au sein des groupes parviennent à peine à la phase de la manifestation extérieure : ils restent à l'état de courants d'idées circulant à travers les mentalités.

Seules, les consultations électorales donnent à certains d'entre eux l'occasion de s'exprimer, même avec la précision d'un dénombrement numérique. Les referendums organisés par certains grands journaux sur des questions d'actualité se rattachent à ces appels périodiques à l'opinion commune.

Or, je trouve dans une note à tendances purement fiscales, que l'on tente aujourd'hui aux États-Unis d'utiliser cette opinion commune pour les nécessités de la pratique administrative, en lui fournissant au préalable ce dont elle a précisément besoin pour se cristalliser : un repère déterminé de comparaison.

Dans l'État d'Ohio, la péréquation cadastrale a provoqué de la part du public de vives protestations quant à l'inégalité des évaluations de propriétés situées dans les divers quartiers d'une même ville. On a réclamé avec insistance l'application rigoureuse des dispositions légales qui prescrivent l'estimation des biens à leur valeur effective. Le système que l'auteur décrit dans sa note sous le titre de *Somers System* vise à donner à cette estimation une base purement sociale : il a été déjà expérimenté avec grand succès, notamment à Saint-Paul, par son inventeur W. A. Somers, de cette ville.

Il part de ce principe que, dans une cité, « la terre vaut ce que la communauté pense qu'elle vaut », sauf dans des cas individuels. Il faut donc substituer au jugement arbitraire

d'un comité de taxateurs, la libre manifestation de l'opinion.

...The Somers system is based upon the principle that city real estate values are community values. Land is worth whatever the community thinks it is worth, barring the exceptional cases in which individuals may place unusual values upon particular sites for special purposes. One of the most prolific sources of inequality and disaffection in the assessment of real estate hitherto has been the failure to recognize this truth, and the persistent substitution of the shifting and arbitrary judgment of a Board of Assessors for the census of public opinion. The problem of proper valuation consists in approximatig as closely as possible to the values which the community places upon its land (p. 173).

Pour arriver à l'expression de cette opinion commune, une première condition est d'établir l'estimation sur des éléments usuellement adoptés par elle, et dans les termes mêmes dont elle se sert pour l'élaboration de ses idées.

...In order to reach this approximation, units and factors must be used in the terms of which the community most generaly thinks and deals, and by means of which it is most capable of forming correct judgments of values. To value individual city lots by this method is obviously out of the question, since it would be impossible to obtain a consensus of public opinion, sufficiently broad to be representative, regarding the value of each lot in the city. Individual lot values must be calculated, according to rules formulated by experience, from such units as to the value of which intelligent and representative public opinion does exist (p. 173).

La base de comparaison est une surface déterminée de terrain dans une rue : « la rue » est, en effet, ce qui sert à former l'opinion; ce sont « les rues » que le public compare, et auxquelles il rapporte ses jugements :

...The best basis for the expression of « community opinion » regarding land values is thought to be the streets of the city, or more properly, a definite and uniform unit of land on each street. To quote Mr. Somers — « There always exists in cities a Community Opinion that a certain street is tbe best for business, and a consequent idea that land fronting thereon is the most valuable. From this most valuable street other streets of less value will be compared, a well-defined opinion being present thaht the property

on the less valuable street is less valuable just in proportion as the street is less valuable, and the comparison will reach out from the centre or best portion and embrace the entire city.....

To make use of this Community Opinion of ther elative worth of the streets, it is necessary to find some common term that can be used to express their comparative value as a unit in all parts of the city. The value of one foot in width for some fixed depth is the best measure for the purpose, because of its common use and its applicability both to gauge comparative value of streets and real value of tracts. »

The Somers unit is a strip of land one foot wide and one hundred feet deep, free from corner influence, *i. e.* uninfluenced by the higher values due to the proximity to a corner. Once the community has agreed upon the value of this unit for each street, the valuation of individual lots becomes simply a mater of the application, by a clerical force, of certain fixed rules of experience which have been developed by the inventor (pp. 173, 174).

Le seul point sur lequel l'opinion est consultée est donc l'estimation de « l'unité-terrain » dans chaque rue. En vue de lui fournir un schéma autour duquel les évaluations puissent prendre corps, le Comité officiel de taxation dresse un tableau des unités-terrains de chaque artère de la ville; puis il lance ce tableau accompagné de plans dans le public, notamment par la voie de la presse; les habitants communiquent leur avis; des réunions publiques ont lieu dans chaque section de la ville, et lorsque le referendum a pris un assez grand développement pour pouvoir être regardé comme réellement représentatif, le relevé des évaluations est fait, la majorité décidant en dernier ressort dans chaque cas.

Je n'insiste pas sur les procédés de calcul à l'aide desquels les estimations unitaires sont utilisées pour la taxation de chaque propriété en particulier; ces procédés sont tout à fait en dehors du fait que j'ai voulu relever ici.

E. Waxweiler.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

II. — L'ORGANISATION SOCIALE.

Influence d'un " style „ sur un autre.

A propos de :

CH. ASCHENHEIM, *Der italienische Einfluss in der vlämischen Malerei der Frührenaissance.* — Strassburg, Heitz et Mündel, 1910, 64 pages, 3 marcs.

L'ouvrage de CH. ASCHENHEIM fournit des données nombreuses sur l'introduction d'éléments italiens dans la peinture flamande au commencement du XVI[e] siècle. La question est intéressante, à un point de vue plus général, parce qu'il s'agit là de la transformation profonde d'un « style » (c'est-à-dire d'un *ensemble* de caractères artistiques) au contact d'un autre « style ». CH. ASCHENHEIM se contente de fournir des matériaux à cette étude; et voici donc qu'une analyse précise tend à remplacer les aperçus simplistes de la plupart des manuels, où l'on voit la « Renaissance » gagner l'art flamand à la façon d'une cavalcade entrant dans une ville : la « Renaissance » est là, on lui ouvre les portes, on la reçoit à bras ouverts, et elle s'installe comme chez elle... Mais : qu'est-ce que cette « Renaissance »? Le mot se nuance de tant d'acceptions différentes, qu'il finit par ne plus rien représenter de bien net; — quel tort d'ailleurs de lui supposer un contenu fixe et, circonstance aggravante, de s'imaginer ce contenu mû par une force propre et voyageant à travers l'Europe!

Certains éléments d'œuvres italiennes déterminées ont agi sur l'exécution d'œuvres flamandes déterminées. Quelles sont ces œuvres? Quels éléments furent empruntés aux Italiens, et

de quelle façon? Comment furent-ils interprétés? Comment furent-ils adaptés? Voilà les première questions auxquelles une étude critique doit répondre. Ch. Aschenheim applique heureusement cette méthode. Elle a même le souci de se confiner dans l'examen des faits. Comme elle se meut là dans un domaine, qui, tout étonnante que semble la chose, avait été fort négligé jusqu'en ces dernières années, les résultats qu'elle obtient sont souvent encore sujets à controverse; mais l'important est qu'on s'attaque au problème de manière à rendre les solutions possibles.

Je crois pouvoir établir la question de la façon suivante :

Il y a toujours eu certains contacts entre la peinture néerlandaise et telle ou telle école italienne. Dans l'art dit « franco-flamand » des miniaturistes de la fin du xiv[e] et du commencement du xv[e] siècle, l'influence italienne est singulièrement efficace. Mais un style « flamand » ou « néerlandais » s'en dégage bientôt, et chez les Van Eyck, les Van der Weyden et leurs successeurs, pendant un demi-siècle environ, les rares apports italiens sont si accessoires et si bien assimilés à ce style « flamand » qu'on ne les distingue plus guère (on les distingue bien moins que les influences flamandes dans la peinture italienne de cette époque). Des différences profondes séparent alors la peinture néerlandaise de la peinture italienne, différences qui tiennent au fond même de la conception artistique: chez l'une, procédés empiriques et naturalistes, partant du détail pour construire l'ensemble; dessin précis et minutieux; formes statiques; sentiment de l'espace qui lui donne une valeur propre (la profondeur atmosphérique); chez l'autre, conception plus décorative de l'espace, architecturé comme cadre à l'action; procédés plus scientifiques; le détail vu surtout comme partie de l'ensemble; dessin plus monumental, plus généralisateur; recherche du mouvement.

Que, vers la fin du siècle, des peintres flamands empruntent certains détails à l'Italie, une guirlande, un camée, un ornement architectural, cela a en somme bien peu d'importance. Il est de bien plus grand intérêt que leurs *procédés* tendent à se rapprocher des procédés italiens, de la vision italienne.

Voilà, selon moi, un point capital : l'*évolution propre* des écoles néerlandaises tend à les rapprocher des écoles italiennes. En quoi consiste cette évolution? A réaliser l'unité des figures et de l'espace, à chercher la coordination des détails et de l'ensemble. Des Van Eyck à Memling, c'est là le problème, qu'on résout petit à petit. Chez Memling, ce développement est bien près d'aboutir. Memling fait résolument de l'architecture un facteur de composition, ce qu'il était chez les Italiens. Par là s'éveille le sens de la ligne décorative et de la composition rythmique des plans. C'est alors que les peintres flamands vont s'intéresser à la composition italienne : au moment où leur art, de par son évolution propre, allait ressembler à celui d'au delà des monts. C'est à partir de ce moment qu'ils s'assimilent graduellement les caractères distinctifs de la peinture italienne. L'assimilation ne sera complète que vers la fin du XVIe siècle : elle prépare l'art de Rubens.

Il n'est pas possible ici d'examiner par le menu ce développement. Mais on pourrait en dégager une considération générale. Qu'il me soit permis de renvoyer à mon article antérieur (n° **156** des « Archives »), où, à propos des rapports de l'art et de la nature, j'attirais l'attention sur l'évolution artistique « interne ». La question se pose de la même façon s'il s'agit de l'action d'un art sur un autre : cette action ne devient vraiment effective qu'au moment où l'évolution « interne » d'un art donné rend l'influence de l'autre art possible. On ne comprend bien que ce qu'on était sur le point de découvrir soi-même. A partir de ce moment, le comportement de l'artiste vis-à-vis d'un art étranger est analogue à son comportement vis-à-vis de la nature : il voit, dans cet art étranger, ce que l'évolution de l'art indigène lui permet de comprendre, — en essayant d'imiter en cela l'art étranger, le sens qu'il a de cet art étranger s'affine, il en saisira d'autres éléments, qui, traduits à leur tour, deviendront la source de nouveaux problèmes et de nouvelles imitations. Le modèle italien n'est pas une grandeur fixe : ce qui agit, c'est l'image que s'en fait le peintre flamand, et cette image se transforme à mesure que le peintre flamand poursuit ses réalisations artistiques.

C'est de la même façon qu'on devra étudier l'influence de l' « antiquité » sur l'art au début des temps modernes. L'image qu'on se faisait de l' « antiquité » diffère à chaque génération. L'architecte florentin au xv[e] siècle s'inspirait d'un monument romain de tout autre manière que l'architecte florentin au xvi[e] siècle. L'antiquité de Michel-Ange n'est plus celle de Botticelli.

En résumé, dans un art donné, c'est l'évolution propre des conceptions artistiques qui détermine l'image d'un art étranger, et c'est en corrélation avec cette évolution propre qu'agit l'influence de cet art étranger.

Aug. Vermeylen.

Du rôle de l'interprétation dans l'évolution du rite.

A propos de :

FRANZ CUMONT, *L'aigle funéraire des Syriens et l'apothéose des empereurs.* — (*Revue de l'histoire des religions*, 1910, t. LXII, n° 2, pp. 119-164.)

CUMONT, FRANZ. Né en 1868. Fit ses études aux Universités de Gand, Bonn, Berlin, Paris, etc. Professeur à l'Université de Gand (1892); conservateur au Musée du Cinquantenaire de Bruxelles (1899); membre de l'Institut archéologique allemand (1899) et autrichien (1899); membre de l'Académie de Belgique (1902); correspondant de l'Institut de France (1904); chargé des conférences Hibbert à Oxford en 1901 et en 1906. Principaux travaux : *Textes et monuments relatifs aux mystères de Mithra* (2 vol., 1844-1901); *Studia Pontica*, en collaboration avec ANDERSON, d'Oxford (1901-1907); *Les religions orientales dans le paganisme romain* (1906, 2e éd., 1909); *Recherches sur le manichéisme* (1908); *La théorie solaire du paganisme romain* (1909). Collaboration à la *Revue d'histoire des religions, Revue d'histoire et de littérature religieuses, Revue de l'instruction publique en Belgique, Bulletin de la classe des lettres de l'Académie royale de Belgique*, etc.

L'étude des rites a une telle importance qu'elle mériterait de former une science distincte ayant une dénomination technique et approfondie par une catégorie de chercheurs spécialistes.

Certes, un bon nombre d'ethnologues, d'historiens, de sociologues, de folkloristes s'occupent plus ou moins directement de cette étude; VAN GENNEP a même essayé récemment, dans ses *Rites de passage* (Paris, Nourry, 1909), de nous donner une systématisation partielle; mais les efforts scientifiques ne sont pas, en cette matière, coordonnés en vue d'un but commun; une *Société pour l'étude des rites*, qui travaillerait d'une manière analogue à la *Gesellschaft für Mythen-*

forschung, rendrait de réels services au point de vue de la connaissance des formes rituelles de la vie sociale; il ne faut pas oublier que l'homme, quel que soit son degré de civilisation, est prisonnier de ces formes rituelles, et que les plus fortes individualités, chez qui cette captivité est consciente, ne parviennent pourtant pas à s'y soustraire.

En attendant qu'une science du rite, en suivant ses voies propres, nous fournisse une claire aperception de la trame même de la vie en commun, il est bon de signaler toutes les contributions qui éclairent quelque peu le problème de l'essence du rite, de sa genèse, de son élaboration, de ses vicissitudes; ce problème est plus important à mes yeux que celui d'une classification forcément prématurée et arbitraire.

Parmi les rites funéraires de l'antiquité classique, un des plus fameux est celui de la *consecratio* ou apothéose des empereurs romains : on dressait au Champ de Mars un immense bûcher, s'étageant en pyramide, et du sommet de cette pyramide, où allait être brûlé le corps ou l'effigie de l'empereur défunt, on lâchait un aigle qui, croyait-on, devait emporter vers le ciel l'âme du souverain. C'est à ce rite de la déification impériale que Cumont vient de consacrer un article où la documentation archéologique est frappante.

Jules César avait été divinisé après sa mort; mais la première grande cérémonie d'apothéose, telle qu'elle fut réglée par le Sénat et transmise aux siècles postérieurs, eut lieu en l'an 14 après J.-C., après la mort d'Auguste; il faut s'entendre sur l'activité du Sénat en ces circonstances, si l'on veut comprendre l'évolution du rite de l'apothéose; surtout, il ne faudrait pas croire que les sénateurs créèrent de toutes pièces un protocole nouveau :

...Le rite ne fut pas *imaginé* pour Auguste ni inauguré à Rome; il fut emprunté aux monarchies asiatiques; une série d'indices concourent à prouver que la tradition de la période impériale remonte à une époque extrêmement ancienne (p. 17). ...Le cérémonial officiel, réglé par un protocole traditionnel, perpétue souvent de très anciennes coutumes, et les funérailles solennelles des souverains réalisent dans leur plénitude les exigences d'une liturgie

qui se contente, pour la foule des humains, de formules abrégées et de simples simulacres (p. 16).

Cumont nous conduit donc dans son domaine favori, celui notamment des rapports de dépendance de la civilisation romaine et des spéculations religieuses de l'Empire vis-à-vis de la culture orientale. Il reproduit une série éloquente de monuments figurés qui prouvent incontestablement que dans toute la Syrie du Nord, l'aigle jouait un rôle prépondérant dans les croyances sur la vie d'outre-tombe, et que les fidèles de la fameuse déesse d'Hiérapolis avaient adopté ce volatile comme emblème funéraire. Nul doute : ce sont les Syriens qui ont transporté leur aigle en Occident, comme étant un symbole sépulcral d'immortalité; on sait qu'en général les marchands, les soldats et les esclaves syriens ont exercé sur les usages et les croyances du monde latin une influence prépondérante.

Nous pouvons en conclure que l'inter-influence de civilisation a produit la migration du rite et que cette migration, qui sans doute caractérise bien des manifestations rituelles, doit entrer pour une large part dans les difficultés d'interprétation du formalisme social. Alors que le rite, dans le stade initial, est une extériorisation adéquate aux croyances intimes, il devient de plus en plus, surtout quand il est transplanté, un cérémonial dont la vraie portée est perdue et qui se perpétue, malgré cela, avec une ténacité étonnante.

Chose capitale, Cumont a étudié les croyances intimes qui, sur les monuments syriens, justifient la présence de l'aigle comme symbole sépulcral d'immortalité et nous permet d'assister ainsi au devenir même de l'apothéose rituelle : l'aigle funéraire est l'oiseau du soleil chargé de porter les âmes, et particulièrement les âmes royales, vers l'astre qui les a créées.

...Des théories chaldéennes qui se répandirent en Syrie au plus tard à l'époque des Sileucides enseignaient que les âmes, descendues du soleil, devaient y remonter après la mort. Elles étaient, suivant ce système, des essences ignées que l'astre incandescent, par une suite d'émissions et d'absorptions, envoyait à la naissance

dans les corps qu'il appelait à la vie et ramenait après le décès dans son sein; le pouvoir exercé par le soleil sur la destinée des âmes était un dogme généralement accepté en Syrie. Donnons à ces idées une forme mythologique : l'aigle, consacré au soleil (Dussaud a établi que dans le symbolisme religieux de la Syrie l'aigle représente le soleil), sera le messager qui lui apportera les âmes libérées du corps. Par l'intermédiaire de cet oiseau de haut vol, le ciel communiquera avec la terre. De toutes les âmes, celles des monarques sont les plus certaines de remonter vers l'astre roi, auquel elles sont unies par une relation mystique (pp. 32-33).

Dans l'évolution d'un rite, soit à l'intérieur de son aire propre, soit, par migration, dans une civilisation hétérogène, il est difficile de préciser le moment où s'éteint ce que j'appellerais volontiers la « sincérité » rituelle, c'est-à-dire l'interprétation vraie et originale de la cérémonie.

Les rites du culte des Césars renouvellent ceux qui avaient été en usage dans l'Asie hellénistique et qui étaient basés sur des croyances sincères en ces contrées. Le tombeau rupestre, découvert près d'Apamée (fig. 15), où le buste du défunt est soutenu par un aigle aux ailes éployées, où une Victoire tend une couronne au personnage porté au ciel et où le masque du soleil, avec sa large figure ronde, accapare l'attention, est garant du caractère spontané du rite asiatique. Ce monument prouve que la conception originaire qui est à la base de l'apothéose romaine était pleinement vivace. Il n'en était pas de même à Rome en l'an 14 après J.-C., lors de la déification du premier empereur; les sénateurs eux-mêmes, qui ont réglé le cérémonial, n'avaient pas, sans doute, une idée précise des théories sur la vie future propres aux temples sémitiques; la déification était devenue un schéma traditionnel, appliqué aux funérailles des monarques asiatiques, successeurs d'Alexandre, et intégralement introduit d'Orient à Rome, comme le fut la notion même du pouvoir absolu; l'idée d'une pareille transmission machinale au début du principat romain, n'a évidemment rien de commun avec la propagation ultérieure, sous l'Empire, de la religion solaire qui s'était développée chez les Sémites.

On peut dire que, pour les Romains, la vraie portée de l'apothéose asiatique était perdue; d'ailleurs, même dans les cas de non-migration des rites, leur primitive raison d'être s'évanouit rapidement et les interprétations erronées ne se font pas longtemps attendre; les rites, dans ces conditions, donnent naissance aux mythes.

Une interprétation romaine du protocole de la déification s'offrait d'autant plus facilement, que l'aigle, animal consacré à Jupiter, jouait un rôle prépondérant dans la religion romaine et que, d'autre part, il était l'emblème tutélaire des armées; la nature de l'erreur était due à de fâcheuses coïncidences : les Romains voyaient dans l'aigle, qui portait au ciel leurs empereurs, l'oiseau cher à Jupiter et se figuraient que le prince divinisé passait, grâce à lui, du pouvoir suprême terrestre au royaume olympien. Cumont montre que cette conception était celle même des poètes, tels que Lucain et Stace, qui se demandent, l'un si Néron, l'autre si Domitien, iront prendre là-haut la place et le sceptre du souverain des dieux.

Les interprétations qui caractérisent le rite au cours de son évolution ne sont pas de simples fantaisies idéologiques, elles sont conçues comme des réalités, au point qu'elles servent de base à des modifications ultérieures et à des adaptations nouvelles, qui contribuent à rendre le rite original tout à fait méconnaissable. L'apothéose des impératrices romaines en est un exemple frappant : puisque l'aigle rituel était conçu comme l'oiseau de Jupiter, on ne trouva rien de mieux que de lui substituer, pour la déification des princesses, le paon, animal consacré à Junon, la maîtresse de l'Olympe. Que nous sommes loin des doctrines eschatologiques syriennes, relatives aux âmes ignées ramenées vers le soleil !

Les premiers empereurs chrétiens ne changèrent presque rien au rite qui avait glorifié leurs prédécesseurs, et l'apothéose traditionnelle ne leur répugna guère : grâce à elle, ils croyaient s'élever non plus vers le panthéon de Jupiter, mais vers le bonheur idéal du ciel chrétien. Le type des médailles de consécration fut, après la conversion de Constantin, légèrement christianisé, en ce que l'empereur, guidé par le char

du soleil, tend la main vers une autre main ouverte, celle du Dieu de la Bible qui d'en haut s'abaisse vers lui.

Telle est donc la ténacité des rites qu'ils ne sont point abolis, même quand les spéculations religieuses subissent des modifications profondes. Ils se perpétuent à travers les civilisations, en recevant des interprétations variées et en s'adaptant tant bien que mal aux milieux qu'ils traversent; le noyau de leur devenir ne se découvre qu'au prix des recherches les plus sagaces; leurs ramifications ultimes sont parfois éparpillées au loin et laissent des traces là où on s'y attend le moins :

... Le symbolisme antique n'a pas disparu sans retour. Le sceau de l'Académie de Berlin représente l'aigle de Brandebourg s'envolant vers la constellation du même nom avec la devise *Cognata ad sidera tendit*, et LEIBNITZ, qui imagina cette composition, déclare qu'elle a un sens caché : l'aigle est l'emblème de l'esprit humain qui, né du ciel, retourne à son lieu d'origine (p. 33, note 2).

Je pense que l'évolution du rite de l'apothéose romaine nous a mis en présence de quelques caractères typiques des rites en général : leur origine adéquate aux croyances, leur migration par inter-influence de civilisation, leur ténacité à toute épreuve, leurs prolongements indéfinis, et surtout leurs multiples interprétations *a posteriori* qui peuvent engendrer des adaptations nouvelles.

J. DE DECKER.

Sur l'influence réciproque du rite et de la croyance.

A propos de :

L. Deubner, *Lupercalia*. — (*Archiv für Religionswissenschaft*, Bd. XIII, Heft IV, November 1910.)

Deubner, Ludwig. Né en 1877. Docteur en philosophie, professeur de philologie classique à l'Université de Königsberg. Principaux travaux : *De incubatione* (1900); *Kosmos und Damian* (1907).

L. Deubner vient de publier, dans le dernier numéro de *Archiv für Religionswissenschaft*, un article remarquable sur la fête des « Lupercales », dont l'étrange complexité avait empêché jusqu'ici tous les historiens qui s'en sont occupés d'en trouver une explication satisfaisante. Si Deubner semble avoir mieux réussi, c'est qu'il a employé résolument une méthode qui, dans l'examen des rites anciens, devrait être constamment utilisée : dans leurs stades définitifs, les cérémonies cultuelles se sont entourées de tant d'éléments accessoires, leur signification est à ce point incomprise par ceux-là même qui les accomplissent, que ce n'est qu'en les décomposant, en retraçant l'apparition et le développement successifs de chacun des actes qui les constituent, qu'on peut en démêler l'explication exacte.

L'origine de la fête des « Lupercales » remonte à une époque où Rome n'existait point encore; le Palatin n'était encore occupé que par des bergers qui, préoccupés du salut de leurs troupeaux, exécutaient des rites simples pour éloigner les dangers que ceux-ci pouvaient courir. Il s'agissait notamment de se prémunir contre les attaques fréquentes des loups qui rôdaient aux environs : la fête des « Lupercales » n'avait pas d'autre but : les « Luperques » — de *lupus* et *arcere*, ceux qui écartent les loups — couraient, tout nus, autour de la colline sur laquelle s'élevait la bergerie, et tra-

çaient autour d'elle des cercles magiques que le loup malfaisant ne pouvait point franchir. On reconnaît dans ce rite simple, quelques-unes de ces croyances qui se rencontrent chez nombre de peuples primitifs : l'influence du cercle entourant le lieu qu'on veut protéger, la puissance magique des êtres nus. On y voit encore l'un de ces faits fondamentaux que l'histoire religieuse dégage de plus en plus : c'est le rôle tout secondaire de la divinité, qui, au début, fut absente de la plupart des cérémonies religieuses; ce sont les actes accomplis par l'homme, qui, par eux-mêmes, ont un pouvoir magique.

. .Der Faunuskult ist nicht von Anfang an mit dem Umlauf der Luperci verbunden gewesen. Am Anfang der religiösen Entwicklung stehen rituelle Begehungen, die keineswegs an die Adresse irgendwelcher Götter gerichtet sind, noch unter der Maske irgend welcher Dämonen ausgeführt werden, sondern der Vorstellung entstammen, der Mensch vermöge an und für sich durch besondere — überall wiederkehrende — Akte Unsegen abwehrend und Segen herbeiziehend in den Lauf der Natur einzugreifen. Ich möchte die These aufstellen, dass alle die Feste des numanischen Kalenders, die sich nicht von dem Namen eines Gottes herleiten (mit Ausnahme des eine besondere Stellung einnehmenden Agonium), ursprünglich eben solche rituelle Begehungen gewesen und erst im Laufe der Entwicklung des religiösen Denkens unter die Protektion einer dem jeweiligen Gedankenkreise nahestehenden Gottheit geraten sind (p. 490).

Des observations similaires ont été faites ailleurs. On connaît le livre capital que Marett publia récemment sous le titre : *The Threshold of Religion*, et dans lequel il constate que l'animisme — sans lequel la conception d'une divinité personnelle ne saurait naître — n'est qu'une forme déjà relativement développée de l'évolution religieuse, précédée de ce qu'il appelle « the preanismistic stage of religion », dont le type le plus caractéristique est le « mana » des Polynésiens :

...a force altogether distinct from physical power, which acts in all kinds of ways for good and evil, and which it is of the greatest advantage to possess or control (Marett, *loc. cit.*, p. 120).

Ces faits d'ailleurs, étaient connus; le mérite de Marett consiste surtout à les avoir systématisés :

...Primitive or rudimentary religion, as we actually find it

amongst savage peoples, is at once a wider, and in certain respects a vaguer, thing than the " belief in spiritual being " of Tylor's famous " minimum definition ". It therefore seemed advisable to provide the working anthropologist with a new category under which he would marshal those residual phenomena which a strictly animistic interpretation of rudimentary religion would be ikely to ignore or at all events to misrepresentent (*Id.*, p. ix).

Dans l'Inde, où tout le bouddhisme s'appuie sur des croyances analogues, en Grèce, ailleurs encore, on avait discerné un état d'esprit semblable; la légende des Lupercales en fournit une intéressante confirmation dans le monde latin.

Au second stade de l'histoire du mythe, l'animisme est apparu; Faunus est le dieu campagnard des vieux Latins. Le rite, lui aussi, s'est compliqué : à toutes les pratiques par où l'homme primitif tâchait d'agir sur la nature s'ajoutent celles où il s'efforce de profiter de la puissance des dieux.

...Als Faunus der Herr des Festes wurde und ein Bocksopfer erhielt, mögen die Luperci sich mit den Stücken des frisch abgezogenen Felles gegürtelt haben, um durch die Kräfte, die alles zum Opfertier Gehörige besitzt die Wirkung des Umlaufes zu erhöhen (p. 491).

...Auch in dem frisch geschnittenen Riemen mögen die Luperci die magische Kraft des Geopferten wirksam gedacht haben, eine weitere Garantie für des Fernhalten der Wölfe (p. 495).

Même sous cette seconde forme, la cérémonie ne peut longtemps rester inchangée; le milieu varie, le rite persiste, mais doit s'adapter aux nouvelles conditions où il s'exécute.

...Um die Hürde ging in alter Zeit der Lauf der Luperci. Aber die Zeiten änderten sich, und mit ihnen die Formen des Lebens. Wo einstmals dürftige Siedlungen bestanden hatten, erwuchs im Laufe der Zeiten die palatinische Stadt. Und immer noch liefen die Wolfsabwehrer um das Gemeinwesen. Kaum wusste man mehr, was denn dieser Umlauf eigentlich solle, aber der alte heilige Brauch war einmal von den Vätern überliefert, und so hielt man an ihm fest : er erstarrte (p. 492).

Le vieux rite, dans sa forme primitive, n'a plus aucune raison d'être : on s'efforce d'en tirer des avantages nouveaux.

... Es ist eine bekannte Erscheinung, dass, wo eine heilige Handlung vollzogen wird, das Bestreben zutage tritt, die frei werdenden zauberischen Kräfte persönlichen Zwecken dienstbar zu machen. Wer die ekstatischen Prozeduren der Derwische in Skutari gesehen hat, erinnert sich, dass am Schluss der Zeremonie Kranke herbeigebracht und durch Aufsetzen der Füsse geheilt werden (p 492).

C'est seulement à ce stade relativement tardif de l'évolution religieuse, que le rite acquit le sens que la tradition a le mieux conservé : les prêtres qui toujours couraient autour du Palatin, devenu le centre d'une grande ville, et faisaient claquer leurs lanières quoiqu'il n'y eût plus de loups à effrayer, frappent de ces objets sacrés — sacrés puisque provenant de la bête sacrifiée à Faunus — les femmes stériles qui s'offraient à leur passage.

...Ich hoffe man wird es nach dem oben vorgetragenen einleuchtend finden, wenn ich diesen Ritus des Schlagens als einen sekundären, einen akzessorischen bezeichne. Wäre er die Hauptsache gewesen, so wäre man nicht unten um den Palatin gelaufen, sondern hätte die Frauen oben auf dem Plateau gegeisselt. Der Umlauf ist die Hauptsache, und er gilt dem Umlaufenen, also nicht den Frauen. Aber das ist verständlich : je städtischer das Leben des Palatins wurde, je schlechter der alte Hirtenritus in die neuen Lebensbedingungen hinein passte, je mehr die primäre Bedeutung der Begehung in den Hintergrund trat, desto stärker musste das sekundäre Moment sich bemerkbar machen, und es musste einmal die Zeit kommen, wo man das Schlagen der Frauen neben dem Opfer als den wesentlichen Zweck des Festen empfand (p. 493).

On a beaucoup discuté, ces derniers temps, à propos de l'influence réciproque du rite et de la croyance religieuse. On sait le retentissement des thèses de Robertson Smith, affirmant, à l'encontre des opinions traditionnelles, que de ces deux éléments, c'est le rite qui est primitif, la croyance n'apparaissant qu'après coup pour le justifier. A vrai dire, cette thèse hardie, et dont l'apparition coïncidait avec celle des théories de James et Lange, qui, du point de vue psycholo-

gique, aboutissaient à des conclusions semblables, — fut rendue très vraisemblable par l'accumulation d'un grand nombre de faits semblant la confirmer. SMITH prouvait, chez les Sémites, l'absence de croyances précises : il les y montrait flottantes, librement développées, suivant les préférences et les inclinations de chacun, mais toujours tendant à expliquer un rite, dont l'observation minutieuse était, au contraire, rigoureusement exigée de tous : ainsi, pratiques sévèrement obligatoires, mais point de croyances qui le fussent, point de livres sacrés ni de dogmes. En un mot, c'était le rite qui était au centre de la vie religieuse.

TOUTAIN, dans un récent article de la *Revue de l'histoire des religions*, cite la légende phrygienne de Cybèle perdant en Grèce ses caractères les plus barbares, la mutilation d'Attis notamment, mais les conservant chez les Romains, qui avaient toujours sous les yeux les rites des Galles se tailladant les membres.

L'histoire des « Lupercales » démontre qu'en réalité, le phénomène est beaucoup plus complexe qu'on ne l'avait cru, que constamment le rite et la croyance agissent l'un sur l'autre, sans qu'on puisse dire qu'aucun des éléments précède nécessairement l'autre.

Si l'explication de DEUBNER est exacte, c'est une croyance — la croyance à l'efficacité de certains actes magiques — qui engendra la cérémonie; mais une fois pratiquée, celle-ci se cristallise et à son tour fait naître les mythes qui la justifient, et qui, suivant l'époque où on les imagine, la justifient différemment. Avec la civilisation qui progresse, on modifie la légende; on profite de l'antique tradition de la fondation de Rome pour l'y rattacher, pour transformer les « écarteurs de loups » en « descendants de loups »; on finit par en faire un rite de purification. Et comme tel, il se développe à nouveau; il s'étend par analogie : finalement, ce n'est plus la fécondité de la femme, c'est celle de la nature toute entière qu'elle favorise.

...Die Wirkung der « Lupercalia » wurde vorzüglich in der Fruchtbarkeit der Frauen erblickt. Aber man blieb dabei nicht stehen. Fruchtbarkeit des Menschen und der Erde ist seit Urzeiten

in Parallele zu einander gesetzt worden, und so kann es nicht Wunder nehmen, dass bei Lydus (*De Mens.*, p. 83, 7) von Fruchtbarkeit des Bodens als Zweck des Festes die Rede ist (p. 497).

Infiniment plus malléable que le rite, la croyance varie avec le milieu. Il est dangereux de généraliser; mais ici tout au moins, elle apparaît comme l'élément progressif qui crée constamment des formes nouvelles, alors que le rite ne fait que conserver pendant des siècles les acquisitions de la pensée religieuse.

L'étude détaillée de la cérémonie des « Lupercales » nous fait discerner l'action de nombreuses lois sociologiques. Mais elle nous montre surtout comment le rite, au cours des âges, se transforme complètement. Ce serait faire fausse route que de vouloir l'étudier indépendamment de l'époque, des circonstances où il se développe et sans lesquelles on ne saurait le comprendre. On ne l'oublie que trop souvent; des écoles entières de chercheurs s'appliquent à abstraire le rite et la croyance du milieu où ils naissent pour s'efforcer d'en trouver des explications qui soient applicables telles quelles, à tous les temps et à tous les lieux. De pareilles tentatives échouent devant la complexité des faits; c'est seulement en reconstituant le déroulement concret de tous ces faits qu'on en pénètre la vraie nature, et que, du même coup, l'on a chance d'en dégager des lois générales d'évolution.

R. Kreglinger.

Influence des conditions du milieu sur les épreuves de préparation sociale chez les primitifs.

A propos de :

C. W. Hobley, *Ethnology of A'Kamba and other East African tribes.* — (Cambridge, University Press, 1910, 172 pages, 7 sh. 6 d.)

Hobley, Charles William. Né en 1867. Fit ses études à l'Université de Birmingham. Attaché en qualité de géologue à la « British East Africa C° » (1890); sous-commissaire de l' « East Africa Protectorate » (1894); commissaire adjoint, puis commissaire (1902-1907); commissaire des mines. Membre correspondant du *Royal anthropological Institute.* Principaux travaux : Articles dans le *Journal* de l'Institut précité.

Un des aspects les plus intéressants des organisations sociales primitives est l'ensemble des procédés par lesquels leur continuité est assurée.

La sécurité du groupe exige que, en l'absence des moyens qui sont à la portée des organisations plus évoluées, les générations se succèdent en se répétant. Les jeunes, les adultes, les vieux, voire même les morts qui ne disparaissent que pour renaître dans leurs descendants, se passent les uns aux autres la tradition consacrée qui soutiendra les adaptations nouvelles.

L'individu, depuis sa naissance, est considéré comme le dépositaire de la tradition : il est élevé et éduqué en vue de ce rôle, et l'âge est la première et toute naturelle catégorie sociale. L'enfant, qui est un être passif, n'en apparaît pas moins comme un lien dans la chaîne ininterrompue des générations. Sa naissance même dépend de ses ancêtres, qui protègent la femme et détournent d'elle les mauvaises influences qui pourraient la rendre stérile (Kidd, *Savage Childhood*, p. 8).

Chez les nègres A'Kamba de l'Est-Africain anglais, dont parle Hobley, la nature intime des rapports qui existent entre les morts et les vivants est surtout visible dans la croyance qui fait de chaque femme tout à la fois l'épouse d'un ancêtre et celle d'un homme vivant. La fécondité de la femme dépend en grande partie de son mari spirituel, et si elle ne conçoit pas immédiatement après son mariage, c'est que son *Aiimu* (époux-ancêtre) la néglige (pp. 89-90).

Les pratiques qui accompagnent souvent la naissance sont inspirées de préoccupations analogues. Ainsi, chez les Cafres, si bien étudiés par Kidd, l'esprit ancestral « l'itongo » est inculqué au moyen d'une médecine dont on frictionne le corps du nouveau-né. Si cette précaution est négligée, l'individu est désemparé, il sera malheureux toute sa vie, car « l'itongo » ne fera pas attention à lui : il l'abandonne (Kidd, *Savage Childhood*, p. 13). L'individu perd ainsi la connexion avec son groupe, comme la perdent tous ceux qui sortent volontairement de l'organisation commune. Tout naturellement ainsi, les Cafres en viennent à considérer tous les enfants de leurs frères convertis au christianisme, comme des créatures faibles et sans aucune résistance pour la vie (*Id.*, p. 15).

Chez les primitifs, l'importance « traditionnelle », si je puis ainsi dire, de l'individu, croît à mesure qu'il avance dans la vie, pour atteindre après la mort son point culminant. « D'une façon générale, disent Spencer et Gillen (*Northern* « *Tribes*, p. 277), plus on remonte dans le passé vers le temps « de l'« Alcheringa », plus est supposé grand le pouvoir des « ancêtres totémiques. On a du respect pour le grand-père, « qu'on imagine avoir été bien plus puissant que soi-même « et le grand-père du grand-père est considéré comme d'une « force encore supérieure. La vertu et les différentes modalités « de la puissance, attribuées aux ancêtres, croissent en pro- « portion géométrique à mesure qu'on remonte vers l'Al- « cheringa. »

Dans les organisations primitives, une période spéciale est consacrée à la préparation de cet agent de continuité qu'est l'individu. Nous retrouvons cette période chez les A'Kamba,

et la description qu'en fait Hobley me suggère, par comparaison avec d'autres populations, notamment avec les Australiens, quelques réflexions sur les rapports immédiats qui existent entre ces institutions et les conditions du milieu : le plan reste le même, pour les raisons générales que j'ai rappelées en commençant, mais le contenu répond directement aux besoins profonds auxquels la continuation de la vie du groupe se trouve subordonnée.

Chez les Australiens, l'institution de la période initiatrice comprend deux catégories d'éléments : d'une part, les cérémonies ou plutôt les représentations jouées de fables se rapportant à l'existence des ancêtres; d'autre part, les commandements de la vie sociale, le « catéchisme » du primitif.

En ce qui concerne les cérémonies, les jeunes Urabunna, Arunta, Kaitich, Warramunga, par exemple, arrivés à l'âge de la puberté, assistent pour la première fois de leur vie à l'exécution symbolique de la tradition (Spencer et Gillen, *Northern Tribes*, chap. XI). Lorsqu'on suit de près cette exécution (*Id.*, chap. VI et XI), on voit qu'elle se présente comme un ensemble, je dirais plutôt un arrangement systématisé, simple ou compliqué, composé d'une ou de plusieurs séries d'actes, mais dont l'unique lien est la succession dans le temps; la connexion logique et intérieure en est complètement absente (*Id.*, chap. XI, pp. 334-339-351-352-354, et chap. VI). Le pourquoi de chaque acte échappe aux acteurs, l'explication consiste dans le récit verbal des scènes jouées (pp. 354-180-182) : on peut en omettre certaines sans que le tout logique en souffre, car aucune nécessité intrinsèque n'en détermine la déduction. Il suffit, pour la reconstitution, de rapprocher les deux chaînons entre lesquels se plaçait celui qui est tombé.

Partout, dans les tribus australiennes, les différences qu'on peut observer tiennent non à une conception symbolique nouvelle des relations de l'individu avec son passé, mais à de simples changements dans l'ordre des pratiques rituelles (*Id.*, chap. VI, pp. 191-193).

J'ajouterai que partout aussi, les cérémonies sont conduites par les anciens qui en possèdent le mieux l'automatisme et en assurent ainsi la cristallisation définitive.

Quant aux commandements de la vie sociale, ils ne se rattachent pas directement aux cérémonies, mais ils se présentent néanmoins comme autant d'énoncés de la même tradition, transportée cette fois dans la vie présente et la pratique sociale quotidienne. Ils se répartissent en quatre grandes catégories :

1° Obéir aux plus âgés et ne pas se quereller avec eux;

2° Ne pas consommer certaines espèces de nourriture; fournir de la nourriture aux individus avec lesquels le jeune homme se trouve dans des rapports de parentés définis;

3° Ne pas avoir de rapports avec les femmes qui sont réservées aux autres hommes, ou appartiennent aux groupes avec lesquels les relations sexuelles sont défendues;

4° Ne jamais révéler rien du mystère totemique ni aux femmes, ni aux enfants (Spencer et Gillen, *Northern Tribes*, p. 503).

Sans insister ici sur le caractère conservateur de cette organisation soutenue par les anciens et en vue des anciens, on voit combien elle pivote principalement autour de la répartition, entre les membres du groupe, de la nourriture et des femmes (voir notamment les commandements 2° et 3°). Par là, le groupe est parvenu à assurer l'ordre et la sécurité de la vie en commun dans un milieu où les dangers collectifs correspondaient véritablement à ces deux éléments fondamentaux.

Considérons à présent les A'Kamba.

Comme chez les Australiens, la préparation de la jeunesse à la vie sociale du groupe comporte une grande cérémonie secrète, conduite par les anciens : l'auteur suppose qu'elle est une des plus anciennes coutumes conservées par la tribu et il la compare même aux cérémonies décrites par Spencer et Gillen (p. 77). Elle apparaît ainsi comme un vestige d'un lointain passé.

Les commandements de la vie sociale, au contraire, sont tout imprégnés d'un réalisme actuel.

Ainsi, l'on apprend aux jeunes A'Kamba certains métiers : la confection d'armes aux garçons, et aux jeunes filles

la confection de paniers (p. 74). Les garçons sont conduits par l'instructeur (chaque instructeur a la charge de dix à quinze individus) dans le bois, où ils chassent une espèce particulière de lézard; chacun doit en apporter un pour montrer aux anciens. Le noir croit que c'est un moyen de faire de bons tireurs, à la chasse comme à la guerre (p. 70).

Hobley ne dit pas si cette espèce de lézard est effectivement difficile à tuer, ce qui remplacerait l'hypothèse par la certitude que l'exercice vise vraiment la vérification d'une aptitude très utile à la communauté.

Une autre épreuve suit celle-ci. Les garçons comme les filles sont invités à déchiffrer le sens de dessins, ciselés par les instructeurs, à l'aide d'un couteau sur des bâtons. On voit apparaître successivement sur ces bâtons le soleil levant, représenté par un demi-cercle, un insecte, un serpent, le ciel constellé d'étoiles, etc. Le noir attache une grande importance à ces lectures pictographiques : l'enfant qui reste muet devant le dessin est couvert de ridicule, et son père est obligé de payer une amende aux anciens. Les instructeurs eux-mêmes se préparent attentivement à l'épreuve avant d'y soumettre leurs élèves (p. 72) : ils manifestent ainsi certaines capacités que le noir apprécie.

Le dernier acte de l'épreuve préparatoire est un simulacre d'attaque des Masaï, peuplade voisine très redoutée : dans cette scène, la jeunesse doit faire preuve de courage et se battre avec vaillance devant ses gardiens et les anciens.

Non moins que la période initiatrice des Australiens, celle du A'Kamba, comme on voit, est l'expression des besoins fondamentaux qui assuren tla continuité de leur organisation; à la cérémonie traditionnelle, sont venues s'ajouter des pratiques purement professionnelles, nécessitées par le développement de la technique. Aussitôt, d'ailleurs, chose caractéristique, un ajustement s'est produit : cette partie de l'épreuve est conduite non plus par les anciens, qui n'auraient plus les aptitudes nécessaires, *mais par des jeunes gens* complètement initiés et choisis par les parents des candidats (p. 70).

L'adaptation aux exigences du milieu est particulièrement visible dans le dernier trait que j'ai rapporté : à un moment

donné, la sécurité du groupe A'Kamba a été fortement menacée par les invasions des Masaï (p. 44). Le danger a fait naître la nécessité d'une réaction appropriée. Le rite s'en est emparé, et, ritualisée, elle a trouvé sa place dans le plan général de la préparation sociale.

N. Ivanitzky.

La dissociation des fonctions dans l'industrie capitaliste.

A propos de :

R. Hilferding, *Das Finanzkapital, eine Studie über die jüngste Entwicklung des Kapitalismus.* — Wien, Ignaz Brand & Co, 1910, 477 pages, 7.50 marcs.

Le capital joue, comme on sait, dans le système industriel moderne, un rôle considérable. Il y détermine parmi diverses catégories d'effets une dissociation de fonctions que l'étude d'Hilferding met en évidence. Dans la plupart des entreprises industrielles d'autrefois, la gestion des intérêts concernait une seule et même personne. Il en est encore ainsi aujourd'hui dans les petites entreprises de métier pour autant cependant qu'elles n'aient pas recours aux institutions de crédit.

Il y a, dans le système de la grande industrie, complète dissociation entre la direction effective des entreprises et la propriété des capitaux qui y sont engagés. Ces capitaux constituent une catégorie à laquelle Hilferding donne le nom de « Finanzkapital ». Il les caractérise par leur mobilité :

> ...Die eigentümliche Bewegung des Finanzkapitals, die selbstständig erscheint, obwohl sie reflektiert ist, die mannigfachen Formen, in denen sich die Bewegung vollzieht, die Loslösung und Verselbständigung dieser Bewegung gegenüber der Bewegung des industriellen und kommerziellen Kapitals sind Vorgänge, die eine Analyse um so eher verlangen, als das rasche Wachstum und der immer mächtigere Einfluss, den das Finanzkapital in der jetzigen Phase des Kapitalismus ausübt, das Verständnis der gegenwärtigen Wirtschaftstendenzen, damit aber auch jede wissenschaftliche Oekonomie und Politik ohne Kenntnis der Gesetze und der Funktion des Finanzkapitals unmöglich macht (p. vii).

Quelles sont les causes de la constitution de cette nouvelle catégorie de capitaux au cours du xixe siècle ? Pour en comprendre l'apparition, il faut d'abord tenir compte de

l'existence des banques qui leur ont servi d'intermédiaires. Mais si les capitaux se sont soumis à cette nouvelle fonction, il fallait, d'une part, que les occasions leur en fussent fournies par le système industriel et que, d'autre part, les détenteurs de ces capitaux y consentissent. Ces détenteurs eux-mêmes sont d'ailleurs finalement représentés par les banques auxquelles ils confient leurs capitaux.

En ce qui concerne la première de ces conditions, HILFERDING montre la très grande influence de l'existence des sociétés par actions, sans lesquelles l'intervention des capitaux des banques n'eût pas été aisée :

...Keine Bank kann daran denken, das Kapital eines Privatunternehmers aufbringen zu wollen. Diesem kann sie in der Regel wesentlich nur « Zahlungskredit » leisten. Anders bei der Aktiengesellschaft. Hier das Kapital aufbringen, heisst für die Bank nichts anderes als es vorschiessen, in Anteile zerlegen und durch Verkauf dieser Anteile das Kapital zurückerhalten, also ein der Form nach reines Geldgeschäft G-G' machen. Es ist die Uebertragbarkeit und Negoziabilität dieser Kapitalscheine, die das Wesen der Aktiengesellschaft ausmacht, die dann der Bank die Möglichkeit der « Gründung » und damit der schliesslichen Beherrschung der Aktiengesellschaft gibt. Ebenso ist hier die Möglichkeit der Bankschulden, viel grösser als im Privatbetrieb. Dieser muss im allgemeinen diese Schulden aus den Erträgnissen decken können und diese Schulden haben daher eine enge Grenze. Gerade deswegen, wegen ihrer relativen Kleinheit, lassen sie aber den Privatunternehmer ziemlich unabhängig. Bei der Aktiengesellschaft besteht aber die Möglichkeit, diese Bankschulden nicht nur aus den laufenden Erträgnissen, sonder durch Vergrösserung des Kapitals decken zu können, durch Emission von Aktien oder Obligationen, deren Ausgabe für die Bank dann noch den Gründungsgewinn abwirft. Die Bank kann daher der Aktiengesellschaft mit grösserer Sicherheit wie dem Privatunternehmen grösseren Kredit einräumen, vor allem aber andersartigen Kredit, Kredit nicht nur zur Zahlungsvermittlung, also Zirkulationskredit, sondern zur Ergänzung fehlenden Betriebskapitals, also Kapitalkredit. Denn die Bank vermag, falls es ihr nötig erscheint, diese Kreditgewährung dadurch einzuschränken, dass dem Unternehmen durch Neuemission von Aktien oder Obligationen neues Kapital zugeführt wird.

Die Bank kann aber der Aktiengesellschaft nicht nur in höherem Masse Kredit gewähren als dem Privatunternehmen, sie kann auch einen Teil ihres Geldkapitals für kürzere oder längere Zeit in Aktien anlegen. In allen Fällen aber entsteht ein dauerndes Interesse der Bank an der Aktiengesellschaft, die einerseits von der Bank kontrolliert werden muss, um die richtige Verwendung des Kredits zu gewährleisten, anderseits von der Bank möglichst beherrscht werden muss, um all die gewinnbringenden finanziellen Transaktionen der Bank zu sichern (pp. 133-134).

L'organisation des syndicats industriels a agi dans le même sens. Elle assure une rémunération plus constante des capitaux et elle permet de cette façon l'intervention des banques par un placement de capitaux qui s'ajoutent au « Finanzkapital ».

....Die Kartellierung bedeutet auch eine grössere Sicherheit und Gleichmässigkeit des Ertrages der kartellierten Unternehmungen. Die Gefahren der Konkurrenz, die dem Einzelunternehmen früher so oft lebensgefährlich wurden, sind ausgeschaltet. Dadurch aber steigen einmal die Aktien dieser Unternehmungen im Kurse, was wieder bei Neuemissionen erhöhten Gründergewinn bedeutet Weiters aber ist die Sicherheit für das in diesen Unternehmungen investierte Kapital eine bedeutend vermehrte. Dies erlaubt den Banken, den industriellen Kredit weiter auszudehnen und so in höherem Masse als bisher Anteil zu nehmen an dem industriellen Profit. So verengern sich durch die Kartellierung die Beziehungen zwischen Banken und Industrie noch weiter, während gleichzeitig die Verfügung über das in der Industrie angelegte Kapital immer mehr den Banken zufällt (pp. 281-282).

Au sujet de la deuxième condition nous remarquerons, avec Hilferding, que l'organisation des bourses a exercé une très grande influence. On observera d'abord les changements survenus dans la fonction des bourses et on constatera qu'entre ces changements et la constitution du « Finanzkapital » il y a action et réaction :

...Die Funktion der Börse ändert sich im Laufe der wirtschaftlichen Entwicklung. In ihren Anfängen dient die Börse dem Umsatz von Geldsorten und Wechseln. Dazu war nur nötig die Ansammlung freier Geldkapitalien, die in diesen Wechseln angelegt

werden. Später wird sie zum Markt des fiktiven Kapitals. Dieses entwickelt sich zuerst mit der Entwicklung des Staatskredits. Die Börse wird zum Markt der Staatsanleihen. Aber umwälzend wirkt erst die Verwandlung von industriellem Kapital in fiktives Kapital, also das immer stärkere Eindringen der Aktiengesellschaft in die Industrie. Einerseits dehnt sich damit das der Börse zur Verfügung stehende Material rasch und unbegrenzt aus, anderseits ist das Vorhandensein der Börse als stets aufnahmebereiter Markt die Voraussetzung für die Verwandlung von industriellem in fiktives Kapital und der Reduktion der Dividende auf Zins (pp. 160-161).

On tiendra aussi compte de la spéculation dont les bourses ont permis le développement. En même temps pour prendre leur part des profits de la spéculation, les détenteurs de capitaux étaient déterminés à consacrer ceux-ci aux fonctions réservées au « Finanzkapital ». Ainsi, tout ce qui a favorisé la spéculation a favorisé aussi la constitution du « Finanzkapital ». A cet égard le développement du crédit a eu des effets très considérables.

...Die Kreditgewährung gestattet dem Spekulanten, schon geringfügige Preisschwankungen auszunützen, indem er so seine Operationen weit über sein eigenes Vermögen ausdehnen kann und damit auch kleine Preisschwankungen durch den Umfang seiner Geschäfte lukrativ macht. Umgekehrt wieder, dadurch, dass der Spekulation durch den Kredit gestattet wird, ihre Geschäfte auszudehnen, jederzeit die Marktlage auszunützen, bewirkt sie, da die spekulativen Operationen stets von Gegenoperationen begleitet werden, eine Verringerung der Preisschwankungen (pp. 168-169).

La rapidité avec laquelle les opérations de bourse sont conclues est aussi notée par Hilferding :

...Eine weitere Eigentümlichkeit der Börsengeschäfte ist die Schnelligkeit, mit der sie geschlossen werden, die eine gewisse Formlosigkeit des Geschäftsabschlusses bedingt. Diese Schnelligkeit entspringt wesentlich aus dem Bedürfnis der Spekulation, geringe, kurz dauernde Preisschwankungen ausnützen zu können. Bei dem schnellen Wechsel des Verhältnisses von Nachfrage und Angebot und der Schnelligkeit der Kursvariationen ist diese möglichste Beschleunigung des Geschäftsabschlusses von grosser Wichtigkeit (p. 169).

C'est l'intervention de ces capitaux constituant le « Finanzkapital » qui a causé la dissociation des fonctions dans le système industriel moderne. Cette dissociation apparaît de plusieurs façons : d'abord entre la direction des entreprises et le contrôle des capitaux par les banques :

...Ein immer wachsender Teil des Kapitals der Industrie gehört nicht den Industriellen, die es anwenden. Sie erhalten die Verfügung über das Kapital nur durch die Bank, die ihnen gegenüber den Eigentümer vertritt. Anderseits muss die Bank einen immer wachsenden Teil ihrer Kapitalien in der Industrie fixieren. Sie wird damit in immer grösserem Umfang industrieller Kapitalist. Ich nenne das *Bankkapital, also Kapital in Geldform, das auf diese Weise in Wirklichkeit in industrielles Kapital verwandelt ist, das Finanzkapital.* Den Eigentümern gegenüber behält es stets Geldform, ist von ihnen in Form von Geldkapital, zinstragendem Kapital, angelegt und kann von ihnen stets in Geldform zurückgezogen werden. In Wirklichkeit aber ist der grösste Teil des so bei den Banken angelegten Kapitals in industrielles, produktives Kapital (Produktionsmittel und Arbeitskraft) verwandelt und im Produktionsprozess fixiert. Ein immer grösserer Teil des in der Industrie verwendeten Kapitals ist Finanzkapital, Kapital in der Verfügung der Banken und in der Verwendung der Industriellen (p. 283).

Il y a aussi dispersion du « Finanzkapital » engagé dans une entreprise entre un grand nombre de personnes qui y participent pour des raisons diverses. C'est une autre forme de dissociation. Elle est favorisée par le système des sociétés par actions et par la nécessité du placement des revenus non dépensés.

...So entsteht durch die Trennung der Funktion des Eigentums von der Leitung der Produktion, wie sie das Aktienwesen bedeutet, die Möglichkeit und mit der Steigerung der Grundrente auf der einen, der Steigerung industriellen Extraprofits auf der anderen Seite die Wirklichkeit einer Solidarisierung der Besitzinteressen. Der « Reichtum » ist nicht mehr differenziert nach seinen Einnahmequellen, nach seiner Entstehung aus Profit oder Rente, sondern er fliesst jetzt aus der Anteilnahme an allen Teilen, in die der von der Arbeiterklasse erzeugte Mehrwert zerfällt (p. 437).

Une autre cause de dissociation des fonctions se trouve dans les opérations à terme qui sont aussi le résultat de l'existence des bourses et de la mobilisation des capitaux à l'affût de profit. Le fabricant de sucre, par exemple, cherche à se mettre à l'abri des oscillations de prix par une opération à terme qu'HILFERDING présente comme suit :

...Der Rohzuckerfabrikant, der heute Rübe kauft, weiss, dass er für dieselbe sage 100 000 M zahlen kann, wenn er den Rohzucker bereits heute an der Börse für denjenigen Termin, an dem er den Rohzucker wird liefern können, sage um 130 000 M. wird verkaufen können. Verkauft er also heute den Rohzucker um diesen Preis, so ist er von allen unterdes erfolgenden Preisschwankungen unabhängig, er hat seinen Profit sichergestellt. Der Terminhandel ist so das Mittel für die Industriellen und Kommerziellen, sich auf ihre reine Funktion zu beschränken (p. 185).

Le chef d'entreprise se décharge donc du risque de la spéculation et celle-ci devient la fonction d'une catégorie spéciale de personnes :

...Diese Spekulation — gänzlich sinnlos vom gesellschaftlichen Standpunkt aus — erscheint notwendig weil sie für den notwendigen Umfang der Beteiligung von Käufern und Verkäufern sorgt, so dass immer die nötigen Warenquanta gehandelt werden können. Diese Versicherung gegen Preisschwankungen bringt den Marktpreis in stetig grössere Annäherung zum Produktionspreis. Es bildet sich eine eigene Klasse von Kapitalisten, die Spekulanten, heraus, die diese Preisschwankungen auf sich nehmen (pp. 185-186).

Ces constatations sont utiles à retenir, parce qu'elles montrent l'étroite connexité qui existe, dans le système industriel actuel, entre les entreprises d'industrie, les banques et la bourse. Elles assignent à la spéculation un rôle organique dans le système industriel.

A un autre point de vue, on doit noter les profonds retentissements que la dissociation des fonctions par le « Finanzkapital » a exercés sur les divers éléments constitutifs d'un système industriel aussi évolué que le nôtre.

J'en retiendrai ici quelques-uns.

La division du capital financier de sociétés industrielles

permet aux grands capitalistes de soumettre à leur autorité de nombreuses entreprises simplement, en acquérant dans chacune d'elles un nombre d'actions leur assurant la majorité.

...Die Aktiengesellschaft ist eine Gesellschaft von Kapitalisten. Sie wird konstituiert durch Einzahlung des Kapitals; der Grad, an der jeder Kapitalist an der Konstituierung teil hat, ist gegeben durch die Grösse des von ihm beigesteuerten Kapitals: sein Stimmrecht, respektive seine Verfügungsgewalt richtet sich daher naturgemäss nach der Grösse seiner Einzahlung. Der Kapitalist ist ja Kapitalist nur, soweit er Kapital hat, unterscheidet sich nur quantitativ vor jedem anderen Kapitalisten. Damit ist aber die Verfügungsgewalt über das gesamte Unternehmen in die Hand der Besitzer der Majorität des Aktienkapitals gegeben. Um über die Aktiengesellschaft verfügen zu können, ist also nur die Hälfte des Kapitals notwendig, nicht wie bei der Verfügung über das Privatunternehmen der Besitz des Gesamtkapitals. Dies verdoppelt die Macht grosser Kapitalisten. Ein Kapitalist, der sein Privatunternehmen (vom Kredit abgesehen) in eine Aktiengesellschaft verwandelt, braucht, um die volle Verfügungsgewalt zu behalten, nur sein halbes Kapital. Die andere Hälfte wird frei und kann aus diesem Unternehmen zurückgezogen werden. Freilich geht dann die Dividende auf diese Hälfte verloren. Jedoch ist die Verfügungsgewalt über das fremde Kapital von grösster Wichtigkeit und die Beherrschung des Unternehmens abgesehen von allem anderen von grösster Bedeutung für die Beeinflussung der Eigentumsbewegung der Aktien auf der Börse.

In der Praxis ist aber der Kapitalbetrag, der zur Beherrschung der Aktiengesellschaft ausreicht, gewöhnlich noch geringer, beträgt bloss ein Drittel bis ein Viertel des Kapitals und weniger (pp. 128-130).

L'intervention du capital financier autorise aussi l'établissement de liens de dépendance entre diverses entreprises qui constituent dès lors un véritable « système », permettant aux grands capitalistes d'étendre encore davantage leur pouvoir d'action.

...Von noch viel grösserer Wucht aber wird das eine Aktiengesellschaft beherrschende Grosskapital, wenn es sich nicht mehr um eine eizelne Aktiengesellschaft, sondern um ein System von einander abhängiger Gesellschaften handelt. Gesetzt, Kapitalist N

beherrsche mit 5 Millionen Aktienbesitz die Aktiengesellschaft A, deren Aktienkapital 9 Millionen betrage. Diese Gesellschaft gründe eine Tochtergesellschaft B mit 30 Millionen Aktienkapital, von denen sie 16 Millionen im Portefeuille behält. Um das Geld für diese 16 Millionen einzahlen zu können, gäbe A für 16 Millionen festverzinsliche Obligationen aus, die kein Stimmrecht besitzen. N beherrscht jetzt mit seinen 5 Millionen beide Gesellschaften, also ein Kapital von 39 Millionen. A und B können jetzt nach denselben Prinzipien neue Gesellschaften gründen, so dass N mit einem verhältnismässig geringen Kapital das Kommando über ausserordentlich grosse fremde Kapitalssummen erhält. Mit der Entwicklung des Aktienwesens bildet sich eine eigene Finanztechnik aus, deren Aufgabe es ist, möglichst geringem eigenem Kapital die Beherrschung möglichst grossen fremden Kapitals zu sichern. Ihre Vollendung hat diese Technik bei der Finanzierung amerikanischer Eisenbahnsysteme erfahren (p. 130-131).

Le caractère propre des capitaux financiers désigné par Hilferding sous le nom de « eigentümliche Bewegung » facilite l'expansion des entreprises qui ont recours à ces capitaux et leur adaptation au progrès technique.

...Die angeführten Momente werden von Bedeutung im Konkurrenzkampf. Wir haben gesehen, wie bei der Aktiengesellschaft die Leichtigkeit der Kapitalbeschaffung eine ganz andere ist als bei dem Privatunternehmen. Die Aktiengesellschaft hat so die Möglichkeit, die Einrichtung ihres Betriebes nach rein technischen Rücksichten zu treffen, während der Individualunternehmer dabei fortwährend an die Schranke stösst, die ihm die Grösse seines Kapitals zieht (p. 139).

L'introduction du « Finanzkapital » rompt, d'autre part, les liens qui existent entre les entreprises individuelles et leurs propriétaires. La mort de ceux-ci provoque la division des entreprises ou en retarde la concentration. Au contraire, cette concentration est favorisée dans les sociétés par actions, grâce à la mobilité des capitaux financiers.

...Mit der Ausdehnung des Aktienwesens löst sich so die ökonomische Entwicklung los von den individuellen Zufälligkeiten der Eigentumsbewegung, die in dem Schicksal der Aktien, nicht der Aktiengesellschaft, erscheint. Die Konzentration der Unter-

nehmungen kann also rascher erfolgen als die Zentralisation des Eigentums. Beide Bewegungen haben ihre eigenen Gesetze. Doch ist die Konzentrationstendenz bei beiden vorhanden. Bei der Eigentumsbewegung erscheint sie nur zufälliger und weniger zwingend und wird auch in der Tat oft durch Zufälligkeiten durchkreuzt. Es ist dieser Schein, der manche veranlasst, von einer Demokratisierung des Eigentums durch die Aktie zu reden. Die Trennung der industriellen Konzentrationsbewegung von der Eigentumsbewegung ist wichtig, weil dadurch die erstere nur mehr den technisch-ökonomischen Gesetzen zu folgen braucht, unabhängig von der Schranke des individuellen Eigentums (p. 144).

La même mobilité des capitaux financiers, en dispersant les parts du capital d'une entreprise, réduit souvent à rien les pouvoirs effectifs des détenteurs de capitaux dont l'individualité est sacrifiée à la majorité:

...Durch die Verwandlung des Eigentums in Aktieneigentum wird der Eigentümer zum Eigentümer minderen Rechts. Als Aktienbesitzer ist er abhängig von den Entschlüssen aller anderen Aktienbesitzer; er ist nur ein Glied (wenn auch nicht gerade immer ein dienendes) einer Gesamtheit. Mit der Ausdehnung des Aktienwesens wird so das kapitalistische Eingentum immer mehr zu solchem beschränkten Eigentum, das dem Kapitalisten nur einen blossen Mehrwertstitel gibt, ohne ihm zu erlauben, entscheidend in den Gang der Produktion einzugreifen. Diese Beschränkung gibt aber zugleich dem Besitzer der Aktienmajorität die unumschränkte Herrschaft über die Minorität, und so wird das Eigentum der grössten Zahl der kleinen Kapitalisten immer mehr beschränkt, die ununschränkte Verfügung über die Produktion beseitigt, der Kreis der Produktions-beherrscher stets enger; die Kapitalisten bilden eine Gesellschaft, in deren Leitung die meisten von ihnen nichts dreinzureden haben. Die wirkliche Verfügung über das Produktionskapital steht Leuten zu, die nur einen Teil desselben wirklich beigesteuert haben. Die Besitzer der Produktionsmittel existieren nicht mehr als einzelne, sondern sie bilden eine Gesellschaft, von der der einzelne nur die Forderung auf den aliquoten Teil des Erträgnisses hat (pp. 144-145).

G. De Leener.

Répercussions sociales d'une transformation technique sur les employeurs et les salariés d'une industrie.

A propos de :

F.-C Beyer, *Die volkswirtschaftliche und sozialpolitische Bedeutung der Einführung der setzmaschine im Buchdruckgewerbe.* — Karlsruhe i. B., G Braunsche Hofbuchdruckerei, 1910, 166 pages, 3.50 marcs.

Sous le titre « Un exemple de répercussions sociales d'une transformation technique », nous avons publié dans les « Archives sociologiques » n° 158, *Bulletin* de décembre 1910, une note relative à certaines conséquences du développement de l'automobilisme. L'étude de Beyer contient des matériaux qui permettent de suivre le mécanisme de certaines répercussions dues à l'introduction dans l'imprimerie des machines à composer.

Dès l'introduction de ces machines, l'opposition des typographes se manifesta. Pour la vaincre, certains constructeurs de machines organisèrent entre ouvriers des concours avec octroi de prix pour les plus grandes vitesses de composition mécanique. Or, c'était exciter la compétition que redoutaient les ouvriers : leur opposition grandit.

...Immer jedoch hat es Aussenseiter gegeben, die sich selbstbewusst nicht der Allgemeinheit untergeordnet haben und ihre Leistungsfähigkeit an der Setzmaschine auch öffentlich bekannt gaben, was in den Kreisen ihrer speziellen Arbeitsgenossen dann mit höchstem Unwillen begrüsst wurde. So brachte es 1902 ein Maschinensetzer der *Freiburger Zeitung* an der Linotype auf eine beglaubigte Durchschnittsleistung von 12 525 Buchstaben in der Stunde, während man bei den Beratungen des Setzmaschinentarifs von 1900 eine Leistung von 6 000 Buchstaben zugrunde gelegt hatte.

Die Mergenthaler Setzmaschinengesellschaft versäumte es nicht, diesen Rekord in weitestem Umfang und mit grösstem Erfolg zur Reklame und damit zur Ausbreitung ihrer Maschinen zu benutzen. Die Gehilfen aber nahmen es in diesem Fall besonders übel, dass « ein organisierter Arbeiter so pflichtvergessen » habe handeln können, um « in selbstsüchtiger Weise » als Rekord- und Reklamesetzer zu dienen. Man fürchtete nämlich, dass « die unnatürlich hohen Leistungen der prämiierten Maschinensetzer » zu einer überstürzenden Einführung von Setzmaschinen führen würden mit all ihren Begleiterscheinungen wie Arbeitslosigkeit usw. Auch diesmal schloss das *Arbeitgeberblatt* sich dem Gehilfenstandpunkt an, indem es ausführte : « Auch wir Arbeitgeber haben kein Interesse an sehr hohen Leistungen der Setzmaschinen, da zu befürchten ist, dass durch die schrankenlose Ausnützung der Schleuderkonkurrenz Tür und Tor geöffnet wird ».

In England, Frankreich und Nordamerika gingen die Buchdruckergewerkschaften noch weiter, indem die London Society of Compositors, der französische Buchdruckerverband und die International Typographical Union die Teilnahme an derartigen Wettsetzen direkt verboten.

Infolgedessen beteiligten sich 1903 bei einem in Paris veranstalteten Wettbewerbe nur 50 ausserhalb des Verbandes stehende Setzer und Setzerinnen, trotzdem insgesamt 10 000 Franken für Preise ausgesetzt waren. Unter besonders günstigen Bedingungen (gut leserliches Manuskript usw.) wurden Durchschnittsleistungen von 9 000 Buchstaben in der 1., 6 000 Buchstaben in der 2. und 4 000 Buchstaben in der 3. Klasse erzielt.

Daraufhin erklärte der Vertreter der Linotype-Firma öffentlich, hinfort junge Mädchen an seine Maschinen zu stellen, wenn die Gehilfen nicht mehr leisten würden (pp. 51-52).

Pour vaincre l'opposition à la fois des ouvriers et des patrons, certains constructeurs prirent alors des initiatives qui facilitèrent la propagation des nouvelles machines :

...Da man wohl einsah, dass es leichter sei mit Hilfe der Arbeiterschaft als gegen diese das Ziel zu erreichen, gründete zunächst die « Typograph »-Setzmachinenfabrik 1896 gleich im ersten Jahre ihres Bestehens eine Setzerschule, um sich tüchtige Maschinensetzer heranzubilden, die dann, mit den Maschinen zugleich, an einzelne Druckereien abgegeben werden sollten.

Einem eventuellen passiven Widerstand der Organisation suchte man dadurch vorzubeugen, dass man freiwillig die Verpflichtung übernahm, nur Fachleute auszubilden, andrerseits aber die Besorgung von Stellen zu erhöhtem Lohn nur nach Erreichung einer Minimalwochenleistung von 200 000 Buchstaben an der Maschine zusicherte. Ein ausserordentlich geschicktes Vorgehen der Fabrik, denn die 200 000 Buchstaben geben bei zehnstündiger Arbeitszeit eine stündliche, garantierte Leistung von rund 3 300 Buchstaben, was für Verkaufszwecke sehr wichtig war.

In ähnlicher Weise verpflichtet später die Mergenthaler Maschinenfabrik die in ihrer Fabrikschule ausgebildeten Maschinensetzer zu folgender Vereinbarung : « Bei achtstündiger Arbeitszeit und 5 000 Buchstaben Stundenleistung 30 M. Lohn, bei steigender Leistung entsprechende Zulage. »

Die Ausbildung von Maschinensetzern in den Fabrikschulen nahm im Laufe der Jahre einen beträchtlichen Umfang an und belief sich z. B. bei der Linotypefabrik während der Jahre 1905 1907 auf jährlich durchschnittlich 300 Maschinensetzer. Dem Beispiel, die Zahl der Maschinensetzer ihrer Systeme möglichst zu steigern, folgten die Monoline-Setzmaschinenfabrik und die in Deutschland bestehende Verkaufsstelle der Lanston-Monotype-Gesellschaft (p. 50).

La propagation des machines à composer fut néanmoins favorisée par la communauté d'intérêts qui se développa entre constructeurs et ouvriers au point de vue de la réduction de la durée du travail et l'hostilité des ouvriers faiblit :

...An der Herabsetzung der Arbeitszeit hatten anfangs auch die Setzmaschinenfabriken grosses Interesse ; wollten sie doch hiermit für die Setzer, welche zur Maschinenarbeit übergingen, einen grösseren Anreiz schaffen. Als die Mergenthaler Setzmaschinenfabrik allen Maschinensetzern, die in ihrer Fabrik an der Linotype ausgebildet waren, versprach, nur Stellungen zu vermitteln mit einer Arbeitszeit von 8 Stunden bei einem Lohnminimum von 30 M., beeilte sich die Setzmaschinenfabrik « Typograph », den Schülern ihrer Setzerschule die gleichen Vorteile zu garantieren (p. 59).

Mais un nouvel élément apparut bientôt. L'introduction des machines à composer fut suivie d'un développement de la

production, et la concurrence entre les entreprises, notamment entre les journaux, fut avivée :

... können wir andrerseits nunmehr im einzelnen den Nachweis führen, dass die durch die Maschinenverwendung bedingte Vergrösserung der Produktionsfähigkeit auch eine Steigerung der Konsumtion zur Folge hatte. Häufig war z. B. der durch die Setzmaschine vergrösserte Gewinn der Zeitungsbesitzer die Ursache für neue Unternehmungen, und in dem dadurch verschärften Konkurrenzkampf nahm der Umfang der Zeitungen zu. Nicht nur die Seitenzahl wird grösser, auch die Zahl der Ausgaben wächst zuweilen bis zu drei Ausgaben täglich. Diese erhebliche Produktionssteigerung verhalf aber einem Teil der verdrängten Handsetzer zu neuer Arbeitsgelegenheit.

Wer Ende der 90er Jahre das Zeitungswesen im Osten der Vereinigten Staaten beobachten konnte, war erstaunt über den Riesenumfang der dortigen Blätter, besonders der Sonntagsausgaben, im Gegensatz zu deutschen Zeitungen. Die Vermutung spricht dafür, dass dieser Aufschwung des Zeitungswesens mit der Verbreitung der Setzmaschine Hand in Hand ging. Der Bericht der Industrial Commission des amerikanischen Bundesparlaments stellt fest, dass in den Zeitungsdruckereien, welche 1895 die Linotypes einführten, die Zahl der Buchdrucker (*printers*) 1900 bereits wieder ebenso gross war wie vor der Einführung der Setzmaschinen.

Aehnlich wie 1899 noch die amerikanische Tagespresse an Umfang und Auflage der englischen überlegen war, verhält es sich etwas später mit der englischen Presse gegenüber der deutschen. Damals, um 1900, schufen die Setzmaschinen und die so ungeheuer leistungsfähigen Rotationsmaschinen in London die umfangreichen Halfpennyblätter *Daily Mail*, *Express* usw. mit ihren Millionenauflagen. Zeitlich und räumlich in weitem Abstande folgt die vereinte Wirkung von Setz- und Rotationsmaschine auf die deutschen Zeitungsgrossbetriebe (pp. 72-73).

Ce résultat tourna au profit des ouvriers : ceux-ci cessèrent de redouter les compétitions des machines à composer et ils se servirent plutôt des changements dans les conditions de travail pour réclamer et obtenir une augmentation de salaires. Ces changements amenaient l'emploi d'ouvriers plus qualifiés que ceux réclamés pour la composition à la main :

...Der höhere Verdienst des Maschinensetzers kann nicht lediglich

auf Rechnung der Maschine aufgebaut sein, vielmehr entspricht ihm auch eine höher qualifizierte Arbeitsleistung, zunächst hinsichtlich der Produktionsmenge. Der Maschinensetzer muss die 3 bis 5-fache Manuskriptmenge des gewöhnlichen Handsetzers in der gleichen Zeit wie dieser leisten. Damit ist die Arbeit geistig weit intensiver geworden.

Dieser Umstand ist von seiten der Arbeitgeber auch wiederholt ausdrücklich anerkannt worden. So sprach sich auf dem Kongress Deutscher Zeitungsverleger am 27. Mai 1902 der referierende Unternehmer dahin aus, dass Maschinensetzer bei ständig sehr hohen Leistungen (über 8 000 Buchstaben) « sich zweifellos gar bald eine Nerven- oder Herzerkrankung zuziehen würden, weil das Maschinensetzen keineswegs eine sogenannte leichte, sondern, namentlich im Zeitungsbetriebe, eine aufregende Arbeit sei ».

Aber auch technisch stellt die Maschinensetzerarbeit höhere Anforderungen als der Handsatz. Dies ergibt sich daraus, dass neben der Bedienung der Maschine stets eine genaue Kenntnis der einzelnen bewegten Teile verlangt wird. Der beste Maschinensetzer, der den verwickelten Mechanismus seiner Arbeitsmaschine nicht versteht, wird gar bald, oft schon bei kleinen Versehen in Schwierigkeiten geraten. Da ein eigener Monteur für Setzmaschinen nur in den grössten Betrieben vorhanden ist, so kann in den übrigen Betrieben die Beseitigung von Störungen an der Maschine leicht so viel Zeitverlust verursachen, als die ungestörte Benutzung der Maschine an Zeit erspart hätte.

« Wer mehrere Maschinen beschäftigt, tut gut, einen tüchtigen Schlosser oder Mechaniker anzustellen. Der Mann hat schon bei zwei Linotypes genug zu tun. » Diese pessimistische Anschauung hat sich indessen erfreulicherweise nicht bestätigt. Denn was sollte dann wohl der Zeitungsbesitzer in kleineren Städten beginnen, wo kaum ein geeigneter Mechaniker vorhanden ist, und der nur eine Setzmaschine besitzt, von deren Zuverlässigkeit er abhängig ist?

Man verlangt jetzt mit Recht, dass jeder Maschinensetzer zugleich auch sein eigener Mechaniker sein muss. Die Forderung kommt in den meisten Stellenausschreibungen zum Ausdruck : « Flottes und korrektes Arbeiten neben völliger Beherrschung des Mechanismus unbedingt erforderlich. » Oder : « Flotter Linotypesetzer, der die Maschine genau kennt und gut zu behandeln versteht . . . gesucht. » Oder : « Monolinesetzer mit mindestens 3-jähriger Praxis und absolut genauer Kenntnis des Mechanismus gesucht », usw.

Hierbei ist neben dem genannten Grund auch von Einfluss, dass die Setzmaschinen, wie wir sahen, ausserordentlich wertvolle Maschinen sind, deren Schonung eine wichtige Geldfrage für den Arbeitgeber bedeutet. Ein Besitzer von 7 Setzmaschinen spricht sich z. B. dahin aus, dass er lieber seine Maschinen ganz stehen lasse, bevor er sie nicht ganz kundigen Setzern anvertraue (pp. 62-63).

Or, ceci servit aux ouvriers pour réclamer une augmentation de salaires et une réadaptation générale des conditions d'emploiement. Les ouvriers américains et anglais changèrent ainsi de politique :

... Der Geist, der in dem Vorgehen dieser amerikanischen Trade Union lebte, wird treffend gekennzeichnet durch die Aussage Donnellys vor der schon mehrfach erwähnten Industrial Commission 1899 : « Da ist etwas erfunden worden, welches mir mein Brot nehmen will. Gehe hin und suche dieser Erfindung Herr zu werden. »

Die zunehmende Wichtigkeit der Frage führte bereits im nächsten Jahr 1889 auf dem 37. Jahreskongress der I. T. U. zu einem « general law, controlling the action of the subordinate unions », welches Gesetz mit unbedeutenden Aenderungen in Kraft geblieben ist. In seiner Originalform besagt es : « The I. T. U. directs that in all offices within its jurisdiction where typesetting machines are used practical printers shall be employed to run them and also that subordinate unions shall regulate the scale of wages on such machinery. »

Da einige Mitglieder der Trade Union sich weigerten, an den Setzmaschinen zu arbeiten, folgte auf der 38. Jahresversammlung ein ausdrücklicher Beschluss, « that members of subordinate unions should learn to operate..... machines whereever in use », um den Einfluss auf die Arbeitsverhältnisse an der Setzmaschine nicht zu verlieren.

Auf der 39. Jahresversammlung 1891 wurde auf Grund des Berichtes einer eigens gebildeten Setzmaschinenkommission beschlossen, nur im Zeitlohn an Setzmaschinen zu arbeiten und die Arbeitszeit soweit als möglich herabzusetzen, wobei acht Stunden Maximalarbeitszeit sein sollten. Man begründete die Forderung der geringeren Arbeitszeit mit der geistig und körperlich weit mehr anstrengenden Tätigkeit an den Setzmaschinen (p. 95).

Les ouvriers allemands discutèrent et fixèrent leurs conditions:

... Planmässig wurde jetzt die Setzmaschinenfrage in der Gehilfenschaft erörtert. Sie und die Arbeitslosenfrage verschwanden vorläufig nicht mehr von der Tagesordnung. « Vor allem handelt es sich für uns darum, Mittel und Wege ausfindig zu machen, welche uns einen Einfluss auf die Setzmaschine sichern. » So beginnt ein Leitartikel des *Korrespondent* im April 1897 zu einer Zeit, als in Deutschland erst 22 Setzmaschinen vorhanden waren (p. 98).

... Bei der bald hierauf folgenden Beratung der Gauvorsteher des Verbandes beschliesst man indessen, von der Aufstellung eines Setzmaschinentarifs vorläufig Abstand zu nehmen und, nach amerikanischem Vorbild, nur die Forderungen zu vertreten :

1. An Setzmaschinen dürfen nur gelernte Buchdrucker beschäftigt werden;
2. Die Arbeitszeit wird auf 8 Stunden verkürzt;
3. Das ortsübliche Lohnminimum wird auf 25 °/₀ erhöht;
4. Akkordarbeit an der Setzmaschine ist verboten.

Als auf der zwei Tage später stattfindenden Sitzung des Tarifausschusses die Gehilfenvertreter ihre Forderung vortrugen, wurde die « Schaffung von Normen für den Maschinensatz » von den Prinzipalen vorerst gänzlich abgelehnt, da noch zu wenig Erfahrungen hierüber vorlägen, und die Angelegenheit noch nicht spruchreif sei. Zugleich wurde die *prinzipielle Geneigtheit* zu späterer Tarifierung der Setzmaschinenarbeit ausgesprochen.

Die Stellungnahme der Arbeitgeber kann nicht überraschen. Auch sie hatten die Fortschritte der Setzmachinenverwendung inzwischen genau verfolgt und in vielen Versammlungen eingehend besprochen (pp. 99-100).

Les patrons allemands, de leur côté, avaient examiné la question et finalement un accord intervint portant notamment sur les conditions de recrutement du personnel des machines à composer :

... Endlich am 17. Oktober 1899 kam die Setztmaschinenkommission in Berlin in der vom Tarifausschuss beschlossenen Zusammensetzung zusammen. Sie bestand aus je drei Prinzipal- und Gehilfenmitgliedern und hatte weitere je fünf Prinzipale und Gehilfen als Gutachter geladen. Die Kommission hatte die Aufgabe

« eine Ergänzung des deutschen Buchdruckertarifs vorzunehmen, hinsichtlich der durch die Einführung der Setzmaschine geschaffenen Betriebsänderungen, namentlich soweit Arbeitszeit und -lohn in Betracht kommen ».

Erst nach langwierigen zweitägigen Verhandlungen kam eine Verständigung zwischen Prinzipalen und Gehilfen zustande.

Die wichtigsten Bestimmungen waren :

§ 1. « Dauernd an der Setzmaschine sind nur ordnungsmässig als Handsetzer ausgelernte Gehilfen zu beschäftigen. »

Es dürfen mithin auch Setzerinnen beschäftigt werden bei gleicher Bezahlung und Arbeitszeit auf Grund des Tarifs, wenn dieselben eine Lehrzeit durchgemacht hatten. Praktisch kam dies einem Verbot in allen tariftreuen Druckereien gleich. Ergänzend wurde eine Erklärung hinzugefügt, dass Lehrlinge nur im letzten Jahr der Lehrzeit und behufs ihrer Ausbildung an der Maschine beschäftigt werden dürften.

§ 2. « Die für den Maschinensatz anzulernenden Gehilfen sind möglichst dem eigenen Personal zu entnehmen. »

§ 3. « Die Lehrzeit der Maschinensetzer darf drei Monate nicht überschreiten. Für die Dauer derselben ist das ortsübliche Minimum zu zahlen. »

§ 4. « Die tägliche Arbeitszeit der Maschinensetzer beträgt im Zeitungsbetriebe (ohne Pausen 8 Stunden, im Werkbetriebe 9 Stunden, davon aber nur 8 Stunden Setzzeit. »

§ 5. « Das Lohnminimum ist für alle an der Maschine Beschäftigten das ortsübliche Minimum, jedoch mit einem Zuschlag von 25 % bei 8-stündiger und mit 30 % bei 9-stündiger Arbeitszeit. »

Diese erhöhte Bezahlung sollte erst eintreten bei einer gewissen Mindestleistung. Der Maschinensetzer musste mit Ablauf der innerhalb eines Vierteljahres beendeten Lehrzeit beweisen, dass er imstande war, pro Stunde im Durchschnit zu setzen : an der Linotype 5,500, am Typograph 3,850 und an der Monoline 4,500 Buchstaben. Diese Durchschnittsleistungen mussten sich nach einem halben Jahr erhöhen auf 6,000, bzw. 4,200, bzw. 5,000 Buchstaben.

§ 8. « Der Setzer ist zur sachgemässen Behandlung der Maschine verpflichtet und haftet für die durch Fahrlässigkeit entstandenen Schäden. »

§ 10. « Im Berechnen wurde der Grundpreis pro 1,000 Buchstaben festgesetzt auf 11 Pf. an der Linotype, 14 Pf. am Typograph und 12 Pf. an der Monoline. »

Das Abkommen trat am 1. Januar 1900 als « Deutscher Maschinensetzertarif » in Kraft (pp. 105-106).

Cet accord qui mentionnait la réadaptation des conditions de travail à la nouvelle technique, peut être considéré comme l'aboutissement final de la série des répercussions sociales produites par l'invention de la machine à composer dans le domaine du régime du travail.

G. De Leener.

Sur le mécanisme de variation des prix de certains produits.

A propos de :

A. Dulac. *La formation des prix des denrées alimentaires de première nécessité.* — Paris, M. Rivière et Cie, 1911, 158 pages, 2 francs.

Dans un livre récent (1), Bernard Lavergne a tenté d'édifier, en tenant compte des manifestations économiques les plus récentes, une théorie complète de la valeur. Son essai est intéressant en ce qu'il désolidarise la théorie de la valeur de l'hypothèse classique, mais souvent fausse et dangereuse, de la libre concurrence : la multiplicité des prix de revient, la concurrence limitée sont des faits qu'on ne peut rejeter des hypothèses économiques, qui doivent au contraire être fondées sur la notion de monopole, en entendant celui-ci, non dans son sens étroit de monopole légal, mais dans le sens plus large, d'« avantage quelconque de fait », ainsi que l'a fait Pantaleoni.

Il faut en plus, quand on veut expliquer les prix, envisager le phénomène de leur formation, non comme les classiques du point de vue du producteur, mais uniquement de celui du consommateur qui possède vraiment l'hégémonie sur le marché.

Quant à ce marché, pour l'analyser, il faudrait, selon B. Lavergne, y distinguer :

1° les produits achevés;

2° les créances monétaires disponibles;

3° les services producteurs comprenant les matières premières, les outils et le travail;

4° les capitaux producteurs comprenant les capitaux fixes (terres, bâtiments, usines) et aussi l'idée directrice de la production ;

---

(1) *La théorie des marchés économiques* (Librairie Rousseau, Paris, 1910).

Les trois premiers marchés, quoique possédant des caractères différents, verraient la valeur de ce qui est traité réglée uniquement par la loi d'*utilité finale*, c'est à-dire conformément à la théorie psychologique de l'école autrichienne : « Le prix général de vente sera le coefficient de désir le plus « fort de tous ceux qui se sont portés à l'enchère du der- « nier produit à vendre et donc le plus faible de tous les « désirs qui reçoivent satisfaction par la consommation de « l'objet. »

Quant aux capitaux producteurs, leur valeur se fixerait d'après ce que LAVERGNE appelle la *loi d'utilité différentielle* ou *loi d'absorption des plus-values* : ces éléments devraient leur valeur à l'amplitude des écarts qui s'observent entre le prix de revient que leur exploitation procure et le prix de revient marginal, c'est-à-dire celui de l'entreprise qui devrait vendre au prix de revient. Cette dernière loi n'est autre que la théorie de la rente étendue à l'industrie.

Le livre, qui discute un grand nombre d'échelles de désir du consommateur et d'échelles de revient pour le producteur, est intéressant par la profondeur de l'analyse tentée et par la réaction qu'il marque contre certaines théories ou plus exactement certaines hypothèses classiques. Mais croire qu'on puisse ramener à deux lois toute la théorie de la valeur et à quatre marchés toute l'étude des prix, n'est-ce pas attribuer à l'économie politique une puissance qu'elle ne possède pas en réalité et qu'elle ne possèdera jamais?

Le phénomène de la valeur et de la formation des prix n'est-il pas trop complexe, ni surtout trop susceptible de varier suivant les cas particuliers pour qu'on puisse le traduire en quelques formules générales?

Les théories de la valeur-utilité, de la valeur-coût de production ou de reproduction, de la valeur-travail ont été successivement démolies; celle de la valeur-utilité finale est seule à subsister parce qu'elle est plutôt d'ordre psychologique, mais combien peu de services elle peut rendre à celui qui veut observer et comprendre les faits!

Le point de vue de LAVERGNE est celui de l'économiste pur, de l'abstracteur qui aime les vues d'ensemble et qui s'est

laissé tenter, comme presque tous les économistes, par le caractère général du problème.

N'est-ce pas précisément parce que le problème de la valeur est la base même de la science économique, que jamais celle-ci ne parviendra à en fixer les lois, ceci n'étant d'ailleurs nullement pour la diminuer?

La chimie, qui s'occupe de toutes les combinaisons de la matière, ne fait sur cette dernière que des hypothèses; mais ces hypothèses, même si elles sont variables et incomplètement exactes, peuvent être très fécondes en résultats.

A plus forte raison, dans un domaine économique variable, toute théorie générale de la valeur n'aura jamais qu'un temps; elle ne passera jamais à l'état de théorème, mais elle pourra servir à éclairer momentanément les observateurs des phénomènes économiques en mettant en relief certains aspects de la question. Elle constituera donc une excellente gymnastique préparatoire de l'esprit, mais le véritable problème de la formation de *prix déterminés* est d'*ordre sociologique* et non d'ordre économique.

Car il n'existe pas *un* marché, mais des infinités de marchés dont les mécanismes diffèrent suivant les produits et qui, pour un même produit, peuvent dans des milieux ou des temps différents procéder suivant des mécanismes différents. L'observation du phénomène est d'ordre sociologique, mais elle ne peut, il est vrai, être faite fructueusement que par un économiste, à la lumière de ses diverses théories : il sait d'avance que celles-ci ne sont vraies que dans des hypothèses déterminées jamais vérifiées complètement dans la réalité, et son habileté consiste à démêler jusqu'à quel point leur tendance se fait sentir; son erreur serait de vouloir plier les faits à ses théories.

.. Plaçons-nous en face de ce mécanisme social et économique qu'on appelle le marché. Essayons de voir et de comprendre le jeu de ses éléments combinés en forces multiples et agissantes. Comment déterminer le mouvement mystérieux qui anime cet ensemble? Admettrons-nous que telle partie ou telle autre mérite d'être négligée ou d'occuper, au contraire, une place privilégiée dans notre examen? Certaines considérations apparemment étrangères à la

formation des prix interviendraient utilement pour en commenter le sens : devrons-nous les éliminer? Décrirons-nous le système pièce à pièce et penserons-nous que cela doive suffire? N'aurons-nous rien omis? Parce que nous serons maîtres des données du problème, le résoudrons-nous à coup sûr?

Reconnaissons donc qu'il y a dans cet ordre de recherches autant d'art que de science. Ce n'est que par un choix des faits et des idées que l'explication d'un phénomène économique et social peut être conçue. Ces faits, ces idées se proposent au savant en une multitude incohérente, à la façon dont s'offre à l'artiste la diversité infinie des formes et des couleurs. Le savant, comme l'artiste, prend parmi ces données objectives les portions de réalité adéquates à la représentation qu'il poursuit. Puis il les situe, les met en place selon une échelle de valeurs appropriée à son propre point de vue et les exprime enfin

Nous ne ferons pas autre chose. Nous observerons les faits, puis, les ayant notés, nous essayerons de les interpréter.

Mais observer, n'est-ce pas déjà choisir? Ne faut-il pas avoir une idée préconçue du champ à étudier pour en limiter l'étendue? Les phénomènes se présentent à nous au milieu de circonstances infiniment variables : il faut savoir les fixer avec leurs caractères. Quand on les a saisis, ce n'est pas sans faire encore une sélection parmi eux qu'on obtient la notion de leur importance relative (pp. 2-4).

Telle est l'entrée en matière du livre de Dulac sur la formation des prix du pain, de la viande et du lait, qui constitue un modèle de fine analyse du marché et de la formation des prix de ces produits spéciaux. N'est-ce pas vraiment la physiologie du marché qu'il annonce en ces termes, c'est-à-dire l'étude de ses *fonctions en activité*, tandis que sa description morphologique n'occupe que le premier chapitre décrivant le marché de *chacun* de ces produits? Suivons-y, par exemple, le résumé du chemin parcouru par le blé :

...Vendu à un meunier voisin, livré directement de la ferme au moulin et broyé aussitôt, le grain aura parcouru une carrière commerciale réduite à sa plus simple formule. Proposé en échantillon à un courtier, conservé par un premier propriétaire, mélangé à d'autres blés de provenances diverses, expédié dans un grand centre, emmagasiné à l'entrepôt, représenté par une filière, négocié pendant plusieurs mois, le grain, avant de passer sous la meule,

aura subi des vicissitudes sans nombre et pourra encore, sou forme de farine, devenir la propriété successive d'une multitude d détenteurs. Mais, excluant les capitalistes, dont la seule raiso d'intervenir est le résultat spéculatif, comptons seulement ceu des acheteurs et vendeurs intermédiaires qui attendent leur béné fice d'un service rendu en augmentant la valeur marchande du produit, soit par une transformation quelconque, soit simplemen par le transport Nous serons ramenés à une expression très logiqu des transactions qui rappelle exactement les stades notés pour l commerce du bétail : une première, mais non indispensable opéra tion effectuée par l'acheteur sur le lieu de production. Une seconde nécessaire, capitale, à laquelle préside le meunier (pp. 41-42).

Puis il passe au boulanger qui vend en détail.

...Le four du boulanger, la hache et la scie du boucher, les cuves et les pots du laitier sont des outils de transformation. L'impor tance croissante des appareils mécaniques qu'on y utilise accuse encore le caractère industriel du commerce de l'alimentation.

D'ailleurs aucun transport ne vient à leur actif dans le compte des services rendus par les vendeurs au détail. Les produits dont ils s'approvisionnent leur sont livrés par les commerçants en gros. Les produits qu'ils vendent sont pris à leur comptoir par les ache teurs. La pratique des livraisons à domicile se propage, il est vrai, dans les villes assez riches pour payer ce surcroît de frais géné raux. La majorité des consommateurs n'en reste pas moins fidèle aux petits commerçants de quartier. Leurs raisons d'agir ainsi sont analogues à celles qui retiennent les producteurs au marché local : raisons de temps et de convenance. Malgré tous les avantages qu'ils peuvent offrir, les commerçants quelque peu éloignés ont peine à compenser les désavantages du déplacement. De là résulte pour les consommateurs un certain caractère de stabilité. La con sommation des produits d'alimentation peut être représentée comme une force d'absorption qui s'exerce sur place. L'offre des vendeurs qui la sollicitent se rapproche d'elle le plus possible Mettre le produit à la portée des consommateurs, c'est tout l'effort du commerce (pp. 51-52).

En résumé pour les trois produits :

...Deux groupes de négociateurs participent au marché : les producteurs et les consommateurs, aux deux extrémités du par cours suivi par le produit. Producteurs et consommateurs ont ce

caractère notable qu'ils sont tenus, les uns, d'acheter, les autres, de vendre, par une sorte de nécessité vitale et due à leur situation même La valeur des considérations qui les détermine est péremptoire : les uns ne sauraient laisser perdre leur produit ; les autres ne veulent pas mourir de faim. Ces limites subjectives constituent, pour ainsi dire, les deux pôles extrêmes du marché.

Quant aux négociateurs de la seconde catégorie, ils présentent ce trait particulier d'être essentiellement commerçants. Ainsi toutes leurs opérations sont conclues en partie double : ils n'achètent que pour revendre. Sans doute sont-ils tenus de faire des transactions, car ils ont intérêt à manifester leur existence et à multiplier les occasions de bénéfices. Mais cette considération n'est pas immédiatement impérative. Elle domine seulement le sens de l'activité commerciale. On peut dire qu'achetant pour revendre et y trouver profit, les commerçants ont, relativement aux deux autres groupes, une liberté beaucoup plus grande de choisir les opérations favorables (pp. 52-53).

...En résumé, le marché n'apparaît nullement comme un mécanisme rigide. Chaque transaction y dépend de toutes celles qui la précèdent ou la suivent et participe ainsi à l'ensemble des échanges : immense machine où le moindre mouvement se répercute en une multitude de conséquences. Plus les marchandises traversent de mains intermédiaires, plus l'échange, du producteur au consommateur, se complique, plus les phénomènes d'interdépendance se multiplient et diversifient leurs réactions.

Si nous recherchons les causes qui influent sur la formation des prix, toutes ces interventions seront vraisemblablement à considérer. Mais, tout d'abord, il semble que nous devions bien connaître et mesurer l'influence des deux acteurs essentiels du marché : celui qui produit et celui qui consomme (p. 54).

Les conditions *objectives* de la *variation* des prix sont en résumé :

1° pour le producteur :

...l'importance de la récolte selon les circonstances climatériques et l'abondance plus ou moins grande du rendement ; l'importance des frais de production, impossible à apprécier exactement, mais tout de même notable, parce qu'une récolte dont la vente ne couvre pas les frais de production doit disparaître tôt ou tard (p. 125).

Il est à noter que jamais un paysan ne se fait une idée nette de son prix de revient et s'adjoignît-il même un comptable, celui-ci ne parviendrait pas à l'éclairer exactement sur le coût de production de ses diverses cultures, car la répartition de ses frais généraux est chose impossible.

..Un agriculteur ne dit pas : « Voici du blé qui me coûte 20 francs l'hectolitre. Majorons-le de 5 ou 10 p. c., pour le profit, et vendons 21 ou 22 francs. » Il pourrait en attendre longtemps l'occasion. Non. L'agriculteur pense qu'il doit vendre son produit lorsqu'il a acquis le maximum de valeur possible ou que cette valeur tend à décliner.

Le fait d'être vivantes ou périssables impose aux denrées agricoles des modifications d'état, de qualité, de poids indépendantes de toute variation d'appréciation due au mouvement des cours sur le marché. Ainsi il y a un point pour l'animal engraissé où le coût de la nourriture qu'il absorbe dépasse le bénéfice de son augmentation de poids. La réalisation s'impose donc. Elle s'impose aussi, nous l'avons noté, pour des produits comme le lait ou le beurre qui doivent être vendus frais.

Les grains sont moins exposés à une décroissance de valeur. Mais ils exigent certains soins et leur poids diminue graduellement. L'agriculteur fixe donc le moment de la vente d'après ces notions. Puis il tient compte de l'état et du niveau des cours. S'il est informé du marché, il attendra autant que possible un moment favorable. Mais comment le choisir ?

D'ailleurs, une autre considération le presse : le besoin d'argent à dates déterminées. L'agriculteur dispose d'une quantité limitée de capitaux. Il lui faut réaliser des produits pour faire face à ses échéances. Il peut user du crédit. Mais le crédit diffère les paiements. Il ne les supprime pas.

Telles sont les raisons pour lesquelles l'agriculteur se rend au marché. Il vend, parce que ses produits ont atteint leur maximum de valeur et qu'il ne peut les garder davantage sans risquer de grossir ses frais au delà de l'augmentation de valeur créée. Il vend, parce que ses produits ne se conservent pas ou se conservent mal. Il vend enfin, parce qu'ayant des produits prêts à être vendus il est poussé à les liquider par un besoin pressant d'argent.

Ces trois conditions ne dépendent pas du marché. Elles déterminent cependant l'acte de vente. Si cet acte est retardé par considération pour la situation du marché, le délai reste assez minime (pp. 75-77).

2° pour les commerçants intermédiaires qui achètent les produits aux producteurs :

...les frais d'exploitation capables de modifier le prix de revient (frais de transport, droits de douane, taxes d'octroi); l'importance de leurs opérations dont le chiffre total supporte l'ensemble des frais généraux, ces derniers grevant d'autant moins chaque opération qu'ils se répartissent sur un plus grand nombre d'entre elles (p. 123).

...Les commerçants intermédiaires calculent aisément le prix de revient des marchandises qu'ils revendent.

Dans ce prix de revient figurent, outre les frais d'acquisition et les frais généraux de l'entreprise commerciale : le coût du transport, les divers droits et taxes de marché, d'octroi, de douane.

Les variations de ces éléments du prix de revient influent directement sur les prix de vente comme sur les prix d'achat, si l'on admet que l'écart indispensable à la subsistance de l'intermédiaire doit être maintenu.

Étant donné leur effort pour conserver un bénéfice minimum, le nombre excessif des intermédiaires, relativement au volume des échanges, a pour résultat une tension abusive sur l'écart des prix (p. 95).

3° pour les agents du haut commerce :

...l'étendue de la production et le pouvoir absorbant de la consommation, autrement dit l'état de l'offre et de la demande (p. 123).

4° pour les commerçants intermédiaires qui vendent aux consommateurs :

...Les vendeurs aux consommateurs, outre leurs frais d'approvisionnement, ont à supporter des frais de transformation ou de préparation des produits et des frais d'installation ou de magasin.

Il y a des circonstances économiques qui ne permettent pas aux vendeurs de fixer librement leurs prix de vente : ce sont les limites de la concurrence et du minimum de vente obligatoire.

Le nombre des vendeurs augmentant à l'excès tend à accroître abusivement les prix de vente (p. 100).

5° pour les consommateurs :

...l'importance des besoins relativement à la quantité de produits mis en vente et aux ressources affectées à l'ensemble des achats (p. 124).

Comme autres conditions objectives de la variation des prix, il faut signaler le crédit, la rapidité et la sûreté des renseignements et enfin la situation monétaire.

Comme conditions *subjectives*, il y a chez les consommateurs le désir d'acquérir, chez les purs commerçants la nécessité du bénéfice et la volonté de le grossir le plus possible. Chez les producteurs, les ressorts qui provoquent l'opération de vente s'appuient sur la nature des objets produits et l'urgence plus ou moins grande de les transformer en argent.

En résumé,

. .il apparaît à la réflexion que deux conditions sont suffisantes et nécessaires pour qu'un prix varie : il faut que les circonstances économiques du marché permettent cette variation et qu'une action quelconque la provoque. Il faut la coïncidence de ce double phénomène : une pression qui porte le prix vers la hausse ou vers la baisse et l'acquiescement des intéressés.

Comme ces deux conditions sont intimement liées et mêlées l'une à l'autre, nous allons tâcher de les apercevoir ensemble et de discerner le mécanisme de leur influence.

Qu'on reprenne notre description du marché. Nous avons commencé par faire connaître deux groupes dont la situation nous a retenus tout d'abord. Ce sont les deux pôles du système des échanges, les producteurs et les consommateurs. Leur action économique est très caractérisée. Par définition, les uns sont portés à vendre, les autres, à acheter. On pourrait comparer ces deux groupes à deux puissants ressorts poussés au mouvement par leur nature même : comprimés, ils résistent ou cèdent; libres, ils s'étendent. Mais les possibilités d'achat ou de vente sont plus ou moins extensibles. Poursuivant l'image, on dirait que ces ressorts tendent constamment à se développer le plus possible. Mais une double condition détermine le point où ils doivent se fixer et nous pouvons en préciser le sens comme en mécanique : d'une part, puissance extensible ou résistance à la compression ; d'autre part, action des forces opposées.

L'élément principal qui fonde la position économique des producteurs sur le marché est la quantité de la production. Pour les consommateurs, c'est l'abondance des ressources dont ils disposent.

Et quelles sont les forces qui s'opposent à ces puissances agissantes de vente et d'achat? Précisément l'organisme commercial tout entier. Les agents intermédiaires, par leur rôle de transmis-

sion au haut commerce central, lient le système d'échange en un tout dont les divers éléments sont en contact plus ou moins direct et en mutuelle réaction.

Si nous voulions représenter ce système en un schéma élémentaire, voici quelle figure nous obtiendrons :

Producteurs	Commerçants intermédiaires	Groupe central du	Commerçants intermédiaires	Consommateurs
⟶	⟵ ⟶	⟵ ⟶	⟵ ⟶	⟵
	achetant aux producteurs	haut commerce	vendant aux consommateurs	

Toutes ces flèches peuvent être considérées comme l'expression de puissances économiques solidaires et interdépendantes dans un cycle fermé. Aucune ne se modifie sans que les autres n'en ressentent plus ou moins le contre coup. Les flèches extrêmes s'allongent ou se raccourcissent. Les trois intermédiaires tendent plutôt à se déplacer selon les mouvements de compression ou d'extension que les pôles manifestent.

Tel est le jeu normal du système des échanges. Mais ses variations naturelles ne suffisent pas à l'expliquer.

Si les organes du commerce intermédiaire et du haut commerce central ne doivent pas essentiellement à leur conditions d'existence économique leurs facultés d'action on de résistance, on peut noter les autres raisons capables de les modifier.

C'est d'abord quand les agents commerciaux deviennent plus nombreux. parce qu'ils ne peuvent se multiplier qu'en retenant chacun un strict bénéfice et que la somme de ces bénéfices augmente le total du prélèvement.

C'est aussi quand les mêmes agents deviennent plus riches, mieux informés, plus rapidement reliés aux divers centres d'échange, plus libéralement pourvus de crédit.

C'est enfin quand les services rendus deviennent plus ou moins coûteux, quand les frais de transport, les tarifs douaniers, les progrès industriels transforment les conditions du travail de concentration, de transformation et de distribution du produit.

On comprend d'ailleurs que les modifications de ces diverses forces n'aient pas le même caractère dans tous les cas. Elles sont temporaires, constamment menacées de changements nouveaux chez les producteurs et les consommateurs; beaucoup plus durables quand il s'agit des commerçants proprement dits (pp. 119-122).

La *puissance* des personnages en présence peut exercer une influence sur les prix :

...Dans une tentative quelconque de transaction, celui-là a le

plus grand avantage qui est le moins pressé d'acheter ou de vendre et qui par sa situation sur le marché est amené à traiter le chiffre le plus considérable d'affaires.

En conséquence, les parties contractantes les plus puissantes dans la discussion du prix sont les commerçants intermédiaires dans leurs rapports avec les producteurs et les consommateurs. Ce sont aussi les agents du haut commerce dans leurs rapports avec les commerçants intermédiaires (p. 105).

...Par le fait de sa situation sur le marché, le groupe central du haut commerce joue le rôle prédominant dans l'action immédiate sur les prix, tendant constamment à les faire monter ou descendre.

Action essentiellement mobile par conséquent, si mobile que le fait présent d'un niveau confirmé des cours est toujours accompagné de la tendance prochaine vers un niveau différent, que même la stabilité est considérée comme une tendance.

Mais le pouvoir du haut commerce est limité et déterminé par la façon dont le mécanisme des échanges cède ou résiste à ses tentatives. Sans tenir compte de l'influence des intermédiaires dont le rôle, pour le présent, peut être réduit à un simple travail de transmission et de tampon entre le centre et les deux pôles, on voit qu'aux extrémités du système des échanges ces tendances rencontrent des facultés variables d'absorption.

Ainsi nous ajouterons :

A l'influence directe des organes centraux du marché répond une influence indirecte, sorte d'action réflexe, conditionnée par les prix mêmes et qu'on appelle l'offre et la demande.

C'est l'augmentation ou la diminution de l'offre et de la demande ou leur stabilité qui permettent le déplacement ou le maintien des prix, par la confirmation ou le refus des tendances du haut commerce.

D'une part, action directe sur les prix; action indirecte, d'autre part. Les caractères du marché au centre et aux pôles s'opposent ainsi nettement. Ici, des faits de niveau et de tendance des cours; là des phénomènes de variation dans l'activité et l'intensité des échanges. Les influences sont réciproques. Actions et réactions tendent à l'équilibre.

Dire de l'offre et de la demande qu'elles déterminent le prix serait faux, puisqu'elles se produisent en réalité sur un prix donné dont elles suivent les variations.

Il serait également faux de dire que le prix détermine l'offre et la demande, puisque ce sont elles qui, au contraire, ont à sanctionner le prix en confirmant ses tendances.

L'offre et la demande sont non la cause, mais une condition essentielle de la variation des prix (pp. 108, 109).

L'aboutissement de la puissance quand elle s'exerce sur des échanges réels s'appelle monopole, et la forme extrême de la spéculation s'appelle accaparement; les associations coopératives s'appliquent à conquérir la puissance plutôt par la masse des produits que par la force des capitaux. Quant à la puissance éminente de l'Etat, elle se fait sentir dans les droits de douane, les tarifs de transport et la réglementation des transactions commerciales.

...Pour conclure, je dirai qu'un signe commun caractérise les conditions déterminantes de la formation des prix.

Psychologiques ou logiques, subjectives ou objectives, ces conditions sont des forces. Pour comprendre le jeu du mécanisme commercial, c'est à la notion de force qu'il faut avoir recours.

Nous en avons noté les éléments essentiels : désir de certains hommes d'acquérir et d'accroître leurs richesses, résistance des choses dont la nature est contraire, des autres hommes dont les intérêts sont adverses ou concurrents. Ce désir et cette résistance, nous en avons connu l'origine et mesuré les limites possibles. Il nous est apparu qu'une loi les dominait : la loi d'équilibre.

Vers l'équilibre, les circonstances objectives conduisent d'un mouvement sûr. Contre lui l'idéal subjectif travaille sans cesse. Il semble que cette opposition synthétise la loi même de l'activité économique.

Mais à mesure que les progrès de la civilisation douent l'organisme social d'une transparence et d'une fluidité plus grandes, à mesure que se développent les facilités d'information, qu'augmentent les possibilités de réaction rapide de tous les faits économiques les uns sur les autres, il semble que les conséquences de l'agitation destructrice d'équilibre devraient laisser place peu à peu aux résultats logiques que cet équilibre va atteindre... Non Plus l'équilibre paraît se rapprocher de sa réalisation, plus les circonstances qui le provoquent apportent de forces nouvelles pour le rompre à leur tour.

La vulgarisation des connaissances et des moyens de communications tend à produire la stabilité du marché. Mais elle permet aussi les groupements d'intérêts qui reprennent la lutte sur un plan nouveau. Les progrès du commerce aspirent toujours à plus

de clarté et de liberté des échanges. Mais il semble fatal que, dans le même temps, naissent de nouvelles causes d'obscurité ou de contrainte, parce que c'est l'ignorance et la domination qui rendent possibles, avec les attaques contre l'équilibre latent, les espérances et les chances de profit.

D'ailleurs, que serait l'équilibre? L'arrêt de tout mouvement. Seul, l'intérêt d'agir provoque l'action. C'est une nécessité de la vie économique (pp. 151-153).

C'est à l'influence de la spéculation que l'auteur fait allusion comme destructrice parfois de l'équilibre du marché.

On pourrait se demander si c'est vraiment « la formation des prix » qui a été ainsi analysée et non plutôt leur « variation ». Mais vouloir étudier les prix, essentiellement variables et mobiles, au point de vue statique serait chose impossible et inutile; les observer au point de vue dynamique, en partant, comme l'a fait Dulac, de la définition qu'en donne le code civil, c'est saisir le phénomène dans toute sa vie et tout son intérêt.

A. Giron.

Du rôle de l'élaboration juridique et du milieu social dans le développement de la propriété ecclésiastique au moyen âge.

A propos de :

E. Lesne, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France.* Tome I : « Époques romaine et mérovingienne ». (*Mémoires et travaux* publiés par des professeurs des facultés catholiques de Lille, fascicule VI.) — Lille, R. Giard, 1910, 496 pages, 10 francs.

Lesne, Emile. Agrégé d'histoire, professeur d'histoire à l'Université catholique de Lille. Principal ouvrage : *La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie* (1905).

La propriété ecclésiastique se constitue, sous la domination romaine, suivant trois étapes successives :

1° Les aumônes des fidèles alimentent, pour les besoins du culte primitif, une caisse commune. L'immeuble, où se réunissent les chrétiens, est la propriété d'un simple particulier et reste distinct de la communauté qu'il abrite;

2° Au IIIe siècle, la collectivité chrétienne apparaît comme un *corpus* qui possède. C'est une association religieuse dotée de certains droits réels. Néanmoins, cette situation n'a rien de légal; elle est instable et soumise aux fluctuations politiques. L'association religieuse est simplement tolérée par l'empereur jusqu'au jour où il estime devoir lui refuser cette faveur. Elle n'est pas dans le droit; lorsqu'elle sera considérée avec méfiance ou hostilité, ses biens seront confisqués sans qu'elle puisse invoquer la moindre protection légale. Insensiblement, elle s'introduira dans le droit existant. En raison des nécessités pratiques, l'Église est, en effet, fatalement appelée à vivre dans le droit. Comme aucune législation spéciale n'a été élaborée pour elle jusque-là, elle se verra adapter certains

principes juridiques *par une extension analogique* défectueuse, mais inévitable ;

3° Au cours du IVe siècle s'opère une bien curieuse transformation :

...Le concept chrétien de l'Église n'était pas en harmonie avec le statut juridique que la législation civile appliquait aux églises sans l'avoir élaboré pour elles. Corps mystique du Seigneur, épouse du Christ, l'Église se distingue de la collectivité des fidèles. ., elle existe en dehors d'eux. La notion d'un collège formé entre des particuliers ne traduisait pas mieux l'idée qu'un chrétien du IIIe siècle se faisait de son église, que celle qu'il se faisait de sa cité. Quand un régime de faveur succéda à celui qui avait méconnu et proscrit les églises, le concept que le droit se fit d'elles s'accorda peu à peu avec ce qu'elles pensaient d'elles-mêmes... Une personne prit la place de la collectivité, sans qu'aucune disposition législative marquât les progrès et le terme de cette insensible évolution. Le sujet de cette propriété ecclésiastique, c'est au Ve siècle l'institut religieux tenu pour personne morale... Ce concept nouveau, appliqué dès le Ve siècle aux églises, détermine à lui seul le sujet de propriété (p. 3).

Le concept juridique ainsi élaboré servira de base à son tour dans le travail d'élaboration progressive du droit. Au Ve siècle, le droit romain permet d'instituer en vue d'un office déterminé, une *universalitas bonorum*, et les églises ne tardent pas à être reconnues comme le *support naturel de ces masses* :

...Le concept naissant de la fondation rejoignit celui de la personne morale que constituait une église (p. 5).

Le statut temporel des églises est fondé au Ve siècle. Une cristallisation s'est produite qui ne laissera pas de le consolider définitivement.

Il me semble donc qu'il est permis actuellement de considérer la genèse de la personnification ecclésiastique aux premiers siècles du christianisme de la façon suivante : les églises vivent et se développent, soumises aux influences favorables ou défavorables de la politique impériale dont elles subissent les heurts et les caprices ; les flottements et les

indécisions venant à cesser, leur existence paisible est assurée. Quelle est la place qu'elles occuperont dorénavant dans le domaine juridique? Jusque-là, la question ne s'était guère posée, puisque leur sort n'était que précaire; mais le moule de la personnalité civile leur convenait admirablement. Il suffisait de les y introduire. Il est vrai que théoriquement l'Église apparaissait sous les espèces d'une entité distincte de la collectivité des fidèles, *distincte de l'association même* ; cette entité n'était-elle pas présentée comme supraterrestre? Mais le droit ne se préoccupe guère de ce qui n'est pas social; aussi, dès que surgira la nécessité de désigner par un concept spécifique l'entité nouvelle, de nature supraterrestre, on lui appliquera la seule qualification juridique qui lui convienne, abstraction faite de ce qui la distinguait des autres associations légalement reconnues : une personne morale nouvelle était née.

* * *

Par une lente évolution, les *églises filiales* de Gaule devinrent des *propriétaires* distincts de l'Église mère, primitivement seule propriétaire de tous les biens du diocèse, l'évêque en étant l'administrateur. Est-ce en vertu d'une décision formelle, d'une loi, d'une manifestation expresse de l'autorité? L'usage de *posséder* suffit seul à expliquer ce phénomène.

Les canons conciliaires des ve et vi^e^ siècles autorisent, il est vrai, les églises rurales à recevoir des libéralités, mais ne lui octroient pas le droit de propriété. C'est ainsi que l'évêque conserve, au ve siècle, la faculté d'enlever à une église rurale de son diocèse ce qui lui a été donné. Néanmoins, à la suite d'abus multiples, cette rigueur est atténuée; on la canalise en limitant la part de l'évêque dans les oblations recueillies par les églises rurales de son ressort.

Une différenciation se marque donc de plus en plus entre le patrimoine des filiales et celui de l'Église mère. Toutefois, elle n'est qu'imparfaite, car

...toutes les églises filiales, basiliques urbaines ou rurales, oratoires ou églises paroissiales ont cette même condition assez précaire d'établissements propriétaires, mais qui restent soumis à l'autorité épiscopale (p. 68).

La décentralisation de la propriété diocésaine par le morcellement effectif, sinon théorique de l'exercice du droit de propriété, va influer singulièrement sur les destinées mêmes des églises de l'époque franque. Le propriétaire du fonds sur lequel s'édifieront de nouveaux oratoires, grâce à ses largesses, en revendiquera la propriété contre l'évêque, fidèle à l'ancienne conception. Bien plus, en présence de cette attitude généralisée des propriétaires laïques, l'évêque en arrivera à soutenir la thèse suivante : les églises épiscocales possèdent les églises filiales bâties sur les biens qui leur appartiennent :

... Après avoir longtemps réagi contre les usurpations des laïques, les évêques usèrent, eux aussi, des droits qui appartiennent à tous les grands propriétaires, et de leur juridiction même, pour convertir des églises en propriétés de l'église épiscopale. Quand eut pris fin l'évolution qui procura aux églises filiales le caractère d'établissement propriétaire, une autre se produisit qui réduisit nombre d'entre elles à la condition de chose possédée (p. 78). .

L'épiscopat s'efforça d'enrayer la tendance toute naturelle des propriétaires de *villæ* à considérer comme partie intégrante de leur domaine propre, l'oratoire qu'ils contribuèrent à élever. Il affirma régulièrement, vis à-vis du fondateur, son pouvoir suprême sur toutes les églises du diocèse et l'abandon à l'Eglise, personne morale, de toute église rurale, de tout oratoire de *villa*, dès le moment de la consécration. Cette dernière prétention subit évidemment une atteinte grave le jour où l'église rurale, l'église filiale fut considérée comme propriétaire. Les exigences de l'épiscopat se heurtèrent alors directement à celles du propriétaire laïque.

Ce sont les *villæ*, centres d'exploitation agricole, qui déterminent la structure de la propriété ecclésiatique à l'époque mérovingienne, et comme chaque *villa* constitue un tout organique, les propriétés ecclésiastiques peuvent être disséminées sans que leur bonne administration soit le moins du monde compromise. Le caractère de dispersion des propriétés ecclésiastiques ne fera même que s'accentuer à mesure que les libéralités royales et princières se multiplieront. Il n'en résultera aucun inconvénient pour le temporel des églises; au contraire, la variété même des fonds attribués à l'Église en augmentera le rendement économique.

Au reste, l'avoir foncier des églises et des monastères se consolidera à l'aide de privilèges [1], dont la possession achèvera la formation du temporel ecclésiastique. De là provient même le caractère tout à fait original de la propriété ecclésiastique :

...Le patrimoine des églises et des monastères s'enrichit d'une enveloppe protectrice et d'organes récepteurs qui en assurent la défense et la croissance continue (p. 252).

L'évolution de la propriété ecclésiastique ne se produisit pas seulement sous l'action de facteurs juridiques; elle ne se dessine pas uniquement en raison de la nécessité où se trouve l'Église de s'adapter au droit régnant; les circonstances de lieu et de milieu intervinrent aussi pour une large part dans sa formation.

Pour en percevoir plus aisément l'influence, il convient d'examiner — en les comparant à la naissance des églises séculières — l'apparition et le développement du temporel *monastique*. Que si la propriété monastique obéit généralement aux mêmes lois de formation que la propriété des églises, il n'en est pas moins certain que des conditions toutes spéciales président à la naissance de ce que l'on appellera plus tard le temporel monastique.

Les églises se bâtissent là où réside une agglomération, si minime soit-elle : les églises épiscopales sont, en général, au cœur de la cité épiscopale; les églises paroissiales, au centre ou à proximité d'une agglomération rurale de quelque importance, les oratoires des *villæ* dépendent directement de l'habitation du maître et de ses gens.

Quant aux moines, où vont-ils s'établir? Ou bien à l'endroit désigné par le fondateur, ou bien là où ils veulent. Quelles sont donc les considérations qui les décideront à choisir tel

---

(1) Rappelons-en les principaux : exemption d'impôts, franchise de tonlieu, exonération des droits du fisc et, à la fin de l'époque mérovingienne, la concession des immunités, sur lesquelles reposera la seigneurie ecclésiastique du moyen âge. (Voir ce qu'en dit Lesne, pp. 260, 263 et 267. — Cf. également notre livre : *L'avouerie ecclésiastique belge*, Gand, 1907, pp. 8, 36 et 49.)

site plutôt que tel autre? Se laisseront-ils aller à leur fantaisie?

Les premiers ascètes gaulois désirent se fixer loin des lieux habités, ou, du moins, à quelque distance des agglomérations existantes. Il en est de même au v[e] siècle. Certains se retirent même en pleine forêt et sont astreints à la défricher. Là, ils pourront le plus souvent agrandir leur domaine sans avoir à craindre l'intervention d'un premier occupant.

Après 550, s'observe une tendance à se rapprocher des villes : les campagnes sont peu sûres et le besoin de se soumettre à quelque *tuitio* efficace se fait impérieusement sentir. Les monastères s'établissent ainsi tout naturellement dans les faubourgs, voire même à l'intérieur des agglomérations. Ce phénomène d'attraction se remarque particulièrement lorsqu'il s'agit de monastères de femmes : le besoin de protection et la nécessité d'une surveillance plus active militent en faveur de leur rapprochement des villes. C'est là une règle générale au vi[e] siècle, et il n'est pas douteux qu'il en soit résulté un développement suburbain significatif.

Aux vi[e] et vii[e] siècles, la plupart des monastères se fondent près des églises cathédrales et :

...les basiliques urbaines et suburbaines se peuplent de moines et de reliques (p. 89).

Le contact permanent de l'agglomération fixera dès lors son empreinte sur la formation du temporel monastique :

...Sans doute, les moines y subissent la concurrence des églises non monastiques : mais, pour attirer vers eux les offrandes, ils ont sur elles des avantages dont ils recueilleront tôt ou tard les bénéfices (p. 91).

Cependant un réveil de l'esprit primitif d'absolue pauvreté monastique provoquera la création de monastères au sein de vrais déserts : c'est l'époque où Stavelot prend naissance au fond de la vaste forêt ardennaise, selon la sévère discipline de Luxeuil.

Ce changement d'orientation va-t-il faire dévier le développement du temporel monastique? Les nouvelles fondations de solitaires auront-elles pour effet immédiat de compro-

mettre l'accroissement des biens auquel le monachisme urbain avait contribué? Il n'en est rien; la sphère d'action bien spéciale des monastères surgis au sein de vastes solitudes leur assurera une prospérité telle que, loin de nuire au temporel ecclésiastique urbain, elle en revivifiera les sources :

...A la colonie de moines qui s'est enfoncée dans les solitudes, il a été avantageux d'être transplantée en des terres vierges, où tout était à créer, mais où la propriété d'un sol quelquefois sans maître et toujours sans valeur a pu très aisément passer entre les mains des religieux, sur un rayon étendu. Un établissement monastique qui s'est trouvé dans de telles conditions... a drainé toutes les richesses latentes d'un pays (p. 95).

La forêt, centre d'attraction pour ces fondations du réveil ascétique, fournit aux moines le bois dont ils construiront leur habitation. Si elles ont un propriétaire — ce qui à cette époque était le cas le moins fréquent lorsqu'il s'agissait de vastes solitudes éloignées de toute agglomération —, le propriétaire ne refuse pas bien longtemps d'abandonner aux défricheurs qui lui surviennent des portions de territoire dont il ne retirait que le plaisir de la chasse.

D'autres circonstances sollicitent l'attention des religieux en quête d'un endroit propice à leur installation : ici c'est un *castrum* romain abandonné, là des ruines de temple païen, ailleurs le voisinage d'une rivière ou d'un lac (utile aux pêcheries, moulins et fournissant de l'eau potable), de manière à satisfaire leur désir d'isolement et le besoin de se pourvoir des objets indispensables à leur propre conservation :

... Les moines qui recherchent la solitude s'arrêtent en un coin du désert qui soit accueillant et à qui leur industrie fera produire de quoi les vêtir, les nourrir, les loger (p. 99).

A l'époque franque, nous relevons deux centres d'attraction monastique : le désert et l'agglomération. Ces influences contradictoires aboutissent à un juste milieu : les moines rechercheront la solitude, mais à une faible distance des villes. Les oscillations qui marquent du v[e] au viii[e] siècle l'évolution des fondations monastiques sont donc les suivantes : au v[e] siècle, l'ascétisme provoque la création d'instituts religieux loin des

agglomérations humaines; au VIe siècle, attraction des centres habités; aux VIIe et VIIIe siècles, réveil de l'ascétisme, recrudescence des fondations isolées, mais un compromis semble bientôt se manifester entre la nécessité matérielle de ne pas se livrer de gaieté de cœur aux hasards des embûches et des pillages d'une part, et le désir de ne pas vivre trop intimement en contact avec les hommes d'autre part.

L'expérience et les événements ont amené l'atténuation de la rigidité première des principes monastiques. Leur mise en pratique même a suscité des difficultés auxquelles il a fallu faire face : il en est résulté une plus rationnelle interprétation des règles absolues et théoriques des origines.

Une dernière question se pose alors : N'y a-t-il pas incompatibilité fondamentale, originelle, essentielle entre l'esprit de pauvreté de l'idéal monastique et le souci des affaires séculières, nées du développement même du temporel monastique? Partons du fait constaté; ne nous demandons pas ce qui, logiquement, aurait dû se produire, si les ascètes des premiers siècles avaient, en communauté, respecté *d'une manière absolue* la pauvreté; dans le domaine des réalités, nous observons qu'à la fin de l'époque mérovingienne, les communautés religieuses sont devenues propriétaires fonciers au même titre que les églises épiscopales; leur fortune équivaut à celle de ces églises; elle la dépassera même. Les aumônes afflueront aux monastères; on les justifiera au nom de la pauvreté et de la charité chrétiennes et, comme le dit très exactement Lesne, en parlant des groupements monastiques :

> ... Ce fut leur pauvreté qui draina vers eux la richesse (p. 111) ... La pauvreté absolue, dont beaucoup de saints fondateurs poursuivirent l'idéal n'a jamais survécu au temps du premier établissement monastique. Ceux qui en étaient épris se fixaient d'ordinaire dans les solitudes... Mais comment vivre d'aumônes quand on a fui l'approche des hommes? (P. 103.)

D'autre part, inconsciemment, les moines qui s'établirent loin des hommes favorisèrent aussi le développement du temporel de la communauté, en raison des efforts qu'ils firent pour lutter contre les difficultés de la vie journalière.

... Le développement pris par la communauté rendit indispensable la constitution d'un patrimoine monastique.

La pauvreté monastique absolue ne consiste plus que dans le renoncement du religieux à rien avoir en propre, et la plupart des instituts monastiques ne l'ont jamais pratiquée que sous cette forme (p. 116) (1).

La même observation ne laisse pas d'avoir été faite par les historiens qui se sont occupés du monachisme médiéval. Elle se rapporte, il est vrai, à une époque plus avancée de l'évolution historique; mais la similitude des constatations, qu'il s'agisse de l'aube ou de la belle période du moyen âge, prouve que le développement du temporel ecclésiastique et particulièrement du temporel monastique est directement influencé par le caractère spécifique de l'institution ecclésiastique elle-même.

CH. PERGAMENI.

---

(1) Voir des appréciations analogues dans WARICHEZ, *L'ancienne abbaye de Lobbes depuis les origines jusqu'à 1200* (Tournai, Casterman, 1909, p. 110) : « pour la ferveur monastique, la trop grande pauvreté n'est pas moins meurtrière que ne le sera plus tard la richesse excessive ». — Cf. aussi CH. PERGAMENI, *L'ancienne abbaye de Lobbes* (*Revue de l'Université de Bruxelles*, octobre 1909, pp. 62 et ss.). — La même thèse est défendue par E. DE MOREAU, *L'abbaye de Villers en Brabant aux XIIe et XIIIe siècles* (Bruxelles, Dewit, 1909, pp. 135 et ss.). — Voir enfin, dans les *Archives sociologiques*, n° 79, notre notice consacrée aux monastères anglais à la fin du moyen âge, à propos du livre de SAVINE, *English monasteries on the eve of the dissolution*.

Influence du changement de composition des groupes sociaux sur les aspirations politiques.

A propos de :

E. Faguet, *Libéralisme et Etatisme.*—(*Revue des deux mondes*, 1er décembre 1910.)

et de

A. V. Dicey, *Leçons sur les rapports entre le droit et l'opinion publique en Angleterre au cours du XIXe siècle.* Trad. A. et G. Jèze. — Paris, Giard et Brière.

Faguet, Auguste Émile. Né en 1847. Fit ses études à l'École normale supérieure. Docteur ès lettres. Professeur dans différents lycées, puis à la Faculté des lettres de Paris (poésie française). Membre de l'Académie française depuis 1900. Principaux travaux : *Les grands maîtres du XVIIe siècle* (1885); *La tragédie française au XVIe siècle* (1883); *Dix-huitième siècle, Études littéraires* (1890); *Dix-neuvième siècle, Études littéraires* (1887); *Drame ancien, drame moderne* (1898); *Flaubert* (1899); *Politiques et moralistes du XIXe siècle* (3 vol., 1891-1899); *Questions politiques* (1899); *Seizième siècle, Études littéraires* (1893); *Voltaire* (1895); *André Chénier* (1902); *En lisant Nietzsche* (1904); *Histoire de la littérature française* (1900); *Le libéralisme* (1902); *Problèmes politiques du temps présent* (1901).

Dicey, Albert Vean. Né en 1835. Fit ses études de droit à Oxford. « Vinerian professor of English law » de 1882 à 1909. Docteur en droit *honoris causa* de Cambridge, Glasgow et Édimbourg. Principaux travaux : *The privy council* (1860); *The law of domicile* (1879); *Law of the Constitution* (1885); *England's Case against Home Rule* (1886); *Lectures on the relations between law and public opinion in England during the XIXth century* (1905).

E. Faguet consacre dans la *Revue des deux mondes* un intéressant article au livre de Dicey. Partant de cette constatation que l'opinion publique anglaise est allée du benthamisme, ou, si l'on veut, du libéralisme à l'étatisme, il recherche quelles sont les causes de ce glissement.

La première qu'il découvre, la principale, se rattache étroitement à un facteur sociologique, dont je signalais l'importance dans un récent article des « Archives » (n° **161**, *Bulletin* de décembre). Voici dans quels termes FAGUET en expose le mécanisme.

Après avoir souligné le succès du benthamisme en Angleterre, il ajoute :

... Cependant remarquez. A qui s'ajustait-il, à qui s'adaptait-il le mieux ? Qui couvrait-il le mieux ? comme disent les Allemands.

Les hommes des classes moyennes. L'homme de classe moyenne, du reste intelligent, actif et ambitieux, de quoi a-t-il besoin ? De liberté, c'est-à dire de n'être pas gêné dans l'expansion de son activité soit proprement intellectuelle (répandre des idées), soit industrielle, commerciale, artistique, etc. Il est fort, de demi-force au moins. Qu'on ne le gène pas et qu'on lui laisse faire son trou, sans du reste qu'il empêche personne de faire le sien, voilà précisément son idéal.

L'homme du peuple, je ne dis pas précisément au contraire, mais l'homme du peuple, au lieu de cela, est un faible, il a besoin d'être protégé, aidé, soutenu. Il cherche quelqu'un qui le soutienne, ou quelque chose. Mon étonnement, à moi, qui ne suis pas du tout royaliste, a toujours été que le peuple ne le fût point. Au surplus, ne vous y trompez pas, il l'est toujours. Il l'est en ce sens que s'il ne demande pas un roi, il demande un gouvernement paternel, ce qui est tout à fait la même chose. Il l'est en ce sens qu'il demande que l'État, par la loi, intervienne dans ces affaires pour le protéger et lui faire un sort moins dur. Et c'est du royalisme sous un autre nom ; c'est de l'étatisme. Le peuple est toujours étatiste et il serait tout à fait étonnant qu'il fût autre chose.

... Quelquefois, il faut y songer, il ne l'est point ; c'est quand il fait de l'associationisme, du corporatisme, du syndicalisme, comme vous voudrez. Alors il n'est pas étatiste du tout ; mais il n'est pas individualiste non plus. Il n'est ni étatiste, ni individualiste. Il est associationiste. M. DICEY a des pages de maître sur ce sujet. Dans l'associationisme, fait-il très bien remarquer, l'homme du peuple ne demande pas à l'État de diminuer sa liberté pour lui faire un sort moins dur ; il la diminue lui-même pour se donner de la sécurité ; ce gouvernement paternel dont il a toujours besoin, et dont il est toujours partisan parce qu'il en a toujours besoin, il se le donne à lui-même, en quoi, du reste, il a bien raison ; et ce n'est

pas du tout la liberté qu'il recherche, dont il n'a cure, la liberté n'étant que le besoin des forts pour être plus forts et non celui des faibles pour être moins faibles.

Etatiste ou syndicaliste, l'homme du peuple poursuit dans son idée du gouvernement paternel, qui n'est aucunement celle du libéralisme.

Ce qui a conduit l'opinion publique de l'idée individualiste à la conception du gouvernement paternel, c'est donc avant tout la transformation qualitative de cette opinion publique, ou, pour parler plus exactement, de ceux qui interviennent dans sa formation. Or, l'opinion publique, dans le sens politique du mot, c'est l'opinion du corps électoral. C'est donc en dernière analyse à l'extension de ce corps électoral et au renouvellement des mentalités qui s'y rencontrent, que nous devons remonter pour l'explication du phénomène.

Autre cause, signalée par Faguet.

... Le benthamisme a été une foi, à une époque où une foi politique, réunissant, reliant, *religionnant* un très grand nombre d'esprits et de cœurs était possible ; maintenant, c'est moins possible. Le benthamisme, à cet égard, avait en soi et nourrissait en soi, comme il arrive souvent, un des éléments de sa ruine. Exactement comme le protestantisme, parce qu'il se réclame du libre-examen porte en lui un principe de liberté de critique qui doit avec le temps s'appliquer à lui et le dissoudre ; tout de même, le benthamisme, portant en lui le principe de l'individualisme, favorise la désagrégation des croyances générales, la dissémination et pulvérisation des *credos*, et une de ces croyances, un de ces *credos*, c'était lui-même.

L'action dissolvante du principe libéral s'est exercée sur lui, c'est entendu. Mais cela n'a été possible que le jour où la *foi libérale* s'en est allée. Aussi longtemps qu'on a *cru* à la liberté avec un enthousiasme romantique, l'idée est restée à l'abri des influences destructives. Or, qu'est-ce qui a déterminé l'évanouissement de cette foi et par conséquent l'autodésagrégation du libéralisme ?

C'est l'éclosion d'une certaine mentalité, qu'on retrouve à la fin du XIXe siècle dans toutes les régions de l'activité humaine, je veux dire : l'esprit critique. C'est sous l'impulsion

[illegible]

* * *

[illegible] d'une nation ». Il développe cette idée.

[illegible] où il ne sert point.

[illegible]

Par leur rapprochement, par leur concentration, elle éveille en eux une mentalité de groupe, qui se caractérise par une conscience plus nette de leurs besoins. Or, comme le dit FAGUET à un autre endroit de son article, c'est à la « poussée du plébéianisme *prenant conscience de soi* » que le benthamisme doit céder. La formation mentale collective qui s'est opérée sous l'effet de la concentration industrielle doit être, par conséquent, retenue comme une cause — et non des moindres, à mon avis, — des tendances à l'étatisme qui se manifestent autour de nous.

M. BOURQUIN.

Sur l'importance de la multiplicité des impressions dans les jugements sociaux.

A propos de :

G. T. Stephenson, *Race distinctions in American law.* — New-York and Londen, Appleton C°, 388 pages. 1 dollar 50 c.

Un grand nombre d'États américains, notamment les États du Sud, ont adopté des lois qui consacrent des distinctions de race entre les Européens et les nègres dans la plupart des cas où ces races sont exposées à venir en contact ou en compétition à raison des relations sociales et qu'on pourrait appeler des cas de « coexistence confinée » (mariage, enseignement, transports en commun, etc.). Stephenson, qui a fait une étude spéciale de cette législation, remarque avec raison que la loi n'a fait que cristalliser des usages nés dans la population blanche dès les premiers temps de l'immigration nègre.

C'est ainsi que l'épithète de « nègre » appliquée à un blanc peut constituer une injure et donne ouverture à une action en justice. Le mariage entre personnes de race différente est prohibé par la loi dans vingt-six États ; si, néanmoins, le mariage a eu lieu, il est déclaré nul et entraîne l'application d'une amende ou même de l'emprisonnement ; quelques États interdisent pareillement le concubinage entre personnes de race différente ; dans les États où l'interdiction matrimoniale n'existe pas, les mariages de l'espèce sont encore très rares : « C'est une institution impopulaire » (p. 99). Les nègres ne peuvent s'assembler ou s'asseoir pêle-mêle avec les Européens dans les débits de boissons, restaurants, théâtres, concerts, *skating rinks*, églises, ascenseurs, trains et tramways ; ils ne peuvent fréquenter ensemble les mêmes écoles, soit qu'il y ait des bâtiments séparés, des classes spéciales ou des divi-

sions dans les classes pour les deux races. Dans les Etats du S il n'y a pas de législation prohibant [illegible] tendances à interdire aux nègres l'entrée des établissements créés pour les Européens. Les nègres se plaignent [illegible] des Etats-Unis. Dans certains Etats, les prisonniers sont séparés suivant leur race ; même situation dans les hôpitaux, asiles, etc.

Toute cette réglementation repose sur le signe extérieur le plus facile à constater : la couleur de la peau. Aussi, dans ce qui précède, faut-il entendre par nègre non seulement le nègre de race pure, mais encore tous les individus chez qui la couleur du teint peut faire soupçonner la présence du sang africain (quarterons, octavons, etc.). Il suffit de ce que l'auteur appelle « la visible and distinct admixture of African blood » (p. 15). C'est la confirmation de ce que j'ai écrit dans la contribution n° 116 (voir « Archives d'anthropologie ») : la couleur même du nègre sert de stimulant à la malveillance qu'on a de lui. A défaut de cette couleur, il ne serait pas question de la haine de race aux Etats-Unis, et si, par exemple, dans la Caroline du Nord, le fait qu'une personne s'associait habituellement avec des nègres peut suffire à lui valoir la qualification de nègre, si dans le Texas le fait que le premier mari d'une femme était un nègre suffit à établir légalement que cette femme est nègre (p. 17), il ne faut pas voir dans ces présomptions uniquement des extensions de la haine de race suivant une échelle plus sensible des sentiments [illegible]. Ce sont surtout des présomptions, analogues à celles dont on fait usage en Europe pour établir la condition des personnes en général ou la culpabilité d'une personne dans une affaire déterminée.

Il va de soi que lorsque les nègres vivaient dans l'état d'esclavage antérieurement à 1865, il ne pouvait être question d'une égalité quelconque entre eux et les blancs. [illegible] il est intéressant de constater que la suprématie légalement reconnue des Européens avait entraîné une certaine condescendance de leur part vis-à-vis de leurs esclaves :

« Under the ante-bellum regime nearly every household kept a superfluity of house servants, the number of these frequently exceeding that of the whites in half or more. Between the two

groups existed in intimacy born of the peculiar relations which bound them together. Slaves could not shift their location and employers at will and many lived from cradle to grave in association with the same masters and mistresses. The same house servants, year after year, witnessed with demonstrative emotions every domestic scene, whether joyful or sad, and were themselves part of the household life. Their children played with the white children, and all grew up together, thoroughly acquainted with each other, and having many ties of mutual sympathy, in which on the one side there was always a matter-of-fact assumption of superiority, and on the other an equally matter-of-fact recognition of inferiority. Such relations are impossible under the existing system of free labor » (Tillinghast, *The Negro in Africa and in America*, New-York, 1902, p. 114).

Une fois de plus, je dois insister ici sur un phénomène d'adaptation par la recherche de l'équilibre. L'exagération du législateur qui, s'inspirant de vues humanitaires empruntées inconsidérément à des organisations sociales étrangères, prétendait mettre les nègres et les Européens sur un pied de parfaite égalité, fut immédiatement suivie d'une réaction qui tendit de son côté à rétablir l'état de choses ancien dans l'exacte mesure des prérogatives que la réforme inopportune avait eu pour conséquence de lui faire perdre. L'étude des formes de cette réaction est précisément l'objet du livre de Stephenson. Un autre auteur, R. S. Baker, dans son ouvrage, *Following the color line* (1908), a examiné les manifestations de cette réaction qui ne se sont pas cristallisées dans les textes de loi. Elle a donc été fort étendue. Elle s'exerce d'ailleurs malgré la loi :

Under the shadow of the statutes and the constitution, the legislatures and courts of the states have built up a mass of race distinctions which the Federal courts and Congress, even if so inclined, are impotent to attack (Stephenson, p. 11).

Au surplus, le législateur, pas plus que le public, ne se préoccupe des relations que les nègres pourraient avoir avec des personnes de race étrangère à la race blanche (par exemple avec les Asiatiques).

L'« instinct d'évitement » du blanc à l'égard des gens de

couleur n'est pas un phénomène d'égale intensité dans toute la race blanche :

...In Spanish America the easygoing and unfastidious Spaniard peopled the continent with half breeds and met the natives halfway in respect to religious and political institutions. In East Africa and Brazil the Portuguese showed toward the natives even less of that race aversion which is so characteristic of the Dutch and the English. In North America, on the other hand, the white men have rarely mingled their blood with that of the Indian or toned down their civilization to meet his capacities. The Spaniard absorbed the Indians, the English exterminated them by fair means or foul. Whatever may be thought of the latter policy, the net result is that North America from the Behring Sea to the Rio Grande is dedicated to the highest type of civilization, while for centuries the rest of one hemisphere will drag the ball and chain of barbarism. E. A. Ross, *The causes of race superiority* dans *Annals of the American Academy of political and social science*, juillet 1901, p. 85).

C'est donc sur des *croyances* que repose l'attitude des anglo-saxons. Bien significative à cet égard est la déclaration suivante, dont je souligne la finale :

...As for intermarriage and mingling together around the same hearthstone, *the very thought is not permitted*. TILLINGHAST, *op. cit.*, p. 194).

Nous sommes bien en pleine sociologie. Les croyances collectives d'un groupe déterminent son attitude vis-à-vis d'un autre groupe :

...The superiority of a race cannot be preserved without *pride of blood* and an uncompromising attitude toward the lower races... Since the higher culture should be kept pure as well as the higher blood, that race is stronger which, down to the cultivator or the artisan, has *a strong sense of its superiority*. When peoples and races meet, there is a silent struggle to determine which shall be the assimilating. The issue of this grapple turns not wholly on the relative excellence of their civilizations, but partly on the degree of faith each has in itself and its ideals. E. A. Ross, *op. cit.*, p. 85).

Ce qui confirme l'exactitude du raisonnement de E.A. Ross.

c'est que précisément un mélange de races n'a eu lieu que dans les classes les moins cultivées. Au temps de l'esclavage, les métis provenaient surtout des unions formées par des contremaîtres, ouvriers et autres Européens pauvres avec des négresses (TILLINGHAST, *loc. cit.*, p. 114). Aujourd'hui encore, ce mélange ne s'effectue guère que dans les *slums*.

Il arrive qu'un peuple qui a ainsi la plus grande foi dans son idéal et dans son prestige, et qui cherche à les faire valoir, se trouve aux prises avec un autre peuple également à même de faire valoir les siens. Des situations de ce genre se constatent fréquemment dans les relations entre nationalités de souche européenne et même asiatique. Le « droit des gens » (qu'on limitait il y a peu de temps encore en l'appelant le droit des gens « européen ») est fondé sur l'équivalence des nationalités et le respect qu'elles se doivent mutuellement. A cet égard, les nègres des États-Unis se trouvaient dans une situation désavantageuse vis-à-vis des blancs. Ils n'avaient jamais eu d'idéal national en Afrique. Les générations qui s'étaient succédées dans l'esclavage *acceptaient leur infériorité* comme une chose naturelle et admettaient de la même façon la supériorité de leurs maîtres. Pour eux aussi, la couleur avait la valeur d'un symbole. Cette circonstance a considérablement facilité et renforcé l'idée que les Européens se sont faite de leur situation prépondérante, de leur valeur dans la nation.

Ces manifestations de supériorité et d'aversion se retrouvent au sein de tous les groupes dont les individus sont suffisamment différenciés. Elles sont très fréquentes même dans nos sociétés et il est facile de les exciter. Les différences de culture, de religion, de convictions politiques, de profession, voire d'habitat, suffisent à engendrer des animosités et des haines qui sont souvent exploitées à dessein. Par contre, les impressions immensément variées que chacun de nous reçoit du fait de sa présence dans un groupe à structure diverse, empêchent qu'un même individu soit considéré sous un aspect unique. On le juge, par exemple, tantôt comme père de famille, tantôt comme citoyen ; tantôt c'est son mérite professionnel ou son prestige qui l'emporte. Celui qui passe dans la foule est l'objet d'impressions et d'appréciations multiples

et contradictoires. Les tentatives qu'on ferait pour mettre certains membres de la société au ban de celle-ci ne seraient que rarement suivies, s'il n'existait pas une technique spéciale à cet effet (costume des forçats, etc). L'opinion moderne ne persiste pas dans ses jugements, précisément parce que ceux qu'elle a sont peu consistants. L'abondance des points de vue entraîne la relativité des jugements. Les réprobations multiples ne parviennent pas à se concentrer en une réprobation de masse. Il suit de là que dans nos sociétés, la sensation visuelle que nous avons de notre prochain provoque des réactions diverses dont l'ensemble a pour effet de nous faire prendre une attitude expectante (politesse, réserve). Il n'en est pas du tout de même lorsque la sensation visuelle provient d'un être dont la couleur est tout un symbole et qui appelle une réaction uniforme à raison de préjugés uniformément acquis. Certes, toutes les sociétés renferment des « indésirables » et la tâche des hommes d'État et des savants est souvent de rechercher, de délimiter et de déterminer l'étendue et la nature de ces éléments que rien ne distingue des autres *à première vue*. Chaque fois que nous le pouvons, chaque fois qu'il y a des signes visibles permettant une appréciation, nous appliquons immédiatement le jugement moyen que nous nous sommes faits sur les porteurs de ces signes (sexe, âge, vêtements, comportement, démarche). Les sensations visuelles jouent un rôle prédominant dans notre vie mentale :

... Nos moyens logiques ne sont pas sans dépendre aussi de la vision. Nos raisonnements se présentent comme des arrangements optiques... Jusque dans la langue populaire, on voit que l'on appelle non à tort une conviction : une manière de voir. De même toute critique peut se ramener le plus souvent à une différence de point de vue, mais si elle est sérieuse, elle doit se ramener en outre à une discussion de la vision, à sa vérification, c'est-à-dire qu'elle doit prétendre substituer une vision plus claire — et ici j'emploie le mot vision sans image —, plus précise, plus exacte, plus réelle, plus justifiée, à celle dont elle essaie de montrer le flou, l'imprécision, l'inconsistance, en précisant elle-même son point de vue (G. Gaillard, « Des conditions optiques et de la forme visuelle de l'intelligence », *Revue des idées*, avril 1907, pp. 335, 336).

Cette vérification, le vulgaire ne la fait pas et, dans l'espèce que nous étudions, il est d'autant moins porté à la faire qu'il se rend compte de ce que son impression est commune, que chacun la partage. Les esprits cultivés savent seuls se libérer de cette contrainte morale. Il y a d'ailleurs, il faut le dire, de nombreux exemples de pareille libération, même aux États-Unis.

D. Warnotte.

SOCIOLOGIE HUMAINE.

III. — DOCTRINE ET MÉTHODE.

Que peut être une sociologie juridique ?

A propos de :

H. ROLIN. *Prolégomènes à la science du droit. Esquisse d'une sociologie juridique.* — Bruxelles, Bruylant, et Paris, Alcan, 1910. 167 pages.

ROLIN, HENRI. Né en 1874. Fit ses études à l'Université de Bruxelles. Professeur à la même université (chargé de cours en 190[illegible], professeur ordinaire en 1907). Principaux travaux : *L'abordage, étude d'histoire du droit et de droit comparé* (1899) ; *Quelques vues générales sur l'histoire du droit romain* (1900) ; *Les institutions ouvrières des charbonnages de Mariemont et de Bascoup* (1905) ; *Le droit de l'Uganda* (1910). Collaboration à la *Revue de l'Université de Bruxelles*, à la *Revue de droit international et de législation comparée*, au *Bulletin de colonisation comparée*, au *Bulletin de la société d'études coloniales*, etc.

J'avoue qu'une seule chose me conduit à communiquer ici quelques réflexions au sujet du livre de H. ROLIN : c'est le patronage sous lequel il est publié.

Ce patronage est celui de la sociologie.

On le rencontre dès le titre : *Esquisse d'une sociologie juridique*, et on le retrouve invoqué très explicitement en de nombreuses pages.

Or, si ce patronage n'était pas l'objet d'affirmations aussi nettes, je ne sais si la sociologie eût pris l'initiative de le revendiquer elle-même.

Voici, en effet, la thèse de l'auteur, telle qu'elle apparaît dans ses propres développements :

« Le droit se manifeste bien par des ouvrages extérieurs, comme les palais où se rend la justice, les prisons, etc., ou par des signes apparents, tels que les uniformes de la gendarmerie, les robes des juges, les actes de procédure. Mais ces monuments et ces signes ne sont que la conséquence de certaines pensées, de certaines volitions des hommes. Le droit a d'ailleurs existé à des époques où il n'y avait ni monuments, ni vêtements, ni uniformes. Toute sa réalité consiste dans certaines représentations, volitions, tendances qu'il s'agit de découvrir (p. 11).

L'existence du droit tient : 1° à l'existence dans la plupart des cerveaux de sujets ou du moins dans des groupes plus ou moins étendus de sujets, des séries « image, motifs, volition amenant l'acte conforme à la loi » ; 2° à l'existence dans certains cerveaux, ceux des agents de l'autorité, des séries « représentation de l'infraction, motif juridique, volition amenant l'application de la sanction ». C'est de la coexistence de ces séries et des structures mentales qu'elles supposent que dépend l'existence du droit. Les états de conscience qui les composent, ce sont des phénomènes formant l'objet de la science du droit.

Il est commode d'exprimer au moyen de lettres les séries dont nous venons de constater l'existence.

Nous désignerons respectivement par les lettres *ABC* et *XYZ* les séries qui sont propres aux « sujets » et « aux agents de l'autorité ».

A représente l'image de la situation dans laquelle se trouve le « sujet ».

B représente le motif ou les motifs qui le poussent à agir conformément à la loi. *B* se décompose le plus souvent en plusieurs motifs $b, b_1, b_2 \ldots b$: ce dernier est le *motif juridique*. Nous désignons par b', b'', b''' les motifs qui poussent à agir contrairement à la loi.

C représente la volition amenant l'acte conforme à la loi.

D'autre part :

X représente l'image de l'infraction dans l'esprit de l'agent de l'autorité.

Y représente le motif juridique qui l'incite à appliquer la loi.

Z représente la volition amenant l'application de la sanction.

Toute « série » *ABC* correspond à ce que nous appelons une « structure de sujet » et toute « série » *XYZ* à ce que nous appelons

une structure d'agent de l'autorité ou « structure de chef » (pp. 19-21).

Appliquons, avec H. Rolin, ces vues générales à un cas particulier, la propriété, par exemple (pp. 22 et ss.).

La règle de droit qui, à l'article 544 du code civil, définit la propriété est une simple abstraction : pour découvrir le *phénomène* qu'elle dissimule, il faut entrer dans la conscience des hommes, propriétaires ou non propriétaires. Or, ce que ces hommes ont dans l'esprit quand ils pensent à leurs biens ou aux biens d'autrui, ce n'est pas un texte du code, ce sont des impressions, des sentiments divers (p. 25).

D'ailleurs, ce qui inspire ces sentiments divers, c'est le milieu, l'éducation, le « dressage », pour employer l'expression de l'auteur : « Sans dressage, la propriété n'est rien » (p. 27).

La définition de la propriété recouvre donc « un ensemble de phénomènes mentaux » (p. 28).

Tel est le raisonnement.

On conçoit que l'on puisse ainsi ramener à des états de conscience toutes les prescriptions juridiques :

> ...La seule *réalité* qui se cache sous les règles, les règles de règles, les fictions de toute espèce des juristes, ce sont des associations d'idées ou de représentations mentales, des chaînes ou séries, que nous avons appelées structures de sujets et structures de chefs et désignées respectivement par les lettres *ABC* et *XYZ* (p. 73).

***

Personne ne contestera que cette façon de présenter les choses du droit ait le grand avantage d'éloigner l'étudiant ou le profane d'une tendance à la pure exégèse des formules et de rendre sensible cette vérité que le droit est dans la vie et non dans les codes. Si cet article pouvait être un compte rendu, je citerais de bien nombreux passages où H. Rolin a pu, en partant ainsi de son « schéma psychologique », conduire des analyses précises et pénétrantes.

Mais il s'agit de « sociologie juridique », c'est-à-dire de sociologie appliquée au droit.

Et ici je confesse mon embarras — parce que je n'aperçois pas du tout la sociologie.

Lorsqu'on nous dit que la propriété se résoud en un ensemble de phénomènes mentaux, on constate bien les etats de conscience d'individus qui sont devenus, par l'inévitable division des professions, les uns des agents de l'autorité et les autres des sujets de l'autorité plus ou moins instruits des conditions de la vie à leur époque.

Mais on ne nous fait en aucune manière la sociologie de la propriété.

Car, précisément au point de vue sociologique, il n'est plus du tout exact de dire que le droit de propriété « consiste tout entier dans certaines manières de penser, de sentir, de vouloir » (p. 24). Il comprend bien d'autres choses.

A sa base, — et c'est ce qui le soutient si solidement — se trouve d'abord une adaptation directe de l'être vivant à son milieu : tout animal, par exemple, défend son abri et son territoire de chasse (voir PETRUCCI, *Origines naturelles de la propriété*, *passim*). L'homme primitif ne dépasse guère ce stade, contrairement à ce que l'on pense notamment dans divers milieux coloniaux.

Sous la pression des conditions du milieu — augmentation de la population, conquête, développement de la productivité du sol et du travail, etc. — les hommes ont été contraints d'organiser cette adaptation fondamentale et de construire par la pensée un ensemble de dispositions, qui se sont répandues et consolidées avec l'appui des croyances superstitieuses, de la force, du prestige, de la raison.

Cet ensemble de dispositions, imposées par le besoin primaire *de l'ordre à faire regner entre les individus pour que la vie en groupe pût se continuer*, ne constitue aucunement une série de fictions, ni une fantasmagorie : c'est un veritable édifice mental, construit non par le caprice, mais par la logique travaillant sur les multiples experiences faites au cours des âges par d'innombrables générations.

Tout cet ensemble est systématisé; les parties en sont coordonnees; la préoccupation du but à réaliser les domine. En un mot, cela est ORGANISÉ.

Tel est le droit.

Il naît, non pas dès qu'il y a à la contrainte une sanction de la souveraineté (VON JHERING), ou dès qu'une personne autre que l'intéressé direct prend la défense de celui-ci (ROLIN, p. 91), mais dès que surgissent des règles pour organiser les rapports entre les membres d'un groupe, en un mot pour assurer l'*ordre*. Comme le dit BEKKER « Aufgabe des Rechts ist : Ordnung zu schaffen auf einem gewissen Gebiete. » (*Grundbegriffe des Rechts*, 1910, p. 13.)

Et ceci me met en mémoire un passage d'une circulaire envoyée par l'ancien ministre Clémenceau pendant les troubles causés par le soulèvement des viticulteurs du Midi de la France (juin 1907) : il montre bien quel *désordre* éclate dans le groupe, aussitôt que les agents actifs du droit se dérobent :

...Sans officier d'état civil, — et vous seul ou vos collègues du conseil municipal êtes désignés pour en remplir les fonctions, — il ne peut être enregistré ni mariage, ni naissance, ni décès. Aucun acte ne donnera aux enfants une place dans la société civile : et, passé le délai de trois jours, seul un jugement pourra leur conférer cette charte élémentaire qui est le premier droit du citoyen et la condition de tous les autres. Les promesses de mariage annoncées par les publications devront être ajournées.

Les morts resteront-ils sans sépulture? Qui enverra le médecin de l'état civil dresser son constat? Qui délivrera le permis d'inhumer? Garanties élémentaires dont l'inobservation appelle sur celui qui les néglige, sur celui qui procède à l'inhumation sans autorisation, une peine de six jours à deux mois de prison. Voulez-vous, par l'abandon de vos fonctions, mettre vos concitoyens en deuil dans cette nécessité cruelle de choisir entre le respect dû aux dépouilles mortelles et leur propre liberté? Et à défaut d'acte de décès, qui pourra déclarer ouverte une succession?

En lésant les intérêts d'autrui, vous engagez gravement votre propre responsabilité; il peut vous être demandé compte devant les tribunaux, par les principaux intéressés, des préjudices causés par votre refus d'assurer l'exercice des lois.

Sans officier de police judiciaire, — et vous êtes le seul dans les petites communes qui soyez investi de cette qualité, — qui constatera les délits et les contraventions? Qui assurera l'ordre public? Qui livrera à la justice les auteurs des actes de brigandage, des vols et des crimes? Et si des troubles se produisaient, entraînant des dommages pour les particuliers, le droit serait ouvert à ces derniers de réclamer à la commune une juste indemnité.

Officier de l'état civil, officier de police judiciaire, vous êtes en même temps le représentant de la commune. A votre défaut, ou à défaut de toute autre personne déléguée par vous, qui poursuivra l'instance où votre commune peut se trouver engagée, et, par votre négligence, condamnée? Qui évitera que la prescription ne vienne éteindre à tout jamais des droits que vous devez revendiquer au nom de la collectivité communale? Qui, d'autre part, veillera à l'entretien du domaine communal et exercera tous les actes conservatoires? Qui contrôlera les travaux déjà engagés, ou qui souscrira les marchés ou passera les baux ou adjudications?

Organiser l'ordre : telle est la fonction sociale du droit, — et la sociologie doit nous rendre compte du mécanisme de cette fonction, nous la montrer aux prises avec les complexités du milieu et avec les exigences de l'esprit humain, avec les fluctuations des idées régnantes, nous expliquer ses conflits avec les autres systèmes d'impératifs sociaux élaborés par excogitation, tels que les religions, les doctrines morales, les techniques, etc. Non seulement la sociologie — qu'on pourra, si l'on veut, appeler sous cet aspect « sociologie juridique » — doit nous rendre compte de tout cela, mais elle doit nous montrer que cette fonction organisatrice de l'ordre reste, à travers ses modalités diverses, toujours identique à elle-même, qu'elle est déterminée dans ses manifestations et dans ses limites, comme un fleuve est déterminé dans son cours.

Cette sociologie juridique ne s'inquiètera pas de préciser à quel moment le droit se détache des mœurs, ou de la morale, ou de la religion, comme une branche s'éloigne d'un tronc (p. 90), parce que pour elle ces distinctions n'ont que l'importance des catégories verbales auxquelles elles correspondent. Elle dépistera la « fonction » et elle s'y attachera.

Pour elle, un droit n'apparaîtra à aucun moment de sa genèse comme une simple « idée, une invention, un moyen imaginé en vue d'un but (p. 105) », parce qu'elle ne peut concevoir un droit que comme une *nécessité* — la nécessité d'organiser par la pensée une adaptation imposée par le milieu. Ainsi, ce que l'on appelle aujourd'hui, inexactement d'ailleurs, le contrat collectif de travail n'a pas encore atteint un stade de maturité juridique qui permette d'introduire cette

forme nouvelle de convention dans le système de droit de pays comme l'Allemagne, bien que chaque jour, la nécessité grandisse d'entourer des formes juridiques un tel accord né de l'évolution industrielle contemporaine. C'est dans le même sens que DUGUIT peut représenter le syndicalisme comme « tendant à donner une structure juridique définie aux groupes d'individus qui sont déjà unis par l'égalité de besogne dans la division du travail social « (*Le Syndicalisme*, p. 68). En sens inverse, des exemples comme celui que P. ERRERA apportait naguère dans sa monographie des *Masuirs*, montrent que la dialectique juridique ne peut finalement prévaloir contre les nécessités de l'histoire.

La sociologie, d'ailleurs, se résignera sans aucune difficulté à ce que le droit se présente sous l'aspect de formules, de règles, voire suivant l'exacte expression de ROLIN, de « règles de règles » (p. 68), parce qu'elle sait qu'il est, comme tous les systèmes d'impératifs sociaux, l'œuvre de l'abstraction des hommes s'ingéniant aux synthèses de plus en plus compréhensives pour pouvoir dominer les matières de plus en plus vastes des organisations collectives.

Elle ne s'étonnera pas davantage, parce qu'il est impossible qu'il en soit autrement, de ne rencontrer ce contenu du droit que dans des consciences d'hommes, soit à l'état formel chez ceux, les « agents de l'autorité », qui se consacrent à son interprétation et à son élaboration, soit à l'état virtuel chez ceux, les « sujets », qui, étant plus près des adaptations premières, ne connaissent du droit que ses fondements essentiels, inscrits dans leur personnalité même telle que l'a façonnée le milieu.

Enfin, la sociologie ne souscrira pas à cette déclaration :

...L'enseignement du droit, à la différence de l'enseignement de la physique ou de la chimie, est nécessaire pour que son objet *existe*. Supposez que tous les ouvrages qui traitent de ces dernières sciences soient détruits, les cours supprimés, les hommes capables de les donner dispersés ou victimes d'une persécution impitoyable, que tout le trésor des connaissances physiques et chimiques sombre dans l'oubli, les phénomènes physiques et chimiques continueront à se produire, suivant leurs lois, sous les yeux des générations

devenues aveugles et incapables de les comprendre. Supposez au contraire que la catastrophe hypothétique dont il s'agit frappe les juristes et leurs livres, qu'il n'y ait plus de codes, plus d'écoles de droit, plus de juges connaissant les lois, plus d'avocats, plus d'administrateurs, etc. : le droit n'*existera plus*, faute d'individus aptes à appliquer les sanctions. Les phénomènes sociaux, qualifiés juridiques, ne se produiront plus (p. 83-84).

La sociologie pense, au contraire, que ces phénomènes se produiraient encore, parce que la disparition des dépositaires d'une technique ne peut arrêter l'accomplissement d'une *fonction* nécessaire. Il en serait du droit exactement comme de la chimie : si le trésor des connaissances chimiques venait à disparaître, les réactions ne s'en accompliraient pas moins dans la nature, il est vrai ; mais toutes celles que l'intelligence des hommes a inventées seraient interrompues. De même, la catastrophe juridique n'empêcherait pas le droit de gouverner les rapports des individus, mais il aurait perdu tout ce que l'abstraction lui avait progressivement donné de cohésion, de souplesse, de pénétration.

Voilà, sommairement tracée, quelle doit être, selon ce que je me représente, l'attitude de la sociologie lorsque le droit la sollicite d'interpréter sa fonction dans l'organisation sociale.

Je m'en veux seulement d'avoir été suggestionné par les appels que H. Rolin a adressés à la sociologie, — et de n'avoir pu ainsi goûter assez le plaisir que laisse la lecture d'un livre de droit où les vivantes activités des hommes sont évoquées à chaque page.

E. Waxweiler.

Sociologie et psychologie.

A propos de :

H. Rolin, *Prolégomènes à la science du droit.* (Esquisse d'une sociologie juridique.) — Bruxelles, E. Bruylant ; Paris, F. Alcan. 167 pages, 1910.

Voir « Notice biographique » à l'article précédent.

Ce n'est pas se montrer trop optimiste que de reconnaître que l'idée d'une science sociale unique fondant en un seul tout la partie théorique des sciences sociales particulières a été accueillie dans les dernières années par un nombre croissant de savants, et que cette science sociale totale et unique s'impose peu à peu sous le nom dont Auguste Comte l'a baptisée.

Les étapes les plus significatives de ce progrès, ce sont les adhésions successives des spécialistes. En consentant à considérer l'objet de leurs études du point de vue général de la sociologie, ils confirment, avec une autorité restreinte, mais qu'ils sont seuls à posséder, la valeur de la conception générale que les philosophes ont établie plus ou moins a priori.

Le livre de H. Rolin, intitulé *Prolégomènes à la science du droit* (esquisse d'une sociologie juridique), marque une adhésion de ce genre au point de vue sociologique, et cette adhésion doit être accueillie avec d'autant plus de satisfaction par les partisans de la science sociale intégrale que les juristes sont peut-être parmi les spécialistes les moins enclins à faire un accueil prématuré aux nouveautés.

Avec beaucoup de force H. Rolin proclame la nécessité de de se placer au point de vue sociologique pour étudier les faits juridiques autrement qu'en vue de la pratique, c'est-à-dire scientifiquement, et il reconnaît que se placer au point de vue sociologique, cela consiste, pour le juriste, à ne pas séparer les formes juridiques, les règles de droit, de leur rapport avec la matière sociale tout entière :

... il faut revenir aux faits, retrouver sous la technique juridique la réalité psychologique et sociale (p. 2).

... Rappelons que l'objet de nos recherches, dans la présente étude, est de dégager les *phénomènes* auxquels correspondent les règles de droit (p. 22).

... Les juristes s'efforcent de fixer dans leur pensée des règles de droit, qu'ils appliquent ensuite ou enseignent. Mais *le fait qu'il y a des juristes* pensant et agissant ainsi, voilà ce qu'il faut regarder, ou, tout au moins, c'est une partie de la matière à considérer (p. 5)

... La science du droit, nous entendons la science véritable, distincte de la technique juridique, existera le jour où l'on aura décrit, classé et expliqué les phénomènes auxquels correspond le droit (p. 11).

Après avoir nettement reconnu la nature du point de vue sociologique, on pourrait s'attendre à voir l'auteur entrer dans l'objet propre de son livre, l'étude du droit comme ensemble de phénomènes sociaux, sans autre idée préconçue. Malheureusement il n'en est pas tout à fait ainsi. Ce n'est pas au point de vue sociologique pur et simple que H. Rolin adhère, c'est de plus à une certaine sociologie assez exclusive et systématique, comme le montrent les passages suivants :

... Les seules choses qui *existent*, qui soient *réelles*, dans le droit, ce sont certains phénomènes psychologiques. Qu'on ne parle pas de « phénomènes sociologiques » ou « juridiques ». Il n'y a que des phénomènes psychologiques, vitaux, physico-chimiques, mécaniques. Il est vraisemblable que les premiers peuvent être ramenés aux seconds et ceux-ci aux troisièmes, et peut-être peuvent-ils être tous ramenés à des faits d'ordre mécanique... Les prétendus « phénomènes sociologiques » ou « juridiques » sont des faits d'ordre psychologique dépendant de *conditions* sociales. A nos yeux, la sociologie est l'étude des adaptations de l'homme (ce sont principalement des adaptations mentales) à la vie en société. Le droit est une de ces adaptations, celle qui a pour but de combattre, par la contrainte, les effets ou les causes de certains *défauts d'adaptation*, jugés intolérables. La sociologie juridique est donc l'*étude des adaptations mentales des hommes vivant en société destinées à lutter, au moyen de la contrainte, contre certaines « inadaptations » des mêmes hommes.*

Considérée à ce point de vue, la science du droit apparaît comme un chapitre de l'histoire naturelle de l'homme (pp. 4-5).

... Les jurisconsultes seront-ils choqués de voir ranger l'objet de leurs labeurs dans la zoologie ? Qu'ils réfléchissent un instant et se rappellent que l'étude des sociétés animales est incontestablement une partie de cette dernière science. Il doit logiquement en être de même de l'étude des sociétés humaines (p. 5).

... Le cerveau du juriste est le *siège* d'une section importante des phénomènes mentaux que nous avons mis en lumière, en nous inspirant des lois de l'association des idées (pp. 5-6).

... La réalité sociale qu'on appelle *le droit* se résout, selon nous, en « faits psychiques » ou « états de conscience ». Les déterminer et découvrir l'ordre dans lequel ils s'enchaînent, tel est le problème capital auquel nous nous sommes attaqué.

Il nous a paru que l'existence du droit tient essentiellement au fait que, dans toute société humaine, une partie des individus qui la composent (les sujets) possèdent certaines structures mentales plus ou moins stables, et qu'une autre partie des individus composant la même société (les chefs) possèdent certaines structures mentales correspondantes aux premières et plus ou moins stables, elles aussi (pp. 6-7).

... Il est évident que ces phénomènes (les phénomènes auxquels correspond le droit) sont essentiellement des phénomènes mentaux. Le droit se manifeste bien par des ouvrages extérieurs, comme les palais où se rend la justice, les prisons, etc., ou par des signes apparents, tels que les uniformes de la gendarmerie, les robes des juges, les actes de procédures. Mais ces monuments et ces signes ne sont que la conséquence de certaines pensées, de certaines volitions des hommes. Le droit a d'ailleurs existé à des époques où il n'y avait ni bâtiments, ni vêtements ni écriture. Toute sa réalité consiste encore dans certaines représentations, sentiments, volitions qu'il s'agit de découvrir (p. 11).

... Remarquons que ce qui existe à l'état plus ou moins durable, comme *structure*, dans les cerveaux, ce sont des notations d'images associées à des motifs. La série « image — motifs — volition » n'apparaît dans son entièreté que lorsque l'individu se trouve dans des circonstances où l'image est réveillée en lui, comme représentation d'une réalité présente ; alors les motifs sont mis en jeu, par l'effet de l'association des idées (correspondant à n'en pas douter, à

des connexions matérielles dans le cerveau) ; la volition naît et entraîne l'acte. Au fond, ce processus est le mécanisme de la réaction de l'organisme humain, à la suite d'une excitation venue du dehors. L'excitabilité de la matière vivante ne donne pas lieu ici à une réaction immédiate (pp. 16-17).

... Au fond, l'extension par voie d'analogie de règles ordinairement plus étroites a une base psychologique, disons mieux physiologique. Elle répond, à n'en pas douter, à l'établissement de connexions cérébrales nouvelles chez les juristes et agents de l'autorité (p. 66).

La sociologie de H. Rolin est donc une sociologie psychologique, ou un psychologisme radical. Les faits sociaux, et en particulier les faits juridiques se ramènent à des phénomènes psychologiques. Ceux-ci sont la seule réalité juridique. Expliquer le droit c'est expliquer les phénomènes psychologiques par lesquels il est exclusivement constitué.

Mais qu'est-ce qu'expliquer les phénomènes psychologiques? Cette question, en effet, peut être résolue de différentes manières. Pour H. Rolin, expliquer les phénomènes psychologiques, c'est montrer qu'ils ne sont que des formes particulières et complexes d'une classe de phénomènes plus généraux, les phénomènes biologiques. De là la terminologie du livre, empruntée surtout aux sciences naturelles. Au reste, cette conception de l'explication des faits juridiques, consistant dans le passage, avec une généralisation croissante du domaine d'une science à celui d'une autre science, correspond à des idées arrêtées sur la nature de la science en général et de la réalité que la science étudie : toute cette réalité ne comporte que des phénomènes psychologiques, vitaux, physico-chimiques, mécaniques. Chacun de ces groupes de phénomènes est vraisemblablement une espèce du suivant, si bien qu'en remontant de l'espèce au genre, on doit arriver au genre unique des phénomènes mécaniques. L'auteur, il est vrai, ne présente cette conception que comme une hypothèse probable, mais en ce qui concerne le rapport du social au psychologique, il le tient pour un rapport avéré d'espèce à genre dans tout le cours de son livre.

Expliquer les faits juridiques c'est expliquer des états de conscience, et expliquer des états de conscience c'est les ramener à des nécessités organiques. L'existence et la nature du fait juridique sont considérées comme expliquées par la description du mécanisme interne des consciences individuelles qui y sont intéressées. Ainsi, page 72, l'énonciation des règles juridiques abstraites et leur enseignement sont expliqués en partie par une tendance psychologique générale; page 15, page 18, etc., les faits juridiques les plus généraux, savoir : la conduite normale des « sujets » et la conduite normale des « chefs » sont décrites sous la forme d'associations d'éléments psychologiques.

Nous trouvons ainsi chez cet auteur trois idées très générales qui l'inspirent dans son travail : la première est l'idée que le droit relève de la sociologie et que l'étude scientifique des règles abstraites de droit ne se conçoit pas autrement que comme l'étude des faits concrets auxquels elles se rapportent. Mais ces faits, et c'est la seconde idée générale que nous retenons, consistent uniquement en états de conscience, la sociologie juridique est toute psychologique. Enfin, les sciences rentrent les unes dans les autres, selon un ordre unilinéaire, qui va des faits sociaux et psychologiques aux faits purement mécaniques, si bien, qu'en remontant du simple au complexe, chaque science contient virtuellement l'explication de l'objet de la suivante; en particulier le biologique doit expliquer le sociologique par l'intermédiaire du psychologique, comme le mécanique explique le biologique à travers le physico-chimique.

De ces trois idées, nous tenons la première pour excellente; mais nous voudrions montrer l'insuffisance des deux dernières. Elles ne sont pas propres à H. Rolin, elles sont très répandues, particulièrement chez ceux qui s'efforcent d'étudier scientifiquement les faits sociaux. Elles sont des exemples typiques de ces idées qui sont dans l'air, résidu confus des enseignements et des lectures, tendances caractéristiques d'une période de l'histoire des sciences, qu'on accepte souvent parce qu'elles ont toujours imprégné l'ambiance scientifique dans laquelle on a vécu, et qui, le plus

souvent, sont une entrave d'autant plus forte au progrès scientifique, qu'on songe moins à les remettre en discussion.

Examinons la première des deux propositions que nous jugeons contestables : Il n'y a pas de « phénomènes sociologiques » ou « juridiques », il n'y a que des phénomènes psychologiques.

Évidemment tout phénomène social est psychologique, il n'y a pas de fait social qui n'implique des états d'âme, des connaissances, des sentiments, des volontés. Mais il ne s'en suit pas qu'il n'y a que du psychologique dans la matière sociale. A côté des états de conscience, il y a des actions et des phénomènes de toute sorte; il y a des faits humains ou naturels, qui provoquent les états de conscience et qui les modifient, et il y a des actes matériels qui résultent des états d'âme, comme l'acte succède à l'intention. Dire que le fait social est purement psychologique, c'est le restreindre arbitrairement, c'est faire une abstraction préalable aussi forte et aussi injustifiée que celle que font les juristes qui s'imaginent faire la science du droit en étudiant les règles de droit comme des êtres séparés.

Le fait social ne se laisse pas ramener au psychologique pur, il ne se laisse pas expliquer par le psychologique seulement. Montrons-le par des exemples.

La folie est un fait psychologique et biologique, elle intéresse aussi la vie sociale. Le psychologue étudie les états de conscience du fou, il les compare à des états de conscience plus normaux. Il s'occupe aussi des actes du fou, mais il ne s'y intéresse que parce qu'ils sont révélateurs d'états psychologiques. Le biologiste de même étudie l'état des organes et ne tient compte des actes qu'à titre de faits symptomatiques.

Tout change dès que la folie est étudiée au point du vue sociologique. Que se passe-t-il exactement dans l'esprit et dans le corps du fou? Là n'est plus la question principale; ce qui devient essentiel c'est, d'une part, la nature des symptômes d'après lesquels la société s'accorde à reconnaître qu'un homme est fou ; d'autre part, et avant tout, ce sont les conséquences de la folie. Qu'un fou furieux brise un mobilier, le

psychiâtre n'a pas à tenir compte du dommage qui en résulte ni des sentiments et des actions que ce fait provoquera chez le propriétaire des meubles brisés. Au contraire l'état mental de ce fou n'importe à la société, et par suite à la sociologie, qu'à cause des conséquences qui y sont liées. La folie apparaît au point de vue sociologique comme une certaine espèce d'états mentaux liés à des actes nécessaires ou possibles, le plus souvent dommageables à la société, ou aux proches du fou. On voit ici nettement le rapport qu'il y a entre l'élément psychologique et un autre élément qui consiste dans des actions avec leurs conséquences matérielles ou morales.

Le fait sociologique, j'entends par là le tout sur lequel le sociologue doit diriger son attention pour le décrire ou l'expliquer, c'est donc un ensemble où l'on trouve simultanément, et unis dans leurs *rapports mutuels*, d'une part, des états psychologiques, connaissances, sentiments, volontés, et, d'autre part, des actions, effets, mouvements, transformations d'objets, déplacements, constructions, destructions, élaborations de toutes sortes, y compris les *choses* matérielles qui en résultent. *L'objet de l'étude sociologique est une synthèse, dont un des éléments seulement est psychologique* (1).

Une des idées les plus heureuses parmi celles que H. Rolin développe dans son livre me paraît être celle qu'on trouve indiquée page 91, selon laquelle le droit implique essentiellement, outre un démêlé possible ou réel entre deux intéressés, une tierce personne disposée à intervenir dans le débat.

Dans les procès, qui sont par excellence les faits où tous les éléments juridiques sont réunis, nous trouvons ces conditions de l'existence du droit sous la forme de deux plaideurs, d'une

---

(1) J'ai à peine besoin de dire que la conception de l'objet de l'étude sociologique exposée ici par mon excellent collègue Dupréel n'est pas celle qui inspire ces Archives. Pour passer du psychologique au sociologique, il n'y a, me paraît-il, à retenir parmi les « faits » humains que ceux-là qui impliquent des réactions entre individus.

L'exemple cité plus loin (p. 8) est significatif à cet égard. Le « fait » de la présence d'une barrière n'a d'importance sociologique que si la barrière est *le signe d'une appropriation par un tiers*; si elle a servi d'attache pour du bétail, ou si le mur a été construit pour être un simple abri, ou si la haie n'a été plantée que pour y cueillir des fruits, ces « faits » n'ont « joué aucun rôle dans la genèse de la propriété foncière ». (E. W.)

part, et du tribunal, d'autre part, qui est le tiers intervenant. Or, qui ne voit qu'un procès, en tant que fait sociologique, ne consiste pas simplement dans les états psychologiques des deux plaignants, du juge et de leurs auxiliaires, mais en outre, dans l'ensemble des *actions* de toute espèce, posées par tous les intéressés avant, pendant et après le procès? Ce sont des actions qui relient entre elles leurs pensées et leurs volontés, et ces états d'âme n'ont de signification et de rapports entre eux que par ces actions, et par les objets sur lesquels ces actions s'insèrent. Nous trouvons dans un procès, exemple juridique d'un fait sociologique, une *synthèse* d'éléments psychologiques et d'actions, lesquelles sont ,en fin de compte, des phénomènes biologiques, physiques et mécaniques. C'est cette synthèse qui constitue la matière sociologique dans son intégrité, et qui, comme telle, ne saurait être traitée scientifiquement ni par la physique pure, ni par la biologie pure, ni par la psychologie pure.

Au reste, H. Rolin n'est nullement conséquent avec ses prétentions au psychologisme sociologique strict et c'est heureux pour l'intérêt de son livre. Lorsque dans son chapitre IV, il se propose de rendre compte de la formation des structures mentales dans lesquelles il voit tout le droit concret, autrement dit de l'origine et de l'évolution du droit, il ne peut naturellement le faire qu'en expliquant les états psychologiques par l'influence de causes de fait (cf. p. 89 : « Les barrières, murs, haies, etc., jouent un rôle considérable dans la genèse de la propriété foncière. »). Lors donc qu'il dit qu'il n'y a que des faits psychologiques, il ne s'interdit pas de recourir à la considération de faits tels que la hauteur ou la solidité d'une clôture, et il a raison. Mais du moment *que l'on explique les états d'âme par les faits autant que les faits par les états d'âme*, on n'a pas le droit de dire qu'on se tient dans le psychologique pure et qu'il n'y a que du psychologique. On n'a pas le droit de s'en tenir à l'un des deux aspects du fait sociologique pour nier l'autre.

L'effort pour subordonner toujours l'explication sociologique à la psychologie n'est qu'une entrave et un embarras.

Pourquoi donc tant de savants sont-ils si attachés à ce préjugé incommode ? Parce qu'il n'est que la conséquence d'une croyance philosophique d'ordre plus général et qui consiste dans une représentation qu'on se fait de l'ordre et de la hiérarchie des sciences. Nous abordons ici l'examen de la seconde des deux idées contestables que nous avons relevées dans les *Prolégomènes de la science du droit*.

Si H. ROLIN tient tant à ne faire que de la psychologie, et s'il en fait en se servant d'une langue empruntée aux biologistes, c'est parce qu'il se représente l'ensemble des sciences d'observation dans un ordre rigoureusement unilinéaire, qui va du simple au complexe, de la mécanique à la sociologie. Dans cette série, chaque science contient ce qui est nécessaire à l'explication de l'objet de la suivante ; ainsi, c'est la mécanique qui sert à expliquer l'objet de la physique. En même temps, et par cela même, *chaque science est conçue comme plus avancée que la suivante* ; la physique l'est plus que la biologie, celle-ci l'est plus que la psychologie, la science sociale enfin, est dans le vagissement de la première enfance.

On reconnaît ici un ensemble d'idées qui, nées au cours des spéculations de la première moitié du XIXe siècle sur la classification des sciences, sont passées dans le domaine des idées courantes, sous une forme qu'elles doivent surtout à AUGUSTE COMTE, mais en laissant en route, comme il arrive d'ordinaire, les réserves et les atténuations dont elles avaient été entourées à l'origine par leur principal inventeur.

Il ne saurait être question d'entrer ici dans un examen de cette conception devenue banale du rapport des sciences particulières. Bornons-nous à constater que, bien loin d'être un système de vérités incontestées, la théorie comtienne est de nos jours définitivement ruinée dans quelques-unes de ses parties, et très fortement attaquée à peu près dans toutes les autres.

Tout le monde n'accepte même plus de concevoir le problème du rapport des sciences dans sa forme traditionnelle. Plus d'un théoricien des sciences juge vain de voir dans les sciences particulières des sortes d'être naturels, susceptibles d'être classés avec quelque précision. Sous les rubriques con-

sacrées, on range pour la commodité de la pratique des problèmes résolus avec leurs solutions et des problèmes encore à résoudre. Mais qui ne voit qu'il est audacieux de prétendre que les solutiòns de ces derniers problèmes viendront se ranger toujours sous les vieilles rubriques en en respectant les séparations? Et de quel droit jugerait-on répartis à jamais, sous quelques rubriques pêle-mêle avec le peu qu'on sait, l'immensité de ce qu'on ignore encore, aussi bien les réponses aux questions en suspens, que les problèmes dont les énoncés même sont encore à naître? Les sciences particulières ne sont que des rubriques pratiques et provisoires; l'histoire des sciences le montre assez. Prétendre, dès lors, les hiérarchiser rigoureusement, forcer un groupe de problèmes tels que les problèmes sociaux à se mouler *a priori* dans les formes de la biologie ou de la psychologie individuelle, vouloir les traiter dans la langue de ces sciences, c'est charger l'esprit investigateur des plus inutiles entraves.

Les questions sociologiques ne sont nullement à l'extrémité d'une série linéaire, dont les mathématiques ou la mécanique seraient l'autre bout, et la psychologie n'est pas l'unique intermédiaire entre cette partie du savoir et le reste. Il y a des questions par lesquelles la sociologie confine à la psychologie, il y en a d'autres qui sont à la fois biologiques et sociologiques, et l'on peut dire de même que la sociologie a des frontières communes avec toutes les sciences, avec la physique et les mathématiques. N'avons-nous pas vu que les œuvres des hommes, y compris les plus matérielles, ainsi que tous les phénomènes qui influent sur la vie sociale rentrent directement dans l'objet de cette science? Certains préjugés de logiciens veulent que le degré de perfection d'une science se mesure toujours au rôle qu'y jouent les mathématiques. Or, les mathématiques s'appliquent aux faits sociaux non pas seulement par l'intermédiaire de quelque autre science, mais directement, et telles expressions mathématiques de vérités sociales constituent des applications de la science des grandeurs numériques aussi élégantes que celles qu'on trouve dans n'importe quelle autre science d'observation.

La sociologie est une science *autonome*, ce qui ne veut nul-

lement dire, comme on vient de le voir, qu'elle soit une science *isolée*, séparée du reste de la science, dont il vaut mieux postuler l'unité profonde. Les spécialistes devraient apercevoir qu'ils ont peu à gagner et beaucoup à perdre, en voulant faire dépendre la science particulière dont ils s'occupent de doctrines scientifiques ou philosophiques très générales et toujours très controversées, et dont ils ont bien le droit de ne pas suivre de très près les progrès. Si les propositions de H. Rolin sur le droit dépendent réellement d'une psychologie biologique qui a vu dans le passé l'apogée de sa vogue, elles sont bien fragiles; si elles n'en dépendent pas, à quoi bon donner à leur exposé l'apparence d'une déduction partant de ces prémisses? Je m'empresse d'ajouter qu'un nombre respectable des propositions que le livre contient me paraissent très indépendantes de la doctrine psychologique de leur auteur, et très traduisibles en une langue non biologique.

Ce n'est pas l'auteur de ces lignes qui contestera aux spécialistes de toutes sciences le droit de faire de la philosophie : celle-ci serait peu de chose si les savants de toute spécialité l'avaient toujours écartée de leurs travaux. Seulement, il semble que les spécialistes feraient mieux de tirer un peu de philosophie originale de leurs travaux ordinaires (d'aucuns trouvent ainsi des vérités philosophiques que seuls ils peuvent trouver), que de déduire, après coup, leurs travaux particuliers d'une philosophie étrangère. Je demanderais que le chapitre philosophique fût, dans les travaux que les spécialistes offrent à l'avidité de nos esprits, un dessert plutôt qu'une entrée.

E. Dupréel.

CHRONIQUE
MENSUELLE

Chronique mensuelle

par D. Warnotte.

Notes sur des travaux récents.

Le Dr Houzé me communique la note suivante :

« Dans le *Bulletin* de mai 1910, nous avons résumé le travail de F. Ameghino sur le *Diprothomo platensis*, un précurseur de l'homme L'auteur rapportait le gisement au pliocène inférieur et attribuait la calotte cranienne non à un hominien, mais à un précurseur sorti de la souche des Cébarctopithèques.

« Nous avons fait des réserves au sujet de l'âge géologique et nous avons corrigé l'orientation donnée au crâne par Ameghino en figurant le contour d'après le plan glabello-lambdoïdien de Hamy; mais ce plan était hypothétique, car les pariétaux incomplets laissaient la position du lambda indécise.

« Depuis lors, nous avons reçu le moulage de la pièce que F. Ameghino a gracieusement offert au cabinet d'anthropologie de l'Institut de sociologie. Dès le premier examen, nous avons eu le regret de constater que, loin d'appartenir à un précurseur, la calotte de La Plata était celle d'un homme au front bien redressé. La description de l'auteur et les conclusions formulées reposent sur une orientation tout à fait inexacte.

« Le Prof. Schwalbe vient de publier un article fort intéressant, « Studien zur Morphologie der südamerikanischen Primatformen », dans *Zeitschrift für Morphologie und Anthropologie* (Band XIII, Heft 2, 1910); il discute longuement l'étude d'Ameghino sous le rapport géologique et morphologique. D'après une note fournie par le géologue Steinmann, le gisement peut appartenir soit au diluvium moyen, soit au récent, correspondant peut-être à l'âge du moustier en Europe; il pourrait être d'époque moins ancienne encore.

« Schwalbe, qui possède également un moulage de la calotte de La Plata, reproduit les figures données par Ameghino et termine sa discussion en comparant le contour donné par l'auteur avec celui

qu'il a obtenu en orientant le crâne selon le plan horizontal allemand. La conclusion de Schwalbe, que nous faisons nôtre, est que l'orientation d'Ameghino est entièrement fausse. »

* * *

G. De Leener me signale, dans le livre récent du Prof. H. Münsterberg, de Harvard : *Problems of to-day* (London, Unwin, 1910, 220 pages), d'intéressantes considérations sur les applications possibles de la psychologie expérimentale à la sélection sociale des aptitudes. Münsterberg remarque que le manque de préparation des Américains du Nord aux diverses carrières est favorisé par certaines conditions de la vie américaine, qui ont contribué à répandre cette idée qu'aux États-Unis chaque citoyen est apte à tout. La pratique de la démocratie de confier l'administration des villes à des hommes inexpérimentés est une de ces conditions. L'absence de classes sociales et la prédominance de l'argent, le manque de discipline dans l'éducation de la jeunesse en sont d'autres. Münsterberg invoque la création à Boston d'un *vocation bureau*, dont le but est la sélection des jeunes gens pour les diverses professions.

L'efficacité des bureaux de l'espèce dépend naturellement, en ordre principal, de la valeur de ceux qui les dirigent (pp. 31-32) Comment découvrira-t-on les aptitudes personnelles des candidats aux différents postes? L'emploi de questions directes est aujourd'hui contesté et d'un effet douteux. Il est préférable de se servir de *tests* en usage dans les laboratoires et dont le rôle est de faire ressortir certains éléments essentiels de la mentalité :

« As the organs of man are merely combinations of cells and « tissues, so his mental personality is a complex combination of « elementary states. If we know the simple parts, we can calculate « beforehand the fundamental direction of the development. On « other hand, we can analyze every calling and vocation in order « to find there, too, the essential elements and fundamental « features. We can determine which particular mental activities « are needed for special lines of life work, and then compare these « demands with the table of results from an experimental analysis « of the special mind. Only the application of experimental tests « can give to the advisory work that subtle ajustment by which « discrimination between similar tasks becomes possible » (p. 35).

* * *

Une traduction française des *Energetische Grundlagen der Kulturwissenschaft* du Prof. W. Ostwald, publiés en 1909, vient de paraître à la librairie Giard et Brière sous le titre de *Les fondements énergétiques de la science et de la civilisation*, traduits de l'allemand par E. Philippi, licencié ès sciences (in-18, 148 pages, 2 fr). L'ouvrage est dédié à E. Solvay.

Ostwald s'exprime ainsi sur la portée de son livre :

« C'est dans les sciences dont j'ai fait ma spécialité, savoir la chimie et la physique, que j'ai commencé à appliquer la conception énergétique. Je me convainquis plus tard qu'elle éclairait aussi de nombreuses questions de physiologie, de psychologie et d'anthropologie. Il me semble aujourd'hui qu'elle est d'un secours non moins précieux pour l'étude des autres branches de la science de la civilisation. Le lecteur jugera s'il en est ainsi » (pp. 7-8).

La table des matières renferme les chapitres suivants : Le travail. — Le coefficient économique. — Les énergies brutes. — Les êtres vivants. — L'homme. — L'asservissement des énergies étrangères. — La lutte contre l'espace et le temps. — L'association. — Le langage. — Le droit et les peines. — Valeur et échange. — L'État et son pouvoir. — La science.

* * *

G. De Greef, professeur à l'Université nouvelle et à l'Institut des hautes études de Bruxelles, publie une deuxième édition de son *Introduction à la sociologie* (Paris, M. Rivière, 1911, 2 volumes in-8°, c-250 et 444 pages, 12 fr.). La doctrine de l'auteur « embrasse tous les points de vue dans une synthèse supérieure. La société est composée à la fois d'éléments inorganiques, organiques et psychiques; c'est la *combinaison* de ces éléments qui détermine la société, d'où cette autre conclusion : qu'aucun phénomène social n'est ni purement matériel, ni purement biologique, ni purement psychique, il est tout cela à la fois. La société continue et contient toute la nature » (pp. XIII-XIV). Dans sa préface, De Greef trace les lignes principales des synthèses théoriques de Quételet, d'A. Comte et de H. Spencer; il indique ensuite quelques-uns des points sur lesquels ses conceptions générales s'en écartent en tout ou en partie. Voici la table de l'ouvrage :

Première partie : I. Le problème sociologique. — II. De la méthode en sociologie. — III. Éléments constitutifs généraux ou facteurs primaires de la sociologie ; territoire et population. — IV. Dénombrement des phénomènes sociaux. — V. Formation natu-

relle de la sociologie par la biologie et la psychologie. — VI. Caractères distinctifs de la sociologie ; démonstration positive de l'existence d'une science sociale. — VII. Classification hiérarchique des phénomènes sociaux. — VIII. L'empirisme, l'utopie et le socialisme scientifique.

Deuxième partie : I. Le tissu social et la force collective. — II. Fonctions et organes sociaux. — III. Fonctions et organes économiques : la circulation. — IV. Fonctions et organes économiques : la consommation. — V. Fonctions et organes économiques : la production. — VI. Fonctions et organes génésiques. — VII. Fonctions et organes artistiques. — VIII. Fonctions et organes scientifiques : les croyances. — IX. Fonctions et organes de la morale. — X. Fonctions et organes juridiques. — XI. Fonctions et organes politiques. — XII. Classification des fonctions et des métiers. — XIII. Formation naturelle de l'intelligence sociale.



S. Deploige, président de l'Institut supérieur de philosophie, professeur de la faculté de droit à l'Université catholique de Louvain, a réuni dans un volume de la bibliothèque de l'Institut supérieur de philosophie intitulé : *Le conflit de la morale et de la sociologie* (Louvain, 1911, in-8°, 424 pages, 7 fr. 50) différents articles publiés par lui dans la *Revue néo-scolastique.* L'ouvrage est accompagné de nombreuses références bibliographiques adéquates et précises.

S. Deploige combat la thèse de Durkheim et de son école, qui prétendent que la sociologie est exclusive de la morale et réciproquement :

« Bon nombre de philosophes se sentent attirés vers la sociologie, et en acceptent les positions essentielles ; mais ils continuent à enseigner la morale théorique d'après les méthodes traditionnelles. Ils semblent ne pas s'apercevoir qu'il faudrait opter. M. Lévy-Brühl, professeur d'histoire de la philosophie à l'Université de Paris, affirme, en ces termes, l'existence d'un conflit entre la morale et la sociologie.

« L'opposition lui paraît irréductible au point que l'antinomie ne pourrait se résoudre que par un sacrifice. De fait, les professeurs de philosophie se trouvent mis en demeure de renoncer à l'une ou à l'autre des deux disciplines.

« Ce qui donne à l'assertion de M. Lévy-Brühl une gravité particulière, c'est qu'elle n'exprime pas seulement une opinion indivi-

duelle. Un groupe actif de publicistes partagent, en France, le même sentiment.

« Voici bientôt vingt ans que M. DURKHEIM, collègue de M. LÉVY-BRÜHL à la Sorbonne, estime que les sciences morales doivent se pénétrer d'un esprit nouveau. Il l'a répété avec une ténacité catonienne. Il a réussi à convaincre quelques travailleurs, devenus avec lui les rédacteurs de l'*Année sociologique*.

« Le livre de M. LÉVY-BRÜHL est l'amplification brillante des idées prêchées par M. DURKHEIM et admises par ses collaborateurs ; il a l'allure entraînante d'une proclamation. M. DURKHEIM y souscrit sans réserves. C'est un vrai manifeste d'école.

« Il n'y a, déclare donc M. LÉVY-BRÜHL, il ne peut y avoir de morale théorique. Seules, désormais, compteront dans la science les recherches conduites par la méthode sociologique » (p. 5).

Les critiques de DEPLOIGE ont donné lieu à une polémique entre lui et DURKHEIM. La correspondance qui s'y rapporte est reproduite en appendice (pp. 393-415).

***

J. DEWEY, professeur de philosophie à l'Université de Columbia, frappé de la multiplication des études dans les écoles et de la tâche toujours plus lourde qu'assument les professeurs du fait qu'ils ont à tenir compte de l'individualité de leurs élèves et ne peuvent les traiter en masse, a pensé à simplifier la méthode en vue de parer aux dangers qui menacent l'organisation actuelle. Il expose ses idées dans un livre intitulé *How we think*, que publie la librairie. D. C. HEATH C° à Boston (1910, 8°, 224 pages, 1 dollar). Ses tendances sont ainsi résumées dans la préface :

« This book represents the conviction that the needed steadying « and centralizing factor is found in adopting as the end of « endeavor that attitude of mind, that habit of thought, which we « call scientific. This scientific attitude of mind might, con- « ceivable, be quite irrelevant to teaching children and youth. « But this book also represents the conviction that such is not the « case: that the native and unspoiled attitude of childhood, marked « by ardent curiosity, fertile imagination, and love of experimental « inquiry, is near, very near, to the attitude of the scientific mind. « If these pages assist any to appreciate this kinship and to consider « seriously how its recognition in educational practice would make « for individual happiness and the reduction of social waste, the « book will amply have served its purpose. »

Voici d'ailleurs l'énumération des seize chapitres dont se compose l'ouvrage :

Part I. — *The problem of training thought* : I. Wat is thought? — II. The need for training thought. — III. Natural resources in the training of thought. — IV. School conditions and the training of thought. — V. The means and end of mental training : the psychological and the logical.

Part II. — *Logical considerations* : VI. The analysis of a complete act of thought. — VII. Systematic inference : induction and deduction. — VIII. Judgment : The interpretation of fact. — IX. Meaning, or conceptions and understanding. — X. Concrete and abstract thinking. — XI. Empirical and scientific thinking.

Part III. – *The training of thought* : XII. Activity and the training ot thought. — XIII. Language and the training of thought. — XIV. Observation and information in the training of mind. — XV. The recitation and the training of thought. — XVI. Some general conclusions.

***

L'ouvrage que J. Segond, professeur agrégé de philosophie au lycée de Toulon, publie sur « La prière, essai de psychologie religieuse » (Paris, Alcan, 1911, in-8°, 364 pages), est conçu « au seul point de vue de la psychologie » (p. 13). Une partie de l'introduction est consacrée à la définition de ce point de vue : « L'exis- « tence, en tous ordres de problèmes, d'un point de vue *psycho-* « *logique*, défini et spécial, est contestée, en effet, par diverses « catégories de savants spécialistes ou de philosophes contempo- « rains » (p. 13). Au surplus, voici les titres des différents chapitres : I. Le recueillement. — II. L'aspiration. — III. Le sentiment de présence. — IV. L'abandon. — V. Le soliloque et le colloque mystiques. — VI. La demande et la prière d'intercession. — VII. La prière collective et rituelle. — VIII. Les origines de la prière et le subconscient. — IX. La croyance à l'efficacité de la prière.

Une abondante bibliographie occupe les pages 355 à 361.

***

The old north Trail, de W. Mac Clintock (London, Macmillan C°, 1910, in-8°, xix-539 p., 15 sh.), est une description des us et coutumes des Indiens Pieds-Noirs ou Siksikaua, qui occupent la région comprise entre la branche septentrionale du Saskatchewan, en

Canada, et le fleuve Yellowstone, dans le Montana, et entre le 105° de longitude Ouest et les Montagnes Rocheuses. Cette peuplade est actuellement en voie de transition, en ce sens que les générations nouvelles deviennent indifférentes aux croyances et aux usages des ancêtres. MAC CLINTOCK, qui a résidé dans le territoire qu'elle habite, s'est efforcé de recueillir les traditions de la bouche des vieux chefs et des sorciers.

L'ouvrage constitue une contribution importante aux études ethnographiques et sociologiques, d'autant plus que la peuplade qu'il étudie est près de disparaître. De très nombreuses reproductions photographiques et en couleurs lui donnent un caractère accentué d'originalité. Certains chapitres sont particulièrement intéressants au point de vue des conceptions religieuses, des coutumes tribales et de l'organisation sociale. Voici le résumé de plusieurs passages à noter sous ce rapport :

Sun worship : Religious beliefs. — Origin and meaning of " medecine " and " medicine-man ". — The reasonableness of sun worship in the light of nature. — Religious significance of the sun-dance.

Marriage customs : Immorality rare among the Blackfeet women. — Sanctity of marriage religiously taught. — Severe penalty for marital infidelity. — Purity of family life contributed to a high moral and physical development. — Curious marriage customs. — Wedding gifts and preparations. — Considerations influencing the choice of a husband. — Rules observed by the father-in-law and mother-in-law.—Strange mother-in-law customs. — Relations of a husband to his father-in-law. — Feast at the birth of a child. — Position of the first wife. — Poligamy a necessity of the social organisation. — Expedient to marry several sisters. — The use of love-charms to win the affections of others and anti-love-charms to resist their effect.

Painted tipis : The tipi as a dwelling. — Impressive spectacle of the " White City " of the Blackfeet. — Protective design of tipis. — Their sacred character and origin. — Strict secrecy of the owners. — I secure an otter tipi that was believed to have lost its protective power. — The ceremonial of transfer and its rules. — Special ceremonials and feasts. — Transfer of the cross stripe tipi to Wolf tail. — Methods of painting tipis. — Kinds of paint used. — Manner of securing paints. — Medicine Weasel's superstitious fear of copying an otter design. — Five different otter tipis in one camp. — White guest in a otter tipi, I learn the symbols

of its decorations. — The war tipi. — Description of its picture writings. — Relation of painted tipis to sun Worship.

An initiation into the medicine pipe society : Mysterious methods used in securing a new member. — Medicine pipe given to the Blackfeet ages ago by the thunder chief. — Disturbing sounds in the big camp at night. — Excitement at daybreak caused by herald announcing an election to the medicine pipe society. — Initiation of the new member. — Initiation ceremonial given in tearing lodge's tipi because of a superstition. — Large fee for membership.

Ceremonial transferring the medicine pipe : Bird and animal dances. — The Grizzly bear dance. — Many varieties of songs. — The woman's pipe. — Four chants towards the cardinal points. — Rules governing ownership of the Pipe. — Care of the Pipe a heavy burden. — The indian firmly held in mental slavetry by his medicine superstitions.

Proper names : Various method used in obtaining proper names. — Interesting illustrations of naming children. — Manner of changing men's names. — Women's names. — Names for strangers. — Names for animals. — Extended use of sign language among plains-tribes.

* * *

John Mathew, M. A., consacre un volume in-8° de 256 pages, intitulé *Two representative tribes of Queensland* (London, Unwin, 1910, 5 sh.), à l'étude des origines des Australiens. L'auteur a résidé pendant six années consécutives dans le territoire de la tribu Kabi et a été en rapport continuel avec les Kabi et les Wakka. Il a pu les revisiter ensuite à différentes occasions. Le Dr Howitt a déjà étudié les Kabi, qu'il appelle Kaiabara. Mathew les a d'ailleurs décrits lui-même dans une partie de l'ouvrage de Curr, *The Australian race*. Les enseignements recueillis depuis lors ont permis à l'auteur d'écrire la monographie qu'il présente aujourd'hui aux ethnographes et aux sociologues. Dans la préface qu'il a rédigée pour ce livre, le Prof. A. H. Keane fait remarquer que les premiers travaux de Mathew, *The Australian aborigenes* (1889) et *Eaglehawk and Crow* (1899), ont été mal interprétés par la critique, notamment par Howitt, Thomas et Van Gennep. Mathew n'est pas un « amateur », il a passé sa vie à étudier les Australiens et la connaissance qu'il a de la linguistique de ces primitifs permet de croire que les arguments qu'il produit en ce qui concerne leur origine, ont une sérieuse valeur.

Ajoutons que J. Mathew ne doit pas être confondu avec Mathews qui s'est également distingué dans l'étude des tribus australiennes.

Nous reproduisons la table des matières de l'ouvrage :

Introduction. — Preface. — I. Inquiry concerning the origin of the Australian race. — II. The country of the Kabi and Wakka tribes. — III. Physical and mental characters. — IV. Daily life; Shelter; Food; Clothing. — V. Man-making and other ceremonies. — VI. Disease and treatment; Death; Burial and mourning. — VII. Art; Implements; Ustensils; Weapons; Corroborees. — VIII. Social organisation. — IX. The family; Kinship and marriage. — X. Religion and magic. — XI. Myths and legends. — XII. Language. — Vocabulary,

* * *

Les monuments et les restes de la préhistoire sud-africaine font l'objet d'un ouvrage récent intitulé *The pre-historic period in South-Africa*, dont l'auteur est J. P. Johnson, membre du comité de la Société géologique de l'Afrique du Sud, à Johannesburg (London, Longmans Green C°, 1910, 89 pages et de nombreuses illustrations, 10 sh.). Sauf la description des ruines situées au nord du Limpopo, tout le reste de l'ouvrage est le résultat des recherches personnelles de l'auteur. Johnson fit partie avec le Prof. R. B. Young, de Johannesburg, et T. N. Leslie, de Vereeniging, de la commission nommée par le gouvernement de l'Afrique du Sud pour étudier les hiéroglyphes et les peintures sur rochers existant dans cette région. A cet égard, son livre constitue une contribution importante à l'étude de l'art primitif. Un chapitre entier, le plus curieux, est consacré à « The prehistorie Bantu » (pp. 60-76); on y trouve la reproduction de scènes de danses et d'autres scènes (pp. 72-73).

* * *

A. Besançon, docteur ès lettres, a publié récemment une étude sur *Les adversaires de l'hellénisme à Rome pendant la période républicaine* (Lausanne, Payot, in-8°, xviii-361 pages), où il s'est proposé de montrer comment l'hellénisme transforma la société romaine. C'est un sujet essentiellement sociologique. Les passages suivants, extraits de la table du chapitre IV « Influence des idées grecques sur la vie romaine », donneront une idée de la question et de la manière de voir de l'auteur:

I. — L'hellénisme menace l'intégrité de la société et de la famille romaines. La souveraineté du *paterfamilias*, il tient la femme

sous sa dépendance. La sphère d'activité de la matrone est limitée au foyer; elle partage avec son mari la royauté domestique. L'invasion des mœurs helléniques entraîne un relâchement des liens de la famille; la matrone s'émancipe. La *lex Voconia*. L'abrogation de la *lex Oppia*. Effets produits par l'influence des idées nouvelles sur le caractère et la condition de la femme romaine.

II. — Caton redoute l'ingérence dans son foyer du grammatiste grec; conformément au *mos patrius*, il se charge seul de l'éducation de son fils. L'esclave de comédie, son rôle comme éducateur de la jeunesse. Mépris des vieux Romains pour tout travail rémunéré; l'agriculture, la magistrature et la guerre, seules occupations dignes d'un homme libre. L'éducation romaine revêt un caractère purement pratique.

III. — Caton et l'éducation physique. Les Romains de vieille roche condamnaient l'athlétisme; il est permis de croire que Caton partageait cette opinion. Caton et les médecins. Le médecin dans les comédies de Plaute, Archagathos. Causes de la défiance des Romains à l'égard des médecins. Jugement de quelques auteurs de l'époque impériale sur les médecins.

IV. — Caton et les lettres grecques; la langue, la poésie et les poètes. Le demi-Grec Ennius; il montre de l'attachement pour sa patrie d'adoption; il est le familier des patriciens philhellènes; il chante leurs exploits. Pourquoi le censeur se méfiait-il du poète Ennius? Caton avoue avoir trouvé à Athènes des choses excellentes. Depuis longtemps nombre de Romains étaient familiarisés avec les lettres grecques; Livius Andronicus, Cratès de Mallos. Caton se met à lire et à traduire les auteurs grecs. Les principes oratoires de Caton; il dédaigne la rhétorique grecque.

V. — Caton, ennemi des philosophes. Les débuts de la philosophie à Rome; le pythagorisme, l'épicurisme. La répression. La philosophie jugée par les écrivains populaires; les *Græci palliati* de Plaute. L'ambassade athénienne de l'année 155. Les conférences de Carnéade à Rome; elles provoquent un grand enthousiasme au sein de la jeunesse. L'éloquence de Carnéade. Caton dédaigne l'enseignement de Carnéade comme celui de Socrate; l'opinion de Scipion et de ses amis; le jugement de la postérité.

VI. — Les religions étrangères à Rome : dès l'époque des rois, elles y sont accueillies et tolérées; les raisons de cette tolérance; elles sont l'objet d'une étroite surveillance. Les *Sacrificuli vates*. Introduction du culte de *Magna Mater*. Le mépris des prêtres imposteurs; les Chaldéens expulsés. Les mystères dionysiaques; d'Etrurie, ils pénètrent à Rome; un sénatus-consulte de l'année 186

interdit les bacchanales. L'esprit d'incrédulité à Rome ; il croît en proportion de l'intérêt qu'on porte à la science. Le savant C. Sulpicius Gallus. Les idées philosophiques d'Ennius. Indifférence à l'égard du culte national. Caton lui-même se laisse entraîner par le courant nouveau.

VII. — Dès la guerre de Pyrrhus, les Romains commencent à s'intéresser aux œuvres d'art; en même temps, ils font des commandes aux artistes en renom. Les mobiles qui les poussent à cela sont étrangers au sentiment esthétique; la vocation artistique manque aux Romains de cette époque; ils unissent dans le même mépris l'artiste et l'artisan. Caton et ses partisans vont plus loin : ils voudraient qu'on bannît de Rome les statues et les tableaux.

***

Le Dr A. Imbert, professeur à l'Université de Montpellier, membre correspondant de l'Académie de médecine, a réuni dans un volume intitulé : *Observations économiques de vies ouvrières* (Montpellier, Coulet; Paris, Masson, 1911, in-8°, 253 pages), une série de monographies ouvrières où il décrit l'existence et l'économie domestique d'un certain nombre de travailleurs, l'histoire d'une grève, d'une société coopérative de consommation. Après avoir exposé l'origine et le but de son livre, le Dr Imbert dit quelques mots de la méthode qui l'a inspiré :

« ...j'ai voulu apporter une contribution scientifique ; et si j'use de ce qualificatif, ce n'est pas seulement en raison des quelques considérations physiologiques que l'on rencontrera dans les pages qui suivent, mais encore et surtout par suite des conditions de précision et d'impartialité que je me suis efforcé de réaliser en recueillant mes observations.

« Je n'ai pas choisi, à proprement parler, les familles dont je rapporte l'histoire; on ne peut, en particulier, m'accuser d'avoir poussé au noir et d'avoir délibérément sélectionné les ménages les plus malheureux pour en exposer les misères. J'aurais certes pu, sans chercher longuement ni bien loin, trouver à décrire des vies de perpétuelle et affreuse détresse, des situations particulièrement angoissantes et persistantes, des existences que l'on croirait vouées au malheur comme si ceux qui les mènent étaient l'objet d'une malédiction spéciale et continue. J'ai systématiquement écarté ces cas comme exceptionnels ; j'ai choisi mes exemples dans mon voisinage et dans une région où la vie est relativement facile ; et si quelque conséquence se dégage des récits recueillis, ce sera la

preuve de ce qu'on peut réaliser d'utile en employant simplement quelques loisirs pour regarder avec attention autour de soi » (p. 13).

* * *

L'Association nationale suédoise contre l'émigration, dont il a été question dans le *Bulletin* de novembre, page 502, inaugure, sous le titre global de « Recherches sur l'industrie suédoise » (*Undersökningar rörande svenskt näringslif*), une série de publications dont les premières sont consacrées à l'étude de l'intensité du travail dans les établissements industriels. Le but de cette étude est de rechercher, d'une part, le profit que les ouvriers suédois retirent de leur activité économique par comparaison avec les ouvriers étrangers et, d'autre part, la prestation de travail qu'ils fournissent en retour. Il a été reconnu par les enquêteurs qu'il leur serait impossible de généraliser et ils ont décidé de se borner à des recherches spéciales dans certaines industries. Les résultats de ces recherches, en ce qui concerne l'industrie typographique, viennent d'être publiés sous le titre de *Arbetsintensiteten i Sveriges tryckeriindustri* (Stockholm, Norstedt, 1910, 1 kr. 50). Cette industrie offrait un intérêt particulier à raison de l'organisation étroite des forces ouvrières, des différenciations économiques et sociales profondes qui séparent les employeurs, des conditions locales des marchés, de la spécialité et de l'étendue des entreprises, enfin de l'existence d'un contrat collectif de travail entre employeurs et salariés.

Ces recherches touchent à des questions qui concernent à la fois la psychologie sociale et l'organisation sociale en général. Il convient de les signaler ici d'abord à cause de leur rareté (la littérature relative à la « productivité du travail » est assez pauvre), ensuite, à cause précisément de leurs relations avec le milieu social même (Cf. *Meddelanden fran K. Kommerskollegii afdelning för Arbetsstatistik*, 1910, nº 12, pp. 1008-1010).

* * *

Il convient de citer aussi, à raison de l'originalité de la méthode, le manuel d'économie politique que des membres de la section d'économie politique de l'Université de Chicago viennent de publier à l'usage des étudiants sous le titre de *Outlines of economics* (the University of Chicago Press, 1910, 120 pages). Chaque division ou subdivision du livre est suivie de questions, qui, en fait, occupent une grande partie du livre. Ces questions doivent servir à habituer

les élèves aux recherches et à concentrer leur attention sur des problèmes assez vastes. A titre d'exemples, nous reproduisons les questions qui suivent le chapitre : « Critique de l'organisation industrielle actuelle » (p. 113) :

1. Mention two cases of each of the above-mentioned defects of the productive process?

2. The investigators of the Pittsburgh survey found that industries in the Pittsburgh district had resulted in 526 deaths from accident in one year. Is this due to defects of the present industrial system?

3. Is non-competitive enterprise free from waste and duplication of effort?

4. Is wastefulness an advantage in competitive industry? Could it be maintained that the stimulus of competition prevents waste more than it causes waste?

5. Which is the greater danger : that competitive industry will stimulate excessive and artificials wants, or that non-competitive conditions will result in neglect to provide for wants already felt?

6. How can it be argued that defects in distribution harm production and social development?

7. Are the rich growing richer and the poor growing poorer?

8. Is the *control* of wealth ever confused with the *ownership* of wealth in discussing the great fortunes of to-day?

9 Does the inducement to political corruption for individual advantage exist only where industrial conditions are professedly individualistic?

10. With what justice can the prevalent social and political defects be charged to the industrial situation? Does the mere fact that defects exist condemn a system? Is any system likely to be free from defects?

11. Make a list of forms of vice and crime which are fostered by the present industrial system, and show their relation to such causes as exhausting conditions of work, unemployment and want, chronic poverty, tenement and lodging-house conditions, etc.?

12. Judging from what you know of the way in which development of any kind takes place, does it seem to you likely that one could reason out a system which would prove more efficient in production than one which has actually developed through decades? Do you think it reasonable to expect any sudden change in the characteristics of the factors of production?

13. When we speak of the economic inequalities of to day, do we mean inequalities of property or of income?

14. « There can be no real political democracy without industrial democracy ». What does this mean?

15. Cite cases where fraud has been of the forces in the present distributive process?

16. Does the present system seem to you to be mainly good with some defects, or mainly bad with some good points?

17. Make out a list of the good points of the present system?

* * *

J. H. Brookmire, de la maison « Simon, Brookmire et Clifford », de Saint Louis, dont les cartes économiques relatives à la statistique du marché monétaire sont bien connues des économistes, a inauguré un service de cartes beaucoup plus complet à dater du 1er octobre 1910 (*The Economic Bulletin*, décembre 1910, p. 391).

Revues d'ensemble et bibliographies.

W. Stern publie dans *Zeitschrift für angewandte Psychologie* (Bd IV, 1911, p. 378, une bibliographie de la psychologie du témoignage pour les années 1908 à 1910. Cette bibliographie fait suite à celle qui a paru dans la même revue (vol. I, pp. 426-450) et qui continuait elle-même les revues bibliographiques des *Beiträge zur Psychologie der Aussage*.

Une revue d'ensemble de travaux récents sur l'attention, « Neuere Arbeiten über Aufmerksamkeit », ayant pour auteur V. Lowinsky figure dans le no 5 du tome IV de la même revue (pp. 465-489). Elle embrasse les travaux de Nayrac, Roubrich, Pillsbury, Dürr, Lobsien, Specht, Titchener.

* * *

La « Bibliographie internationale de philosophie », annoncée dans le *Bulletin* de janvier 1910, p. 5, a paru sous le titre : *Die Philosophie der Gegenwart. Eine internationale Jahresübersicht, herausgegeben von* A. Ruge (Heidelberg, Weiss'sche Universitätsbuchhandlung, 1910, in-8o, xii-532 pages).

Il avait été question d'abord d'y insérer dans une première partie des articles de fond étudiant les problèmes spéciaux de la philosophie. La deuxième partie aurait constitué une véritable bibliographie. Le travail était déjà fort avancé lorsque différentes circon

stances vinrent contrarier ces projets. Un autre groupe s'occupait de réaliser une idée qui avait beaucoup d'analogie avec le plan de la première partie. Pour ne pas entrer en concurrence avec ce groupe et aboutir à une dispersion de forces, Ruge sacrifia le première partie du recueil projeté en participant à la fondation de la revue *Logos*.

D'autre part, la bibliographie prit une importance telle qu'elle put constituer à elle seule un recueil imposant de trente feuilles.

La *disposition technique* du premier volume sera conservée autant que possible pour les années suivantes ; elle est donnée par la table des matières. La division en rubriques est complétée par l'index des noms. Celui-ci comprend les noms d'auteurs et les noms des personnalités dont il est question dans les ouvrages cités. La littérature de l'Allemagne, de l'Angleterre, de l'Amérique, de la Hollande, de l'Italie, de la Russie et de l'Espagne est recensée dans ce premier volume. Les titres ont été extraits des catalogues de livres des différents pays et des revues spéciales de l'Allemagne et de l'étranger. Pour l'Italie, c'est le Prof. A. Levi, délégué de la « Società filosofica italiana », qui s'est chargé de rassembler les indications. Les données de la littérature espagnole et russe sont encore incomplètes.

Les recherches psychologiques n'ont été prises en considération que dans les cas où elles se rapportent directement à la philosophie.

La *Philosophie contemporaine* s'efforcera de donner l'énumération *complète* des livres de philosophie, des articles parus dans les revues philosophiques et des comptes rendus les concernant qui auraient paru l'année même de leur publication. Dès qu'elle en aura les moyens, la direction de la *Philosophie contemporaine* réunira les livres qu'on lui enverra et qui auront une valeur scientifique, de façon à fonder une bibliothèque internationale de philosophie. Ruge estime qu'il conviendrait d'y annexer un séminaire philosophique.

Le deuxième volume de la *Philosophie contemporaine* est en préparation et sera édité en 1911.

A. Ruge remarque qu'« une bibliographie est un service difficile qu'on rend à la science, un service qui exige souvent plus d'énergie que la libre production de travaux personnels. Dans tous les domaines de la science, il y a des stades où ses adeptes doivent se charger de la tâche du serviteur. Cette période d'épreuve ne peut être inutile au chercheur philosophique. Celui-là seul qui a servi, sait aussi commander dans le vrai sens des termes » (p. viii).

Voyages et explorations.

Le Prof. F. Starr, de l'Université de Chicago, a entrepris une étude de la population coréenne. Il a quitté les États-Unis le 22 décembre, accompagné de M. Gonzales (*Amer Anthropologist*, 1910, n°, 3 p. 480).

* * *

Le Dr Kleiweg de Zwaan a dû interrompre, à cause d'une attaque de malaria, l'expédition anthropologique qu'il avait entreprise dans l'île de Nias. Les populations visitées jusqu'à présent paraissent végéter dans un état de civilisation rudimentaire. Leurs conditions hygiéniques sont déplorables Le Dr Kleiweg de Zwaan a pu effectuer 1300 mensurations, prendre 64 moulages et réunir une collection ethnographique importante (*Petermann's Mitteilungen*, 1911, t. I, p. 23).

Sociétés et institutions.

Comme suite à la note parue dans le *Bulletin* de novembre, p. 506, nous donnons ici, d'après *Naturwissenschaftliche Rundschau*, du 26 janvier 1911 (p. 51), quelques détails sur la « Kaiser Wilhelm-Gesellschaft ». Elle a été créée à Berlin, le 11 janvier 1911, avec un capital initial de plus de 11 millions de marcs, et se propose de fonder des instituts scientifiques à côté des académies et des universités. Des savants y seront appelés, non dans un but d'enseignement, mais pour se livrer à des travaux libres de recherche scientifique et uniquement dans le but de contribuer au progrès de la science. On instituera d'abord à Dahlem un Institut de chimie et de physico-chimie, qui, contrairement à l'établissement de l'État appelé « Physikalisch-technische Reichs-Anstalt », ne poursuivra aucun but pratique et sera absolument indépendant de l'État. La société est placée sous le patronage de l'Empereur. L'administration appartient à un « sénat » élu par l'assemblée générale et au conseil d'administration. Les membres de la société versent un droit d'entrée de 20,000 marcs et payent une cotisation annuelle de 1,000 marcs. Une assemblée des donateurs a déjà nommé les directeurs des deux instituts.

E. Beckmann, professeur de chimie minérale à l'Université de Leipzig, a été nommé directeur de l'institut de chimie, et F. Haber,

professeur de physico-chimie à l'École polytechnique supérieure de Karlsruhe, a été nommé directeur de l'Institut de physico-chimie.

* * *

Albert Ier, prince de Monaco, vient de créer à Paris un « Institut de paléontologie humaine ».

L'*Anthropologie* de novembre-décembre 1910, reproduit la lettre que le Prince a fait parvenir, le 25 novembre dernier, au Ministre de l'instruction publique. Nous en extrayons ce qui suit :

« Au cours de ma vie laborieuse, j'ai souvent regretté qu'une place plus grande ne fût pas attribuée, dans le mouvement intellectuel de notre époque, à l'étude du mystère qui enveloppe les origines de l'humanité. A mesure que mon esprit s'éclairait par la culture scientifique, je souhaitais plus ardemment de voir établir sur une base méthodique les investigations nécessaires pour évoquer les traces fugitives que nos ascendants ont laissées dans le sein de la terre pendant une incalculable succession de siècles. Et je pensais que la philosophie et la morale des sociétés humaines seraient moins incertaines devant l'histoire des générations écrite avec leur propre poussière.

« Aussi, quand j'ai fini d'asseoir le domaine de l'océanographie sur les institutions de Monaco et de Paris, j'ai consacré une partie de mes efforts à la recherche des moyens qui permettront de développer la paléontologie humaine Et après la création du Musée anthropologique de Monaco, bientôt enrichi par de véritables trésors, après la publication des merveilles trouvées dans les cavernes de l'Espagne, j'ai résolu de créer près d'un centre universitaire un foyer puissant d'études basées sur des fouilles methodiques Aussitôt, j'ai choisi la capitale de la France, où déjà ma première création, l'Institut océanographique, se développe très largement.

« J'ai fait le choix d'un terrain où s'élèvera l'Institut de paléontologie humaine, et j'ai désigné les premiers savants qui dirigeront ces travaux scientifiques; j'ai aussi nommé un conseil d'administration qui gouvernera les ressources financières. »

Dans un article de la *Revue scientifique* du 21 janvier 1911, l'abbé H. Breuil expose les origines et le programme de « l'Institut de paléontologie humaine ».

D'après cet article, le nouvel Institut se propose de porter ses recherches sur toutes les questions pouvant intéresser l'origine de l'homme fossile. « Son domaine commence dès qu'il semble que peuvent apparaître les formes zoologiques dont la rencontre jette-

rait quelque lumière sur les problèmes de la descendance. Il se développe dans l'étude des traces de l'homme pléistocène, de sa constitution, de ses mœurs, de son industrie, de son art dans la connaissance du milieu climatérique et faunique et de ses variations. Il s'arrête au seuil des temps actuels, alors que les demi-civilisés néolithiques achèvent de prendre possession de l'Europe. L'Institut laisse à d'autres la préoccupation de faire l'archéologie des âges de la pierre polie et des temps postérieurs.

« Son champ d'action n'est pas limité à nos frontières; et, si les gisements occidentaux de France et d'Espagne doivent, par leur importance exceptionnelle, absorber une grande partie de ses premiers efforts, l'Institut se propose cependant d'agir partout où son intervention pourrait devenir utile. Les nations, justement jalouses de conserver dans leurs musées les vestiges de leur ancienne histoire, ne trouveront pas en lui un ravisseur importun. A chacune d'elles, pourvu qu'elle en assure la conservation, reviendra, après étude faite, le fruit des fouilles entreprises sur son territoire. Dans notre pays, non seulement les musées nationaux du Jardin des Plantes et de Saint-Germain, mais aussi les grands musées provinciaux profiteront des découvertes réalisées.

« L'Institut ne fondera pas de nouveaux musées, mais il organisera un ample laboratoire d'études comparatives, largement pourvu de séries industrielles et paléontologiques soigneusement sélectionnées, que complèteront une bibliothèque et des archives. »

Le conseil d'administration qui dirigera les destinées de l'Institut se compose de : S. A. S. le prince Albert Ier, président : Dislère et E. Meyer, conseillers d'État; Boule et Verneau, professeurs de paléontologie et d'anthropologie au Muséum; S. Reinach, membre de l'Institut, conservateur du Musée des antiquités nationales; L. Mayer, conseiller intime du prince.

Il s'adjoindra un conseil de perfectionnement, recruté parmi les notabilités scientifiques des divers pays, et nommera un directeur et des professeurs chargés d'organiser l'Institut et d'assurer sa marche. »

C'est au Prof. Boule qu'incombera la tâche d'installer et de diriger l'Institut. Ses collaborateurs, déjà nommés, sont l'abbé H. Breuil, professeur de préhistoire et d'ethnographie à l'Université de Fribourg (Suisse), qui occupera la chaire d'ethnographie préhistorique, et le Dr H. Obermayer, privat-docent de préhistoire à l'Université de Vienne, qui est chargé de celle de géologie appliquée à la préhistoire. (*Revue scientifique*, 21 janvier 1911, pp. 72-73).

* * *

On annonce la fondation d'un Institut de pédagogie expérimentale et de psychologie pédagogique à l'Université de Leipzig. Au commencement du semestre d'hiver, la direction du séminaire pédagogique a été confiée au Prof. Meumann; en même temps le séminaire a été agrandi Il se compose actuellement d'une section de pédagogie pratique et d'une section de pédagogie théorique. Le séminaire dispose de six salles, aménagées depuis le 1er octobre en partie en vue des études littéraires et en partie en vue des travaux expérimentaux. Deux salles voisines contiennent des tables de travail et une bibliothèque très abondante, accessible à tous les membres du séminaire.

L'Institut est raccordé à la distribution électrique de la ville. Le séminaire possède les appareils indispensables aux recherches de psychologie infantile et de pédagogie expérimentale.

En cas de besoin, le Prof. Wundt mettra son Institut de psychologie expérimentale, qui est situé dans le voisinage, à la disposition des chercheurs.

Le nombre des membres du séminaire est actuellement de quatre-vingt-treize; les travaux expérimentaux occupent vingt et un étudiants. L'Institut entretiendra aussi des relations suivies avec celui du « Leipziger Lehrerverein » (*Zeitschrift für pädagogische Psychologie und experimentelle Pädagogik*, 1911, nº 1, p. 67).

* * *

Les *Mitteilungen des statistischen Landesamtes des Königreichs Böhmen*, Bd XIV, Heft I Allgemein zugängliche Bibliotheken, Lesehallen und Museen. Prague, 1910) donnent quelques détails sur le Musée ethnographique tchéco-slave. Ce musée se distingue du musée national tchèque, qui comprend aussi une section ethnographique, par son but spécial et plus restreint et par le territoire qu'il embrasse. Le musée national étend en principe son activité sur tout le royaume et ne sort pas de ce cadre; tandis que le Musée ethnographique tchéco-slave s'occupe de toutes les contrées habitées par les Tchéco-Slaves, la Bohême, la Moravie, la Silésie, la Hongrie et la Basse-Autriche, sans compter les pays étrangers. Le musée a pour but de réunir tout ce qui peut faire connaître la vie du peuple tchéco-slave; une attention particulière est accordée aux populations dont les mœurs ont le mieux conservé le caractère national, c'est-à-dire aux populations rurales.

On sait que le mouvement ethnographique fut provoqué, en Bohême, par les défenseurs du peuple tchèque, Dobrovsky, Safarik

et Kollar; il n'a pris une grande extension que depuis l'année 1870 qui marque les débuts de la disparition des usages nationaux en Bohême et en Moravie; on remplaçait peu à peu les vieux costumes nationaux par des produits de fabrique beaucoup moins artistiques et l'originalité poétique des villages bohêmes était menacée par les disgracieuses constructions modernes. Quelques personnes éprouvèrent alors le désir de sauvegarder pour l'avenir quelques restes de cette beauté et de cette poésie nationales et de conserver leurs monuments pour les générations futures.

Telle fut la raison d'être des petites expositions ethnographiques du pays plat de la Bohême, ouvertes en 1890 et de la grande exposition ethnographique tchéco-slave, tenue à Prague en 1895 et qui donna naissance au musée ethnographique. A la fin de l'exposition, la plus grande partie des objets exposés fut laissée au musée. « Un trait caractéristique de ce musée est, lisons-nous dans le « *Jarhresbericht* de 1907, qu'il s'est formé par la collaboration « même du peuple. Ce ne sont par des gens aisés, ni des mécènes « qui l'ont créé, ni l'État, ni le gouvernement, c'est le peuple « tchèque; on n'avait qu'à demander. Il a donné presque tout ce « qu'il possédait de remarquable. »

Le programme du musée comprend, d'après le guide, les sections et groupes suivants :

Groupe A : 1. Habitations et constructions populaires. — 2. Costumes nationaux et broderies. — 3. Occupations du peuple. — 4. Us et coutumes. — 5. Littérature populaire. — 6. Musique, chants et danses. — 7. Sociologie.

Groupe B : 1. Section géographique. — 2. Section anthropologique et démographique. — 3. Section des langues.

Groupe C : Section de l'ethnographie slave comparée.

En 1908 on a ajouté une section rétrospective de l'économie rurale.

Le musée appartient à la Société « Spolecnost Narodopisného Musea Ceskoslovanského v Praze » qui édite elle-même la revue *Narodopisny Vêstnik Ceskoslovansky* (pp. XIV-XV).

* * *

A l'initiative du Dr R. Lenz, il s'est créé à Santiago du Chili, le 18 juillet 1909, une société de « Folklore chilien ». Cette société a fonctionné régulièrement depuis cette date et a commencé la publication de ses travaux, qui, imprimés d'abord dans les *Annales de l'Université du Chili*, paraissent ensuite à part sous le titre

de « Revista de la Sociedad de Folklore Chileno ». Elle comprend actuellement cinquante-sept membres.

Le Dr R. . qui fait cette communication à l'*Anthropologie*, ajoute qu' « il serait à désirer que l'exemple donné par le Chili fût « suivi par les autres républiques latines du versant du Pacifique, « avant que l'influence européenne, chaque jour grandissante, « n'ait attiré complètement les traditions, les légendes et les super- « stitions des populations indiennes si intéressantes de cette « région » (L'*Anthropologie*, novembre-décembre 1910, p. 731).



La section d'archéologie de l'Académie Philips a annoncé les conférences suivantes pour la saison 1910-1911 : « The painted desert and the cliff-dwellers », par W. K. Moorehead ; « Mounds and fortifications », par W. K. Moorehead ; « Indian song and dances », par Miss B. Mayes ; « The Folklore of New England », par C. Peabody ; « Glimpses of China and Chinese Homes », par le Prof. E. S. Morse ; « Totems and totemism », par C. Peabody ; « Explorations in Central South America », par le Dr W. C. Farabee ; « The earliest man in America », par C. Peabody (*American Anthropologist*, July-September, 1910, p. 478).

* * *

On trouve dans le dernier numéro de la *Revue d'histoire moderne et contemporaine* (septembre-octobre, pp. 423 425), des renseignements sur un « Office d'informations et d'études sur l'art français » créé à Paris par J. Doucet. La *Revue de synthèse historique* reproduit cette information dans les termes suivants :

« Possesseur d'une riche collection artistique, J. Doucet s'est appliqué à constituer, depuis quelques années, une bibliothèque spéciale sur l'histoire de l'art. S'entourant de conseils érudits, il a recherché tous les meilleurs ouvrages des arts, depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, plus particulièrement de l'art français Bien que des livres rares et précieux aient naturellement trouvé place dans cette « librairie », ce n'est pas un « cabinet de livres » de simple dilettante qui a été ainsi constitué, mais une collection destinée aux archéologues, devant servir aux recherches des érudits, car son fondateur permet libéralement l'accès de ses trésors à tout travailleur sérieux... A côté des grandes collections périodiques, souvent rares en nos dépôts publics, surtout en ce qui concerne les publications étrangères, on s'est efforcé de réunir avec le plus grand soin

les plaquettes, si vite anéanties parfois, les catalogues de musées, de ventes, les livrets d'expositions, instruments indispensables aux chercheurs pour découvrir les œuvres dispersées. Des découpures d'articles de journaux, des placards, des affiches viendront se grouper en des cartons, car la bibliothèque s'enrichit sans cesse. Tout est rangé, classé, catalogué par le soin de bibliothécaires actifs.

« Aux livres, J. Doucet joint des collections de documents variés : documents figurés, documents écrits, copiés et index de pièces d'archives. Ainsi se constituent des catalogues, des répertoires sur fiches, groupant les renseignements épars autour du nom d'un artiste et guidant le chercheur à travers les dépôts d'archives. Enfin, des *publications pour faciliter les études d'art en France* et un *Répertoire d'art et d'archéologie*, qui dépouille les revues spéciales, complètent une organisation qui rendra d'immenses services aux travailleurs et qui fait le plus grand honneur à J. Doucet. » (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910, p. 240.)

***

The Eugenics Review (janvier 1911, pp. 321-322) donne quelques détails sur l'Association des éleveurs américains (*The American Breeders Association*) :

Fondée en 1903, elle se compose d'éleveurs, d'expérimentateurs et de professeurs qui s'intéressent à la théorie de l'élevage et aux méthodes d'amélioration des races et variétés, ainsi qu'aux applications des lois de l'hérédité à l'amélioration de la race humaine. Il y a une section d'eugénique qui s'occupe d'étudier particulièrement l'hygiène raciale dans ses rapports avec la sélection dans le mariage et le contrôle de la reproduction dans les classes d'anormaux. Le président de cette section est D. S. Jordan de l'Université de Stanford (Californie). Autour de lui se sont groupés des savants bien connus (philanthropes et biologistes), tels que : A. F. Bell, Washington (D. C.); L. Burbank, Santa Rosa; W. E. Castle, de l'Université Harvard; C. R. Henderson, de l'Université de Chicago; A. Meyer, de l'Université John Hopkin; J. Thomson, de l'Université d'Aberdeen; H. J. Weber, de l'Université Cornill; F. A. Woods, de l'Ecole de médecine de Harvard.

Le travail de la section d'eugénique est double : il a le service des annales et celui des comités. Le bureau des annales cherche à accumuler les traits caractéristiques, physiques et mentaux de familles humaines et à instruire le public sur les classes qui se conviennent et celles qui ne se conviennent pas par rapport au mariage.

Ce travail est fait au moyen de la correspondance, par l'acquisition de renseignements généalogiques rassemblés sur des formules spéciales, par les investigations des chercheurs conjointement avec des institutions ou isolément.

Les comités servent de centres de recherches ou d'instruction. Cinq comités de ce genre sont déjà organisés pour les spécialités suivantes : *a*) hérédité de l'imbécilité, de l'idiotie, etc. ; *b*) hérédité de la folie ; *c*) hérédité de l'épilepsie ; *d*) hérédité de la criminalité ; *e*) hérédité de la surdité et du mutisme.

Le secrétaire de la section est le Dr C. B. DAVENPORT.



Par arrêté royal du 15 novembre 1910, il a été institué à la prison de Forest, près Bruxelles, un laboratoire d'anthropologie pénitentiaire où seront recueillis et coordonnés les résultats des recherches anthropologiques opérées, au point de vue pénitentiaire, sur les délinquants détenus en cet établissement.

Dans le rapport au Roi qui précède l'arrêté, le Ministre de la justice, L. DE LANTSHEERE, s'exprime ainsi :

« Les recherches qui ont pour objet les caractères anthropologiques des criminels présentent un intérêt scientifique qui est depuis longtemps reconnu.

« Elles peuvent n'être pas non plus sans utilité pratique au point de vue de l'application du régime pénitentiaire.

« La peine n'a pas seulement pour but le châtiment du coupable ; elle tend aussi à obtenir son amendement.

« Pour atteindre cette fin réformatrice, il est indispensable de posséder sur la personnalité intime du détenu, des données aussi nombreuses et aussi précises que possible.

« Le service de la comptabilité morale et celui des visites en cellule, tels qu'ils fonctionnent aujourd'hui dans nos prisons cellulaires, fournissent déjà d'utiles éléments pour l'étude individuelle des détenus.

« Les constatations d'un ordre plus général, qui seraient le résultat d'investigations anthropologiques opérées avec méthode dans un centre pénitentiaire important contribueraient également, par les notions qu'elles apporteraient sur la constitution physique et psychique des délinquants, à l'exacte détermination du traitement de ceux-ci en prison.

« Mon prédécesseur s'était inspiré de ces vues lorsque, en 1907, il établissait, à titre provisoire, un service de recherches anthropologique à la prison des Minimes (Bruxelles).

« Cet établissement sera incessamment désaffecté et les détenus qui l'occupent seront transférés dans la prison qui vient d'être érigée à Forest.

« Les études commencées aux Minimes pourraient être poursuivies, au nouvel établissement, dans d'excellentes conditions scientifiques et matérielles. »

Ce service sera dirigé par le Dr VERVAECK.

* * *

On trouve dans le fascicule de janvier 1911 de la revue : *Archiv für Rechts- und Wirtschaftsphilosophie*, un certain nombre de réponses faites à la circulaire de l'Association internationale de philosophie juridique et économique au sujet de l'opportunité de la création en Allemagne d'un Institut de philosophie juridique et de recherches sociologiques (*Bulletin* de novembre, p. 510). La plupart des réponses sont favorables. Parmi les opposants figurent H. DELBRÜCK, professeur à Berlin. Il déclare que : « la fondation projetée lui paraît non seulement inutile mais nuisible. Les méthodes de la sociologie sont encore très incertaines. Si des résultats ont été obtenus dans ce domaine, ce n'est pas à cause d'une méthode déterminée, mais grâce à des facultés individuelles. Un dilettantisme plus ou moins intelligent occupe une place trop grande dans ces recherches. Les faits positifs et certains qu'elle recueille sont si rares, qu'il est douteux que la sociologie s'élève jamais au rang d'une science bien déterminée. Si cette science a un avenir, elle ne l'atteindra que par un effort individuel, par l'initiative d'une personnalité.

« En ce qui concerne l'Institut de philosophie du droit, DELBRÜCK n'en voit pas la nécessité. La philosophie du droit, au sens classique des termes, n'a pas besoin d'institut. Ce qu'on nomme aujourd'hui philosophie du droit ne lui est pas assez connu pour qu'il puisse émettre une opinion. Il a pourtant l'impression que cette philosophie du droit est plutôt une encyclopédie du droit. L'Institut serait donc consacré à l'ensemble des sciences juridiques et cela n'est pas à conseiller. »

Périodiques nouveaux. Le 15 janvier 1911 a paru le 1er fascicule d'une nouvelle revue intitulée *Biologica* (Paris, Poinat. 1 an, 6 fr.). Elle est destinée en premier lieu aux médecins et doit leur permettre de se tenir au courant des questions générales de la biologie, dont la médecine n'est qu'une branche. Les fondateurs de la revue s'expriment comme suit à ce sujet :

« Le plus souvent les journaux médicaux n'offrent à leurs lecteurs que des articles concernant la pratique journalière ou lest intérêts professionnels. Tout un ordre de sciences — par exemple l'hygiène, l'anthropologie, la sociologie, la psychologie, la pédagogie, la médecine comparée, l'hydrologie — que l'on peut qualifier de « paramédicales » n'y sont guère représentées que par des courts résumés, incapables de rendre exactement compte du sujet traité.

« Les autres sciences sont complètement négligées; il n'est pourtant point permis au médecin d'ignorer certaines questions sur lesquelles il n'est trop souvent, hélas, renseigné — tout comme le grand public — que par la presse quotidienne; il convient cependant que sur les sujets où peut s'égarer la conversation, l'homme de l'art soit mieux documenté que son client.

« De son côté, le travailleur du laboratoire, fortement spécialisé, n'a pas toujours le loisir de parcourir les périodiques consacrés à d'autres sciences que la sienne.

« C'est pour combler cette lacune et mettre entre les mains de tels lecteurs un organe qui puisse leur permettre de suivre le mouvant sillage de la science contemporaine que nous fondons *Biologica.* »

Chaque numéro du journal comprendra un ou plusieurs articles originaux qui seront demandés à des spécialistes, mais où chacun n'exposera que les résultats les plus généraux de la science qui l'occupe, ceux qui peuvent intéresser tout homme cultivé et notamment le médecin.

La revue est publiée sous la direction scientifique de A. Blanchard, A. Calmette, A. Dastre, Y. Delage, A. Gautier et J. Grasset.

***

Deux organes qui poursuivaient des buts semblables et cherchaient à représenter les courants pédagogiques de notre époque : *Zeitschrift für pädagogische Psychologie* et *Zeitschrift für experimentelle Pädagogik* se sont fusionnés en un seul périodique

intitulé : *Zeitschrift für pädagogische Psychologie und experimentelle Pädagogik*.

Ce périodique se fera une spécialité des recherches portant sur l'aspect psychologique des problèmes complexes de l'enseignement et de l'éducation, en étudiant et en développant les méthodes d'investigation psycho pédagogique.

Il se consacrera surtout à la psychologie de l'enfance, à la psychologie des différences individuelles, à la psychologie des groupes, à la psychiâtrie et au traitement de l'enfance anormale. Il se tiendra au courant des travaux anthropologiques, afin de constituer les bases d'une science exacte de l'enfant.

Les recherches des collaborateurs s'étendront, dans les directions indiquées, à toutes les branches de l'éducation nationale, depuis l'université jusqu'au jardin d'enfants et aux institutions de pédagogie médicale. L'éducation familiale est l'enseignement libre n'en sont pas exclus. Les tendances pédagogiques de l'étranger seront prises en considération. La revue suivra et favorisera surtout le mouvement actuel de réforme scolaire ; elle examinera les nouvelles idées et les entreprises pédagogiques et encouragera de nouvelles tentatives.

La revue est dirigée par E. MEUMANN et O. SCHEIBNER, avec la collaboration de A. FISCHER et H. GAUDIG. Les éditeurs sont QUELLE et MEYER, à Leipzig. Le prix de l'abonnement est de 10 marcs l'an, pour douze fascicules.

*
* *

La revue *Globus* disparaît comme publication indépendante. Elle s'incorpore dans les *Petermann's Mitteilungen*. *Globus* se consacrait surtout à l'ethnographie. Les *Mitteilungen* seront amenés à raison de cette fusion à donner plus d'extension aux études rentrant dans ce domaine.

*
* *

L'« Agence d'Extrême Orient », fondée à Pékin et à Bruxelles, avec l'appui de hautes personnalités chinoises, au début de l'année 1908, et qui a pour but de fournir à la presse d'Occident des informations rapides, précises et sûres sur l'évolution des pays de race jaune et de transmettre à la presse chinoise semblables informations sur les pays de race blanche, inaugure la publication d'une *Revue jaune*.

Cette revue présentera le tableau fidèle de ce qui se passe dans le monde jaune. Elle appréciera les événements contemporains dans leurs rapports avec la politique, l'expansion et les relations des

deux grandes races qui se partagent la civilisation. (Adresse de la revue : 79, rue Emile Banning, Bruxelles. Abonnement : 20 fr. par an.)

***

The economic Bulletin, publié par l'Association américaine d'économie politique cesse de paraître en ce sens qu'il est appelé à se fondre dans une publication plus étendue qui sera l'*American economic Review*, revue nouvelle correspondant à l'*Economic Journal*, de Londres (*Economic Bulletin*, December 1910, p. 387).

Réunions et congrès.

L. L. Hutchinson a lu une étude intitulée : « The physical characteristics of the Negro » à la deuxième réunion annuelle de l'Académie des sciences de l'Etat d'Oklahoma (*Science*, 6 janvier 1911, p. 40).

***

Le Prof. G. Leighton, du Collège royal de médecine vétérinaire, a fait le 26 janvier 1911, à la Société écossaise d'histoire naturelle, une conférence intitulée « The biology of character ».

***

A l'occasion du Congrès de la Société de psychologie expérimentale, qui aura lieu à Berlin à Pâques en 1912, l' « Institut für angewandte Psychologie und psychologische Sammelforschung » a l'intention d'organiser une exposition qui comprendra les sections suivantes :

1. *Moyens de recherches psychographiques* (exposé des résultats obtenus) : *a*) matériaux pour test et séries de tests ; *b*) questionnaires et listes d'observations psychologiques et psychiâtriques ; carnets de notes pédagogiques.

2. *Documents intéressants au point de vue psychologique*, provenant d'enfants et d'adultes, d'hommes et de femmes, de normaux, d'anormaux et de surnormaux, de primitifs, d'illettrés, de médiums, etc. On rangera dans cette catégorie : *a*) des productions littéraires ; *b*) des productions musicales (feuilles notées et phonogrammes) ; *c*) des représentations de l'espace (plastique et dessin) ; *d*) des produits techniques.

3. *Modes d'expression* (qui peuvent ou pourraient être utiles au diagnostic psychique) : manuscrits, matériaux pour l'étude de la mimique et des expressions de la physionomie (photogrammes, cinématogrammes), pour l'expression du langage (phonogrammes), pour la phrénologie.

Les personnes qui seraient disposées à envoyer des objets de ce genre à l'exposition sont priées de se mettre le plus tôt possible en rapport avec l'Institut, Kaiserstrasse, 12, Neubabelsberg bei Berlin (*Zeitschrift für angewandte Psychologie*, Bd 4, H. 5, 1911, p. 598).

***

J. E. W. Wallin note, dans *The pedagogical seminary* de décembre, dans un article consacré aux expositions de travaux effectués par des adolescents (*Boys' Expositions*), qu'autrefois il était généralement d'usage, dans les petites villes et les villages, de faire à la fin de l'année scolaire une exposition de travaux des différentes classes. Cet usage est tombé en désuétude, sauf pour certaines branches enseignées dans les écoles, telles que les arts, le dessin, l'écriture, l'économie domestique, etc. Aujourd'hui que la population est industriellement centralisée, il serait nécessaire de faire revivre ces expositions, plus utiles maintenant que jadis, alors que les jeunes gens apprenaient les métiers avec leurs parents. Les enfants des villes, ne travaillant plus chez eux, doivent apprendre leur métier et faire leur éducation dans des écoles d'éducation manuelle ou d'économie domestique. Cela leur permet de devenir non seulement des artisans habiles, mais parfois aussi des inventeurs originaux.

Des expositions résumant l'activité des adolescents d'une ville entière, sans distinction d'école, d'église ou d'autre qualification, telles que celle qui a eu lieu à Cleveland (Ohio) en avril 1910 et que Wallin décrit, sont de véritables bienfaits pour l'adolescence moderne. Elles mettraient fin à d'anciens usages qui survivent dans notre système économique et dirigeraient dans une voie éclairée les efforts industrieux des jeunes gens. Intéresser les garçons et les filles à des entreprises qui font appel à leur jeune imagination et qui les amènent à se consacrer spécialement à un travail déterminé, est la meilleure manière de les sauver d'une vie sans but, sans idée et des mauvaises fréquentations.

Ces expositions stimuleraient l'activité inventive et productive pendant les années où l'esprit est le plus impressionnable et constitueraient une transition naturelle avec le genre de travail auquel l'adolescent devra s'adonner à l'âge adulte. Il apprendrait ainsi plus

tôt que le travail pour être récompensé doit produire du nouveau des choses ayant une valeur intrinsèque.

Par le même moyen, la jeunesse dirigerait son attention sur son propre monde, ses propres idées, ses propres intérêts. Elle démontrerait que l'adolescence n'est pas un *hiatus*, un âge « ingrat », que la nature a placé entre l'enfance et l'age adulte, mais qu'elle possède déjà, autrement qu'en puissance, des qualités d'invention et d'énergie.

***

Dans la séance du mois de décembre 1910, de la Société de géographie commerciale de Berlin (*Zentralverein für Handelsgeographie*), le Dr P. ROHRBACH a traité la question des races dans ses rapports avec la politique coloniale. Il a insisté sur le fait que la conception de la meilleure existence coïncide en général pour le nègre avec la notion du manger et de la subsistance. Jusqu'ici il n'a su créer aucune valeur, aucun produit utilisable pour le commerce mondial. « Le bétail et les bananes sont une malédiction pour l'Afrique. » C'est seulement quand il ne les trouve pas en quantité suffisante, que le nègre se décide à travailler. Deux moyens qui sont souvent réunis peuvent être employés pour faire travailler le nègre au delà de la satisfaction de ses besoins immédiats servant à conserver son existence et assurer sa reproduction : une éducation appropriée et la contrainte économique. Néanmoins, on ne peut dire que l'Afrique soit dépourvue de toute civilisation. Il y a des tribus dont le degré de culture est infiniment plus avancé que celui des Germains au temps de Tacite ou de César. ROHRBACH a examiné à cette occasion le problème de l'origine de notre culture. D'après lui, c'est la lutte pour la vie, l'aspiration vers le bien-être qui ont amené le progrès. Tout ce que nous produisons en plus de nos besoins, nous le capitalisons ; notre culture est le surplus capitalisé de ce que nous produisons au delà de ce qui est nécessaire à assurer notre « minimum ». C'est l'inquiétude matérielle et morale qui a créé notre culture. L'absence d'une inquiétude correspondante caractérise la mentalité nègre. La race blanche s'est élevée vers la culture, parce qu'elle possède un sens de l'idéal qui se manifeste dans des œuvres littéraires telles que le « Niebelungenlied », nées du sang et de la barbarie. Les idées de fidélité, d'amour, d'attachement au sol natal ne sont pas étrangères aux plus anciens poèmes de l'Asie et de l'Europe. Nous ne trouvons rien ou presque rien de semblable dans les légendes de l'Afrique. D'autre part, l'esclavage a disparu de nos régions par suite de la longue période de paix due à l'Empire

romain et aussi parce que les esclaves ne se multipliaient plus. En Afrique, il y a toujours des esclaves qui se reproduisent régulièrement. De tout cela, Rohrbach conclut que le nègre est inférieur. Si la reconnaissance, l'attachement, l'obéissance ne lui font pas défaut, il possède peu de discipline morale. Nulle part, la femme ne se trouve dans une situation aussi inférieure qu'en Afrique. A la suite de cet exposé, le Dr Jannasch fit observer que la race noire ne manque pas d'idéalisme. Pour lui, la raison du peu de progrès de la culture africaine en ces dernières années, serait plutôt à rechercher dans les conditions géographiques générales du continent noir. Les échanges répétés qui se sont produits entre les peuples de l'Europe civilisée ont manqué aux noirs. L'introduction brusque de la civilisation européenne chez les nègres n'a servi ceux-ci en rien. Ils ne la comprennent pas. Jannasch croit que le nègre est susceptible de se développer et qu'il est possible de lui enseigner à travailler (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 1911, n° 2).

***

Suivant l'*Anthropologie*, la quatrième Conférence internationale de génétique aura lieu à Paris, du 18 au 23 septembre 1911, sous les auspices et dans les locaux de la Société nationale d'horticulture de France. Les séances du congrès seront présidées par Y. Delage, membre de l'Institut, professeur à la Faculté des sciences. Le programme comporte les problèmes relatifs à l'hérédité mendélienne, à la mutation et toutes les questions se rapportant à la variation et à la transmission des caractères chez les êtres vivants. « On conçoit sans peine l'intérêt que présentera ce congrès, aussi bien pour les anthropologistes que pour les zoologistes et les botanistes. »

Le comité de patronage, présidé par le Dr Viger, sénateur, président de la Société nationale d'horticulture de France, comprend nombre de notabilités du monde scientifique. Le secrétaire est P.-R. de Vilmorin, 66, rue Boissière, à qui la correspondance doit être adressée (l'*Anthropologie*, novembre-décembre 1910, p. 726).

Concours.

On trouve dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, de janvier 1911, le programme des prix à décerner en 1911 et les années suivantes.

Nous en extrayons ce qui suit :

L'Académie rappelle qu'elle a proposé, pour l'année 1913, le sujet suivant :

« Influence de la législation contemporaine en France sur le rôle « économique de la famille. »

Le prix est de la valeur de *4,000 francs*.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le *31 décembre 1912, terme de rigueur* (p. 76).

L'Académie rappelle également qu'elle a proposé, pour l'année 1912, le projet suivant :

« Les divers éléments au moyen desquels peuvent être réglés les « comptes internationaux. »

Le prix est de la valeur de *4,000 francs*.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le *31 décembre 1911, terme de rigueur* (p. 76).

L'Académie propose, pour l'année 1911, le sujet suivant :

« De l'accroissement de la production de l'or dans le dernier « quart de siècle. De l'emploi des quantités produites et de l'in- « fluence de cette production sur les relations économiques. »

Le prix est de la valeur de *4,000 francs*.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le *31 décembre 1913, terme de rigueur* (p. 76).

L'Académie propose, pour l'année 1914, le sujet suivant :

« Rechercher les applications du principe de la participation aux « bénéfices en francs depuis le milieu du XIX[e] siècle jusqu'à l'heure « présente ; exposer les systèmes suivis et les causes du succès et « des échecs. »

Ce n'est pas une œuvre théorique, mais une enquête pratique que l'Académie demande aux concurrents.

Le prix est de la valeur de *1,500 francs*.

Les mémoires devront être déposés au secrétariat de l'Institut, le *31 décembre 1913, terme de rigueur* (p. 81).

* * *

L'Académie royale des sciences morales et politiques de Madrid a mis au concours, pour l'année 1911, les deux questions suivantes auxquelles il est attribué un prix de 2,500 piécettes :

1° « Le renchérissement de la vie dans les principaux pays d'Eu- « rope et spécialement en Espagne ; ses causes ; »

2° « Le droit coutumier et l'économie populaire. » (La *Ciencia tomista*, janvier-février 1911, p. 435.)

Travaux projetés. Chaque année, l'Association britannique pour l'avancement des sciences nomme des commissions spéciales ou confirme les pouvoirs de commissions déjà instituées en vue de recherches déterminées et d'ordre scientifique. *The Yearbook of scientific and learned societies* (London, Griffin C°), paru en 1910, indique les commissions créés en 1909 au Congrès de Winnipeg. Nous citons les suivantes :

a) *Commissions subsidiées :*

Pour permettre à D. Laurie de faire des expériences sur l'hérédité. Secrétaire, D. Laurie : 15 livres.

Étude du montant et de la répartition des revenus (autres que les salaires) inférieurs à la limite d'exemption de l'*income-tax* dans le Royaume-Uni. Secrétaire, A. L. Bowley : 15 livres.

Pour préparer une nouvelle édition des *Notes and Queries in anthropology*. Secrétaire, le Prof. J. L. Myres : 40 livres.

Pour fouiller des sites néolithiques dans la Grèce du Nord. Secrétaire, le Prof. J. L. Myres : 5 livres.

Pour étudier la fatigue mentale et musculaire. Secrétaire, W. Mac Dougall : 10 livres.

Pour l'étude expérimentale de l'hérédité. Secrétaire, A. G. Tansley : 30 livres.

b) *Commissions non subsidiées :*

Pour organiser des recherches anthropométriques dans les îles britanniques. Secrétaire : M. J. Gray.

Pour faire des recherches archéologiques et ethnologiques en Sardaigne. Secrétaire, le Prof. R. C. Bosanquet.

Pour faire rapport sur des recherches archéologiques en Afrique orientale anglaise. Secrétaire A. C. Haddon.

Pour établir un système de mesure des caractères mentaux. Secrétaire, J. Grey.

Enquête sur l'ethnographie du Canada. Secrétaire, E. S. Hartland.

Pour faire des recherches et présenter un rapport sur les méthodes et les résultats de l'étude des facteurs psychiques et physiques qu'implique l'éducation. Secrétaire, le Prof. J. A. Green.

* * *

Depuis le 1er septembre 1910, le gouvernement canadien a entrepris l'étude systématique des races indigènes, des civilisations et des langues du Canada.

Le Dr Sapir, précédemment professeur d'anthropologie à l'Uni-

versité de Pensylvanie, a été chargé de ce travail, qui ressemblera, naturellement sur une plus petite échelle, à celui du Bureau d'ethnologie américain et à celui du Musée des États-Unis. Le titre officiel du Dr Sapir est celui d' « Ethnologiste et anthropologiste du service géologique du Canada ». Le Dr Sapir a passé la fin de l'année 1910 à étudier les Nootka de l'île de Vancouver. (*American Anthropologist*, juillet-septembre 1910, pp. 477-478.)

***

La revue *Zeitschrift für pädagogische Psychologie und experimentelle Pädagogik* dont il est question ci-dessus, annonce la publication prochaine des articles suivants :

Dr Th. Altschul (Prag) : « Ermüdungsmessungen. »

Prof. Dr Fr. Baumann (Berlin) : « Arbeit und Spiel. »

Dr O. Boodstein (Elberfeld) : « Problematische Naturen mit Rücksicht auf ihre erziehliche Behandlung im jugendlichen Alter. »

H. Braeckmann : « Zur Physiologie und Psychologie des Absehens ».

Dr Baron Cay v. Brockdorff (Sophienlust) : « Die Anfänge des philosophischen Verständnisses bei reiferen Schülern. »

Max Buchheim (Leipzig) : « Der Humor des Kindes, seine Entwicklung, seine typischen Ausbildungen und seine pädagogische Berücksichtigung. »

Prof. Dr E. Claparède (Genf) : « Tierpsychologie und Pädagogik. »

H. Denzer (Worms) : « Fehler bei der Auffassung zwei- und dreidimensionaler Raumgebilde nach Erfahrungen im Werkunterricht. »

Prof. Dr Dittrich (Leipzig) : « Schulgrammatik und Psychologie. »

H. Eberwein (Leipzig) : « Zur Analyse freier Schülerzeichnungen. »

Prof. Dr Eggert (Frankfurt) : « Uebungsgesetze im fremdsprachlichen Unterricht. »

Prof. Th. Elsenhaus (Dresden) : « Selbsttätigkeit und Anlage. »

Privatdozent Dr A. Ficher (München) : « Berufs- und Allgemeinbildung ». — « Die Rolle der Einfühlung in der psychischen Entwicklung des Kindes. »

Privatdozent Dr M. Frischeisen-Köhler (Berlin) : « Einige besondere Probleme der Persönlichkeitsbildung. »

Dr Th. Fritzsche : « Versuchsschulen in achtzehnten Jahrhundert. »

Prof. Dr H. Gaudig (Leipzig) : « Die Bedeutung der Reflexion des Schülers für die Bildungsarbeit der Schule. »

Dr Paul Gedan (Leipzig) : « Das imitative Verhalten des Kindes in den ersten Lebensjahren. »

Dr jur. A. Hellwig (Berlin) : « Kind und Aberglauben. »

A. Henseling (Enrisweiler) : « Die pädagogisch- psychologischen Grundlagen des Religionsunterrichtes. »

Privatdozent Dr M. Isserlin (München) : « Suggestion und Erziehung. »

Dr J. K. Kreibig (Wien) : « Wiederholung des Fechnerschen Versuches über die Wohlgefälligkeit der Viereckte. »

P. Krueger (Leipzig) : « Religionsunterricht und Religionspsychologie ». — « Die Entwicklung des religiösen Gefühls in den mittleren Schuljahren. »

Privatdozent Dr A. Leclère (Bern) : « Kinderpsychologie und Psychotherapie. »

Prof. Dr R. Lehmann (Posen) : « Ueber ästhetische Erziehung »; « Koedukation. »

Privatdozent Dr Th. Lessing (Hannover) : « Ueber Erythophobie im Kindesalter. »

Lindemann (Leipzig) : « Ueber die ästhetische Wirkung der Farbe bei Kindern. »

Prof. Dr E Meumann (Leipzig) : « Experimentelle Pädagogik und Schulreform. »

Prof. Dr W. Munch (Berlin) : « Schülertypen. »

Privatdozent Dr H. Rupp (Berlin) : « Ueber einige Fragen der Gedächtnisforschung. »

Privatdozent Dr W. Specht (München) : « Character und Milieu. »

Dr med. H. Stadelmann (Dresden) : « Biologie und Geistesbildung. »

Dr R. Trankmann (Leipzig) : « Die psychologischen Grundlagen der Landschaftsschilderung im geographischen Unterricht. »

Prof. Dr A. Witasek (Graz) : « Gedächtnisuntersuchungen »

Nelly-Wolffheim (Berlin) : « Kindheitseindrücke in ihrer Nachwirkung auf das Seelenleben Erwachsener. »

Enseignement.

L. Franchet a fait, à l'École d'anthropologie de Paris, une série de conférences sur la « Technologie céramique au point de vue archéologique et ethnographique ».

Les conférences devaient avoir lieu dans l'ordre suivant :

Études des argiles; terres employées par les peuples primitifs.

Composition de la pâte dans les poteries primitives. Bases de la technique chez les différents peuples.

Origine des différents procédés de façonnage et de décoration.

Le décor chez les peuples préhistoriques. Les matières décorantes. Origine des glaçures.

La cuisson. Origine des fours. Éléments de classification. (*Revue scientifique*, 7 janvier 1911, p. 24.)

***

Au Collège de France, P. Leroy-Beaulieu, professeur d'économie politique, traite : 1° de la population (tendances des peuples primitifs, tendances des peuples civilisés); 2° des doctrines socialistes sous la Restauration et sous le gouvernement de juillet.

E. Levasseur, professeur de géographie, histoire et statistique économiques, ancien président de l'Institut international de sociologie et de la Société de sociologie de Paris, fait l'histoire des grandes compagnies de commerce en France et des colonies françaises avant 1879.

G. Renard, professeur d'histoire du travail, étudie : 1° l'enfant dans l'industrie moderne ; 2° les transformations techniques de l'industrie moderne et leurs conséquences économiques.

A. Loisy, professeur d'histoire des religions, examine le sacrifice dans les anciennes religions de la Perse, de la Grèce et de Rome.

J. Izoulet, professeur de philosophie sociale, continue à parler de la Révolution française d'après un ambassadeur américain.

A. Le Chatelier, professeur de sociologie et sociographie musulmanes, décrit les institutions économiques du monde musulman.

C. Jullian, professeur d'histoire et antiquités nationales, élucide les origines de la civilisation du métal en France.

H. Bergson, professeur de philosophie moderne, traite de la personnalité.

Capitan, chargé du cours d'antiquités américaines (fondation Loubat), expose la sociologie et l'ethnographie du Mexique au moment de l'arrivée des Espagnols.

E. Fuster, membre de la Société de sociologie de Paris, vient d'être chargé d'un cours d'assurances sociales (fondation Mayen); il étudiera les problèmes des assurances sociales, en particulier les retraites ouvrières (*Revue internationale de sociologie*, décembre 1910, p. 858).

Personalia. Le Dr W. Strohmayer a été nommé professeur extraordinaire de psychiâtrie et de neurologie à l'Université de Iéna (*Die Umschau*, 21 janvier 1911, p. 83).

J. L. Coulter, attaché au *Bureau of the census* à Washington D.C comme spécialiste en statistique agricole, a été nommé professeur (*lecturer*) d'économie agraire à l'Université George Washington (*The economic Bulletin*, décembre 1910, p. 393).

E. H. Vickers, qui a enseigné pendant dix ans l'économie politique à l'Université Keiogijuku (Japon), a été nommé professeur d'économie politique et de sociologie à l'Université de l'État de West Virginia (*The economic Bulletin*, décembre 1910, p. 398).

R. R. Marett a été nommé lecteur (*reader*) de sociologie et d'anthropologie à l'Université d'Oxford, où il remplace E. B. Tylor, démissionnaire (*American Anthropologist*, 1910, n° 3, p. 480).

W. G. Beach, qui a professé pendant plusieurs années l'économie politique et l'histoire économique au collège de l'État de Washington, a été nommé professeur de science sociale à l'Université de Washington (*The Economic Bulletin*, décembre 1910, p.390).

L'Université Fisk a introduit dans le programme de la section d'économie politique et de sociologie des cours pour l'étude de la méthode dans les recherches scientifiques, en vue de recherches de l'espèce qui vont être entreprises sur les conditions de la population noire. Le Dr G. E. Haynes a été nommé professeur adjoint de sociologie et s'occupera spécialement de ces matières (*Journal of educational psychology*, janvier 1911, p. 49).

W. E. B. Du Bois a donné sa démission de professeur de sociologie à l'Université d'Atlanta pour se consacrer entièrement à l'œuvre de la « National Association for the advancement of the Coloured People » (20, Vesey street, New-York) constituée récemment dans le but de protéger les nègres et de montrer le danger que le traitement qu'on leur fait subir offre pour la démocratie américaine (*The economic Bulletin*, décembre 1910, p. 396).

Notices bio-bibliographiques.

Sales y Ferré, professeur à l'Université de Madrid est décédé le 10 décembre. Il enseignait l'histoire moderne et la sociologie. Il laisse des travaux importants, notamment : *Unos comentarios a lo historia natural del hombre por Quatrefages* (1874); *Filosofia de la muerte* (1877); *Prehistoria y origen de la civilizacion* (1880); *el hombre primitivo y las civilizaciones orientales* (1881); *Historia general* (1884); *Tratado de sociologia* (1891-1895-1897); *Historia de Europa en el siglo XIX* (1900-1901); *Funcion del socialismo en la transformacion actual de las naciones* (1902); *Causas de nuestra decadencia* (1902); *Nuevos fundamentos de la moral* (1907); *La transformacion del Japon* (1909); *Problemas sociales* (sous presse) (*La ciencia tomista*, janvier-février 1911, pp. 441-442).

* * *

Le 25 novembre 1910 est décédé le Rév. R. Flint, bien connu par ses ouvrages sur la philosophie de l'histoire. Il était né en 1838. Après avoir fait ses études à Glascow et exercé les fonctions de ministre paroissial, il succéda au Prof. Verrier dans la chaire de philosophie morale et d'économie politique à l'Université de Saint-Andrews. En 1876, il fut nommé « professor of Divinity » à l'Université d'Édimbourg, poste qu'il occupa jusqu'en 1903. Il a publié : *Christ's Kingdom on earth* (1865); *Philosophy of history in Europe* (1874); *Theism* (1877); *Anti-theistic theories* (1879); *Vico* (1884); *Historical Philosophy in France* (1894); *Socialism* (1894, 2e éd. 1908); *Sermons and addresses* (1899); *Agnosticism* (1903); *On theological, biblical and other subjects* (1905). Il a collaboré à *Encyclopaedia britannica*, *Schaff's theological Encyclopaedia*, etc. Boutroux lui consacre une notice dans les *Séances et travaux de l'Académie des sciences morales et politiques*, janvier 1911, pp. 90 92).

Réunions

des Groupes d'études.

Réunions des groupes d'études.

Groupe d'études sociologiques.

Réunion du 12 janvier.

M. De Decker fait une communication sur « Les débuts de la civilisation en Égypte ».

Il se propose de traiter son sujet d'une manière générale, à la lumière des fouilles des dernières années, et puis de parler plus spécialement de l'origine de l'écriture et du calendrier ; c'est l'invention de l'écriture surtout qui explique le développement précoce et rapide d'une vraie civilisation dans la vallée du Nil. Comme le dit de Morgan (*Les premières civilisations*, p. 330), les premiers hommes qui parvinrent à la notion de l'écriture, sous quelque forme que ce fût, prirent sur les autres une telle avance qu'il fallut des milliers d'années pour que l'équilibre s'établit.

M. De Decker cite les principaux travaux récents sur lesquels sa communication est basée : Flinders Petrie, *Royal Tombs*, t. I et II ; Capart, *Débuts de l'art en Égypte* ; Ed. Meyer, *Geschichte des Altertums*, t. I ; de Morgan, *Les premières civilisations* ; Schneider, *Kultur und Denken der alten Aegypter*. Ces travaux se trouvent à l'Institut.

C'est pendant les quinze dernières années que les fouilles ont été particulièrement fructueuses pour l'étude de l'Égypte et aussi de la Babylonie primitives ; la question de l'origine orientale de notre civilisation présente incontestablement un intérêt sociologique.

M. De Decker rappelle rapidement, pour la Babylonie, la question des Sumériens primitifs, inventeurs de l'écriture cunéiforme, et des Accadiens-Sémites postérieurs, qui ont adapté à leur langue la trouvaille des Sumériens ; il rappelle aussi la découverte faite par de Morgan, à Suse, du fameux *Code d'Hammourabi*, qui, pour ses rapports avec la Bible, a donné lieu à tant de controverses, ainsi que les monuments relatifs aux principaux prédécesseurs d'Hammourabi à Sargau, Naramsin (*stèle de la victoire*), Goudéa, Faunatoum (*stèle des vautours*). Une reproduction de la *stèle de la victoire* et des reproductions des principaux monuments de l'Égypte primitive, qui font l'objet essentiel de la communication, sont mises sous les yeux des auditeurs.

Avant les fouilles des dernières années, on était relativement bien informé sur l'époque de l'*Ancien Empire* en Égypte; même la 3e dynastie était sortie de l'ombre légendaire; grâce aux données des grandes pyramides de Gizeh (4e dynastie : Chéops, Chéphren, Mykérinos, etc.) et des pyramides à degrés de Sakkara (3e dynastie : Zoser I, Zoser II, etc.), on remontait historiquement jusque l'an 3000 avant J.-C. : la chronologie est celle d'Ed. Meyer. Mais les deux premières dynasties, celles des rois de Thinis, antérieurs aux rois de Memphis, gardaient un caractère mythique, malgré les données de l'historien gréco-égyptien Manéthon, et de la table du roi Séthi I, trouvée à Abydos, et contenant soixante-seize noms, parmi lesquels ceux des premiers princes égyptiens : Ménes, Athotis, Usaphais, Miebis, etc.

Aujourd'hui, grâce aux recherches d'Amélineau, de Morgan, Quibell, Flinders Petrie dans les environs présumés de Thinis, au nord de Thèbes, les rois des deux premières dynasties antérieures à l'an 3000 sont acquis au domaine de l'histoire; on doit ce résultat aux fouilles faites particulièrement à Abydos, à Négada et à Hiéracoupolis; selon toute apparence, de Morgan a même retrouvé à Négada le tombeau de Ménes, le fondateur de la 1re dynastie; à Hiéracoupolis, Quibell a découvert des monuments d'un roi Narmer, qui, selon Ed. Meyer, est prédécesseur de Ménes et qui était déjà maître de toute l'Égypte; même les mystérieux serviteurs d'Hor (dieu faucon), que la légende égyptienne place avant l'avénement des dynasties, ne se soustraient plus à l'investigation historique.

Avant ces découvertes, diverses hypothèses avaient cours sur cette grande et belle civilisation égyptienne qui, à l'époque des pyramides, apparaissait avec un caractère de développement spontané; l'hypothèse la plus vague, qui a encore ses adeptes aujourd'hui, était celle d'une civilisation d'emprunt : la culture pharaonique serait due surtout à l'influence asiatique. L'évolution égyptienne apparaît maintenant comme fondamentalement autochtone, ce qui n'exclut pas les inter-influences entre les civilisations babylonienne et égyptienne, qui étaient en somme trop rapprochées (cf. la distance entre la Belgique et l'Espagne) pour que, malgré le désert arabique, on puisse nier l'existence de certains rapports.

Déjà avant les découvertes d'Abydos et des tombes des premiers rois, on avait trouvé en Égypte des restes certains de l'âge de la pierre; mais, comme on n'entrevoyait nulle liaison entre cet âge de la pierre et la brillante civilisation de l'époque des pyramides, on écarta résolument de l'histoire de l'Egypte les stades paléolithique

et néolithique; encore en 1895, l'égyptologue DE ROUGÉ (*Origine de la race égyptienne*) écrivait qu'on devait écarter du débat la constatation d'une époque préhistorique et la découverte de gisements de silex taillés, ces instruments ayant été employés pendant toute la durée de l'empire égyptien! L'année suivante, en 1896, parut l'excellent livre de DE MORGAN, *Recherches sur les origines de l'Égypte*, dans lequel étaient spécialement consignés les résultats des recherches à Négada et à Ballas, et qui établit une fois pour toutes l'existence du préhistorique égyptien.

Les fouilles d'Abydos et d'Hiéracoupolis, qui, relatives aux débuts historiques de l'Égypte, ont ensuite révélé une civilisation énéolithique (pierre et cuivre), sont venues combler à souhait la lacune entre le préhistorique et l'ancien empire; l'évolution apparaît maintenant comme propre et continue. Ce qui est frappant, c'est la co-existence de l'énéolithique comme culture matérielle avec l'hiéroglyphie déjà en majeure partie phonétisée comme culture intellectuelle.

M. DE DECKER distingue, d'après les résultats actuels de la science, le préhistorique de Négada, le protohistorique de Narmer et des serviteurs d'Hor, le stade historique de Ménes et des deux premières dynasties. De chacune de ces périodes, il montre des reproductions de spécimens, tendant à prouver la culture progressive; pour le préhistorique : pointes de lance en silex taillé, couteaux en silex avec manche en or ou en ivoire, vases en forme d'animaux avec ou sans représentations figurées et la plupart du temps avec marques de poterie; pour le protohistorique : grande tête de massue du roi Narmer, palettes en schiste ardoisée, où, en léger relief, apparaît la figuration d'un champ de bataille, d'une scène de chasse, des exploits victorieux de Narmer; pour le stade historique des I^res^ dynasties : plaques d'ébène et d'ivoire, ainsi que cylindres avec hiéroglyphie primitive.

M. DE DECKER attire surtout l'attention sur la massue de Narmer et sur les grands objets votifs qui constituent les palettes en schiste du protohistorique, parce qu'on y trouve des représentations dont le but essentiel est narratif et non pas décoratif; ces représentations veulent avant tout être traduites en mots; c'est le cas pour la figuration du champ de bataille, où la force royale est symbolisée par un lion mordant l'ennemi; c'est le cas pour la scène de chasse où tout est ordonné en vue du récit des événements; c'est le cas pour la tête de massue, où le butin en esclaves et en bétail est pictographiquement énuméré; c'est le cas surtout pour celle des

palettes de schiste qui retrace une expédition glorieuse du roi Narmer : on y voit notamment la prise d'une ville représentée symboliquement par des remparts (cercle incomplet au milieu duquel gisent des pierres) qui sont battus en brèche par la force du vainqueur (un taureau) ; ce sont les remparts d'un ennemi vaincu et humilié (homme nu placé horizontalement sous la figuration du rempart) ; on y voit encore le faucon, symbole du roi, au-dessus d'un dessin figurant un nombre très élevé, qui lui-même est placé au-dessus d'une tête d'ennemi ; un ruban, symbole de la dépendance, part de la patte du faucon et va rejoindre la figure de l'ennemi : cette figuration des idées est très claire et est un témoignage précieux des efforts intellectuels des Égyptiens primitifs pour arriver à une représentation de plus en plus parfaite et de plus en plus simplifiée de la pensée humaine. De pareils documents nous replacent aux premiers stades de l'invention de l'écriture hiéroglyphique, qui, sans aucun doute, a débuté par une pure pictographie pour revêtir un caractère de plus en plus symbolique (les monuments dont il est question ci-dessus sont reproduits par CAPART, *Débuts de l'art en Égypte*).

M. DE DECKER place ici des considérations générales sur la naissance et la propagation des divers systèmes d'écriture, montre comment on sait que le cunéiforme lui-même, malgré les apparences contraires, dérive d'une pictographie. Il caractérise l'hiéroglyphie égyptienne en ce qu'elle est restée un mélange de signes phonétiques et de signes symboliques, et, passant en revue les diverses opinions sur l'origine de l'alphabet grec et latin, il se déclare partisan de la conception traditionnelle : hiéroglyphes, écriture égyptienne hiératique (hiéroglyphie courante devenue de plus en plus linéaire), phénicien, grec, latin ; il appuie cette conception par quelques exemples ; il ne croit ni à la théorie d'EVANS sur l'origine crétoise, ni à celle de DE MORGAN sur l'origine asiatique, ni à l'hypothèse de PETRIE, relative à une vaste civilisation méditerranéenne primitive.

Chose curieuse, déjà sur les palettes de schiste analysées ci-dessus, où nous assistons aux premiers essais écrituraux, on trouve des signes hiéroglyphiques purement phonétiques, c'est-à-dire entièrement détachés de la pictographie et du symbolisme ; ainsi, dans un encadrement à la partie supérieure de la palette de Narmer, le *nom* du roi est écrit phonétiquement. M. DE DECKER croit pouvoir expliquer cette particularité : une pictographie de plus en plus symboliste correspond aux efforts croissants des Égyptiens du qua-

trième millénaire avant J.-C. en vue de fixer la pensée humaine; bientôt des simplifications s'établirent, en ce sens que les mots de même consonnance ou de consonnance analogue furent rendus par le même symbole, et que ce symbole gagna ainsi une valeur phonétique fixe, utilisable dans l'écriture en général; ce processus implique le premier germe de l'écriture hiéroglyphique essentiellement phonétique, telle qu'elle nous apparaît déjà dans les inscriptions des grandes pyramides; les premiers stades du phonétisme étant accomplis, un Égyptien a dû faire cette trouvaille géniale, que le langage humain se compose d'un petit nombre de sons toujours les mêmes et qu'il suffiit d'adopter un signe pour chacun de ces sons si l'on veut écrire sans difficulté des mots et des phrases quelconques; c'est ainsi que fut adopté déjà très tôt en Égypte un alphabet de vingt-quatre consonnes, où les signes étaient assez arbitrairement choisis et empruntés au système primitif des mots et des syllabes représentés symboliquement; ce système primitif ne disparut d'ailleurs pas complètement : si le phonétisme devint essentiel, le symbolisme est resté à la base des signes additionnels visant à la précision et à la clarté dans l'expression des idées. Si le perfectionnement progressif ainsi compris est une hypothèse plausible, il n'est pas étonnant que sur les palettes de schiste protohistoriques, on trouve des débuts d'hiéroglyphie phonétique à côté de l'hiéroglyphie symboliste; l'obscurité des hiéroglyphes des deux premières dynasties empêche jusqu'ici de préciser davantage l'évolution initiale de l'écriture égyptienne; or, dès à présent on peut affirmer que bien des signes y représentent, non encore des consonnes, mais des syllabes et des mots; on peut dire avec Schneider (*ouv. cit.*, p. 133) : « *Die Zeit der ersten Dynastien ist die Zeit der Schreibstunden, die Schulzeit des ägyptischen Volkes; am Anfang der vierten Dynastie ist die Schrift fertig.* »

M. De Decker parle ensuite du calendrier égyptien. Il estime que, pour une civilisation naissante, l'existence d'un calendrier bien fixé, qui permet de s'orienter dans le cours des années, des mois et des jours, est un puissant levier de progrès. Se basant sur les calculs astronomiques et chronologiques d'Ed. Meyer, il montre que l'année sothiaque de 365 jours (12 mois de 30 jours et 5 épagomènes) est l'œuvre d'un initiateur qui vivait à On (Héliopolis) en l'année 4241 avant J.-C. Cette date paraît incontestable, quelque étrange que soit une détermination aussi précise pour des siècles si reculés. Il est regrettable que le sol du delta ne présente guère, au point de vue des fouilles fructueuses, les avantages des environs

de Thèbes. Non seulement l'étude du calendrier égyptien, mais aussi celle des origines religieuses de l'Égypte conduisent à l'hypothèse d'une civilisation très ancienne dans la région du delta, aux environs d'Héliopolis et de Busiris. Il ne faut pas oublier que les débuts de la civilisation babylonienne se rattachent aussi aux efforts d'une population devenue sédentaire et agricole dans un pays qui était très fertile, mais ne livrait ses trésors qu'au prix d'habiles travaux d'irrigation et d'endiguement.

Vu l'heure avancée, la communication de M. De Decker n'a pu être suivie que d'un court échange de vues.

R. P.

Groupe d'études de la Sociologie de l'enfant.

(Section de la Société belge de Pédotechnie.)

Réunion du 10 janvier.

Mlle Degand donne communication d'un rapport sur « ce qu'il y a d'imité et de spontané dans les occupations de l'enfant », notamment dans les jeux.

La question de ce qu'il y a d'imité et de spontané est souvent très difficile à résoudre, notamment en ce qui concerne les très jeunes enfants; mais on peut admettre que certaines activités sensorielles (mouvements, exploration des mains et des pieds, de son corps entier) sont spontanés; de l'autre côté, on observe que l'emploi de certains instruments (fourchette, couteau, ciseaux, aiguille, etc.) n'est pas spontané quant à l'emploi approprié de ces outils. Les enfants doivent être initiés par l'adresse, qu'ils imitent ensuite.

Le problème « imitation » est plus clair; car la note différentielle est plus facile à saisir. Ces jeux imités sont influencés, d'une part, par les *événements du jour* (jouer aréoplane, accident de ballon, Peaux-Rouges de l'exposition, affaire Ferrer, inondations de Paris, catastrophe arrivée lors du mariage d'Alphonse XIII, où il était difficile de trouver chaque fois le représentant du personnage antipathique); ils sont influencés, d'autre part, par les *récits donnés à l'école* et par la lecture historique (jouer comtes d'Egmont et de Hornes; Louis XI, Anneessens. etc.), de plus, on constate l'influence des *leçons reçues* (jouer canal de Suez, pêche à la baleine, chasse au tigre, etc.), des *visites de fabriques* (jouer fabrique de chocolat, fabrique de sucre, brosserie, etc.).

Mr Nyns et Mme Michiels ajoutent quelques observations à ce rapport, de même que Mme Nemes, qui parle de la spontanéité dans les jeux, observée chez ses propres enfants (invention de nouveaux jeux).

Mr Menzerath ajoute quelques considérations d'ordre général sur le même problème.

Dans des « jeux de tradition » on observe souvent la spontanéité, là par exemple où le *réglement* est changé suivant les circonstances données; cette spontanéité se montre plus clairement encore dans les *jeux inventés librement*, qui imitent, eux aussi, non pas le code prescrit d'un jeu traditionnel, mais les occupations de la vie même (occupations professionnelles, etc. ou un jeu que l'on pourrait appeler *le jeu du diagnostic,* autrement dit « jouer aux professions »).

La spontanéité, la fantaisie créatrice, est plus aisée à surprendre dans le *jeu sociétaire*; car ici la fantaisie doit créer souvent les *jouets* même. La joie de l'enfant sera d'autant plus grande que la forme de l'objet est très éloignée de l'objet représenté. Nous ne pouvons donc pas nous borner à la constatation et à la description de ces fictions, mais il faut interpréter la position de l'enfant même envers son jouet, c'est-à-dire : interpréter le phénomène psychologique intime du jeu. Cette question est très complexe, nous nous trouvons ici en face du problème principal de l'esthétique — l'art et le jeu ont beaucoup de traits communs — le problème dont Konrad Lange a voulu donner l'explication par son terme *bewusste Selbsttäuschung* (illusion consciente), un terme et une théorie qui ont été vivement combattus par Segal et Lipps. En effet, la « réalité esthétique » est tout autre et elle n'a rien à faire avec la « réalité physique »; et pour le jeu nous trouvons le même phénomène : un morceau de bois est considéré comme étant l'enfant, mieux : il *est* l'enfant. C'est donc à ce phénomène de fantaisie créatrice qu'aboutit au fond l'analyse psychologique.

Une discussion s'engage entre M. Ley et M. De Croly sur la question de ce qui est inné et de ce qui est acquis, question qui a occupé tant de philosophes (Platon, Socke) sans avoir reçu de solution décisive. D'ailleurs, on peut observer des variations dans les jeux d'enfants selon le caractère de l'enfant même.

M. Menzerath : Quant à la définition du terme « jeu » il n'y a pas le moindre doute : on joue quand on exécute une occupation sans autre raison que pour cette occupation même (contraire : le travail); mais en ce qui concerne la « spontanéité » on ne doit pas

chercher ici le trait différentiel de l'originalité absolue : par exemple, avec les vieux morceaux, les vieilles acquisitions, on compose simplement un ensemble dont les détails ne sont pas neufs. C'est du reste toute la question de l'invention en général.

M. Nyns ajoute encore quelques observations, après lesquelles la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine réunion.

M. Smelten lit une communication de M. Favier de Vascoucellos, qui s'est fait excuser, sur les « Foules d'enfants ».

Dans une étude de 1903, l'auteur était arrivé à la conclusion que les foules d'enfants sont supérieures au point de vue moral et intellectuel, à l'enfant, pris individuellement. L'étude psychologique et physiologique de l'enfant est relativement avancée, mais le point de vue social dans l'étude de l'enfant a été assez négligé ; or, la vie sociale a la plus grande importance pour le développement intégral de l'enfant. C'est dans les foules scolaires, surtout dans les foules d'enfants qui jouent que la vie infantile se manifeste en très grande partie. Nous posons donc les deux problèmes suivants : Quelle est la psychologie de l'enfant en rapport avec ces foules et quelle est la caractéristique sociologique, le trait distinctif de ces foules ?

Les foules d'enfants suivent une hiérarchie bien distincte, et chaque enfant a dans l'ensemble son travail spécial. Le jeu collectif représente un organisme bien coordonné vers un but arrêté, déterminé par son meneur et exécuté en commun.

L'auteur distingue deux sortes de jeux : les uns *officiels*, ce sont les jeux dans les jardins d'enfants, écoles ou collèges ; les autres *irréguliers*, qui sont improvisés au hasard. Le premier groupe serait plus imitatif, plus émotionnel qu'intellectuel ; les autres seraient plus originaux, plus inventifs, parce que libres.

Mais la différence principale est autre : il faut distinguer des foules scolaires les *foules collégiennes*, c'est-à-dire les foules des établissements d'éducation où les élèves sont nourris et logés. Tandis que les foules de jeu ne durent que pendant le jeu même, les foules de collège persistent encore après, et les manifestations sociales de ces dernières sont plus claires et précises. D'un autre côté, la composition des foules de jeu est beaucoup plus hétérogène, et par conséquent, elles sont plus intelligentes que les foules homogènes des collèges. Et si la foule de jeu est plus intellectuelle, la foule du collège est plus affective, plus sentimentale et émotionnelle, qualités qui se manifestent surtout lors des fêtes religieuses ou

autres au collège. Cette foule-là est médiocre, intellectuellement et moralement inférieure à la foule des écoles, et cette médiocrité est la conséquence de la vie anormale en commun d'un groupe d'enfants qui sont en contact permanent sans sortir de l'établissement.

Vu l'heure avancée, la discussion de cette communication est renvoyée à la prochaine réunion.

P. M.

Groupe d'études psychologiques.

Réunion du 5 janvier.

M. MENZERATH informe le groupe que deux psychologues, PFUNGST et KOFFELER, ont fait l'examen du chien Don, qui aurait pour particularité d'articuler sept mots et de les appliquer en connaissance de cause. Le rapport sur cet examen paraîtra incessamment. PFUNGST ayant dévoilé la supercherie du fameux cheval « der Kluge Hals », on peut avoir confiance dans les résultats de son étude.

M. MENZERATH donne ensuite quelques renseignements sur les écoles d'aveugles en Allemagne. Elles sont organisées sur le même type que les écoles françaises. En Belgique, les écoles d'aveugles sont encore associées aux écoles de sourds-muets; ce qui est absurde, parce que la psychologie de ces deux types est essentiellement différente. Les écoles d'aveugles en Allemagne pratiquent le système de la co-éducation des sexes. Il en est de même dans les écoles de sourds-muets ou dans les écoles de normaux à la campagne. Ce sont les seuls cas où la co-éducation soit pratiquée en Allemagne. Il existe chez les aveugles allemands un mouvement social intéressant. Une revue bi-mensuelle, *Die Neue Zeit*, est publiée sous la direction du Dr KOLM et de M. BARON. C'est une publication socialiste, écrite par des aveugles, en caractères Braille. A ce mouvement s'oppose l'action anti-socialiste, dirigée par le capitaine LUTHMER, aveugle lui-même à la suite d'un accident de manœuvre. Il y a quinze jours a été fondé à Brunswick un athénée pour aveugles.

M. MENZERATH parle ensuite de la colonie d'aveugles *Vata Luminoasa,* fondée par la reine de Roumanie, près de Bucharest. On avait projeté d'y réunir tous les aveugles de Roumanie et d'y fonder un village d'aveugles, capables de gagner leur vie d'une manière indépendante. La colonie ayant été mal administrée a fait faillite et a été reprise par l'État roumain.

M. De Craene fait des objections quant à l'idée qui a guidé les fondateurs de la colonie. Il ne voit pas ce que les aveugles peuvent gagner à être retirés du milieu des voyants où ils bénéficient des sensations qui leur sont transmises.

M. Menzerath rend compte ensuite d'une étude de Wreschner, sur la mémoire et des études de Karl Pelman, et de Hübner, sur le suicide. (Ce dernier conclut que les aliénés entrent pour une proportion de 30 à 40 p. c. dans les suicides.) Il y joint une analyse d'une étude de Jung sur le suicide chez les écoliers. Il résume ensuite un travail de Specht : *Zur Analyse der Arbeitskurve*, et signale la publication du *Rapport du IVe Congrès de psychologie expérimentale.*

R. P.

* * *

Réunion du 19 janvier.

M. Menzerath rend compte de l'ouvrage du Dr Toulouse sur Poincaré. Les expériences sont anciennes; elles ont déjà été appliquées lors de l'étude sur Zola. La technique n'en a pas été développée. Le livre sur Zola était supérieur à celui-ci. L'auteur y était mieux préparé parce qu'il connaissait davantage l'œuvre de Zola; d'autre part on y trouvait des indications plus spéciales.

L'étude de l'hérédité ne donne rien de bien marquant. Le développement de l'enfance est assez normal. L'examen physique ne donne rien de particulier. Le sens de l'ouïe est normal pour une oreille et anormal pour l'autre. La vue n'a rien d'extraordinaire. Le sujet présente le phénomène de l'audition colorée. La mémoire présente des caractères très particuliers. Le sujet n'est ni visuel ni auditif, mais plutôt moteur. Cependant il peut devenir visuel et il le devient dans ses rêves. Dans ces observations, on a la sensation que l'auteur se rend compte de la banalité des formes de réaction de son sujet et qu'il tente de l'embellir. Il a cette particularité d'être un musculaire très inférieur. On remarque qu'il fait de bons calculs mentaux, même difficiles. En somme, le livre n'apporte que très peu de choses sur l'intimité de la psychologie de Poincaré. On n'y trouve aucun renseignement sur l'organisation de son travail et sa vie intérieure. On voit que les points les plus intéressants ne sont pas abordés et, pour tout dire, l'étude est une déception parce qu'elle porte sur des activités où les réactions ne décèlent rien de ce qui fait le profil du génie.

M. Menzerath termine en proposant de mettre à l'ordre du jour des études du groupe la *Psychologie du génie*.

R. P.

BIBLIOGRAPHIE PSYCHOLOGIQUE

par P. Menzerath

présentée à la réunion de janvier 1911.

PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE.

1. Mc Cabe, Joseph : *The Evolution of Mind.* (London, 1910, 287 pages, 7 francs.)

Table des matières :

2. Baumel, Johannes : *Das Bewusstsein.* Synthesis. Sammlung historischer Monographien philosophischer Begriffe. Heidelberg, Winter 1910, 250 pages, 3.40 Mk.)

3. Mac Dougal, D. T. : *Organic Response.* (Science, janvier 1911, pp. 94-101.)

4. Varisco, Bernardino : *Das Subjekt und die Wirklichkeit.* (Logos, Internationale Zeitschrift für Philosophie der Kultur, vol. I., n° 2, Tübingen, 1910, pp. 197-206.)

5. Moore, G. E. : *The Subject-Matter of Psychology.* (Proceed of the Aristotelian Society, vol. X, 1909-1910, pp. 36-62.)

6. Hicks : Mr G. E. Moore on « *The Subject-Matter of Psychology.* (Proceed. of the Aristotelian Society, vol. X, 1909-1910, pp. 232-288.)

7. Lalande, A. : *L'idée de vérité d'après W. James et ses Critiques.* (Revue philosophique, 36e année, n° 1, Paris 1911, pp. 1-26.)

8. Brown, William : *Epistemological Difficulties in Psychology.* Proceed. of the Aristotelian Society, vol. X, 1909-1910, pp. 63-76.)

9. Necchi, Lodovico : *Associazionismo e Psicologia.* (Rivista di Filosofia Neo-Scolastica, 20 déc. 1910, pp. 665-674.)

10. Martin-Guelliot, René : *De l'illusion d'expérience intégrale ou « illusion de totalité ».* (Le Spectateur, IIIe année, nº 20, Paris, 1911, pp. 5-22.)

11. Renauld, J. : *Note sur la déduction et l'induction, et la querelle du syllogisme.* (Le Spectateur, IIIe année, nº 20, Paris, 1911, pp. 35-39.)

12. Goblot, E. : *Sur l'induction en mathématiques.* (Revue philosophique, 36e année, nº 1, Paris, 1911, pp. 65-71.)

13. Pearson, Karl : *On the Constants of Index-Distributions as deduced from the like Constants for the Components of the Ratio, with special Reference of the Opsonic Index.* (Biometrika, vol. III, part. IV, Cambridge, 1910, pp. 531-541.)

14. Everitt, P. F. : *Tables of the Tetrachoric Functions for Fourfold Correlation Tables.* (Biometrika, vol. III, part. IV, Cambridge, 1910, pp. 437-451.)

15. Carr, Wildon : *Bergson's Theory of Instinct.* (Proceed. of the Aristotelian Society, vol. X, 1909-1910, pp. 93-114.)

16. Moore, A. W. : *How Ideas « Work ».* (The Journal of Philosophy, Psychology and Scientific Methods, vol. VII, nº 23, Nov. 1910, pp. 617-626.)

17. Meissner, Otto : *Der Antitheismus der modernen Naturforscher und seine psychologische Erklärung.* (Zeitschrift für Religionspsychologie, Band 4, Heft 9, Leipzig, 1910, pp. 304-308.)

PSYCHOLOGIE EXPÉRIMENTALE.

Bericht über den IV. Kongress für experimentelle Psychologie in Innsbruck vom 19. bis 22. April 1910. Im Auftrage des Vorstandes herausgegeben von Prof. Dr F. Schumann. Leipzig, Barth, 1910, 312 pages.

Ce volume contient entre autres les études suivantes :

18. *G. von Monakow* : Ueber Aufbau und Lokalisation der Bewegungen beim Menschen (pp. 1-28).

19. *M. Geiger* : Ueber das Wesen und die Bedeutung der Einfühlung (pp. 29-73.)

20. *G. Alexander* : Die Funktionen des Vestibularapparates (pp. 74-94).

21. *P. Ranschburg* : Die Ergebnisse der experimentellen Psychopathologie des Gedächtnisses (pp. 95-182).

22. *K. Marbe* : Ueber Gedankenlesen und die Gleichförmigkeit des psychischen Geschehens (pp. 185-188).

23. *C. Spearman* : Eine neue Korrelationsformel (pp. 189-191).

24. *O. Lipmann* : Visuelle Auffassungstypen (pp. 198-203).

25. *S. Exner* : Bemerkungen zur Frage nach der Vererbung erworbener geistiger Eigenschaften (pp. 203-211).

26. *I. Cohn* : Untersuchungen über Geschlechts- und Altersunterschiede bei Schülern (pp. 219-224).

27. *K. Koffka* : Ueber latente Einstellung (pp. 239-242).

28. *K. Raimann* : Bewusstsein und Intoxication (p. 242).

29. *F. Krüger* : Die ethnologische Methode in der Psychologie (pp. 243-246).

30. *C. Stumpf* und *E. v. Hornbostel* : Ueber die Bedeutung ethnologischer Untersuchungen für die Psychologie und Aesthetik der Tonkunst (pp. 256-269).

31. *A. Marty* : Ueber die Funktion der Casus (pp. 271-274).

32. *St. v. Máday* : Zur Psychologie des Pferdes und des Reitens (pp. 274-275).

Sensations et représentations.

33. Alexander, S. : *On Sensations and Images.* (Proceedings of the Aristotelian Society, vol. X, 1909-1910, pp. 1-33.)

34. Lipp, Otto : *Ueber die Unterschiedsempfindlichkeit im Sehfelde unter dem Einflusse der Aufmerksamkeit.* (Archiv für die gesamte Psychologie, vol. XIX, n°s 3-4, Leipzig, 1910, pp. 313-394.)

Ce travail reprend les expériences bien connues de Wilhelm Wirth de Leipzig.

34. Köhler, Wolfgang : *Akustische Untersuchungen.* IIme partie. (Zeitschrift für Psychologie, vol. 58, n°s 1-2, Leipzig, 1910, pp. 59-140.)

35. Gelb, Adhémar : *Theoretisches über « Gestaltqualitäten ».* (Zeitschrift für Psychologie, vol. 58, n°s 1-2, Leipzig, 1910, pp. 1-58.)

PSYCHOLOGIE DU SENTIMENT.

36. Bridou, V. : *Le rythme affectif* (Revue de Psychothérapie, t. I, nov. 1910, pp. 130-135)

37. Linde, Ernst : *Der Gefühlsintellekt und seine Bedeutung für die Erziehung.* (Zeitschrift für pädagogische Psychologie, Pathologie und Hygiene, XIe année, n°s 11-12, Leipzig, 1910.

PSYCHOLOGIE ESTHÉTIQUE.

38. GEIGER, Moritz : *Zum Problem der Stimmungseinfühlung.* (Zeitschrift für Aesthetik und allgemeine Kunstwissenschaft, Band VI, Heft I, Stuttgart, 1911, pp. 1-42.)

39. WASER, Maria : *Form und Stil in der bildenden Kunst und die ästhetische Lust.* (Zeitschrift für Aesthetik und allgemeine Kunstwissenschaft, Band VI, Heft I, Stuttgart, 1911, pp. 86-118.)

40. BAB, Julius : *Von den sprachkünstlerischen Wurzeln des Dramas.* (Zeitschrift für Aesthetik und allgemeine Kunstwissenschaft, Band VI, Heft I, Stuttgart, 1911, pp. 43-60.)

41. STOCKMAYER, Gertrud : *Ueber Naturgefühl in Deutschland im 10. und 11. Jahrhundert.* (Leipzig, 1910. Thèse de doctorat, 86 pages.)

42. BAGLIONI, S. : *Contributo alla conoscenza della musica naturale.* (Atti della Società Romana di Antropologia, vol. XV, fasc. III, Roma 1910, pp. 313-360.)

43. VERHAEREN, Emile : *L'art social.* (Les Documents du progrès, nov. 1910, pp. 377-379.)

PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL MÉCANIQUE.

44. LAHY, M. : *Recherches sur les conditions du travail des ouvriers typographes composant à la machine dite linotype.* (Bulletin de l'Inspection du travail et de l'hygiène industrielle, 1910, n°s 1-2, pp. 45-103.)

Travail très important pour la psychologie de la fatigue; un résultat notamment est à remarquer : c'est que les processus supérieurs (attention, mémoire) ne sont pas influencés par la fatigue, comme le sont les processus inférieurs, les réflexes, etc. Ces résultats ne s'accordent pas avec ceux obtenus par le D^r^ v. WAYENBURG sur des écoliers.

Sommeil et rêve.

45. VERONESE, Fr. : *Versuch einer Physiologie des Schlafes und des Traumes.* (Uebersetzung des in der « Rivista Sperimentale di Freniatria » erschienenen italienischen Originals. Leipzig und Wien, Deuticke, 1910, 87 pages, 2 marks.)

Mémoire.

46. WRESCHNER, Arthur : *Das Gedächtnis im Lichte des Experiments.* (2. vermehrte Auflage, Zürich, Füssli, 77 pages, 1 mark.)

Mise au point des résultats obtenus par l'expérimentation sur la mémoire. La méthode d'EBBINGHAUS (syllabes dépourvues de sens)

ne me semble du reste pas correspondre aux faits réels ; car on ne doit pas oublier que la mémoire est une fonction essentiellement affective, laquelle ne se constate jamais par cette méthode-là.

PSYCHOLOGIE DE L'INTELLIGENCE.

47. BRUNSCHVICG, M. : *Les fonctions de la raison.* (Bulletin de la Société française de philosophie, 10e année, n° 6. Paris, 1910.)

48. SCHWIETE, F. : *Ueber die psychische Repräsentation der Begriffe.* (Archiv für die gesamte Psychologie, vol. XIX, nos 3-4, Leipzig, 1910, pp. 475-544).

49. TOULEMONDE, I. : *Influence de l'idée subconsciente sur toute la vie de l'homme.* (Revue de philosophie, XIe année, n° 1, pp. 77-87.)

50. BRUNSWIG, Alfred : *Das Vergleichen und die Relationserkenntnis,* Leipzig, 1910.

51. R. M. G. (René MARTIN-GUELLIOT) : *Injustice et Intelligence.* (Le Spectateur, IIIe année, n° 20. Paris, 1911, pp. 40-43.)

PSYCHOLOGIE DIFFÉRENTIELLE
ET PSYCHOLOGIE SPÉCIALE.

52. RUTZ, Ottmar : *Der Gemütsausdruck als Rassenmerkmal.* (Ire partie, Anthropos VI, fasc. I. Wien, 1911, pp. 147-173.)

53. *Der Einfluss der Menstruation auf die psychische Sphäre der Frau.* (Die Umschau, t. I, Januar 1911, p. 17.)

Cette note est en somme l'extrait d'un travail du Dr JOSEF VON JAWORSKI (*Wiener klinische Wochenschrift*, 1910, nr 46), qui se basait sur des observations de très longue durée. Pour montrer l'importance de ces recherches, notamment au point de vue économique, je cite un petit passage : « Schlaf und Appetit sind verrin- « gert, der Gemütszustand verrät eine Depression. Apathie, rasche « Ermüdung bei jeder Beschäftigung. »

PSYCHOLOGIE LINGUISTIQUE.

54. RUTZ, Ottmar : *Das Sprechen als Rassenmerkmal.* (Archiv für Anthropologie, neue Folge, Band IX, Heft 3-4, Braunschweig, 1910, pp. 287-304.)

L'auteur résume ici son livre : *Neue Entdeckungen von der menschlichen Stimme* (München, Beck, 1908, 5 M.) et ajoute quelques observations récentes. Je me permets de citer un passage fondamental de cette intéressante communication. « Das Gemütsleben « des Menschen drückt sich nicht bloss, was Lust und Unlust « betrifft, in Ausdrucksbewegungen und Einstellungen der *Gesichts-* « muskeln, sondern, was die allgemeinen Sphären des Gemüts- « lebens betrifft, in Ausdrucksbewegungen und Einstellungen

« bestimmter *Rumpf*muskeln aus. So wenig die typischen Arten « des Gemütsausdruckes durch die Gesichtsmuskeln unendlich sind, « so wenig sind die Typen des Rumpfmuskelausdrucks unendlich. « Es besteht vielmehr eine verhältnismässig geringe Anzahl von « Haupttypen des Gemütsausdrucks im Rumpfe, denen sich eine « reichere Zahl von Untertypen einordnet. » RUTZ distingue ainsi quatre types auxquels correspond une qualité vocale *(Stimmqualität)* spéciale. Enfin, l'auteur essaie de spécifier des « traits raciaux ».

55. CONRAD, Theodor : *Sprachphilosophische Untersuchungen.* I. Teil. (Archiv für die gesamte Psychologie, vol. XIX, nos 3 et 4, Leipzig, 1910, pp. 395-474.)

56. ROTH, Theodor : *Die Völkernamen in ihrer Entwicklung zu Gattungsnamen im Französischen.* Ein Beitrag für Entwicklung des französischen Wortschatzes. (Wissenschaftliche Beilage zum Jahresbericht des städtischen Gymnasiums zu Friedland, Friedland i. M., 1910, 55 pages.)

57. MEIER, John : *Basler Studentensprache.* Eine Jubiläumsgabe für die Universität Basel, dargebracht vom deutschen Seminar in Basel. (Basel, Georg, 1910, 52 pages.)

Depuis les études de FRIEDRICH KLUGE, le nombre des auteurs augmente qui s'occupent spécialement des « Argots professionnels » ; MEIER nous présente ici le jargon des étudiants de Bâle.

58. CHRISTIORI, W. : *Zur russischen Gaunersprache.* (Archiv für slavische Philologie, 1910, vol. 32, nrs 1 et 2, pp. 262-269.)

59. BLÉRY, H. : *Études sur la langue et le style de Térence.* (Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes, 34e année, no 3, Paris, 1910, pp. 224-235.)

60. *** : *La langue de l'entente cordiale.* (Revue de linguistique et de philologie comparée, t. 43, oct. 1901, Chalon-sur-Saône, p. 293.)

PSYCHOLOGIE SOCIALE.

61. BALDWIN, James Mark : *La Base psychologique de la solidarité sociale.* (Annales de l'Institut international de Sociologie, Paris, 1911, pp. 217-236.)

62. JOLY, H. : *Problèmes de science criminelle.* (295 pages. Paris, Hachette, 1910, 3.50 francs.)

Ce livre contient une étude qui nous intéresse spécialement : Psychologie d'encellulés.

63. ZINGERLE, H. : *Ueber das Greisenalter in forensischer Beziehung.* (Archiv für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik, 40e vol., nos 1-2, Leipzig, 1910, pp. 1-54.)

64. JULIUSBURGER, Otto : *Der Sexualverbrecher.* (Neue Generation, 1910, no 7, pp. 259-264.)

65. Gaupp, Robert : *Ueber den Selbstmord.* (2me édit., 32 pages. München, Gmelin, 1910.)

66. Hübner, A. H. : *Ueber den Selbstmord.* Eine klinische und versicherungsrechtliche Studie für Aerzte, Juristen und Beamte der staatlichen Arbeiterversicherung. (Iena, Fischer, 1910, 113 pages, 2.80 marks.)

67. *Ueber den Selbstmord, insbesondere den Schüler-Selbstmord.* (Discussionen des Wiener psychoanalytischen Vereins. Herausgegeben von der Vereinsleitung. Heft I, Wiesbaden, Bergmann, 1910. 60 pages, 1.35 mark.)

Il s'agit ici des discussions de la réunion psychoanalytique de Vienne ; comme ce sont les adeptes et les élèves de Siegmund Freud, on prévoit leur hypothèse : en effet, ils essaient d'expliquer les suicides, notamment les suicides des mineurs, par des faits d'ordre sexuel. C'est une exagération ; le contraire serait facile à prouver.

68. Bovy, Félix : *La Mentalité des foules.* (Revue catholique de droit, avril-mai 1910, p. 85-96.)

69. Loose, Paul, *Die Macht der Suggestion.* Anleitung zur Ausübung suggestiver Beeinflussung im Alltagsleben. (Leipzig, Spohr, 1911, 53 pages, 1.25 franc.)

Brochure de vulgarisation, très intéressante à ce point de vue.

PSYCHOLOGIE RELIGIEUSE.

70. Pacheu, I. : *L'expérience mystique et l'activité subconsciente.* (Revue de philosophie, XIe année, n° 1, Paris, 1911, pp. 10-46.)

71. Pacheu, Giulio, S. J. : *I fatti mistici e la patologia mentale.* (Rivista di Filosofia neo-scolastica, 20 déc. 1910, pp. 617-634.)

72. Hampe, Karl : *Altes und Neues über die Stigmatisation des hl. Franz von Assisi.* (Archiv für Kulturgeschichte, VIIIe vol., n° 3, Leipzig und Berlin, 1910, pp. 257-290.)

73. Hampe, Karl : *Die frühesten Stigmatisationen und der hl. Franz von Assisi.* (Internationale Wochenschrift für Wissenschaft, Kunst und Technik, Nov. 1910, pp. 1485-1494.)

Métapsychie.

74. Favre, Louis : *Dispositions et techniques applicables aux phénomènes médiumiques d'ordre physique.* (Bulletin de l'Institut général psychologique, Xe année, n° 4, Paris 1910, pp. 389-412.)

75. von Schrenck-Notzing : *Des Prozess der Bombastus Werke und sonstige Beiträge zur forensischen und psychologischen*

Beurteilung spiritistischer Medien. (Archiv für Kriminal Anthropologie und Kriminalistik, 40e vol., nos 1-2, Leipzig, 1910, pp. 55-115.)

76. DUCHATEL, Edmond : *Quelle est la nature de la « Psychométrie » ?* (Annales des Sciences psychiques, nov. 1910, pp. 344-349.)

PSYCHOLOGIE ET PÉDAGOGIE.

77. JONES, Gertrude : *On the value of Teachers' Opinion of the General Intelligence of School Children.* (Biometrika, vol. III, part. IV, Cambridge, 1910, pp. 542-548. Extrait signé K. P. = *Karl Pearson.*)

78. LORETTE, Pierre : *Les déboires d'un éducateur.* (Le Spectateur, IIIe année, no 20, Paris, 1911, pp. 23-28).

79. SANFORD, Edmund C. : *Experimental Pedagogy and Experimental Psychology.* (The Journal of Educational Psycho logy, vol. I, no 10, Baltimore, 1910, pp. 590-595.)

80. WINCH, W. H. : *Accuracy in School Children. Does improvement in numerical Accuracy « transfer » ?* (The Journal of educational Psychology, vol. I, no 10, Baltimore, 1910, pp. 557-589.)

81. WACHTEL, Ad. : *Worin sind die Unterschiede im Farbenbenennungsvermögen des Kindes begründet?* (Zeitschrift für Kinderforschung, t. XVI, no 3. Langensalza und Wien, pp. 83-85.)

Le Dr WARBURG (Cologne) a dernièrement essayé de mesurer l'intelligence des enfants (écoliers) par le nombre plus ou moins grand des couleurs connues. WACHTEL prouve qu'il y a ici des difficultés purement linguistiques dont WARBURG n'a pas tenu compte.

82. MAJOR, Gustav : *Pädagogik und Psychopathologie.* (Zeitschrift für pädagogische Psychologie, Pathologie und Hygiene, IIe année, nos 11-12, Leipzig, 1910.)

83. WASMUTH, Ewald : *Zur Züchtung des Wunderkindes.* Eine energetische Betrachtung über die Oekonomie derartiger Versuche. (Annalen der Naturphilosophie, vol. X, no 1, Leipzig, 1910, pp. 5-19.)

L'auteur s'occupe du cas du jeune William James SIDIS, qui, à l'âge de 11 ans, fut inscrit dernièrement comme étudiant régulier de l'Université d'Harvard. WASMUTH se déclare adversaire de ces éducations précoces.

84. WOLTERECK, K. : *Indianererziehung auf der staatlichen Indianerschule Carlisle.* (Globus, vol. 48, no 24, Braunschweig, 1910, pp. 373-376.)

Enfance anormale.

85. Benon, R., et Froissart, P. : *Les Fugues de l'enfance. — Influence des milieux scolaires et familiaux.* (Extrait des Annales d'hygiène publique et de médecine légale, mars 1910.)

86. Koller, A : *Die Zählung der geistig gebrechlichen Kinder des schulpflichtigen Alters im Kanton Appenzell a. Rh., vom Herbst 1907, nebst einer Nachzählung der im Jahre 1897 gezählten geistig gebrechlichen Schulkinder.* (Zeitschrift für die Erforschung und Behandlung des jugendlichen Schwachsinns, vol. IV, n° 4, Jena, 1910, pp. 289-355, 1re partie.)

87. Lindner, Rudolf : *Ueber kindliche Sitte und Sittlichkeit nach Beobachtungen an taubstummen Kindern.* (Zeitschrift für pädagogische Psychologie, Pathologie und Hygiene, XIe année, nos 11-12, Leipzig, 1910, pp. 568. — Voir « Archives sociologiques » n° 10, décembre 1910, article n° 153.)

88. Ziegler, K : *Unterscheidet sich das Unterrichtsverfahren in der Schwachbegabtenschule prinzipiell von dem in der Normalschule.* (Zeitschrift für die Erforschung und Behandlung des jugendlichen Schwachsinns, vol. IV, n° 4, Jena, 1910, pp. 356-362.)

89. Rössel, Fr. : *Das Schlittenfahren in der Erziehung schwachveranlagter Kinder.* (Zeitschrift für Kinderforschung, t. XVI, n° 3, Langensalza und Wien, 1910, pp. 74-78.)

90. Weygandt, W. : *Ein Schwachsinns-Prüfungskasten.* (Zeitschrift für die Erforschung und Behandlung des jugendlichen Schwachsinns, vol. IV, n° 4, Jena, 1910, pp. 363-367.)

Weygandt décrit ici sa « Collection de tests mentaux » pour l'étude de l'enfance anormale. En commerce, chez P. Johannes Müller, Charlottenburg, Spandauerstrasse, 10a.

PSYCHIATRIE ET NEUROLOGIE.

91. Sergi, S. : *Variazioni di sviluppo del lobo frontale nell' uomo.* (Atti della Società Romana di Antropologia, vol. XV, fasc. III, Roma, 1910, pp. 361-372.)

92. Dugas et Moutier, F. : *La dépersonnalisation et la perception extérieure.* (Journal de Psychologie normale et pathologique, VIIe année, n° 6, Paris, 1910, pp. 481-498.)

93. Lagriffe, Lucien : *Les deux aspects d'Arthur Rimbaud* (1854-1891). — *Un problème psychologique.* (Journal de Psychologie normale et pathologique, VIIe année, n° 6, Paris, 1910, pp. 499-523.)

94. Meyer, Adolf : *The nature and conception of Dementia praecox.* (The Journal of abnormal Psychology, vol. V, n° 5, Boston, 1910-1911, pp. 274-285.)

95. Hoch, August : *On some of the mental mechanismus in Dementia praecox.* (The Journal of Abnormal Psychology, vol. V, n° 5. Boston, 1910-1911, pp. 255-273.)

96. Jones, Ernest : *The Action of Suggestion in Psychotherapy.* (The Journal of abnormal Psychology, vol. V, n° 5, Boston, 1910-1911, pp. 217-254.)

97. Leclère, A : *Le Mécanisme de la psychothérapie.* (Revue Philosophique, 36e année, n° 1, Paris, 1911, pp. 27-62.)

98. Mingazzini, G. : *Klinischer und pathologisch-anatomischer Beitrag zum Studium der sog. transkortikalen sensorischen Aphasie.* (Folia neuro-biologica, t. IV, n° 6, Leipzig, 1910, pp. 603-625.)

99. Shepherd, Joory Franz : *On the Association Functions of the Cerebrum* (The Journal of Philosophy, Psychology and scientific Methods, vol. VII, n° 25, déc. 1910, pp. 673-683.)

100. Marburg, Otto : *Der Hirnmechanismus der menschlichen Bewegungen.* (Wien, 1910, 28 pages, 1.10 fr.)

PSYCHOLOGIE ANIMALE.

Psycho-biologie.

101. Hesse-Doflein : *Tierbau und Tierleben.* — 1. Band. Richard Hesse : *Der Tierkörper als selbständiger Organismus.* (789 pages. Leipzig und Berlin, Teubner 1910.)

102. Sokolowsky, Alexander : *Ein Erdferkel.* (Die Umschau, 17. Dez. 1910, pp. 1020-1021.)

103. von Maday, Stefan : *Das Orientierungsvermögen des Pferdes.* (Die Umschau, 7 Jan. 1911, pp. 29-31.)

L'auteur croit que *tous* les sens prennent part à la faculté d'orientation des chevaux; il propose des expériences où l'on exclura progressivement un sens pour déterminer son rôle. Il est à craindre que ces expériences ne donnent pas plus de résultats que celles de Meyer avec les rats blancs.

104. Cole, Lawrence, W. : *Reactions of Frogs to chlorides of Ammonium, Potassium, Sodium and Lithium.* (The Journal of Comparative Neurology and Psychology, vol. XX, n° 6, Philadelphia, 1910, pp. 601-614.)

105. Morgulis, Sergius : *The Movements of the Earthworm : a Study of a neglected Factor.* (The Journal of comparative

Neurology and Psychology, vol. XX, nº 6, Philadelphia, 1910, pp. 615-624.)

106. Waugh, Karl T. : *The roll of Vision in the mental life of the Mouse.* (The Journal of Comparative Neurology and Psychology, vol. XX, nº 6, Philadelphia, 1910, pp. 549-599.)

107. Ménégaux, A. : *Le Laboratoire maritime d'Endoume, à Marseille.* (Bulletin de l'Institut général psychologique, Xe année, nº 4, Paris, 1910, pp. 365-383).

Groupe d'études historiques.

Réunions du 6 *décembre* 1910 *et du* 6 *janvier* 1911.

M. De Decker parle de la « décadence sous l'empire romain » et spécialement de la « décadence intellectuelle ».

Les Romains eux-mêmes avaient notion de leur décadence et les déclarations en ce sens ne manquent pas dans la littérature (des exemples en sont donnés); mais c'est avant tout le luxe contrastant avec la simplicité d'autrefois qui est attaqué par les auteurs; or, le luxe et la débauche n'ont rien de commun avec la vraie décadence, c'est-à-dire avec la chute irrémédiable d'une nation de culture, avec l'arrêt du progrès humain, avec la stagnation et le recul de la civilisation; les meilleurs esprits à Rome n'ont donc pas entrevu, ni le vrai caractère, ni les causes du déclin de l'empire; on se consolait, comme le faisait déjà Varron, sous prétexte que les peuples, comme les hommes, passent nécessairement par l'enfance, l'adolescence, l'âge mûr et la vieillesse.

M. De Decker parle d'abord en général de la décadence romaine, en insistant sur la fatalité de cette décadence, fatalité impliquée non pas dans l'hypothèse gratuite d'une civilisation usée, mais dans le développement même de l'État romain ; il rappelle la dépopulation de l'empire, la déchéance de la base esclavagiste, l'appauvrissement des fortunes, le manque de décentralisation, l'application d'une politique urbaine à un vaste empire.

Il traite ensuite spécialement de la décadence intellectuelle, qu'on a trop négligée jusqu'ici dans l'étude du déclin de l'antiquité. Elle est due surtout à deux causes : l'extermination systématique des plus fortes individualités et la servilité générale des caractères; l'immobilité et la routine de l'enseignement artificiellement alimenté.

Le premier point a été assez bien développé par Seeck (*Untergang der Antiken Welt*, I, *die Ausrottung des Besten*), qui songe aux moissons de blé dont les meilleurs épis seraient régulièrement fauchés. Le premier exemple du meurtre politique en masse fut l'extermination des jeunes gens enthousiastes qui s'étaient rangés aux côtés des initiateurs Caïus et Tibérius Gracchus; la rage devint plus grande, quand les partis ne poursuivaient plus un but idéal, mais que le pouvoir suprême était le principal objectif des orgueilleux : Marius fit mettre à mort des milliers d'aristocrates et d'ennemis personnels; Sylla ne fut pas moins indulgent pour les démocrates. Que dire ensuite des proscriptions des triumvirs? Comme les Romains, de prime abord, ne brillaient pas par la force et l'initiative intellectuelle, on comprend quelles furent les conséquences lamentables de cette tuerie systématique. M. De Decker rappelle la vie de Cicéron, cet homme qui voulait à tout prix être quelqu'un et qui a dû tant louvoyer, pour tomber enfin sous le glaive de ses ennemis. L'assassinat du premier César par les aristocrates eut les plus graves conséquences au point de vue de la politique soupçonneuse de l'empire; les meilleurs princes, ceux dont nous apprenons qu'ils protégèrent les lettres et les arts, furent des tyrans dans la pleine acception du mot. Auguste lui-même fit brûler les livres de Labienus, historien aux tendances républicaines; la servilité des grands se communiqua aux classes inférieures, et du haut en bas de l'échelle les rapports de clientèle et de servitude morale étaient dominants. Rome, centre de l'empire, exerça sa force attractive sur les provinciaux d'élite et bientôt, dans le milieu de la capitale, les plus fermes volontés étaient amollies. Cette situation n'est pas comparable à celle des pays autocratiques modernes, à cause de ce qu'on pourrait appeler aujourd'hui « les plaisirs internationaux ». Les Romains n'entrevoyaient guère de salut; la servilité leur était devenue une seconde nature; incapables d'édifier des utopies, ils se contentaient d'admirer un passé meilleur; la littérature latine impériale trahit une vraie paresse de la pensée; la lecture des poètes, des historiens et des philosophes est, la plupart du temps d'une uniformité ennuyeuse, à cause du retour régulier d'un nombre limité de lieux communs. M. De Decker insiste longuement sur l'influence déprimante de la délation sous l'empire : cette pratique était à l'état de métier courant et lucratif; étrange à première vue, elle était impliquée dans la conception antique des rapports du citoyen et de la cité; l'intègre conservation de celle-ci était le but imprévue de tous les efforts : *caveant consules ne quid detrimenti respublica capiat*; cette formule

énergique qui avait convenu au développement premier de la puissance romaine, au lieu d'être abrogée ou pour le moins modifiée, resta figée telle quelle, et, comme elle était capable d'une large interprétation, elle devint la source d'un grand nombre de maux; lorsqu'Auguste réunit en sa personne la plupart des pouvoirs républicains, et que le principat succéda à la république, la formule subsista et devint alors, dans la main des empereurs tyrans, qui tremblaient sans cesse en présence d'une sourde opposition des intellectuels, un véritable instrument de ruine morale; la délation, qui, organisée à l'état de système, fut un des principaux obstacles au libre développement intellectuel du peuple romain, trouve, en dernière analyse, sa raison d'être dans la survivance d'une vieille formule d'interprétation élastique. Les écrivains ont exagéré, dira-t-on, quant au nombre des victimes et à la cruauté des Césars. Il n'en est pas moins vrai que l'étude impartiale de l'empire laisse nettement l'impression que le pouvoir impérial de Rome étouffait les idées novatrices et les initiatives. La veulerie des intellectuels ne put manquer de se communiquer à la masse et c'est en ce sens qu'il faut interpréter le fameux vers où Juvénal nous dit que le peuple s'inquiétait fort peu des fantaisies de Tibère, pourvu que les distributions de blé gratuit se fissent régulièrement et que les jeux du cirque occupassent les nombreux loisirs (*panem et circenses*). On a pu dire, avec quelque exagération sans doute, que le despotisme ne laissait aux esprits cultivés qu'un seul droit, celui de mourir. De fait, à aucune époque de l'histoire les suicides n'ont été aussi nombreux et ne se sont pratiqués avec autant de placide sérénité; les écrits de Sénèque, qui reflètent l'enseignement philosophique de l'époque et qui, au dire de Quintilien, étaient avidement lus par la jeunesse, prêchent ouvertement le suicide. (M. De Decker lit des passages caractéristiques.) Et ce n'était pas de la vaine théorie : de combien d'hommes de talent ne nous dit-on pas que, de la manière la plus calme, ils s'ouvrirent les veines en prenant un bain tiède. Le découragement était général et les théories stoïciennes et épicuriennes sur l'*otium* ou abstention des affaires que nous trouvons développées dans le *de vita beata*, le *de otio*, le *de tranquillitate animi* de Sénèque, doivent une grande partie de leur succès à la désespérance qui s'était emparée des meilleurs esprits; elles servirent d'excuses aux hommes de talents qui, ne trouvant plus, selon la coutume antique, l'occasion de se dévouer à la patrie, voulaient échapper aux écueils de la tyrannie en s'abstenant de la vie active. C'est ainsi que se perdaient les meilleures forces de la nation.

Passons à cette autre cause de decadence intellectuelle sous l'empire : la stagnation de l'enseignement, surtout de l'enseignement supérieur. En général, rien de plus traditionaliste que l'enseignement; ce traditionalisme outré peut être fort préjudiciable à cause du manque d'adaptation des activités intellectuelles aux nécessités de la vie; au premier abord, on doit s'attendre en ce domaine à de bien minces innovations de la part des Romains, conservateurs par excellence.

Jusqu'à la chute de la république, l'enseignement romain était convenablement adapté à la vie; cet enseignement, à l'école primaire sous la conduite du *litterator*, à l'école moyenne sous la conduite du *grammaticus*, et à l'école supérieure, sous la conduite du *rhetor*, était orienté pour ainsi dire exclusivement vers l'art oratoire; or, l'art oratoire n'a jamais joué un plus grand rôle que dans les républiques grecques et dans la république romaine; on a dit assez justement que tout y dépendait du peuple et que le peuple y dépendait de la parole; la carrière des hommes, c'est-à-dire avant tout la magistrature, était largement ouverte aux jeunes orateurs qui parvenaient à se distinguer au Forum.

L'axiome de la toute-puissance de l'art oratoire était plusieurs fois séculaire; et le mot « axiome » est de rigueur ici, pour caractériser une idée profondément ancrée dans les cerveaux et difficilement déracinable; il arriva ceci : lors même que, sous l'empire, la parole n'était plus libre au Sénat, que les comices populaires étaient supprimés (sous Tibère), que les causes judiciaires se plaidaient à l'étroit devant les centumvirs, et que les hautes charges étaient conférées au gré de l'empereur, lors même que, en un mot, la parole avait perdu tout son pouvoir et son prestige de jadis, l'axiome de la toute-puissance de l'art oratoire garda sa force acquise; l'enseignement, à défaut d'idées novatrices, resta dans la même ornière toujours plus profondément creusée, et les hommes de talent continuèrent à être soumis à une éducation purement oratoire, quoique les nécessités de la vie se fussent complètement modifiées.

L'établissement de l'empire romain a amené une sorte de divorce entre l'école et la vie, et ce divorce devint tel que l'enseignement des écoles supérieures ou écoles de rhétorique gagna un caractère entièrement factice et détourné de la réalité; n'étant plus alimenté par la vie ambiante, cet enseignement se suffit à lui-même, se compliqua, s'entortilla, s'alambiqua au point de devenir ridicule et incapable de former des cerveaux initiateurs, qui auraient pu enrayer la décadence.

M. De Decker base ses allégations sur des textes peu connus et de moindre valeur au point de vue littéraire, mais très importants au point de vue sociologique; ces textes (*Controverses et suatoires* de Sénèque le Père, *Petites déclamations* attribuées à Quintilien, *Grandes déclamations* attribuées à Quintilien) nous montrent crûment étalée la misère intellectuelle du temps; M. De Decker en lit plusieurs passages, qui nous introduisent tantôt dans les vraies écoles supérieures, où les sujets oratoires les plus baroques sont traités avec enthousiasme par le maître et ses élèves, tantôt dans les salles de déclamation, où un public mêlé de professeurs et d'avocats, de jeunes et de vieux, de magistrats et dignitaires, se pressait pour entendre discourir un parleur habile sur quelque cause fictive et d'allure romanesque.

Il y a lieu d'insister sur ces salles de déclamation, dont la première vogue date précisément des débuts de l'empire; chaque salle de déclamation était en quelque sorte un forum artificiel, où les discours imaginaires du genre délibératif alternaient avec ceux du genre judiciaire; par le même fait, l'enseignement supérieur des écoles de rhétorique devenait un moyen tendant non plus vers l'orateur parfait, mais vers le brillant déclamateur; les besoins intellectuels étaient ainsi entretenus d'une manière tout à fait factice; fréquentes sont les expressions caractéristiques : *populo declamare*, *multitudinem admittere*, *ostentationis causa declamare*, *domi dicere* (plaider chez soi; les séances se faisant parfois par invitation). Les Romains les plus perspicaces voyaient très bien que les discours des salles de déclamation n'avaient rien de commun avec la vie; mais ils se bornent à critiquer, sans proposer d'utiles remèdes; ils opposent l'*orator scholasticus* à l'*orator forensis*; mais ceux-là mêmes qui critiquent la déclamation, ne peuvent s'empêcher de s'y livrer à leur tour. L'écart entre la vie et l'art oratoire devint prodigieux; parmi les sujets proposés dans les écoles et dans les salles, un très petit nombre touchent de près ou de loin aux réalités possibles, on est en plein roman! Même le droit est fictif : les lois invoquées sont tantôt romaines, tantôt grecques, tantôt purement imaginaires; ces dernières constituent tout un petit code à l'usage des déclamateurs qui étaient toujours en quête de situations nouvelles et étranges. M. De Decker cite des exemples de droit fictif, explique quelques sujets de déclamation et montre comment les élèves, dans les écoles, et les avocats, dans les salles, s'acquittaient de leur tâche; il indique aussi les rapports de la déclamation romaine avec la culture grecque, notamment avec ce qu'on est convenu d'appeler la seconde sophistique.

Rome, capitale du monde, n'a pas connu de vraie université; pendant de longs siècles, les progrès techniques furent nuls : la meule continuait toujours à être tournée par des chevaux ou à bras d'esclaves; la technique de la guerre était restée pour ainsi dire stationnaire; à l'époque hellénistique, les sciences, dans le sens moderne du mot, c'est-à-dire les mathématiques, l'astronomie, les mécaniques, la médecine, l'anatomie, etc., avaient fleuri à Alexandrie et dans les autres centres de la culture grecque; à l'époque romaine, la science d'Alexandrie et de Pergame, elle-même, a perdu sa force créatrice et est devenue purement réceptive et compilatoire : Ptolémée ne comprit plus le système héliocentrique d'Aristarque et d'Hipparque; dans le monde hellénique comme dans le monde romain, les chercheurs d'idées nouvelles, les pionniers faisaient défaut; toute la vie intellectuelle se concentrait sur l'art oratoire, au point que même à l'université d'Athènes, l'éloquence prit le pas sur la philosophie; Libanius, Themistius et Himérius, sophistes brillants, voyageaient de ville en ville et la foule leur faisait fête comme elle le fait aujourd'hui aux ténors en renom. Il y avait depuis longtemps un fléchisssement général de la pensée productrice. En somme, la survivance du culte de la parole était trop tenace; le passé entraînait le présent et empêchait la préparation de l'avenir.

Durant toute leur carrière, les Grecs et les Romains ont fièrement affirmé que, contrairement aux barbares, ils savaient brillamment manier la parole; mais ces barbares étaient des nations jeunes et surpeuplées; à leur flot montant, les Romains ne pouvaient opposer que des machines de guerre vieillies et aussi périmées que la vaine rhétorique.

J. D. D.

Groupe d'études coloniales.

Réunion du 9 janvier.

M. De Leener fait une communication sur « Le commerce belge dans le Haut-Katanga ». Cette communication fera l'objet d'une publication dans la collection des *actualités sociales* de l'Institut.

* * *

Réunion du 23 janvier.

M. le Président ouvre la discussion sur la conférence faite par M. De Leener au sujet du commerce dans le Haut-Katanga.

M. le Lieutenant général Donny attire l'attention sur le développement des forêts autour d'Elisabethville et il en conclut que la

terre doit être cultivable, au besoin avec l'appoint d'engrais chimiques.

M. de Wildeman conteste que la possibilité du développement agricole du Katanga soit démontrée. M. Orts invoque la difficulté qu'a rencontrée un bénédictin pour trouver quelques centaines d'hectares de terres cultivables. M. Didderich se rallie aux observations de M. de Wildeman.

A la demande de M. le Président, M. De Leener justifie son opinion quant à l'établissement de maisons de commerce de gros belges en Rhodésie. Il croit qu'il serait prématuré d'ouvrir de telles maisons au Katanga. Pour lutter avec les maisons de gros de Bulawayo on ne peut, d'autre part, tenter d'envoyer directement les marchandises de Belgique aux maisons de détail du Katanga. Il y aura toute facilité pour l'ouverture de maisons belges en Rhodésie; beaucoup de nos produits y sont déjà vendus après avoir passé par l'intermédiaire de maisons de commission de Londres. Ces produits fourniraient à un magasin de gros belge un très bon point de départ. D'autres articles y seraient ajoutés dans la suite. Ce magasin commanditerait des petits négociants belges qui s'établiraient au Katanga.

M. le Lieutenant général Donny cite l'opinion de M Forthomme au sujet de l'opportunité de l'établissement en Rhodésie de fabriques qui pourraient fournir leurs produits au Katanga. M. De Leener attire à son tour l'attention sur les profits qui pourraient être retirés de ces entreprises.

Dans un échange de vues auquel prennent part MM. Janssens, le lieutenant général Donny, Touchart et Errera, la nécessité de réformer les usages du crédit commercial accordé par les industriels belges pour les relations avec le Katanga est unanimement reconnue.

M. le Lieutenant général Donny ne croit pas que l'on puisse, comme M. De Leener, comparer l'avenir commercial du Katanga à la situation commerciale de petits centres miniers et métallurgiques luxembourgeois. Si dans ceux-ci le commerce n'est pas développé, c'est que les habitants se fournissent pour beaucoup d'articles à Luxembourg. Il ne pourra en être de même à Elisabethville. M le Lieutenant général Donny ne croit pas non plus que les magasins d'administration exploités par la Compagnie du chemin de fer pourront nuire au développement du commerce dans le Katanga. Il sera souvent plus avantageux pour l'acheteur de s'adresser à des magasins privés et ceux-ci ne disparaîtront donc pas.

MM. Didderich, Dryepondt, Orts, De Leener, Touchart, le Lieutenant-général Donny, C. Janssens, Ed. Janssens et Errera discutent les conditions de concurrence des magasins d'administration et les moyens qui permettraient de porter remède à la concurrence anormale faite au petit commerce.

M. De Leener montre l'influence retardatrice qu'exerceront les grandes concessions minières sur le développement du commerce.

M. Orts demande à M. De Leener si, à son avis, la question du commerce belge au Katanga est une question primordiale. M. De Leener répond qu'il n'y aurait pas de danger d'ordre politique à l'hégémonie du commerce étranger dans le Katanga ; mais il faut désirer pour deux raisons que le commerce belge s'y développe. D'abord, ce sera une façon de marquer le caractère belge du Katanga. Pour marquer cette nationalité, il faut surtout compter sur des Belges occupant des situations indépendantes : c'est le cas des commerçants. La deuxième raison, c'est que si le commerce belge ne se crée pas actuellement une place au Katanga il ne pourra, plus tard, quand les ressources seront devenues plus considérables, s'assurer sa part de trafic.

M. le Président lève la séance en exprimant que le Groupe d'études coloniales soit bientôt documenté par le deuxième délégué dont le prochain retour est annoncé.

G. D.

Index des principales acquisitions de la bibliothèque.

Index des principales acquisitions de la bibliothèque pendant le mois de janvier.

Le présent index ne signale pas les publications (livres, articles de revues, etc.) qui, sans être acquises par la bibliothèque, sont néanmoins répertoriées dans les catalogues pour faire, le cas échéant, l'objet d'un achat ultérieur; ces publications donnent lieu à 500 fiches environ par mois.

La liste alphabétique des périodiques reçus à l'Institut a été insérée dans le Bulletin *nº 8. Une liste systématique se trouve classée dans les galeries de la bibliothèque.*

Le catalogue systématique de l'Institut est subdivisé en 28 rubriques, à savoir :

1. Biologie et anthropologie :
   a) Biologie générale;
   b) Morphologie, anatomie, physiologie;
   c) Ethologie et psychologie animale;
   d) Psychologie humaine;
   e) Etude spéciale de l'enfant.
2. Ethnographie et préhistoire.
3. Histoire générale.
4. Histoire politique et économique de l'antiquite.
5. Histoire politique et économique du moyen âge et des temps modernes.
6. Histoire politique depuis 1800.
7. Histoire et géographie économiques générales depuis 1800.
8. Questions coloniales depuis 1800.
9. Voies et moyens de communications depuis 1800.
10. Questions monétaires depuis 1800.
11. Finances publiques depuis 1800.
12. Organisation industrielle depuis 1800.
13. Questions ouvrières depuis 1800
14. Questions agraires depuis 1800.
15. Histoire de l art.
16. Histoire des religions.
17. Histoire du langage et de l'écriture.
18. Histoire des littératures.
19. Histoire des idées philosophiques et morales.
20. Histoire des sciences et de la technologie.
21. Histoire de l'organisation militaire.
22. Demographie et criminologie.
23. Droit.
24. Politique.
25. Economie politique générale.
26. Sociologie et philosophie sociale.
27. Statistique.
28. Relations de voyages.

I. — BIOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE.

a) Biologie générale.

PELSENEER, P. — L'enseignement des sciences biologiques (Ext. de *Revue de Belgique*, décembre 1910.) Br. 6693.

FRANZ, V. — Was ist ein höherer Organismus? (*Biologisches Centralblatt*, 1. Januari 1911.)

HERTWIG, Dr O. — Die Wirkung der Radiumstrahlung auf die Entwicklung tierischer Eier. (Ext. de *Die Umschau*, 1. Januar 1911.) Br. 6726.

BACH, A.— Die langsame Verbrennung und die Oxydationsfermente. (Ext. de *Fortschritte der naturwissenschaftl. Forschung*, 1910.) Br. 6730.

LE DANTEC. — La stabilité de la vie. (*Biologica*, 15 janvier 1911.)

DELAGE et GOLDSMITH. — Les théories de l'évolution. (Paris, Flammarion, 1911, 3.50 Fr.)

GÉMELLI, A. — La notion d'espèce et les théories évolutionnistes. (*Revue de philosophie*, 1er janvier 1911.)

DOUVILLÉ, H. — Comment les espèces ont varié. (Ext. de *C. R. des séances de l'Académie des sciences*, 31 octobre 1910.) Br. 6739.

SELIBER. — Le problème du transformisme. (*Revue philosophique*, janvier 1911.)

DRZEWINA, A. — Les théories de l'hérédité et la vie sociale. (*Revue des idées*, 15 janvier 1911.)

KAMMERER, P. — Experimente über Erblichkeit von Abänderungen. (*Naturwissenschaftl. Rundschau*, 5. Januar 1911.)

LALOY, Dr L. — La sélection sexuelle. (*Biologica*, 15 janvier 1911.)

HERTWIG, O. — Die Elemente der Entwicklungslehre des Menschen und der Wirbeltiere. (Jena, Fischer, 1910, 10 Mk.)

KORILA, K. — Ueber die individuelle Verschiedenheit in der Entwicklung einiger fortwachsender Pflanzen mit besonderer Rücksicht auf die Aussenbedingungen. (*Naturwissenschaftl. Rundschau*, 22. Dezember 1910.)

b) **Morphologie, anatomie, physiologie.**

RUBNER, M. — Ueber Kompensation und Summation von funktionellen Leistungen des Körpers. (Ext. de *Sitzungsbericht der K. Preuss. Akademie der Wissenschaften*, 1910, Bd. XVI.) Br. 6721.

SOKOLOWSKY, Dr A. — Affe und Mensch in ihrer biologischen Eigenart. (Leipzig, Thomas, 1910, 2 Mk.)

VON MONAKOW, Dr C. — Der rote Kern, die Haube und die Regio Hypothalamica bei einigen Säugetieren und beim Menschen. (Ext. de *Arbeiten aus dem hirnanatomischen Institut*, Zürich, 1909, Heft 3; 1910, Heft 4.)

VON MONAKOW, Dr C.—Ueber Lokalisation der Hirnfunktionen. (Wiesbaden, Bergmann, 1910, 1.60 Mk.) Br. 6691.

VON MONAKOW, Dr C. — Ueber Aufbau und Lokalisation der Bewegungen beim Menschen. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

FRANZ, S.-I. — On the association functions of the cerebrum. (Ext. de *Journal of Philosophy, Psychology, etc.*, 8 December 1910.) Br. 6696.

GRADENWITZ, A. — Les transformations physiques chez les descendants des immigrants aux États-Unis. (*Revue générale des sciences*, 15 janvier 1911.)

MELCHERS, F. — Zur Naturgeschichte der Menschenrassen. (*Politisch-Antropologische Revue*, Januar 1911.)

RUTZ, O. — Der Gemütsausdruck als Rassenmerkmal. (*Anthropos*, Januar-Februar 1911.)

RIVET, Dr P. — Recherches sur le prognathisme. (*L'Anthropologie*, novembre-décembre 1910.)

BEAN, R.-B. — Philippine types. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

BARROWS, D.-P. — The negrito and allied types in the Philippines. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

GRON, F. — Remarques sur l'opération préhistorique décrite par M. Manouvrier sous le nom de « T. Sincipital ». (*L'Anthropologie*, novembre-décembre 1910.)

MORGULIS, S. — The movements of the earthworm. (*Journal of comparative neurology and psychology*, December 1910.)

FOSTER, W.-S. — The effect of practice upon visualizing and upon the reproduction of visual impressions. (*Journal of educational psychology*, January 1911.)

LIPP, O. — Ueber die Unterschiedsempfindlichkeit im Sehfelde unter dem Einflusse der Aufmerksamkeit. (*Archiv für die gesamte Psychologie*, 1910, Bd. XIX, H. 3-4.)

GRINNELL, Dr J. — Concerning sexual coloration. (*Science*, 6 January 1911.)

c) Ethologie et psychologie animales.

LUKAS, Dr F. — Psychologie der niedersten Tiere. (Leipzig, Braumüller, 1905, 5 Mk.)

VIEMEYER, H. — Parasitische Ameisen. (Ext. de *Die Umschau*, 10. Dezember 1910.) Br. 6709.

ESCHERICH, K. — Termitenleben auf Ceylon. Neue Studien zur Soziologie der Tiere, zugleich ein Kapitel kolonialer Forstentomatologie. (Jena, Fischer, 1911, 6.50 Mk.)

VON MADAY, Dr S. — Das Orientierungsvermögen des Pferdes. (Ext. de *Die Umschau*, 7. Januar 1911.) Br. 6725.

WAUGH, K.-T. — The roll of vision in the mental life of the mouse (10 fig.). (*Journal of comparative neurology and psychology*, December 1910.)

d) Psychologie humaine.

MAC CABE, J. — The evolution of mind. (London, Black, 1910, 5 Sh.)

NECCHI, L. — Associazionismo e psicologia. (Ext. de *Rivista di Filosofia Neo-Scolastica*, 20 diciember 1910.) Br. 6729.

SCHWIETE, F. — Ueber die psychische Repräsentation der Begriffe. (*Archiv. für die gesamte Psychologie*, 1910, Bd. XIX, H. 3-4.)

MITTENZWEY, K. — Ueber Gefühlscharaktere der Sprache. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 1, 1911.)

Obersteiner, H. — Kraepelins Traumsprache. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

Lobsien, M. — Korrelationen zwischen Zahlengedächtnis und Rechenleistung. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 1, 1911.)

Ranschburg, P. — Die Ergebnissse der experimentellen Psychopathologie des Gedächtnisses. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

Toulemonde, J. — Influence de l'idée subconsciente sur toute la vie de l'homme. (*Revue de philosophie*, 1er janvier 1911.)

Pacheu, J. — L'expérience mystique et l'activité subconsciente. (*Revue de Philosophie*, 1er janvier 1911.)

Pieron, H. — La supériorité intellectuelle et le génie. (*Revue du mois*, janvier 1911.)

Toulouse, Dr. — Henri Poincaré. (Paris, Flammarion, 1910, 3.50 Fr.)

Exner, S. — Bemerkungen zur Frage der Vererbung erworbener psychischer Eigenschaften. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

Geiger, M. — Zum Problem der Stimmungseinfühlung. (*Z. für Aesthetik und Kunstwissenschaft.*, Januar 1911.)

Geiger, M. — Ueber das Wesen und die Bedeutung der Einfühlung. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

Woltereck K. — Indianererziehung auf der staatlichen Indianerschule Carlisle. (*Globus*, 29. December 1910.)

Krueger, F. — Die ethnologische Methode in der Psychologie. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

von Schrenck-Notzing. — Der Prozess der Bombastuswerke und sonstige Beiträge zur forensischen und psychologischen Beurteilung spiritistischer Medien. (*Archiv. für Kriminal-Anthropologie*, Bd. 40, H. 1-2, 1910.)

Zingerle, H. — Ueber das Greisenalter in forensischer Beziehung. (*Archiv für Kriminal-Anthropologie*, Bd. 40, H. 1-2, 1910.)

Pacheu, G. — I fatti mistici e la patologia mentale. (Ext. de *Rivista di Filosofia neo-scolastica*, 20 décembre 1910.) Br. 6728.

Lehmann, L. — Zinzendorfs Frömmigkeit und ihre Bedeutung. (*Z. für Religionspsychologie*, Bd. 4, H. 9, 1910.)

Kraus, O. — Zur Frage nach der strafrechtlichen Zurechnung. (IV. Kongress für exper. Psychologie, Innsbruck, 1910.)

Maxwell, Dr. — L'action psychologique des peines. (*Archives d'anthropologie criminelle*, 15 janvier 1911.)

von Jaworsky, Dr J. — Der Einfluss der Menstruation auf die psychische Sphäre der Frau. (Ext. de *Die Umschau*, 1. Januar 1911.) Br. 6727.

Dautheville, Dr. — Le « cafard » ou psychose des pays chauds. (*Archives d'anthropologie criminelle*, 15 janvier 1911.)

Leclère, A. — Le mécanisme de la psychothérapie. (*Revue philosophique*, janvier 1911.)

Gansberg, F. — Produktive Arbeit. Beiträge zur neuen Pädagogik. (Leipzig, Quelle und Meyer, 1910, 3.40 Mk.)

Lorette, P. — Les déboires d'un éducateur. (*Le Spectateur*, janvier 1911.)

Dupré, Dr. — La folie de Charles VI. (*Revue scientifique*, 7 janvier 1911.)

e) Étude spéciale de l'enfant.

Benon, R., et Froissart, P. — Les fugues de l'enfance. Influence des milieux scolaires et familiaux. (Ext. de *Annales d'hygiène publique*, mars 1910.) Br. 6738.

Binet, A., et Vaney, V. — La mesure du degré d'instruction d'après des recherches nouvelles. (*Bulletin pour l'étude psychologique de l'enfant*, décembre 1910.)

Huther, A. — Problem zur Charakter- und Begabungslehre (*Z. für pädagogische Psychologie*, etc., H. 1, 1911.)

Warburg, A. — Ueber die angeborene Wortblindheit und die Bedeutung ihrer Kenntnis für den Unterricht. (*Z. für Kinderforschung*, Januar 1911.)

Wilker, E. — Die deutsche Unterrichts-Ausstellung auf der Weltausstellung in Brüssel 1910. (*Z. für Kinderforschung*, Januar 1911.)

Keller, H. — Die Betonung des philosophischen und psychologischen Elementes in der neueren Didaktik des matematischen Unterrichtes. (*Z. für pädagogische Psychologie*, H. 1, 1911.)

Gaudig, H. — Die Bedeutung der Reflexion des Schülers für die Bildungsarbeit der Schule. (*Z. für pädagogische Psychologie*, etc., H. 1, 1911.)

Münch, W. — Schülertypen. (*Z. für pädagogische Psychologie*, etc., H. 1, 1911.)

Eumann, E. — Experimentelle Pädagogik und Schulreform. (*Z. für pädagogische Psychologie*, etc., H. 1, 1911.)

Winkler, C. — De plaats der psychologie in de pädagogik. (*Folia neurobiologica*, Januar, 1911.)

Benedict, A. L. — The social education of the child. (Ex. de *Bulletin of the American Academy of Medicine*, December 1907.) Br. 6714.

Herts, A. M. — The children's educational theatre. (Ex. de *The Atlantic Monthly*, December 1907.) Br. 6712.

Tibbey, T. G. — The sense of duty. (*Child-Study*, January 1911.)

Ravenhill, A. — Some results of an inquiry into the play interests of English elementary school children. (*Child Study*, January 1911.)

Strayer, G. D. — Measuring results in education. (*Journal of educational psychology*, January 1911.)

Simons, S. E. — Imitative writing in the high school. (*Pedagogical Seminary*, December 1910.)

Cosio, J. — Los progresos de la higiene escolar en Mexico de 1810 à 1910. (Mexico, Tipografia Economica, 1910.) Br. 6705.

2. — ETHNOGRAPHIE ET PRÉHISTOIRE.

REINACH, A. J. — Les premières civilisations, d'après l'ouvrage récent de M. J. de Morgan. (*Revue historique*, janvier-février 1911.)

LOISY, A. — Le totémisme et l'exogamie. (*Revue d'histoire et de littérature religieuses*, janvier-février 1911.)

HADDON, Dr A. C. — Frazer on totemism and exogamy. (*Sociological Review*, January 1911.)

BAUDOUIN, Dr M. — La préhistoire et la circoncision. (Ex. de *Archives provinciales de chirurgie*, février 1910.) Br. 6698.

SCHMIDT, R. R. — Entwicklung der paläolithischen Steintecknik. (*Mannus*, I. Ergänzungsb., 1910.)

FEWKES, J. W. — The cave dwellings of the old and new worlds. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

SCHULTZ, Dr W. — Gesetze der Zahlenverschiebung im Mythos und in mythenhaltiger Ueberlieferung. (Wien, *Anthropologische Gesellschaft*, 1910.) Br. 1976.

PETTAZZIONI, R — Sur l'origine du Coq. (*L'anthropologie*, novembre-décembre 1910.)

GERAETS, M. — Un tableau de Hasselt au début du XIXe siècle. (Ext. de *Bulletin de la Société « Les Mélophiles »*.) Br. 6736.

TACK, P. — Folklore in de heksenprocessen te Mechelen. (*Volkskunde*, 1-2, 1911.)

ELWIG. — Krimineller Aberglaube in der Schweiz. (*Archiv. für Kriminal-Anthropologie und Kriminalistik*, II. 3-4, 1910.)

PEET, T. H. — Les origines du premier âge du fer en Italie. (*Revue archéologique*, novembre-décembre 1910.)

DEMONBYNES, G. — Les cérémonies du mariage à Wargla. (*Revue des traditions populaires*, décembre 1910.)

D'OLLONE, Cdant. — Stèle de Sa Lien. Constitution des grands fiefs lolos. (*Journal asiatique*, septembre-octobre 1910.)

HOLLIS, A. C. — Taveta Enigmas. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

HUREL, R. P. — La religion et la vie domestique des Bakerewe. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

SAMUELSON, L. H. — Some Zulu customs. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

JOHNSON, J. P. — The Pre-Historic period in South Africa. (London, Longmans, 1910, 10 Sh.)

THEAL, G. E. — The yellow and dark-skinned people of african South of the Zambesi. (London, Sonnenschein, 1910, 10 Sh. 6 d.)

HOBLEY, C. W. — Ethnology of A-Kamba and other East African tribes. (Cambridge, University Press, 1910, 7.6 Sh.)

CHUDEAU, R. — Note sur l'ethnographie de la région du Moyen Niger. (L'*Anthropologie*, novembre-décembre 1910.)

NEGREIROS, A. L. DE ALMADA. — Colonies portugaises. Les organisations politiques indigènes. (Paris, Challamel, 1910, 3.50 Fr.)

JETTE, Rev. Fath. J. — On the superstitions of the Ten'a Indians, etc. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

PARKER, A. C. — The origin of Iroquois Silversmithing. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

MAC CLINTOCK, W.— The old North trail or life, legends and religion of the Blackfeet Indians. (London, Macmillan, 1910, 16 Sh.)

HOFMAYR, W. — Religion der Schilluk. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

PLEYTE, C. M. — Bantensch Folklore (*Tijdschrift voor taal-, land- en volkenkunde*, D. LII. Afl. 2, 1910)

BIRD, W. H. — Ethnological notes about the buccaneer Islanders, etc. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

ASMIS. — Die Stammesrechte des Bezirks Atakpame (Schutzgebiet Togo). (*Z. für vergleichende Rechtswissenschaft*, Bd. XXV, H. 1, 1910.)

RAIMUND, P. — Die Faden- und Abnehmespiele auf Palau. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

4. — HISTOIRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DE L'ANTIQUITÉ

NAU, F. — Notes d'astronomie syrienne. (*Journal asiatique*, septembre-octobre 1910.)

WEILL, R. — Les Hyksôs et la restauration nationale dans les traditions égyptiennes et dans l'histoire. (*Journal asiatique*, septembre-octobre 1910.)

REINACH, A. J. — Gournia. (*L'Anthropologie*, novembre-décembre 1910.)

NIESE, B., und WILAMOWITZ-MOELLENDORFF. — Staat und Gesellschaft der Griechen und Römer. (Berlin, Teubner, 1910, 10 Mk.)

BESANÇON, A. — Les adversaires de l'hellénisme à Rome pendant la période républicaine. (Lausanne, Payot, 1910, 6 Fr.)

KNOKE Dr. — Wanderung über das Schlachtfeld des Teutoburger Waldes. (*Mannus*, I. Ergänzungsb., 1910.)

DE DECKER, J. — « Ingenium in numerato habere » (De l'origine historique d'une locution courante). (*Revue de l'instruction publique*, t. LIII, 1910.)

DE DECKER, J. — L. Vinicius, « iiivir flanda moneta? » (L. Vinicius, magistrat monétaire). (*Revue de l'instruction publique*, t. LIII, 1910.)

5. — HISTOIRE POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE DU MOYEN AGE ET DES TEMPS MODERNES

HOWARTH, H. H. — Regnall Ivarson and Jarl Otis. (*English historical Review*, January 1911.)

Lenz, F. — Zur Geschichte der germanischen Schuldknechtschaft. (*Mitt. des Inst. für österr. Geschichtsforschung*, Bd. XXXI, H. 4, 1910.)

Rachel, O. — Die Handelsverfassung der norddeutschen Städte vom. 15. bis 18. Jahrhundert. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3. 1910.)

Salz, A. — Leibniz als Volkswirt, ein Bild aus dem Zeitalter des deutschen Merkantilismus. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

Haff, K. — Zur Rechtsgeschichte der mittelalterlichen Transportgenossenschaften. (*Z. der Savigny-Stiftung*, Bd XXXI, 1910.)

Beyerle, C. — Die Entstehung der Stadtgemeinde Köln. (*Z. der Savigny-Stiftung*, Bd. XXXI, 1910.)

Van der Linden. — Eene reis door de Nederlanden in 1438. (Ext. de *Bulletin de la Société « Les Mélophiles »*, 1910.) Br. 6717.

Hansay, A. — La gilde de Notre-Dame à Brusthem en 1520 et la juridiction des mesures à Brusthem au xviiie siècle. (Ext. de *Bulletin de la Société « Les Mélophiles »*, 1910.)

Gilliodts-van Severen. — La levée du dixième et du vingtième denier à Bruges (1571-1595). (*Annales de la Société d'émulation de Bruges*, novembre 1910.)

Hansay, A. — Un texte du xiie siècle sur le servage à l'abbaye de Saint-Trond. (Ext de *Bulletin de la Société « Les Mélophiles »*, 1910.) Br. 6715.

De Cauzons, Th. — La magie et la sorcellerie en France. (Paris, Dorbon Aîné, 1910, 5 Fr.)

Caron, P. — De l'étude du gouvernement révolutionnaire. (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Ronzy, P. — Un siècle d'influence française en Italie (1650-1750), à propos d'un ouvrage récent. (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Levasseur. — Les premiers essais de colonisation française au xvie siècle. (*Académie des sciences morales et politiques*, décembre 1910.)

Markham, C. — The Incas of Peru. London, Smith. Elder, 1910, 10 Sh. 6 d.)

6. — HISTOIRE POLITIQUE DEPUIS 1800.

Bordet, J., et autres. — La civilisation française depuis 1870. (Bruxelles, Maeck, 1910.) Br. 6718

Huret, J. — En Allemagne. La Bavière et la Saxe. (Paris, Charpentier, 1911.)

Lamprecht, K., et Jankelevitch, J. — Du développement actuel des sciences en général, des sciences morales en particulier. Idée d'une réforme universitaire. (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Wheeler, B. L. — Unterricht und Demokratie in Amerika. (Strassburg, Trübner, 1910, 5 Mk.)

[illegible], E. — L'enseignement professionnel et l'initiative privée. (*L'Économiste français*, 31 décembre 1910.)

[illegible] — Les associations des pères de famille. (*Revue catholique des institutions et du droit*, janvier 1911.)

[illegible] — Italie. [illegible] Risorgimento [illegible] Développement [illegible] depuis 1840. (*Revue de synthèse historique*, août 1910.)

[illegible] — La question de l'[illegible]. (*Questions diplomatiques et coloniales*, 1er janvier 1911.)

[illegible], W. M. J. — Limits and Conditions in legislation, specially as regards [illegible] Cooperative Wholesale Societies Limited Annual 1911.)

[illegible], L. — [illegible] deutsch-englischen Allianz in [illegible] Ergebnis für Deutschland. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1, 1910.)

[illegible], R. — Die Frage des [illegible] bei den autonomen Behörden in Böhmen. (*Z. [illegible] Volkswirtschaft*, H. 6, 1910.)

7. — HISTOIRE ET GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUES GÉNÉRALES DEPUIS 1800.

Raffalovich, A. — Le marché financier. (*Journal des Économistes*, janvier 1911.)

Nachimson, M. — Die Verteilung des Kapitals in Deutschland. (*Die neue Zeit*, 9 Januar 1911.)

Hesse, A. — Berufliche und soziale Gliederung im Deutschen Reiche. (*Jahrbücher für Nationalökonomie und Statistik*, Dezember 1910.)

Schumacher, H. — Die Wanderungen der Grossindustrie in Deutschland und in den Vereinigten Staaten. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 2, 1910.)

Die öffentlichen Lasten der deutschen Industrie. (*Deutsche Arbeitgeber-Zeitung*, 8. Januar 1911.)

Nachimson, M. — Die Belastung der deutschen Volkswirtschaft. (*Die neue Zeit*, 13. Januar 1911.)

Mombert, P. — Zur Statistik der Elektrizitätswerke in Deutschland. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

A year of heavy production in iron and steel. (*Dun's Review*, 7 January 1911.)

American competition in Iron and Steel. (*Economist*, 31 December 1910.)

Schumacher, H. — Die westdeutsche Eisenindustrie und die Moselkanalisierung. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

Schultze, E. — Die neue nordamerikanische Stahlstadt. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1, 1910.)

Selwyn Brown, Dr. A. — The mineral resources of the Japanese empire. (*Engineering Magazine*, January 1911.)

Machatschek, F. — Die mineralischen Schätze der Vereinigten Staaten von Amerika. (*Petermann's Mitteilungen*, Bd. II, H. 6, 1910.)

Cotton trade in 1910. (*Economist*, 21 January 1911.)

The textile industry in 1910. (*Cotton Factory Times*, 30 December 1910.)

Reed, J. H. — Cotton growing within the British Empire. (Co-operative wholesale Societies Limited, Annual 1911.)

Taveira, M. H. P. — La culture du coton et son développement dans les colonies portugaises. (Ext. de *L'Agronomie tropicale*, novembre 1910.) Br. 6731.

Levy, B. — Baumwolle. (*Koloniale Rundschau*, Dezember 1910.)

Altschul, F. — Die Kaffeevalorisation. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 2, 1910.)

Paish, G. — Great Britain's capital investments in colonial and foreign countries. (*Journal of the royal Statistical Society*, January 1911.)

Capital applications in 1910. (*Economist*, 31 December 1910.)

Failures in 1910. (*Economist*, 31 December 1910.)

Schneider, O. — Bismarck und die preussisch-deutsche Freihandelspolitik. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

Bell, H. — L'industrie du fer et de l'acier dans la Grande-Bretagne et le libre-échange. (*Journal des Economistes*, janvier 1911.)

La guerre douanière franco-suisse (1892-1906). (*Bulletin du Comité central du travail industriel*, janvier 1911.)

Quelques réflexions au sujet de la revision douanière française et du projet de loi belge. (Bruxelles, Morel, 1910.) Br. 6734.

Le commerce de l'Irlande avec les pays étrangers. (*Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, décembre 1910.)

Slater, G. — Mr. Rowntree's survey of Belgium. (*Sociological Review*, January 1911.)

Our index number. (*The Economist*, 7 January 1911.)

Rothkegel, W. — Die Bewegung der Kaufpreise für ländliche Besitzungen und die Entwicklung der Getreidepreise im Königreich Preussen von 1895 bis 1909. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

Kühnert, F. — Monats- und Jahrespreise wichtiger Lebens- und Verpflegungsmittel in 50 preussischen Berichtsorten im J. 1909. (*Z. des königl. preussischen statistischen Landesamtes*, Abt. III, 1910.)

Hertz, F. — Die Schwierigkeiten der industriellen Produkten in Oesterreich. (*Z. für Volkswirtschaft*, H. 6, 1910.)

Pohle, Dr L. — Bevölkerungsbewegung, Kapitalbildung und periodische Wirtschaftskrisen. (Göttingen, v. d. Hoeck und Ruprecht, 1902, 2 Fr.) Br. 6743.

8. — QUESTIONS COLONIALES DEPUIS 1800.

Hutereau, A. — La propriété chez les indigènes du Congo belge. (Ext. de *L'Expansion belge.*) Br. 6708.

Nemry, H. — Les possessions allemandes dans la mer du Sud. (*Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, décembre 1910.)

Blondel, G. — Une opinion allemande en matière de colonisation. (*Questions diplomatiques et sociales*, 16 janvier 1911.)

Leclercq, J. — La colonisation chez les Hollandais. (Liége, Association des licenciés sortis de l'Université, 1911.) Br. 6735.

Rathgen, B. — Tunesien, seine heutige Verfassung und Verwaltung. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

Washington, Dr. B. T. — The negro in the New World. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

Hagemans. — La question nègre aux États-Unis. (*Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, décembre 1910.)

Le Myre de Villers, Bonnal et X. — Le recrutement noir. (*Questions diplomatiques et coloniales*, 16 décembre 1910.)

Torday, E. — Les migrations des peuples au Kasai. (*Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, décembre 1910.)

Auch ein Beitrag zur Rassenmischung in den afrikanischen Kolonien. (*Koloniale Rundschau*, Dezember 1910.)

Navarre Dr J. — « La Colonite ». (*Archives d'anthropologie criminelle*, 15 janvier 1911.)

Minchin, Prof. E. A. — The prevention of malaria. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

Lion Dr. — Die Volkshygiene für Eingeborne in ihren Beziehungen zur Kolonialwirtschaft und Kolonialverwaltung. (*Koloniale Rundschau*, Dezember 1910.)

Plas, J. — La législation minière de la Rhodésie du Sud. (*Bulletin de la Société belge d'études coloniales*, décembre 1910.)

Thomson, H. N. — Forests of Southern Nigeria. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

De Wildeman. — L'exploitation et la culture des plantes à caoutchouc. (*Revue générale des Sciences*, 15 janvier 1911.)

Orr, Capt. C. W. J. — Light railways in tropical Africa. (*Journal of the African Society*, January 1911.)

Anton, G. K. — Zur Kongofrage. *Koloniale Rundschau*, Dezember 1910.)

9. — VOIES ET MOYENS DE COMMUNICATIONS DEPUIS 1800.

Warnock, A. W. — Educating the public to a proper appreciation of urban street railway problems. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Curwen, S. M. — Economic factors in the selection of cars for urban service. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Cummins, F. S. — Possibilities of freight traffic on interurban lines. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Twining, W. S — The investigation of traffic possibilities of proposed subway lines. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Fish, W. — Methods of increasing the efficiency of surface lines in large cities. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Conway, T. -- The decreasing financial returns upon urban street railway properties. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Arnold, B. J. — The urban transportation problem : a general discussion. (*Annals of the American Academy*, January 1911.

Laeisz, Dr. W. — Technik und Wirtschaftlichkeit im Schiffahrtsbetriebe (Jena, Fischer, 1910, 3 Mk.)

10. — QUESTIONS MONÉTAIRES DEPUIS 1800.

La monnaie de bronze d'aluminium. (*Revue scientifique*, 31 décembre 1910.)

La naissance d'un louis d'or. (Ext. de *Lectures pour tous*, décembre 1910), Br. 6699.

The need for currency reform. (Suppl. to the *Annals of the American Academy*, January 1911.)

Schmidt, G. — Der Einfluss der Geld- und Bankverfassung auf die Diskontopolitik der Zentralnotenbanken. (Altenburg, Pierer, 1910. 2.25 Fr.) Br. 6706.

Schulte, A. — Vom Bankwesen Grossbrittaniens. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 5, 1910.)

Price, L. L. — The increased supplies of gold and the rise of prices. (*Economic Reviews*, 16 January 1911.)

Bouniatian, Dr. M — Wirtschaftskrisen und Ueberkapitalisation (München, Reinhardt, 1908, 4 Mk.)

von Mises, L. — Zum Problem gesetzlicher Aufnahme der Barzahlungen in Oesterreich-Ungarn. Ein Schlusswort gegenüber, Walter Federn. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

Neurath, O. — Zum Problem gesetzlicher Aufnahme der Barzahlungen in Oesterreich-Ungarn. Gesetzliche Barzahlung und Kriegsfall. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

Federn, W. — Das Problem gesetzlicher Aufnahme der Barzahlungen in Oesterreich-Ungarn. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

von Poschinger, H. — Fürst Bismarck und das Bankwesen. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 2, 1910.)

Löwenfeld, H. — The rudiments of sound investment. (*Financial Review of Reviews*, January 1911.)

Chatterton, E. K. — Where speculation breaks down and investment succeeds. (*Financial Review of Reviews*, January 1911.)

L[illegible]-B[illegible], Paul. — [illegible] et [illegible], [illegible]ments et [illegible]. ([illegible] français, 14 janvier 1911.)

M[illegible], A. — Der [illegible] Personenverkehr. Tübingen, Mohr, 19[illegible].

11. — FINANCES PUBLIQUES DEPUIS 1800.

B[illegible], G. — L'impôt. Bruxelles, M[illegible], 1910. Br. 67[illegible].

P[illegible], F. — La [illegible] des impôts. (Journal des économistes, janvier 1911.)

L[illegible]-B[illegible], Pierre. — La [illegible] des impositions départementales et communales. (Économiste français, 14 janvier 1911.)

V[illegible], E. H. — Das [illegible] Prinzip der Beweglichkeit im [illegible]. (Schmollers? [illegible] Monatschrift, November-Dezember 1910.)

[illegible]. La tassa [illegible] plus-valore della proprietà immobiliare. [illegible] Legislazione [illegible], 1910-1911. Br. 6695.

E[illegible], J. — The [illegible] relations of land and taxation: their responsibility for the [illegible] existence of radically [illegible] social conditions. (Co-operative Wholesale Societies Limited, Annual 1911.)

12. — ORGANISATION INDUSTRIELLE DEPUIS 1800.

Jenor Hermsdorf, Dr F. E. — Monopoly and progress. (Engineering Magazine, January 1911.)

Fesler, E. — Le syndicat des Houilles d'Essen et l'organisation de la Production. Paris, 44, rue de Rennes. Br. 1977.

Le rendement financier des mines fiscales prussiennes en Westphalie. (Bulletin du Comité central du Travail industriel, janvier 1910.)

Bergwerke, Salinen und Hütten 1909. (Vierteljahrshefte zur Stat. des Deutschen Reiches, 4, 1910.)

Potthoff, H. — Die Ravensberger Leinenindustrie und ihre Tochtergewerbe. (Jahrbuch für Gesetzgebung, 3, 1910.)

Day, Ch. — Modern machine-shops and industrial plants. (Engineering Magazine, January 1911.)

Meijers, E. M. — Kleinindustriën ten platten Lande. (Zwolle, Tijl. Centraal Bureau voor sociale Adviezen.) Sous-sol. Section des Congrès.

Passow, R. — Das « Rabattsystem » der Verbände in der Seeschiffahrt. (Z. für Sozialwissenschaft, R. 1, 1911.)

Du Pasquier, G. — Die Entwicklung der Tontinen bis auf die Gegenwart. (Z. für schweizerische Statistik, 5, 1910.)

13. — QUESTIONS OUVRIÈRES DEPUIS 1800.

FRANCKE, E. — Zehn Jahre Gesellschaft für soziale Reform (*Soziale Praxis*, 5. January 1911.)

FAY, C. R. — The right to work. (*Economic Review* 16 January 1911.)

COHEN Dr A. — Die geistige Arbeit und ihre Vergeltung. (München, Rieger, 1910, 60 Pf.) Br. 6690.

BALLOD, K. — Die Produktivität der industriellen Arbeit. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 2, 1910.)

Auslese und Anpassung der Arbeiterschaft in der Grossindustrie. (*Soziale Praxis*, 22. Dezember 1910.)

IMBERT Dr A. — Observations économiques de vies ouvrières. (Paris, Masson, 1911.)

Après l'exposition du travail à domicile. (Ext. de : *La Flandre libérale*, janvier 1911.) Br. 6722.

GEORGES PICOT, R. — Ateliers de famille et petite industrie à domicile. (*Réforme sociale*, 1er janvier 1911.)

POISSON, CH. — Le travail à domicile et les projets actuels. (*Mouvement social*, décembre 1910.)

SAFFENBACH, I. — Deutscher Heimarbeitertag. (*Die neue Zeit*, 6. Januar 1911.)

TIMM, J. — Zum deutschen Heimarbeitertag. (*Sozialistische Monatshefte*, 12. Januar 1911.)

FRANCKE, E. — Deutscher Heimarbeitertag. (*Soziale Praxis*, 12. Januar 1911.)

DYRENFURTH, G. — Die Entwicklung der englischen Trade-Boards. (*Jahrbücher für Nationalokonomie und Statistik*, Dezember 1910.)

MALKIEL, T. — The diary of a shirtwaist striker. (New York, Cooperative Press, 1910, 1.50 Fr.)

ZIMMERMANN, W. — Gesetzliche Streiksverhütung auf den französischen Eisenbahnen. *Soziale Praxis*, 29. Dezember 1910.)

Die Streike nach der amtlichen und der gewerkschaftlichen Statistik. (*Correspondenzblatt der Generalkommission der Gewerkschaften Deutschlands*, Dezember 1910.)

Neuere Streiksverhütungsgesetzgebung im Auslande. (*Reichs-Arbeitsblatt*, Dezember 1910.)

Histoire d'une grève aux ateliers Carels. (Extraits de journaux, 1910.) Br. 6700.

DEHN, P. — Verrufe. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

EMMONS, C. D. — The relations of the electric railway company with its employees. (*Annals of the American Academy*, Januari 1911.)

PIERCE, T. — The strike problem upon electric railways. (*Annals of the American Academy*, Januari 1911.)

Documents sur la grève des « Cheminots ». (*Mouvement social*, janvier 1911.)

PIOT, G. — Les griefs des « Cheminots ». (*Mouvement social*, janvier 1911.)

Leroy-Beaulieu, Paul. — De la nécessité de constituer des syndicats de défense d'actionnaires et d'obligataires de chemins de fer. (*Économiste français*, 7 janvier 1911.)

d'Eichthal, E. — Le sabotage. (*Économiste français*, 31 décembre 1910.)

Eldershaw, P. S. and Percy, P. O. — Industrial arbitration in Australia. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

Hincke, H. — Der Organisationsvertrag im deutschen Buchdruckgewerbe. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

Hildebach, B. — Arbeitstarifverträge in der Holzindustrie. (*Jahrbucher für Nationalökonomie und Statistik*, Dezember 1910.)

Duwell, W. — Gewerkschaften und Industrie. (*Correspondenzblatt der Generalkomm. der Gewerkschaften Deutschlands*, 14. Januar 1911.)

Erdmann, E. — Zur Vorgeschichte der christlichen Gewerkschaften. (*Correspondenzblatt der Generalkommission der Gewerkschaften Deustchlands*, 3. Dezember 1910.)

Aalberse, A. — Christelijk of Katholiek? (Syndicats de Hollande, chrétiens ou catholiques.) (*Mouvement social*, décembre 1910.)

Untermann, E. — Praktisches zur Frage der Konkurrenz ausländischer Arbeitskräfte. (*Sozialistische Monatshefte*, 12. Januar 1911.)

Les actions de jouissance du travail. (*Monde économique*, 7 janvier 1911.)

Corbiau, J. et Thuriaux, T. — De la réforme de notre législation en matière de sociétés coopératives. (Louvain, Van Linthout, 1910.) Br. 7602.

Les sociétés coopératives en Belgique (1873-1908). (Bruxelles, Lesigne, 1910.) Br. 6703.

Sinzot, I. — Les traités internationaux pour la protection des travailleurs. Leur sanction. (Louvain, Peeters, 1911.)

14. — QUESTIONS AGRAIRES DEPUIS 1800.

L'agriculture belge de 1885 à 1910. (Louvain, Giele, 1910.)

De Vuyst, P. — Notes sur l'agriculture aux États-Unis. (Paris, Doin, 1905.)

De Vuyst, P. — L'enseignement agricole et ses méthodes. (Paris, Amat, 1909.)

Bielefeldt, Dr K. — Das Eindringen des Kapitalismus in die Landwirtschaft. (Berlin, Puttkammer, 1911, 3 Mk.)

Martin, L. — L'électricité dans l'agriculture. (*Revue internationale de sociologie*, décembre 1910.)

Wagner. — Neuere Erfahrungen auf dem Gebiete der genossenschaftlichen Obstverwaltung. (*Fühlings landwirtschaft. Zeitung*, 15. November 1910.)

Sering, Dr M. — Die Vererbung des ländlichen Grundbesitzes im Königreich Preussen. (Berlin, Parey, 3 vol.) Br. 1970-1974.

JOLY. — Un essai de réforme rurale en Italie. (*Académie des sciences morales et politiques*, décembre 1910.)

La petite propriété rurale en France. Enquêtes monographiques (1908-1909). Paris, Imprimerie nationale, 1909, 3.50 Fr.)

Deutscher Arbeitgeberverband für Landwirtschaft. (*Deutsche Arbeitgeber-Zeitung*, 8. Januar 1911.)

15. — HISTOIRE DE L'ART.

PAULHAN, FR. — Les différentes valeurs de l'œuvre d'art. (*Revue des Idées*, 15 janvier 1911.)

WASER, M. — Form und Stil in der bildenden Kunst und die kathotische Lust. (*Z. für Aestetik und allg. Kunstwissensch.*, 1, 1911.)

WIZE, K. P. — Ueber ästhetische Grundtypen. (*Vierteljarsschrift für Philosophie und Soziologie*, H. IV, 1910.)

PETRIE, W. M. FLINDERS. — The arts and crafts of ancient Egypt. (London, Foulis, 1910, 5 Sh.)

DEONNA, W. — Comment les procédés inconscients d'expression se sont transformés en procédés conscients dans l'art grec. Genève, Georg, 1910, 6 Fr.)

REINACH, S. — Jean Paléologue et Hubert Van Eyck. (*Revue archéologique*, novembre-décembre 1910.)

16. — HISTOIRE DES RELIGIONS.

HAUSLER, P. — Streiflichter in die Urreligion der arischen Inder. (*Anthropos*, janvier-février 1911.)

REITZENSTEIN, R. — Die hellenitischen Mysterienreligionen. (Leipzig, Teubner, 1910, 4 Mk.)

CUMONT, F. — L'aigle funéraire des Syriens et l'apothéose des empereurs. (*Revue de l'histoire des religions*, septembre-octobre 1910.)

GAGUEL, M. — Juifs et Romains dans l'histoire de la passion. (*Revue de l'histoire des religions*, septembre-octobre 1910.)

HAMPE, K. — Die früheste Stigmatisation und der hl. Franz von Assisi. (Ext. de *Internationale Wochenschrift*, 19. November 1910.) Br. 6742.

MEISSNER, O. — Der moderne Antitheismus der Naturforscher und seine psychologische Erklärung. (*Z. für Religionspsychologie*, Bd. 4, H. 9, 1910.)

MAURENBRECHER, M. — Das religiöse Element im heutigen Sozialismus. (*Sozialistische Monatshefte*, 12. Januar 1911.)

GOULD, F.-J. — The persistence of religious imagery. (Ex. de *The Positivist Review*, January, 1911.) Br. 6692.

7. — HISTOIRE DU LANGAGE ET DE L'ÉCRITURE.

CONRAD, T. — Sprachphilosophische Untersuchungen. (*Arch. für die gesamte Psychologie*, Bd. XIX, H. 3-4, 1910.)

JOKL, N. — Ueber etymologische Anarchie und ihre Bekämpfung. (*Indogermanische Forschungen*, Bd. XXVII, H. 5, 1910.)

Gutmann, R. — Das nhd. Wort « Kopf ». (*Z. für vergleichende Sprachforschung*, H. 1-2, 1911.)

Lombard, E. — De la glossolalie chez les premiers chrétiens et des phénomènes similaires. (Lausanne, Bridel, 1910, 6 Fr.)

Fick, A. — Aeoler und Achäer. (*Z. für vergleichende Sprachforschung*, H. 1-2, 1911.)

Chamberlain, A.-F. — The Uran : a New South American linguistic stock. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

Grégoire, A. — Conseils pratiques sur l'emploi des machines parlantes dans l'enseignement des langues vivantes. (*Revue de l'instruction publique*, t. LIII, 6, 1910.)

18. — HISTOIRE DES LITTÉRATURES.

Bab, J. — Von den sprachkünstlerischen Wurzeln des Dramas. (*Z. für Aesthetik und allg. Kunstwissenschaft*, 1, 1911.)

Van Tieghem, P. — Notes et réflexions sur deux thèses de littérature comparée (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Hübner, P.-G. — Studien über das Verhältnis der Renaissance zur Antike. (*Monatshefte für Kunstwissenschaft*, Januar 1911.)

Lange, K. — Zum Problem des Passionsspiels. (*Z. für Aesthetik und allg. Kunstwissenschaft*, 1, 1911.)

Novati, F. — Les rapports littéraires de l'Italie et de la France au XIe siècle. (Paris, Picard, 1910.) Br. 6737.

Berger, P. — Robert Browning : Son œuvre et sa place dans la poésie et la pensée anglaises. (*Revue de synthèse historique*, août 1910.)

19. — HISTOIRE DES IDÉES PHILOSOPHIQUES ET MORALES.

Schlick, M. — Das Wesen der Wahrheit nach der modernen Logik. (*Vierteljahrsschrift für Philosophie und Soziologie*, H. IV, 1910.)

Salandé, A. — L'idée de vérité, d'après W. James et ses critiques. (*Revue philosophique*, 1er janvier 1911.)

Renauld, J. — Note sur la déduction et l'induction et la querelle du syllogisme. (*Le Spectateur*, janvier 1911.)

Goblot, H. — L'induction en mathématiques. (*Revue philosophique*, janvier 1911.)

20. — HISTOIRE DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE.

Ostwald, W. — Les fondements énergétiques de la science de la civilisation. (Paris, Giard et Brière, 1910, 2 Fr.)

Ostwald, W. — Etudes d'énergétique sociale. (*Revue internationale de sociologie*, décembre 1910.)

Ostwald, W. — Die wissenschaftsgeschichtliche Stellung der Energetik. (*Annalen der Naturphilosophie*, Bd. X, H. 1, 1910.)

Lotka, A. J — Die Evolution vom Standpunkte der Physik. (*Annalen der Naturphilosophie*, Bd. X, H. 1, 1910.)

Planck, M. — Zur Machschen Theorie der physikalischen Erkenntnis. (*Vierteljahrsschrift für Philosophie und Soziologie*, H. IV, 1910.)

21. — HISTOIRE DE L'ORGANISATION MILITAIRE.

Rousset, Lt-Cnel. — La question de l'armée coloniale. (*Questions diplomatiques et coloniales*, 1er janvier 1911.)

22. — DÉMOGRAPHIE ET CRIMINOLOGIE.

Payen, E. — L'élément étranger en France. (*Économiste français*, 7 janvier 1911.)

Hamilton, L. — Die japanische Frage in Kanada. (*Koloniale Rundschau*, Dezember 1910.)

Hassinger, H. — Ueber Aufgaben der Städtekunde. *Petermann's Mitteilungen*, Bd. II, H. 6, 1910.)

Finances of garden cities. (*The Economist*, 7 January 1911.)

Baskerville, Prof. Ch. — City sanitation. (*Science*, 6 January 1911.)

Van Den Meij, H. — Gezondheids- en vacantie-kolonien in Nederland. (Zwolle, Tijl, 1908. Centraal Bureau voor Sociale Adviezen) Sous-sol, section des congrès.

Hall, G. — Physical training. (*Pedagogical Seminary*, December 1910.)

Wasmuth, E. — Zur Züchtung des Wunderkindes. Eine energetische Betrachtung über die Oekonomie derartiger Versuche. (*Annalen der Naturphilosophie*, Bd. X, H. 1, 1910.)

Olberg, O. — Das Sexualproblem in Italien. (*Sozialistische Monatshefte*, 22. Dezember 1910.)

May, E.-M. — Der Ueberschuss an deutschen Frauen und ihre Heiratsaussichten. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

Carr-Saunders, A.-M. — Some recent eugenic work. (*Economic Review*, 16 January 1911.)

Mott, F.-W. — Heridity and insanity. (*Eugenics Review*, January 1911.)

Leslie, R.-M. — Woman's progress in relation to eugenics. (*Eugenics Review*, 1911.)

Woodruff, major Ch. E. — The eugenics of migrants. (*Eugenics Review*, January 1911.)

Yearsley, M. — Eugenics and deaf-mutism. (*Eugenics Review*, January 1911.)

Pearson, K. — Influence of parental alcoholism. (*Journal of the royal statistical Society*, January 1911.)

Rohde. — Zwangsweise Unterbringen von Trinkern in Heil- und Bewahranstalten (*Monatsschrift für Kriminalpsychologie und Strafrechtsreform*, Dezember 1910.)

L'application de la loi française sur l'assistance aux vieillards, infirmes et incurables. (*Revue du Comité central du travail industriel*, 15 décembre 1910.)

Chatelain, L. et Benoist, M. — L'assistance obligatoire aux vieillards, aux infirmes et aux incurables. (Paris, Berger-Levrault, 1909, 3.50 Fr.)

Icard, Dr S. — Procédé pour marquer d'un signe indélébile et non infamant les professionnels du crime. (*Archives d'anthropologie criminelle*, 15 janvier 1911.)

Lacassagne, A. — Les châtiments corporels en Angleterre (avec 4 ill.). (*Archives d'anthropologie criminelle*, 15 janvier 1911.)

Kirchwey, G.-W. — Crime and punishment. (*Journal of criminal Law and Criminology*, January 1911.)

Russell, Ch. E.-B. — Young Gaol-Birds. (London, Macmillan, 1910, 4.75 Fr.)

Flynt, J. — Tramping with tramps. Studies and sketches of vagabond life. (New York, Century C°, 1907.)

23. — DROIT.

Del Vecchio, G. — L'idée d'une science du Droit universel comparé. (Paris, Pichon, 1910.) Br. 6740.

Von Moeller, A. — Vom Rechte, das mit uns geboren ist. (Breslau, Marcus, 1910, 80 Pf.) Br. 6707.

Voigt, A. — Wirtschaft und Recht. (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. 1, 1911.)

Morris, M.-F. — An introduction to the history of the development of law. (Washington, Byrne, 1909.)

von Sokolsky, W. — Russkaja Pravda. (*Deutsche Literatur-Zeitung*, 27. Dezember 1910.)

Meili, Dr F. — Lehrbuch des internationalen Strafrechts und Strafprozessrechts. (Zürich, Füssli, 1910.)

Brunner, H. — Die Klage mit den toten Mann und die Klage mit der toten Hand. (*Z. der Savigny-Stiftung*, Bd. XXXI, 1910.)

Steinberg, I. — Rechtswidrigkeit und Schuld im Strafrecht des Talmud. (*Z. für vergleichende Rechtswissenschaft*, Bd. XXV, H. 1, 1910.)

Kohler, J. — Das keltische Pfändungs- und Prozessrecht. (*Z. für vergleichende Rechtswissenschaft*, Bd. XXV, H. 1.)

Herzog, Dr H. — Zum Begriffe der guten Sitten im bürgerlichen Gesetzbuche. (Breslau, Marcus, 1910, 3 Mk.)

Hammeley, Dr K. — Die Kollektivbeleidigung. (Breslau, Schletter, 1910, 1.80 M.)

de Hinojosa, E. — Das germanische Element im spanischen Rechte. (*Z. der Savigny-Stiftung*, Bd. XXXI, 1910.)

ANDREAS, W. — Die Einführung des Code Napoléon in Baden. (*Z. der Savigny-Stiftung*, Bd. XXXI, 1910.)

RUDLOFF, H. — Das bäuerliche Erbrecht des neuen schweizerischen Zivilgesetzbuches. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1910.)

DAMME, Dr F. — Der Schutz technischer Erfindungen als Erscheinungsform moderner Volkswirtschaft. (Berlin, Liebmann, 1910, 3.40 Mk.)

MARCQ, R. — La responsabilité de la puissance publique. (Bruxelles, Larcier, 1911.)

SLOSS, E. C. — Reform of criminal procedure. (*Journal of criminal Law and Criminology*, January, 1911.)

MAC DERMOTT, E. J. — Needed reforms in the law of expert testimony. (*Journal of criminal Law and Criminology*, January 1911.)

24. — POLITIQUE.

MORELLY. — Code de la nature ou le véritable esprit de ses lois, 1755. (Paris, Geuthner, 1910, 4.80 Fr.)

HASBACH, W. — Ist Montesquieu ein Anhänger der Volkssouveränität? (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. 1, 1911.)

MANN, F. K. — Montesquieu als Staatsmann (nach einer bisher unbekannten Denkschrift an den Herzog von Orléans). (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 4, 1910.)

JÄGER, G. — Sinn und Wert des Marxismus. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

KÜHNE, W. — E. Royer. Eine Sozialphilosophie auf technischer Grundlage. (*Jahrbruch für Gesetzgebung*, 5, 1910.)

DES CILLEULS, A. — L'accession aux emplois publics avant et depuis la Révolution. (*Réforme sociale*, 1er janvier 1911.)

JANKELEVITCH, S. — La femme dans l'histoire, d'après un ouvrage récent. (*Revue de synthèse historique*, août 1910.)

DEL VECCHIO, G. — Il Fenomeno della guerra e l'idea della pace. (Sassari, Dessi, 1909.) Br. 6741.

GUYOT, Y.— Fausses conceptions et perturbations politiques. (*Journal des économistes*, janvier 1911.)

DAGAN, H. — Les doctrines et les partis révolutionnaires. (*Revue des idées*, 15 janvier 1911.)

SCHULTZE, E. — Gesetzes-Ueberproduktion in den Vereinigten Staaten. (*Z. für Sozialwissenschaft*, H. 1, 1911.)

SCHEPEL, C. J. H. — De Grondwet. (Ext. de *Rechtsgeleerd Magazijn*, 1910.) Br. 6711.

VAN ZANDT, A. D. B. — The presentation of inter-urban problem to the public. (*Annals of the American Academy*, January 1911.)

WADE, H. T. — An influence for efficiency in municipal administration. (*Engineering Magazine*, January 1911.)

HOFFMANN, F. — J. Bentham und Ad. Smith. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 2, 1910.)

Schumpeter, J. — Die neuere Wirtschaftstheorie in den Vereinigten Staaten. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 3, 1910.)

Heryng, S. — Die Logik der sozialen Oekonomie. (*Annalen der Naturphilosophie*, Bd. X, H. 1, 1910.)

26. — SOCIOLOGIE ET PHILOSOPHIE SOCIALE.

Xenopol, A. D. — Quelques réflexions sur la causalité en histoire. (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Neurath, O. — Zur Theorie der Sozialwissenschaften. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1, 1910.)

Schumpeter, Dr J. — Wie studiert man Sozialwissenschaft (Czernowitz, Ebner, 1910, 0.65 Fr.) Br. 6733.

Rogers, Rév. C. F. — Sociology and pastoral theology. (*Economic Review*, 16 January 1911.)

Tayler, J. — Sociology and its racial applications. (*Sociological Review*, January 1911.)

Müller-Lyer, Dr F. — Der Sinn des Lebens. (München, Lehmann, 1910, 4 Mk.)

Müller-Lyer, Dr F. — Die Phasen der Kultur und Richtungslinien des Fortschrittes. (München, Lehmann, 1908, 7 Mk.)

Kroeber, A.-L. — The morals of uncivilised people. (*American Anthropologist*, July-September 1910.)

Howard, G. E. — Social psychology. An analytical reference syllabus. (University of Nebraska, 1910.)

Bernhard, E. — Zur Psychologie des englischen Geistes. (*Jahrbuch für Gesetzgebung*, 1, 1910.)

Grimanelli, P. — Évolution et progrès. (*Revue internationale de sociologie*, décembre 1910.)

Michaud, S. — L'évolution religieuse de la propriété. (*Revue des idées*, 15 janvier 1910.)

Batault, G. — Essai sur la sensibilité contemporaine. (Ext. du *Mercure de France*, 16 juillet 1910.) Br. 6732.

Lichtenberger, H. — Le subjectivisme moderne dans l'« Histoire d'Allemagne », de Karl Lamprecht. (*Revue de synthèse historique*, octobre 1910.)

Chaumet, P. — Les hallucinations collectives. (Ext. du *Soir*, janvier 1910.) Br. 6723.

Bovy, F.-L. — La mentalité des foules. (Ext. de *Revue catholique de droit*, avril-mai 1910.) Br. 6710.

Michels, R. — La Société allemande de sociologie et son premier Congrès. (*Revue internationale de sociologie*, décembre 1910.)

27. — STATISTIQUE ET MÉTHODOLOGIE.

Liechti, G. — Beiträge zur Theorie der Intensitätsfunktionen. (*Z. schweizerische Statistik*, 5, 1910.)

Troup, J. M., and Maynard, G. D. — Modern statistical methods. (Ext. de *The Lancet*, 14 May 1910.) Br. 6697.

BROWNLEY, J., and MORISON, R. M. — Note on the calculation of the probabilities of life at high ages. (*Journal of the royal Statistical Society*, January 1911.)

BENINI, R. — Ancora sul coefficiente del calcolo della richezza privata. (Ext. de *Boll. di Statistica e di Legislazione comparata*, 1910.) Br. 6694.

HECK, Ew.— Die ungarische Volkszählung vom 31. Dezember 1900. (*Statistische Monatsschrift*, November-Dezember 1910.)